



LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES REAUX

TOME I

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES RÉAUX, Gédéon

TROISIÈME ÉDITION

ENTIÈREMENT REVUE SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL
DISPOSÉE DANS UN NOUVEL ORDRE
ET PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE INÉDITE
SUR L'AUTEUR

PAR

MM. DE MONMERQUÉ ET PAULIN PARIS
Membres de l'Institut

TOME PREMIER



PARIS
J. TECHENER, LIBRAIRE
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52
PRÈS LA COLONNADE DU LOUVRE

M DCCC LXII



NOTICE

BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR

TALLEMANT DES RÉAUX

PAR

M. DE MONMERQUÉ

MEMBRE DE L'INSTITUT







AVIS

SUR CETTE NOUVELLE ÉDITION.

Les *Historiettes*, livre posthume de Gedeon Tallemant sieur des Réaux, ont été mises au jour pour la première fois en 1833, par les soins réunis de M. Monmerqué, membre de l'Institut de France, de feu M. le marquis de Chasteaugiron, possesseur du manuscrit original, et de M. Taschereau. Une seconde édition, qui n'a pas évité les contrefaçons de Belgique, parut en 1840, sous les seuls auspices de M. Monmerqué. Je donne aujourd'hui la troisième, avec le bienveillant appui de M. Monmerqué, et je vais dire en peu de mots ce qui la distinguera des précédentes.

J'ai comparé tout à mon aise le texte de des Réaux, ligne pour ligne, mot après mot, avec les deux éditions précédentes, et je puis dire que rien ne m'en

est échappé, les passages raturés, ceux que l'auteur avoit absolument barrés, ceux enfin qu'il étoit permis de lire autrement que les premiers éditeurs.

Surtout, j'ai pu rendre ce texte parfaitement conforme à l'orthographe de l'auteur. Des Réaux, on n'en sauroit plus douter, étoit un des bons littérateurs du dix-septième siècle. Comme ses amis Perrot-d'Ablancourt et Patru, Vaugelas, Menage et Conrart, il attachoit à la façon d'écrire les mots une certaine importance; moins grande pourtant qu'on ne le fait aujourd'hui, quand une seule faute d'orthographe devient à nos yeux la preuve d'une éducation manquée. Il n'a montré d'incertitude que dans la forme d'un petit nombre de mots, comme pour le *si* conditionnel qu'il écrit fréquemment *sy*, et pour le titre de *Comte* qu'il écrit *Conte* et *Contesse*. De ces deux formes j'ai choisi la mieux autorisée; mais avec des Réaux j'ai accepté *aage*, jusqu'au moment où lui-même s'est résigné à remplacer le premier *a* de ce mot par un accent circonflexe placé sur le deuxième.

Notre auteur ne prodigue pas l'accentuation; il est de ceux qui la regardoient comme un aveu de l'imperfection des élémens de l'écriture. S'il emploie l'accent grave, c'est pour distinguer soit *à* préposition, *où* et *là* adverbes de lieu, soit un petit nombre d'autres adverbes, comme *près* et ses dérivés, *guères*, *très*, etc. Pour l'accent aigu, il le juge inutile sur l'*e* première lettre, et sur la plupart des *e* qui, dans le

corps du mot, le reçoivent aujourd'hui. La raison de cette épargne est facile à trouver : dans l'opinion des grammairiens de ce temps-là, l'*e* devoit très-rarement former à lui seul une syllabe ; la consonne suivante en étoit le complément naturel, comme dans *eg-lise*, *el-evation*, *ed-ucation*, etc. Dès lors il n'étoit pas besoin de marquer du signe supplémentaire une lettre dont la prononciation ne pouvoit offrir d'incertitude. Ajoutons que le plus souvent l'*e* du commencement ou du milieu des mots étoit suivi d'une *s* qu'on a depuis cru pouvoir supprimer, sans tenir peut-être assez compte de la prononciation la plus ancienne et la mieux autorisée. Des Réaux écrit toujours *estoit*, *mesme*, *respondoit*, *descrivoit*, et la façon dont nous continuons à orthographier *est*, à prononcer *correspondre*, *prescrire*, *description*, etc., prouve du moins que l'*s* de ces premiers mots et de bien d'autres n'avoit pas toujours été muette.

Il esquive aussi l'accent aigu de l'*e* pénultième, dans un assez grand nombre de noms, d'adjectifs et de participes pluriers, en substituant à l'*s* final le *z* qui dans les siècles précédens étoit simplement la forme de cet *s* final adouci. Exemple : *livres imprimez*, *dons meritez*, *qualitez aimables*, etc., etc.

Voici d'autres particularités de cette orthographe l'accent circonflexe y figure rarement, parce qu'on ne regarde pas encore comme inutile et tout à fait muette l'*s* dont cet accent tient aujourd'hui la place.

Des Réaux ne l'emploie guères que sur l'*u* final, pour marquer une prononciation plus arrêtée, ou pour avertir que l'*e* qui précède immédiatement ne se compte pas; par exemple dans ces mots *receû*, *veû*, etc. S'il ne le place pas sur le participe auxiliaire *eu*, c'est qu'alors les Parisiens, ainsi qu'on le verra dans l'Historiette de Malherbe, le faisoient de deux syllabes : *j'ay éu.*

L'emploi de l'*y* n'étoit pas encore ce qu'il tend à devenir aujourd'hui. Nous voudrions en faire la représentation presque exclusive de l'upsilon, bien que le latin, d'où notre langue tire son origine immédiate, rendît cette lettre grecque par le son et la forme de l'*u*. Avant la moderne réforme, l'*y* étoit notre double *i*, ou notre *i* long. A la fin des mots, on le préféroit à l'*i*, afin de prévenir toute pensée de liaison, comme consonne ou comme voyelle, avec l'initiale suivante. Nous avons changé cela : dans l'espoir de discipliner notre *i* long à la grecque, nous lui avons enlevé les droits séculaires qu'il avoit sur les noms mêmes de lieux et de personnes, et l'Académie nous a défendu d'écrire *lundy*, *Henry*, *Nancy*. L'Académie ne constate plus l'usage; elle le fait.

Mais ne seroit-ce que pour nous empêcher de railler, quand nous entendons aujourd'hui les gens de la campagne prononcer une foule de mots comme ils sont écrits dans nos *Historiettes* et comme on les prononçoit autrefois dans la meilleure compagnie,

je ne regretterois pas le soin que j'ai mis à respecter l'orthographe de des Réaux. Je n'ai rien changé non plus à sa façon d'écrire les noms des lieux et des personnes, parce que cette façon répondoit à la prononciation ordinaire. On disoit *Nully*, *Amstredam*, pour Neuilly et Amsterdam; on prononçoit *Milord Bouquinquant*, *Senneterre*, *Cramail*, *Simier*, *Auchy*, *Souvray*, *Olac*, pour Buckingham, Saint-Nectaire, Carmaing, Seymer, Oulchy, Souvré, Ohenloe; et la même façon d'écrire se retrouvant assez fréquemment dans les actes et manuscrits du temps, il est bon de s'accoutumer à ces formes que l'usage consacroit. J'ai donc, autant que les corrections définitives du prote d'imprimerie me l'ont permis, respecté ces archaïsmes, qui pourront bien d'abord déplaire au lecteur et l'indisposer contre moi, mais auxquels il s'habituera facilement, s'il veut bien accorder que chez les écrivains de valeur, comme est notre des Réaux, la façon de rendre les pensées tient par des liens délicats à la forme et à la prononciation des mots. En imposant aux contemporains de Voiture et de Balzac l'orthographe de Voltaire ou de M. de Lamartine, on donne au style élegant et facile des premiers je ne sais quel ton criard et quel air emprunté qui les enlève à leur temps et ne les met pas encore du nôtre. Tous les bons littérateurs ne reconnoissent-ils pas l'inconvénient d'imprimer à la moderne les Marot, les Rabelais, les Montaigne? La nouvelle orthographe

rendroit pourtant ces excellens auteurs plus intelligibles : mais que gagnerions-nous à ne pas respecter l'orthographe et l'accentuation qui suffisoit aux meilleurs écrivains du grand siècle, puisque cette réforme prétendue ne sauroit ajouter à la facilité de les entendre ?

Quelques expressions, quelques parties du récit ne présentoient plus un sens net, et avoient besoin d'être complétées ; j'ai essayé d'éclaircir ces passages par un ou deux mots ou par une simple date, placés avec un signe de renvoi au bas de la page.

Le texte courant de notre auteur, comme l'a très-bien fait remarquer M. Monmerqué[1], est écrit à mi-marge et sur la première moitié verticale des huit cents pages du volume original. Malgré le nombre assez grand des corrections également autographes, je crois que le manuscrit est la mise au net d'une première rédaction : la preuve de l'existence d'un brouillon antérieur semble même se rencontrer dans l'Historiette de *Villemonté*, tracée d'abord sur une feuille volante, puis sur une des pages courantes du manuscrit. Si l'on n'admet pas une première ébauche, il sera difficile de concevoir comment des Réaux a pu rassembler en quelques mois tant de souvenirs et tant de portraits de tous les genres. En effet, le manuscrit remonte à la fin de 1657 (l'auteur nous en prévient lui-même dès

1. Avis de la seconde édition.

la première ligne) ; et toutes les parties du récit, toutes les dates auxquelles le récit se rapporte depuis la première page jusqu'à la sept cent cinquante-huitième, ne dépassent pas ce terme de 1657. Il importe beaucoup d'en être averti : car des Réaux faisant comparoître devant nous une foule de jeunes gens, qui plus tard devoient révéler des talens nouveaux et conquérir une réputation imprévue, nous serions exposés à prendre le change sur l'exactitude des *Historiettes*, si nous demandions aux portraits les lignes, les contours et les couleurs que les originaux n'avoient pas, quand on leur faisoit ainsi le dangereux honneur de les tracer.

Restent, dans le manuscrit, quarante dernières pages certainement employées avant la fin de 1659, puisque la dernière Historiette, celle de Marigny-Malnoe, porte la date de cette année. Des Réaux ne s'arrêta qu'avec le dernier feuillet de ses huit cents pages. Mais il lui restoit la seconde marge ; il en profita pour y placer un grand nombre d'additions successives. On ne peut donner à ces notes marginales une date précise ; elles arrivèrent à mesure que les années ou de nouveaux renseignemens avertirent l'auteur des lacunes ou du défaut de ses premiers souvenirs. Les unes sont de 1660, les autres de 1665 ; il en est de 1672. Nous reviendrons, en temps et lieu, sur chacune d'elles. Disons-le seulement ici : toutes nous conduisent à penser que la forme libre et cavalière des *Histo-*

riettes n'éveilla jamais dans l'esprit de leur auteur des regrets bien sérieux et de véritables scrupules. En veut-on une autre preuve? M. Eusèbe Castaigne, le savant et judicieux bibliothécaire d'Angoulême, possédoit, il y a peu de temps encore, un exemplaire de Voiture, édition de 1681, toute chargée de notes autographes de des Réaux; et ces notes ne sont parfois que la transcription partielle de l'historiette de Voiture. Ainsi des Réaux, alors plus que sexagénaire, conservoit les sentimens, les façons d'écrire de sa jeunesse; et nous comprenons maintenant comment la pensée ne lui vint jamais de modifier la première forme de son ouvrage de prédilection.

Le seul changement que j'aie cru pouvoir faire à la disposition du manuscrit autographe se rapporte aux Historiettes qu'on pourroit appeler *collectives* et qui concernent non plus un individu, une famille, un petit cercle d'amis, mais une certaine classe de personnes comme les *Avocats*, une certaine classe de malheureux comme les *Maris trompez*; ou bien encore une série de *Reparties plaisantes, ingénieuses, etc., etc.* Ce genre d'historiettes rentre assez bien dans la série des *Anas*. Des Réaux les avoit, le plus souvent, recueillies sur les marges de son manuscrit; nous ne courons donc pas le danger de renverser l'ordre qu'il avoit voulu suivre, en les rassemblant toutes en un groupe, dans le dernier volume. C'est en effet le dernier travail de notre auteur, et s'il n'en a pas fait lui-même une

sorte d'article général, c'est apparemment que la place lui manquant, il lui fallut remonter les pages et profiter de l'espace devenu libre. D'ailleurs ces historiettes sont loin de présenter l'intérêt et l'originalité des autres.

Mais si des Réaux a, pour ainsi dire tout le reste de sa vie, fait des additions aux *Historiettes*, comment n'a-t-il pas jugé couvenable de rien ajouter au compte des personnages qui, depuis la première rédaction, avoient obtenu et le plus souvent mérité une réputation certainement imprévue? Aujourd'hui, nous lisons avec avidité ce qu'il nous a dit, en passant, de ces *garçons* nommés Bossuet, Quinault, la Fontaine et Moliere, de la petite la Vergne depuis madame de la Fayette, de la femme Scarron depuis madame de Maintenon, de la belle Ninon, enfin de cette jeune et piquante veuve de Sévigné dont il paroît déjà deviner le génie épistolaire. Eh bien ! c'est précisément au léger et charmant croquis de ces personnages qu'il a le moins retouché. Il semble avoir voulu se borner aux souvenirs de sa jeunesse, et s'être défendu d'empiéter sur les années suivantes, sinon quand l'intérêt de la vérité l'y contraignoit. *L'intérêt de la vérité !* il étoit, en effet, grand et le premier de tous, aux yeux de notre des Réaux : plus on lira les *Historiettes*, plus on en restera convaincu. Leur auteur prétend y dire le bien ainsi que le mal, et s'il exagère les méchantes actions et le ridicule des uns, l'esprit, le

bon naturel et les aimables qualités des autres, on peut assurer qu'il s'abuse lui-même et qu'il ne songe pas à nous tromper.

Je veux citer une seule preuve de sa bonne foi, et je laisse aux témoignages contemporains le soin de présenter les autres. A l'historiette assez peu édifiante de *la Gaillonnet et sa fille*[1], il avoit en marge ajouté quelque chose sur un M. de Cornusson-la-Vallette, lequel « avoit espousé une femme qui se gouverna assez mal.... son mary et elle se separant firent rompre le mariage.... Il prit une seconde femme. Estant à Paris, il trouva sa premiere femme en chambre; il se renflamma, et l'eust reprise, si la deuxiesme n'eust accouché tout à propos d'un garçon. » Rien de mieux jusques-là : mais, plus tard, des Réaux craignit d'avoir mal rapporté ces dernières circonstances : il feuilleta son manuscrit; il ne put retrouver la marge sur laquelle il les avoit tracées, et c'est alors que, sur un petit angle de la dernière feuille de garde, d'une écriture tellement fine et tellement effacée, qu'elle avoit échappé à l'œil perçant de M. Monmerqué, il écrivit les lignes suivantes :

« Si j'ay mis quelque part, dans mes historiettes, que M. de Cornusson-la-Vallette, *Seneschal de Toulouse*, après avoir fait rompre le mariage de luy et *de la sœur du premier Président de Toulouse*, estoit

1. Deuxième édition, t. VIII, p. 112.

redevenû icy amoureux, dans le lieu où il la trouva, et qu'il la reprit, j'ay eu de mauvais memoires. Elle est encore à Paris, gueusant ou peu s'en faut. »

La note est doublement précise, puisqu'elle nous apprend quel étoit ce M. Cornusson et quelle femme il avoit épousée; mais ce qu'il y a de piquant, des Réaux l'a écrite pour aller au-devant d'une erreur qu'il se reprochoit et qu'il n'avoit cependant pas commise. Pouvoit-il mieux nous mettre dans la confidence de son zèle pour la vérité et de son éloignement pour toutes les anecdotes arrangées?

Quand le livre des *Historiettes* parut pour la première fois en 1834, il attira l'attention générale : il obtint ce qu'on appelle un succès. Cependant les reproches ne lui furent pas épargnés : on reconnoissoit dans cet ouvrage la plume d'un écrivain original et souvent bien informé, mais on alléguoit la malice et le cynisme de certains tableaux; on alloit jusqu'à rejeter sur les éditeurs la responsabilité des indiscrétions de l'auteur original. Faux ou vrais, ces récits, disoit-on, ne devoient pas voir le jour; ils avoient été rassemblés à l'intention d'un petit nombre d'adeptes peu scrupuleux pour tout ce qui tenoit à la convenance du fond et de la forme; c'étoit aller contre les vues du chroniqueur confidentiel que de rendre public ce qu'il avoit condamné lui-même au secret. Étoit-ce d'ailleurs le fait d'un bon citoyen, jaloux de toutes les gloires

de notre pays, d'enlever à la France sa brillante auréole, et de faire descendre le dix-septième siècle au niveau du dix-huitième?

Si j'avois partagé l'opinion que je viens de rappeler, je me serois bien gardé de préparer une nouvelle édition des *Historiettes*. Je crois aimer la France autant que l'on peut aimer et admirer quelque chose; or mes vieux sentimens de respect et de prédilection pour le grand siècle n'ont pas été le moins du monde ébranlés par les confidences de notre auteur. Des Réaux sans doute étoit loin de prévoir et de sentir toutes les glorieuses merveilles du temps auquel il appartenoit lui-même · cependant ce temps a plus gagné que perdu à ses révélations; et d'abord, en cherchant le côté plaisant et satirique des hommes et des choses qu'il connoissoit le mieux, il a fixé les dernières limites du dénigrement permis : le mal qu'il n'a pas trouvé, les désordres qu'il n'a pas signalés, on peut aujourd'hui les considérer comme étrangers à la société dans laquelle il veut bien nous introduire. Et puis cette société, il la montre sous de nouveaux aspects, il donne au tableau des mœurs générales des traits et des coups de pinceau que l'on chercheroit en vain dans la Bruyere, dans la Rochefoucauld, dans Moliere lui-même : enfin il nous fait, bon gré mal gré, regretter d'être déjà si loin de tout cela. Quelle société charmante en effet! quelle franchise de ton et quelle aisance d'allure! quel naïf entraînement



vers tous les plaisirs de l'esprit et de l'imagination! quel délicieux parfum de sentimens vrais, de conversations délicates, de fêtes galantes et variées! Voyez de tous les rangs, dans nos Historiettes, les mains tendues vers tout ce qui sait agir et parler, vivre d'une façon galante et polie: voyez les plus grands, les plus beaux noms de notre douce France, les Gramont, les Turenne et les Mortemar, les Montmorency, les Guise et les Longueville, respectés de tous sans tenir personne à distance, sortant de chez le Roy pour souper avec l'abbé de Marigny, Sarrasin, ou Gourville, recherchant la conversation de madame Pilou, de madame de Launay ou de madame Cornuel, jusques dans les assemblées de madame de Chevreuse ou de mademoiselle de Rohan! C'étoit là le bon temps! Et qui, dans notre pâle et triste horizon, pourroit en douter le moins du monde! Figurons-nous alors un hiver à Paris: pour moins de mécompte, plaçons-nous dans le cœur de la ville, au milieu de ces bourgeois aisés sinon opulens, qui tous avoient pu suivre, dans leur jeunesse, les cours de Clermont, de Montaigu, de Cambray, sur les mêmes bancs que les princes du sang et les enfans de la première qualité. Chacun connoît, dans son quartier, les véritables honnêtes gens et ceux qui ont la prétention de l'être: on sait les femmes aimables, spirituelles, les filles belles et bien élevées. Le moment des assemblées arrive: chacun donne à son tour; chacun

reçoit les voisins, les amis. Ce soir, le *bouquet* est à telle enseigne, demain telle autre maison le reprendra. On n'invite personne ; quiconque aime à danser, à converser, à courtiser les dames (en tout bien et tout honneur), n'a rien à craindre de la malice ou de la rancune des autres ; il peut se présenter, lui, ses parens, ses sœurs et ses amis : le maître de la maison les introduira, leur laissera le champ libre. A onze heures, les courtisans sortent du cercle de la Reine ; en leur chemin, ils entendent les violons : « Montons ! » disent-ils. — « Qui va là ? — Nous sommes trois, cinq, dix : les fils de M. d'Elbeuf, le chevalier de Gramont, M. Patru l'avocat, M. Lambert le chanteur. — Monseigneur ! Messieurs ! soyez les bienvenus ! voici l'entrée. « — On se mêle, on se croise, et, le lendemain, les femmes de la ville conviennent que ces Messieurs de la Cour ont je ne sais quoi de gracieux et d'aimable que n'ont pas les gens de leur quartier. Que si par hasard les visiteurs sont étrangers au gros de l'Assemblée, et qu'ils n'y connoissent même personne, la porte pour cela ne leur est pas refusée ; mais ils perdent aisément l'envie de recommencer de telles expériences, car dans tous les rangs la parole est vive, incisive ; il faut prévoir toutes les questions, il faut, bon gré mal gré, se tenir prêt à la riposte.

Le temps d'arrêt, le Carême vient, passe ; les beaux jours arrivent. Alors parmi les bourgeois, les gentilshommes et les gens de qualité heureusement



soutenus de jeunesse et d'argent, c'est un assaut de *cadeaux* et de joyeuses promenades dans les environs de Paris; c'est aussi la saison des mariages. Pour fêter dignement le lendemain des noces, on avise quelque maison *des champs*, grande, commode et de belle apparence : le propriétaire est un de nos amis ou l'ami de nos amis : on le prie de prêter le logis pour huit jours, on retient le logis : c'est pour ainsi dire un droit acquis aux nouveaux mariés. On voit ainsi fréquemment, et des Réaux sera notre garant, le château, le palais d'un personnage de la plus haute qualité devenir le rendez-vous, et pour ainsi dire la propriété passagère d'une société recrutée dans les comptoirs de la finance, ou dans les magasins de la rue Saint-Denis.

La morgue, cette lèpre de la société moderne, qui surtout rend aujourd'hui la province inhabitable aux honnêtes gens, la morgue date du jour où tous les rangs ont été légalement confondus, où l'on n'a plus reconnu la moindre préséance de naissance et de condition. Chacun dès lors, ne pouvant être gentilhomme, s'est fait gentillâtre; chacun pour ainsi dire, auprès de valets et de subalternes, a joué le personnage d'homme de qualité, déchu par les malheurs de la Révolution. Rien de plus facile que ce beau rôle : il suffit d'établir une séparation tranchée entre la conjonction *de* et le nom qu'on se donne ou qu'on a le droit de porter; on appelle cela, dans notre langage barbare, la *parti-*

cule nobiliaire. Comme si jamais la présence ou l'absence de cette conjonction, séparée des titres de baron, comte ou marquis, avoit eu la moindre signification honorable ou défavorable! comme si l'usage constant de l'ancienne bourgeoisie (c'est-à-dire du corps des marchands et de officiers des basse et moyenne justice), n'avoit pas été de réserver à ses cadets et puînés les noms de ferme ou de terre dans lesquelles leurs enfans étoient nés ou avoient été nourris!

Mais je reviens à des Réaux, en remarquant que l'usurpation des qualités et des titres de noblesse étoit autrefois bien plus difficile, et que d'ailleurs, après tout, on n'en avoit pas besoin. Chaque famille pouvoit, en vivant honorablement, parcourir tous les degrés de la noblesse véritable, et quand elle n'achetoit pas les petites charges qui donnoient cette noblesse, c'est parce qu'elle préféroit les avantages de la roture, bien réels dans une foule de circonstances. Ce n'étoit pas le nom, c'étoit le mérite et les honnêtes habitudes qui donnoient, et, surtout, conservoient l'entrée des bonnes compagnies. Sans la moindre qualité, avec de l'argent, du courage ou de fortes études, on pouvoit acquérir un fief, traiter d'une enseigne ou d'une charge de secrétaire du Roi, de maître des Comptes, de conseiller des Aides ou même du Parlement. Pour cela, il suffisoit de prendre des degrés, de soutenir une thèse et de payer une charge. Mais sans les avantages de l'édu-

cation, sans les agrémens de l'esprit ou du caractère, il étoit malaisé de franchir les barrières qui défendoient le commerce ordinaire des honnêtes gens; et voilà surtout en quoi le monde de ce temps-là différoit du dix-huitième siècle, et même un peu du dix-neuvième.

D'ailleurs la Noblesse, en cherchant ainsi des amis et des cliens dans tous les rangs, n'avoit rien à craindre pour ses prérogatives. La naissance et les emplois décidant fort nettement de la préséance, le cérémonial étoit partout observé sans réclamation, ainsi qu'on le pratique encore en Anglee rre Seulement, en France, l'excellence des habitudes introduisoit partout la familiarité, et c'est là ce qu'on n'a jamais vu chez nos voisins des bords de la Tamise. Aucune supériorité de rang ne donnoit le droit de parler plus haut, d'être fâcheux ou ridicule; et comme le but qu'on se proposoit en suivant les belles assemblées étoit non de *faire son chemin*, mais d'ajouter aux agrémens de la vie ordinaire, on n'alloit pas dans le monde avec l'espoir d'être présenté à d'importans inconnus, et on y laissoit volontiers de côté la sottise indiscrète et la prétention bavarde.

Ce fut pour ajouter à l'attrait des visites et de la conversation polie que s'établit chez les gens d'une certaine qualité l'usage des *ruelles*. Dans les premiers temps, la dame de la maison, assise sur une sorte de lit paré, invitoit ses amis particuliers à

passer dans l'espace assez large qui formoit une séparation entre le lit et la muraille tapissée; les visiteurs moins accoutumés demeuroient de l'autre côté. Grâce à cette façon convenue, la maîtresse du logis étoit dispensée de se lever pour introduire et reconduire. Mais, déjà quand des Réaux recueilloit ses notes, les dames abandonnoient le lit pour le moment des visites, et recevoient avant et après dîner, dans la chambre à coucher, qui retenoit en conséquence l'ancien nom de *ruelle*[1]. Elles eurent soin de transporter à leur chaise le privilége du lit : elles ne se levèrent plus que fort rarement devant ceux qui les venoient visiter, et l'usage s'en est, je crois, assez bien conservé jusqu'à nous.

Des Réaux nous transporte au milieu de cette société charmante. Il nous introduit, il fait agir et parler tout ce monde avec d'autant plus d'ingénuité qu'il ne pense pas avoir à l'expliquer à gens d'autres habitudes. Nous allons avec lui chez madame de Choisy près Saint-Germain-l'Auxerrois, à l'Arsenal chez les *divines* comtesses de Fiesque et de Frontenac, à la place Royale chez la comtesse de Maure, ou la marquise de Sablé, au Marais, au Luxembourg, dans les rues Coquillière et des Petits-Champs, chez la marquise de Sévigné, madame

1. « *Ruelle* se dit des alcoves et des lieux parez où les dames reçoivent leurs visites, soit dans le lit, soit sur des siéges. » (*Dictionnaire de Furetière*.)

d'Harambure, mademoiselle Galateau depuis madame de la Lanne, madame de Saint-Loup, mademoiselle de Coligny depuis madame de la Suze, mesdames de Rohan, mademoiselle de Scudery, madame de Launay, madame de Coislin, M. des Yveteaux et madame la présidente de Lescalopier. Quelle variété de tableaux, de bonnes qualités et de défauts, d'agrémens et de ridicules! Mais à tout prendre, dans chacune de ces réunions et sans même y joindre l'Hôtel de Rambouillet, on est assuré de trouver le même genre d'esprit, la même politesse, le même bonheur de pensées et d'entretiens. Notre des Réaux, bien différent de Brantôme, n'a pas voulu composer de satire ou de panégyrique : il se borne à la prétention de fixer le souvenir de ce qu'il a vu, de ce qu'il a su de bonne source; et bien mieux que ne l'ont fait plusieurs écrivains du dernier siècle, il a pu dire : « *J'ai vu les mœurs de mon temps, et j'ai publié ce livre.* »

Après tout, les travers, les vices et les ridicules qu'il nous a signalés sont de tous les temps et de tous les lieux. Il y avoit alors, il y aura toujours de jeunes fous, de vieux débauchés, des extravagans et des originaux de tous les âges et de toutes les conditions. Ce n'est donc pas diffamer une époque déterminée que de mentionner les désordres qui, par cela même qu'ils ont paru singuliers, doivent être considérés comme en dehors des habitudes générales. Nos *Historiettes* établissent le compte de

chacun : si les ombres défavorables dominent sur une figure, c'est ordinairement pour l'opposer à quelque éclatant panégyrique. Ainsi la publication alors récente des *Économies royales de Sully* avoit soulevé les réclamations de ceux qui avoient connu le grand ministre de notre grand roi Henry IV : les vanteries de Sully ont entraîné des Réaux à écrire l'historiette qu'on lui a tant reprochée, et dans laquelle il a, j'en conviens, dépassé les bornes de la justice. A cette exception près, il aime à faire la part du bien et du mal, telle au moins qu'il la distingue, envers et contre tous. Le titre de son livre et les réserves qu'il amassoit pour l'*Histoire de la Régence* ne lui permettant pas d'apprécier les grands événemens et les actions d'un intérêt public, on ne doit pas lui reprocher de faire poser ses modèles dans le costume le plus simple et le moins arrangé ; c'est là ce qui fait au contraire l'incomparable originalité de son livre : toutefois son crayon, qu'aucune considération ne retient ou ne dirige, nous dessine encore bien des traits délicats, bien des figures grandes, belles et respectables. Avant de le condamner, daignons au moins faire un léger retour sur nous-mêmes. Quand il nous arrive de traiter la question délicate sinon de nos meilleurs amis, au moins de nos connoissances les plus familières, n'effleurons-nous pas le chapitre des excellentes qualités (sur ce point on suppose tout le monde d'accord), n'appuyons-nous pas sur le côté piquant, singulier,

ridicule? les anecdotes confidentielles ne viennent-elles pas à l'appui de nos aveux et de nos observations? Ainsi des Réaux eût apparemment parlé de nous, si nous avions été de ses bons amis; il apporte des faits pour justifier ses jugemens, et l'on est assuré qu'il veut donner à ses portraits la plus parfaite ressemblance; car enfin, en les chargeant, il auroit renoncé de gaîté de cœur à l'approbation des juges auxquels il les adressoit, et qui connoissoient aussi bien que lui les originaux.

Un écrivain, médisant de parti pris, se seroit-il arrêté, comme il a fait, sur tant de charmantes figures, sur tant de natures bonnes et généreuses? Sans lui, qui se souviendroit aujourd'hui de M. de Pisani, de Racan, du maréchal de Gmaront, de sa sœur madame de Saint-Chamont, de mesdames des Loges, de Cavoye, de Liancourt, de Lhuillier, de le Pailleur, de la maréchale de Themines, de madame Pilou, de la belle Marcelle Altoviti, et de cent autres qui, s'ils avoient pu lire leurs *Historiettes*, auroient eu sujet de remercier le bienveillant chroniqueur? Comparez, pour la malignité, Saint-Simon et des Réaux : vous avouerez que l'avantage de la bonhomie, de la justice et de la sincérité demeure à l'auteur des *Historiettes*. Du moins celui-ci ne revient-il pas vingt fois sur les victimes de ses souvenirs, pour les meurtrir et torturer de nouveau : même en parlant de ceux dont il croit avoir à se plaindre, comme de Conrart et du cardinal de Retz, il frappe

sans emportement, il n'a pas ces accès de rage que le seul nom d'un Vendôme, d'un duc du Maine ou d'un Noailles éveillent toujours dans l'esprit étroit, dans l'âme altière et vindicative de Saint-Simon.

Mais il est un tort dont la plume ardente et colorée du duc et pair est à peu près exempte, et que je n'ai pas la pensée d'excuser dans les *Historiettes*. Des Réaux, écrivant pour un petit cercle d'amis assez peu scrupuleux sur le choix des expressions et des souvenirs, a porté plus d'une fois atteinte à toutes les convenances de langage. Sa plume reproduit sa pensée sans le moindre voile, et cette pensée ne s'arrête pas toujours devant l'obscénité. On a dit pour le justifier qu'il suivoit le méchant usage de ses contemporains : l'observation ne semble pas exacte. Non, l'on ne permettoit alors à personne d'écrire ainsi que le fait trop souvent des Réaux, et le lecteur françois a toujours voulu être respecté. Quelques expressions devenues grossières (depuis qu'on les a remplacées par leurs justes équivalens) ne prouvent rien contre la délicatesse de l'ancienne pudeur publique : Moliere et Scarron, avec leurs deux ou trois gros mots, leurs quelques licences de mauvais goût, sont d'une lecture assurément moins dangereuse que les romanciers et les auteurs dramatiques de notre siècle. Pour s'en convaincre, il suffiroit de mettre en parallèle d'un côté l'*Astrée*, la *Clélie*, le *Roman Comique*, les *Fourberies de Scapin* et les Ballets dessinés par Bensserade; de

l'autre, les Ballets faits pour la *Cerrito*, les *Mystères* ou la *Notre-Dame de Paris*, les tableaux de mœurs de Paul de Kock, les drames de *Lucrèce* ou d'*Antony*. La Fontaine a pourtant fait les *Contes* : c'est la plus grande débauche d'esprit qu'un honnête homme se soit alors permise : comparez-les cependant aux tristes gaîtés de Parny, de Béranger, du second Balzac, et vous avouerez qu'on se trouveroit encore assez bien aujourd'hui de prendre pour point d'arrêt, en pareille matière, l'exemple du dix-septième siècle.

Ce n'est donc pas atténuer les torts de des Réaux que d'en appeler au sens moral de ses contemporains; mais quand il écrivoit ses *Historiettes*, il n'avoit pas trente-sept ans : sa jeunesse ayant été fort occupée d'intrigues et de pensées galantes, il n'eut pas le courage de passer rapidement sur tout ce qui lui représentoit ses premières habitudes, et, nous en convenons, il s'en est donné à cœur joie. Il n'a rien dissimulé, il a même enregistré les anecdotes les plus douteuses et les plus révoltantes, en croyant aller au-devant de notre incrédulité à l'aide de cette réserve : *On a dit, mais je ne le crois pas*, ou *j'ai bien de la peine à le croire*, au lieu de prendre le sage parti de ne pas en parler du tout. Il subit aujourd'hui la peine de cette intempérance de langage : jamais son livre ne sera de ceux qu'une dame pourra se féliciter d'avoir lus. Sa plume a, par trop de mots saugrenus, blessé les sentimens

de delicatesse intime qui font la meilleure arme des femmes et qui contribuent le plus au charme de leur conversation, à l'agrément de leur société. Vingt pages de moins, et les *Historiettes*, avouées de tous, eussent aussitôt pris leur place dans les Bibliothèques et dans les salons, entre Saint-Simon et madame de Sévigné. Tout le monde y eût gagné; et l'usage étant autorisé d'alléguer Tallemant des Réaux à propos de la plupart des souvenirs du dix-septième siècle, la société parisienne eût peut-être fini par rejeter ou du moins renvoyer aux provinces l'embarras, la gourme, la contrainte qui sont devénus le fléau de la plupart de nos assemblées.

Mais, direz-vous, si nous reconnoissons franchement le méchant côté des *Historiettes*, pourquoi n'avoir pas épuré le livre et n'avoir pas opéré les retranchemens que l'auteur eût peut-être faits lui-même, avant de le livrer à la presse? Mon Dieu! cela est facile à dire : mais cependant le manuscrit des *Historiettes* existe, et si l'on pouvoit même admettre que le fond des récits n'ait pas le plus souvent demandé grâce pour la forme, il suffiroit encore à ma justification de m'abriter sous l'exemple de M. Monmerqué, qui, tout en déplorant la licence passagère de certaines lignes, n'a pourtant cru devoir éliminer qu'un assez petit nombre d'expressions grossières. C'est que mon savant et illustre ami étoit doué d'un sentiment historique trop délicat

pour supprimer dans un tel ouvrage les récits qui pouvoient ajouter, en dépit de leur forme blâmable, quelque chose à la révélation des mœurs et des caractères. En cela d'autant mieux autorisé, que ces passages inconvenans ne sauroient, après tout, offrir le moindre danger à l'imagination du lecteur. Si j'osois trancher du versificateur, je dirois que c'est une sorte d'émanation maussade, une odeur nauséabonde qui dans un riant verger viendra blesser un moment la délicatesse de nos sens : bientôt, de gracieux accidens de terrain et de charmans bouquets de fleurs se disputeront à l'envi le soin de nous faire oublier un dégoût momentané. Voilà ce qu'on éprouvera peut-être en lisant les *Historiettes* de Tallemant des Réaux.

Sans doute les honnêtes gens ressentiront toujours une certaine répugnance pour les récits dans lesquels les convenances du langage seront foulées aux pieds : mais les livres *expurgés*, on s'accorde à ne les pas lire. Il y a bien aussi dans les Mémoires de Saint-Simon et dans les lettres de madame de Sévigné des mots et des lignes qu'on aimeroit mieux ne pas y rencontrer : qui cependant voudroit d'un *Saint-Simon* et d'une *madame de Sévigné* ainsi purifiés de toute apparence de souillure? Voilà donc pourquoi nous avons reproduit les *Historiettes* dans leur forme originale, conservant la rouille et les scories du métal, pour ne rien perdre de ses charmantes ciselures. La lecture de cet ouvrage ne pou-

vant, ainsi que nous l'avons déjà dit, présenter le moindre danger pour la vertu la plus chancelante et l'imagination la plus impressionnable, elle n'est fâcheuse que pour la réputation d'un écrivain que l'hôtel de Rambouillet auroit bien dû prémunir contre de telles débauches d'esprit et de conversation.

Nous réservons pour le dernier volume et comme le complément naturel des *Historiettes*, la notice que M. Monmerqué a consacrée à Tallemant des Réaux. Elle étoit déjà dans les deux éditions précédentes; mais M. Monmerqué a trouvé le moyen de la perfectionner encore et d'ajouter de nouvelles découvertes à toutes celles qu'il avoit si habilement groupées et mises en œuvre. J'ai gardé le droit de parler ici de cet excellent morceau comme en parlent tous ceux qui l'ont lu; car bien que le nom de l'illustre académicien décore le titre de cette édition, bien que la bienveillante amitié dont il m'honore depuis longtemps m'ait permis de profiter comme de mon bien des notes précieuses qui accompagnent les éditions précédentes, et d'un très-grand nombre d'additions tracées sur l'exemplaire interfolié de sa riche bibliothèque, cependant je dois déclarer ici que j'ai seul préparé les différentes parties de cette troisième édition. M. Monmerqué m'a dit : « Tenez, prenez; voilà tout ce que j'ai fait, trouvé et redressé, avant, pendant et après les deux éditions précédentes : disposez-en comme vous l'entendrez. » Je

ne me suis pas fait répéter ces douces paroles : j'ai tout accepté, tout pris. Mais je n'ai pas renoncé au droit d'exprimer mes remerciemens ici, ailleurs, et comme il me plairoit. Pour le moment, il m'a suffi d'avouer que, sans les secours de toute espèce que l'amitié de M. Monmerqué m'a prodigués, je n'aurois pas donné à cette édition plusieurs années de ma vie qui, d'aventure, assez d'autres le diront auroient pu être mieux employées.

P. P.

2 décembre 1853.





J'appelle[1] ce recueil les *Historiettes*, parce que ce ne sont que des petits Mémoires qui n'ont aucune liaison les uns avec les autres. J'y observe seulement en quelque sorte la suitte du temps, pour ne point faire de confusion. Mon dessein est d'escrire tout ce que j'ay appris et ce que j'apprendray d'agréable et de digne d'estre remarqué, et je pretens dire le bien et le mal sans dissimuler la verité, et sans me servir de ce qu'on trouve dans les Histoires, et les Memoires imprimez. Je le fais d'autant plus librement que je sçais bien que ce ne sont pas choses à mettre en lumiere, quoyque peut-estre elles ne laissassent pas d'estre utiles. Je donne cela à mes amis qui

1. A la fin de 1657.

m'en pressent il y a longtemps. Au reste, je r'envoyray souvent aux Memoires que je pretens faire de la Regence d'Anne d'Austriche, ou pour mieux dire, de l'administration du cardinal Mazarin, et que je continueray tant qu'il gouvernera, si je me trouve en estat de le faire. Ces renvoys seront pour ne pas repeter les mesmes choses; comme, par exemple, une fois que M. Chabot, devenu duc de Rohan, entra dans les negociations avec la Cour, je ne puis plus continuer son *Historiette*, parce que desormais c'est l'histoire de la seconde guerre de Paris. Voylà quel est mon dessein. Je commenceray par Henry le Grand et sa cour, afin de commencer par quelque chose d'illustre.





LES

HISTORIETTES.



1. — HENRY QUATRIESME.

(*Né à Pau*, 13 *decembre* 1553; *mort à Paris*, 14 *mai* 1610.)

Si ce prince fust né roy de France et roy paisible, apparemment ce n'eust pas esté un grand personnage; il se fust noyé dans les voluptez, puisque malgré toutes ses traverses, il ne laissoit pas, pour suivre ses plaisirs, d'abandonner ses plus importantes affaires[1]. Après la bataille de Coutras, au lieu de poursuivre ses avantages, il s'en va badiner avec la Comtesse de Guiche

1. Je ne me serviray point icy d'un manuscrit intitulé : *Les Amours d'Alcandre*, c'est-à-dire d'Henry IVe, dont j'ay la clef; car on le trouvera tout entier dans ce recueil.

et luy porte les drapeaux qu'il avoit gaignez. Durant le siege d'Amiens, il court après Madame de Beaufort, sans se tourmenter du cardinal d'Austriche[1] qui s'approchoit pour tenter le secours de la place[2].

Il n'estoit ny trop liberal ny trop reconnoissant. Il ne louoit jamais les autres, et se vantoit comme un Gascon. En recompense, on n'a jamais veu un prince plus humain ny qui aimast plus son peuple. D'ailleurs, il ne refusoit point de veiller pour le bien de son estat, et il a fait voir en plusieurs rencontres qu'il avoit l'esprit vif et qu'il entendoit raillerie.

Pour reprendre donc ses amours, si Sebastien Zamet, comme quelques-uns ont dit, donna du poison à Madame de Beaufort, on peut dire qu'il rendit un grand service à Henry IVe, car le bon prince alloit faire la plus grande folie qu'on pouvoit faire : cependant il y estoit resolu[3]. On devoit declarer feu Monsieur le Prince bastard. M. le Comte de Soissons se faisoit cardinal, et on luy donnoit trois cents mille escus de rente en benefices, et M. le

1. Depuis l'Archiduc Albert.
2. Sigogne en fit cette epigramme :

> Ce grand Henry qui souloit estre
> L'effroy de l'Espagnol hautain,
> Fait aujourd'huy devant un prestre,
> Et suit le cû d'une putain.

3. Voyez-en les raisons dans M. de Sully.

Prince de Conty estoit marié alors avec une vieille qui ne pouvoit avoir d'enfans[1]. M. le mareschal de Biron devoit espouser la fille de Madame d'Estrées, qui depuis a esté Madame de Sanzay. M. d'Estrées[2] la devoit avouer ; elle estoit née durant le mariage, mais il y avoit cinq ou six ans que M. d'Estrées n'avoit couché avec sa femme qui s'en estoit allée avec le Marquis d'Allegre, et qui fut tuée avec luy à Issoire, par les habitans qui se sousleverent et prisrent le party de la Ligue. Le Marquis et sa galante tenoient pour le Roy : ils furent tous deux poignardez et jettez par la fenestre.

Cette Madame d'Estrées estoit de la Bourdaisiere, la race la plus fertile en femmes galantes qui ayt jamais esté en France[3]. On en

1. A Madame de Montafier, mere de feu Madame la Comtesse.

2. Le premier M. d'Estrées, grand maistre de l'Artillerie (mais en ce temps-là ce n'estoit pas office de la Couronne), estoit un brave homme qui fit sa fortune. Il estoit de la frontiere de Picardie; on l'appelloit La Caussée en picard, pour *Chaussée*, et estoit un peu *dubiæ nobilitatis*. Mais après, il se fit appeller d'Estrées et dit qu'il estoit d'une bonne maison de Flandres. Son filz, par la faveur de Madame de Beaufort, fut aussy grand maistre de l'Artillerie. J'ay ouy dire que ce premier M. d'Estrées estoit gendarme dans la compagnie d'un M. de Rubempré, et qu'il sauva la vie à son capitaine; on l'appelloit Grand-Jean de La Caussée. Cela servit à sa fortune.

3. On dit qu'une Madame de La Bourdaisiere se vantoit d'avoir couché avec le pape Clement VII, à Nice;

compte jusqu'à vingt-cinq ou vingt-six, soit religieuses soit mariées, qui toutes ont fait l'amour hautement. De là vint qu'on dit que les armes de La Bourdaisiere c'est *une poignée de vesces* (*a*); car il se trouve, par une plaisante rencontre, que dans leurs armes il y a une main qui seme de la vesce[1]. On fit sur leurs armes ce quatrain :

Nous devons benir cette main
Qui seme avec tant de largesses,
Pour le plaisir du genre humain,
Quantité de si belles vesces.

Voicy ce que j'ay ouy conter à des gens qui le sçavoient bien, ou croyoient le bien sçavoir: une pauvre femme, veuve d'un procureur ou d'un notaire à Bourges, achepta un meschant pourpoint à la Pourpointerie, dans la basque duquel elle trouva un papier où il y avoit : « Dans la cave d'une telle maison, six pieds « sous terre de tel endroit (qui estoit bien desi-« gné), y a tant en or dans des pots, etc. » La somme estoit très-grande pour le temps (il y a bien 150 ans). Cette veuve, voyant que le

avec l'empereur Charles-Quint, quand il passa en France, et avec François Ier.

1. Le mot : *Hinc pleno copia cornu.*

a. Autrefois *putain*.

lieutenant general de la ville estoit veuf et sans enfans, luy dit la chose, sans luy enseigner la maison, et offrit, s'il vouloit l'espouser, de luy dire le secret. Il y consent; on descouvre le tresor; il luy tiut parole et l'espousa. Il s'appelloit Babou. Il achepta la Bourdaisiere : c'est, je pense, le grand-pere de la mere du mareschal d'Estrées.

Madame d'Estrées eut six filles et deux filz. L'aisné fut tué au siege de Laon; le cadet destiné à l'Eglise, nommé à l'evesché de Lyon et au cardinalat, est le mareschal d'Estrées, qui vit encore aujourd'huy. Son cousin de Sourdis eut le chapeau. Les six filles estoient Madame de Beaufort que Madame de Sourdis, aussy de La Bourdaisiere, gouvernoit; Madame de Villars dont nous parlerons; en suitte Madame de Nan; la Comtesse de Sanzay; l'abbesse de Maubuisson, et Madame de Balagny, c'est *Delie* dans l'*Astrée*. Elle avoit un peu la taille gastée, mais c'estoit la plus galante personne du monde. Ce fut d'elle que feu M. d'Espernon eut l'abbesse de Sainte-Glossine de Metz. On les appelloit, elles six et leur frere, les sept peschez mortels. Madame de Neufvic, une dame d'esprit qui estoit fort familiere chez Madame de Bar (*a*), fit cette

a. La sœur du Roy.

epigramme sur la mort de Madame la Duchesse :

J'ay veu passer par ma fenestre[1]
Les six peschez mortels vivans,
Conduits par le bastard d'un prestre[2],
Qui tous ensemble alloient chantant
Un *requiescat in pace*
Pour le septiesme trespassé.

1. Madame de Beaufort logeoit auprès du Louvre.— On conte encore une chose fort jolie de cette Madame de Neufvic. Quoyque desjà assez aagée, elle aimoit fort les fleurs et portoit souvent des bouquets. Le Comte de Sardini, alors jeune, la trouva un jour chez Madame de Bar avec un bouquet; c'estoit durant le siege d'Amiens. Il se mit en riant à chanter ce couplet de Ronsard :

Quand ce beau printemps je voy,
J'aperçoy
Rajeusnir la terre et l'onde,
Et me semble que l'amour,
En ce jour,
Comme enfant renaisse au monde.

Elle, sur-le-champ, se mit à chanter :

Moy je fais comparaison
D'un oison
A un homme mal habile
Qui, d'un sens par trop rassis,
Cause assis,
Quand son Roy prend une ville.

Une fois l'ambassadeur d'Espagne, chez Madame de Bar, en parlant des dames d'Espagne et de France, dit: *Las nuestras son mas agudas.* — *Por rodillas peude ser*, luy respondit Madame de Neufvic. (Nos dames sont plus fines, plus aiguës. — Des genoux peut-estre.)

2. Balagny, filz de Montluc evesque de Valence. Il

Henry IVe, à ce qu'on pretend, n'en avoit pas eu les gants, et ce fut pour cela qu'il ne fit pas appeller M. de Vendosme *Alexandre*, de peur qu'on ne dist Alexandre *le Grand*, car on appelloit M. de Bellegarde, Monsieur le Grand, et apparemment il y avoit passé le premier. Le Roy commanda dix fois qu'on le tuast[1] ; puis il s'en repentoit, quand il venoit

arriva avec cinq cents chevaux et huict cents fantassins, levez à ses despens, trouver Henry IVe, lorsqu'il ne sçavoit comment s'opposer au grand commandeur de Castille et à M. de Mayenne, qui venoient pour faire lever le siege de Laon. Ce service luy fut si agréable qu'il fit Balagny mareschal de France, et luy fit espouser la sœur de Madame de Beaufort. Ce Balagny avoit esté prince de Cambray, dont il s'estoit rendu maistre en suivant le Duc d'Alençon. Sa femme, la sœur du brave Bussy d'Amboise, avoit tant de cœur qu'elle creva de despit de n'estre plus la princesse de Cambray, où ils faisoient grande despense. Elle eut un filz qui fut le Bouteville de son temps; Puismorin le tua dans la rue des Petits-Champs. Il est vray qu'un valet le blessa par derriere d'un coup de fourche, comme il se battoit. Le Balagny qui est venu de la sœur de Mademoiselle d'Estrées n'est qu'un coquin.

1. Un jour M. de Praslin, capitaine des Gardes-du-corps, depuis mareschal de France durant la Regence, pour empescher le Roy d'espouser Madame de Beaufort luy offrit de luy faire surprendre Bellegarde couché avec elle. En effect, il fit lever le Roy une nuict à Fontainebleau; mais quand il fallut entrer dans l'appartement de la Duchesse, le Roy dit : « Ah ! cela la fascheroit trop » M. le mareschal de Praslin a conté cela à un homme de qualité de qui je le tiens.

à considerer qu'il la luy avoit ostée, car Henry III[e], voyant danser M. de Bellegarde et Mademoiselle d'Estrées ensemble, dit : « Il « faut qu'ils soient le serviteur et la mais- « tresse. »

Ce prince a eu une quantité estrange de maistresses; il n'estoit pourtant pas grand abatteur de bois; aussy estoit-il tousjours cocu. On disoit en riant que son second avoit esté tué. Madame de Vernueil l'appella un jour *Capitaine Bon vouloir;* et une autre fois, car elle le grondoit cruellement, elle luy dit que bien luy prenoit d'estre roy, que sans cela on ne le pourroit souffrir, et qu'il puoit comme charogne. Elle disoit vray, il avoit les pieds et le gousset fin, et quand la feue Reyne-mere coucha avec luy la premiere fois, quelque bien garnie qu'elle fust d'essences de son pays, elle ne laissa pas d'en estre terriblement parfumée. Le feu Roy pensant faire le bon compagnon disoit : « Je tiens de mon pere, moy, je sens « le gousset. »

Quand on luy produisit la Fanuche, qu'on luy faisoit passer pour pucelle, il trouva le chemin assez frayé et il se mit à siffler. « Que « veut dire cela ? » luy dit-elle. — « C'est, » respondit-il, « que j'appelle ceux qui ont « passé par icy. — Picquez, picquez, » dist-elle, « vous les attrapperez. »

Je pense que personne n'a approuvé sa conduitte avec la feue Reyne-mere, sa femme, sur le fait de ses maistresses ; car que Madame de Vernueil fust logée si près du Louvre[1], et qu'il souffrist que la Cour se partageast en quelque sorte pour elle, en verité il n'y avoit ny politique ny bienséance. Cette Madame de Vernueil estoit fille de ce M. d'Entragues qui espousa Marie Touchet, fille d'un boulanger d'Orléans, mais qui avoit esté maistresse de Charles IX[e] et mere de feu M. d'Angoulesme le pere. Elle avoit de l'esprit, mais elle estoit fiere ; elle ne portoit guères de respect ny à la Reyne ny au Roy. En luy parlant de la Reyne, elle l'appelloit quelquefois *vostre grosse banquiere*, et le Roy luy ayant demandé ce qu'elle eust fait si elle eust esté au port de Nully quand la Reyne s'y pensa noyer : « J'eusse crié, » luy dit-elle, « *La Reyne boit!* »

Enfin le Roy rompit avec Madame de Vernueil ; elle se mit à faire une vie de Sardanapale ou de Vitellius : elle ne songeoit qu'à la mangeaille, qu'à des ragousts, et vouloit mesme avoir son pot dans sa chambre. Elle devint si grosse, qu'elle en estoit monstrueuse; mais elle avoit tousjours bien de l'esprit. Peu

1. A l'hostel de la Force. On voit cela dans ce manuscrit des *Amours d'Alcandre*.

de gens la visitoient. On luy osta ses enfans ; sa fille fut nourrie auprès des Filles de France.

La feue Reyne-mere, de son costé, ne vivoit pas trop bien avec luy, elle le chicanoit en toutes choses. Un jour qu'il fit donner le fouet à Monsieur le Dauphin : « Ah ! » luy dit-elle, « vous ne traiteriez pas ainsy vos bastards. — « Pour mes bastards, » respondit-il, « il les « pourra fouetter, s'ils font les sots ; mais luy « il n'aura personne qui le fouette. »

J'ay ouy dire qu'il luy avoit donné le fouet luy-mesme deux fois : la premiere pour avoir eu tant d'aversion pour un gentilhomme que, pour le contenter, il fallut tirer à ce gentilhomme un coup de pistolet sans balle, pour faire semblant de le tuer ; l'autre, pour avoir ecrasé la teste à un moineau ; et que, comme la Reyne-mere grondoit, le Roy luy dit : « Ma« dame, priez Dieu que je vive ; car il vous mal« traittera, si je n'y suis plus. »

Il y en a qui ont soupçonné la Reyne-mere d'avoir trempé à sa mort, et que pour cela on n'a jamais veu la deposition de Ravaillac. Il est bien certain que le Roy dit, un jour que Conchine, depuis mareschal d'Ancre, l'estoit allé saluer à Monceaux : « Si j'estois « mort, cet homme-là ruineroit mon royaume. »

Ceux qui ont voulu raffiner sur sa mort disent que l'interrogatoire de Ravaillac fut fait

par le president Janin, comme conseiller d'estat (il avoit esté president au mortier de Grenoble); et que la Reyne-mere l'avoit choisy comme un homme à elle. On a dit que la Comant avoit perseveré jusques à la mort. On a seulement dit que Ravaillac avoit declaré que, voyant que le Roy alloit entreprendre une grande guerre, et que son estat en pastiroit, il avoit cru rendre un grand service à sa patrie que de la deslivrer d'un prince qui ne la vouloit pas maintenir en paix et qui n'estoit pas bon catholique.

Ce Ravaillac avoit la barbe rousse et les cheveux tant soit peu dorez. C'estoit une espece de fainéant qu'on remarquoit à cause qu'il estoit habillé à la flamande plustost qu'à la françoise. Il traisnoit tousjours une espée; il estoit melancolique, mais d'assez douce conversation.

Henry IV[e] avoit l'esprit vif et estoit humain, comme j'ay desjà dit. J'en rapporteray quelques exemples.

A la Rochelle, le bruit estoit parmy la populace qu'un certain chandelier avoit une *main de gorre*, c'est-à-dire une mandragore : or communement on dit cela de ceux qui font bien leurs affaires. Le Roy, qui n'estoit alors que le roy de Navarre, envoya quelqu'un à mynuict chez cet homme demander à achepter

une chandelle. Le chandelier se leve et donne une chandelle. « Voilà, » dit le lendemain le Roy, « la *main de gorre*. Cet homme ne perd « point d'occasion de gaigner, et c'est le moyen « de s'enrichir. »

Un monsieur de Vienne, qui s'appelloit Jean, estoit bien empesché à faire sa propre anagramme : le Roy le trouva par hasard en cette occupation : « Hé! » luy dit-il, « il n'y a rien « de plus aisé : Jean de Vienne *devienne* « *Jean*. »

Quelqu'un du Tiers-estat, se mettant à genoux pour le haranguer, trouva une pierre pointue qui luy fit si grand mal qu'il s'escria, en disant : « F...! » Le Roy luy dit en riant : « Bon! voilà la meilleure chose que vous pus- « siez dire; je ne veux point de harangue; « vous gasteriez ce que vous venez de dire. »

Une fois un gentilhomme-servant, au lieu de boire l'essay qu'on met dans le couvercle du verre, but en resvant ce qui estoit dans le verre mesme; le Roy ne luy dit autre chose sinon : « Un tel, au moins deviez-vous boire à « ma santé, je vous eusse fait raison. »

On luy dit que feu M. de Guise estoit amoureux de Madame de Vernueil; il ne s'en tourmenta pas autrement et dit : « Encore faut-il « leur laisser le pain et les putains : on leur a « osté tant d'autres choses. »



Un jour, passant par un village, où il fut obligé de s'arrester pour y disner, il donna ordre qu'on luy fist venir celuy du lieu qui passoit pour avoir le plus d'esprit, afin de l'entretenir pendant le repas. On luy dit que c'estoit un nommé Gaillard. « Eh bien ! » dit-il, « qu'on « l'aille querir. » Ce paysan estant venu, le Roy luy commanda de s'asseoir vis-à-vis de luy, de l'autre costé de la table où il mangeoit. « Comment t'appelles-tu? » dit le Roy. — « Sire, » respondit le manant, « je m'ap- « pelle Gaillard. — Quelle difference y a-t-il « entre gaillard et paillard ? — Sire, » respond le paysan, « il n'y a que la table « entre deux. — « Ventre-saint-gris ! j'en « tiens, » dit le Roy en riant. « Je ne croyois « pas trouver un si grand esprit dans un si petit « village. »

Quand il vint à donner le collier à M. de La Vieuville, pere de celuy que nous avons veu deux fois surintendant, et que La Vieuville luy dit, comme on a accoustumé : « *Domine, non* « *sum dignus.* — Je le sçay bien, je le sçay « bien, » luy dit le Roy, « mais mon nepveu « m'en a prié. » Ce nepveu estoit M. de Nevers, depuis duc de Mantoue, dont La Vieuville, simple gentilhomme, avoit esté maistre-d'hostel. La Vieuville en faisoit le conte luy-mesme, peut-estre de peur qu'un autre ne le fist, car

il n'estoit point beste et passoit pour un diseur de bons mots[1].

Lorsqu'on fit une chambre de justice contre les financiers : « Ah! » disoit-il, « ceux qu'on « taxera ne m'aimeront plus. »

Il faisoit un bouquet avec M. de Bellegarde, le mareschal de Roquelaure et autres, chez Zamet[2] et autres. Quand ce vint au Mareschal, il dit au Roy qu'il ne sçavoit où le traitter, si ce n'estoit *aux Trois Mores*. Le Roy y alla; ils menerent un page à deux, et le Roy un pour luy tout seul : « Car, » dit-il, « un page « de ma chambre ne voudra servir que moy. » Ce page fut M. de Racan, dont nous avons de si belles poésies.

Ceux d'Erissé, en Champagne, luy apporterent du vin et luy dirent que c'estoit le meilleur

1. On dit que La Vieuville ayant fait quelque raillerie d'un brave de la Cour, ce brave luy envoya faire un appel, et celuy qui luy portoit la parole adjousta que ce seroit pour le lendemain à six heures du matin. « A six heures? » reprit La Vieuville; « je ne me leve pas de si bon « matin pour mes propres affaires, je serois bien sot de me « lever de si bonne heure pour celles de vostre amy. » Cet homme n'en put tirer autre chose. La Vieuville de ce pas en alla faire le premier le conte au Louvre; et parce que les rieurs estoient de son costé, l'autre passa pour un ridicule.

2. Zamet, comme un notaire luy demandoit ses qualitez, dit : « Mettez seigneur de dix-huit cents mille « escus. »



vin de son royaume, et qu'ils le luy alloient prouver *ad pœnam libris*. « J'ay ouy dire *ad* « *pœnam libri*, » dit le Roy. — « Ne vous « estonnez pas de cela, » luy respondit celuy « qui avoit porté la parole, « c'est que nostre « vin fait faire des S. »

Un jour il alla chez Madame la Princesse de Condé, veuve du Prince de Condé le bossu; il y trouva un luth sur le dos duquel il y avoit ces deux vers :

Absent de ma divinité,
Je ne voy rien qui me contente.

Il adjousta :

C'est fort mal connoistre ma tante,
Elle aime trop l'humanité.

La bonne dame avoit esté fort galante. Elle estoit de Longueville.

Avant la reduction de Paris, une nuict qu'il ne dormoit point bien et qu'il ne pouvoit bien se resoudre à quitter sa religion, Grillon luy dit : « Pardieu, Sire! vous vous mocquez de « faire difficulté de prendre une religion qui « vous donne une couronne! » Grillon estoit pourtant bon chrestien; car un jour, priant Dieu devant un crucifix, tout d'un coup il se mit à crier : « Ah! Seigneur, si j'y eusse esté « on ne vous eust jamais crucifié! » Je pense

mesme qu'il mit l'espée à la main, comme Clovis et sa noblesse au sermon de saint Remy. Ce Grillon, comme on luy monstroit à danser et qu'on luy dit : « Pliez, reculez. — Je n'en « feray rien, » dit-il; « Grillon ne plia ny « recula jamais. » Se peut-il rien de plus gascon! Il refusa, estant mestre-de-camp du regiment des Gardes, de tuer M. de Guise; et quand M. de Guise, le filz, estant gouverneur de Provence, s'avisa à Marseille de faire donner une fausse allarme et de luy venir dire : « Les ennemis ont surpris la ville! » Grillon ne s'esbranla point, et dit : « Marchons! il « faut mourir en gens de cœur. » M. de Guise luy avoua après qu'il avoit fait cette malice pour voir s'il estoit vray que Grillon n'eust jamais peur. Grillon luy respondit fortement : « Jeune homme, s'il me fust arrivé de tes- « moigner la moindre foiblesse, je vous eusse « poignardé. »

Quand M. du Perron, alors evesque d'Evreux, en instruisant le Roy voulut luy parler du Purgatoire : « Ne touschez point cela, » dit-il, « c'est le pain des moines. »

Cela me fait souvenir d'un medecin de M. de Crequy, qui, à l'ambassade de son maistre à Rome, comme quelqu'un au Vatican demandoit où estoit la cuisine du Pape, dit en riant que c'estoit le Purgatoire. On le vou-



lut mettre à l'Inquisition; mais on n'osa quand on sceut à qui il estoit.

Harlequin et sa troupe vinrent à Paris en ce temps-là, et quand il alla saluer le Roy, il prit si bien son temps, car il estoit fort dispos, que Sa Majesté s'estant levé de son siege, il s'en empara, et comme si le Roy eust esté Harlequin : « Eh bien ! Harlequin, » luy dit-il, « vous estes venu icy avec vostre troupe pour « me divertir; j'en suis bien aise, je vous pro- « mets de vous proteger et de vous donner « tant de pension, etc. » Le Roy ne l'osa desdire de rien, mais il luy dit : « Holà, il y a « assez long-temps que vous faittes mon per- « sonnage; laissez-le-moy faire à cette heure. »

Cela me fait souvenir d'un conte d'Angleterre. Milord Montaigu estoit mal satisfait du roy Jacques, et un jour qu'un gentilhomme escossois, que le Roy avoit plusieurs fois evité, venoit pour luy demander rescompense, il luy dit: « Sire, vous ne sçauriez plus fuir; cet homme- « là ne vous connoist point, j'ay vostre ordre (*a*), « je feray semblant que je suis le Roy, mettez- « vous derrière. » L'Escossois fait sa harangue; Montaigu luy respondit : « Il ne faut pas que « vous vous estonniez que je n'aye rien fait « encore pour vous, puisque je n'ay rien fait

a. L'ordre de la Jarretière.

« pour Montaigu, qui m'a rendu tant de servi-
« ces. » Le roy Jacques entendit raillerie, et luy dit : « Ostez-vous de là, vous avez assez joué. »

Henry IVe conceut fort bien que destruire Paris c'estoit, comme on dit, se couper le nez pour faire despit à son visage : en cela plus sage que son predecesseur, qui disoit que Paris avoit la teste trop grosse et qu'il la luy falloit casser. Henry IVe voulut pourtant, à telle fin que de raison, avoir une issue pour sortir hors de Paris sans estre veu; et pour cela il fit faire la galerie du Louvre qui n'est point du dessein, afin de gaigner par là les Tuilleries qui ne sont dans l'enceinte des murs que depuis vingt ou vingt-cinq ans. M. de Nevers en ce temps-là faisoit bastir l'hostel de Nevers. Henry IVe le trouvoit un peu trop magnifique pour estre à l'opposite du Louvre, et un jour en causant avec M. de Nevers et luy monstrant son bastiment : « Mon nepveu, » luy dit-il, « j'iray loger chez vous quand vostre
« maison sera achevée. » Cette parole du Roy, et peut-estre aussy le manque d'argent, firent arrester l'ouvrage.

Un jour qu'il se trouva beaucoup de cheveux blancs : « En verité, » dit-il, « ce sont les
« harangues que l'on m'a faittes depuis mon
« avenement à la couronne qui m'ont fait
« blanchir comme vous voyez. »

Madame de Bar avoit permission de faire prescher au Louvre, mais non de faire chanter des pseaumes. Un jour qu'on l'avoit attendue fort long-temps, d'Aubigny, qui sçavoit qu'elle estoit avec le Roy, entra dans la Chambre. « Qu'y a-t-il ? » dit Sa Majesté. — « Sire, c'est « qu'il y a long-temps qu'on attend Madame.— « Eh bien ! » dit le Roy, « que l'on chante « pour se desennuyer. » D'Aubigny, ravy d'avoir à faire un tour au Roy, l'alla dire à l'Assemblée qui estant nombreuse fit un grand bruit en chantant. « Qu'est-ce ? » dit le Roy. On le luy expliqua. « Mon Dieu ! » dit-il à sa sœur, « allez viste, et qu'on ne chante plus. »

Il dit encore à sa sœur, la voyant resveuse : « Ma sœur, de quoy vous avisez-vous d'estre « triste ? nous avons tout sujet de louer Dieu ; « nos affaires sont au meilleur estat du monde. « — Ouy, pour vous, » luy dit-elle, « qui « avez vostre *compte*, mais pour moy, je n'ay « pas le mien [1]. »

Elle fit danser une fois un ballet dont toutes les figures faisoient les lettres du nom du Roy.

1. Le *Comte* de Soissons.— J'ay ouy dire que comme il se sauvoit de Nantes, conduit par un blanchisseur dont il faisoit le garçon, il alla, car il marchoit fort mal à pié, chocquer Madame de Mercœur qui par hasard marchoit dans la rue. Le Blanchisseur luy donna un grand coup de poing, en luy disant : « Lourdaut, prenez garde à ce « que vous faittes. »

« Eh bien ! Sire, » luy dit-elle après, « n'avez-
« vous pas remarqué comme ces figures com-
« posoient bien toutes les lettres du nom de
« Vostre Majesté ? — Ah ! ma sœur, » luy dit-il,
« ou vous n'escrivez guères bien, ou nous ne
« sçavons guères bien lire : personne ne s'est
« aperceu de ce que vous dites. »

Le jour qu'il entra dans Paris, il fut voir sa tante de Montpensier et luy demanda des confitures. « Je croy, » luy dit-elle, « que vous
« faittes cela pour vous mocquer de moy. Vous
« pensez que nous n'en avons plus. — Non, » respondit-il, « c'est que j'ay faim. » Elle fit apporter un pot d'abricots et, en prenant, en vouloit faire l'essay ; il l'arresta et luy dit :
« Ma tante, vous n'y pensez pas. — Comment ! » reprit-elle, « n'en ay-je pas fait assez pour
« vous estre suspecte ? — Vous ne me l'estes
« point, ma tante. — Ah ! » repliqua-t-elle,
« il faut estre votre servante. » Et effectivement elle le servit depuis avec beaucoup d'affection.

Quelque brave qu'il fust, on dit que quand on luy venoit dire : « Voylà les ennemis, » il luy prenoit tousjours une espece de devoyement, et que tournant cela en raillerie il disoit :
« Je m'en vais faire bon pour eux. » — On dit qu'à Fontaine-Françoise il eut quelque despit de trouver tousjours devant luy la

Chapelle aux Ursins, depuis marquis de Tresnel.

Il estoit larron naturellement, il ne pouvoit s'empescher de prendre ce qu'il trouvoit; mais il le renvoyoit. Il disoit que s'il n'eust esté roy, il eust esté pendu.

Pour sa personne, il n'avoit pas une mine fort avantageuse. Madame de Simier, qui estoit accoustumée à voir Henry IIIe, dit quand elle vit Henry IVe : « J'ay veu le Roy, mais je « n'ay pas veu Sa Majesté. »

Il y a à Fontainebleau une grande marque de la bonté de ce prince. On voit dans un des jardins une maison qui avance dedans et y fait un coude. C'est qu'un particulier ne voulut jamais la luy vendre, quoyqu'il luy en voulust donner beaucoup plus qu'elle ne valoit ; il ne voulut point luy faire de violence.

Lorsqu'il voyoit une maison delabrée, il disoit : « Cecy est à moy ou à l'Eglise. »

Je mettray son amour pour feu Madame la Princesse, à l'*historiette* de Madame la Princesse.





2. — LE MARESCHAL DE BIRON LE FILZ.

(*Charles de Gontaut, duc de Biron, né vers* 1562, *décapité à Paris* 31 *juillet* 1602.)

Le mareschal estoit si né à la guerre qu'au siege de Rouen, où il estoit encore tout jeune, il dit à son pere, en je ne sçay quelle occasion, que si on vouloit luy donner un assez petit nombre de gens qu'il demandoit, il promettoit de desfaire la plus grand part des ennemys. « Tu as « raison, » luy dit le mareschal son pere, « je « le voy aussy bien que toy; mais il se faut « faire valoir; à quoy serons-nous bons quand « il n'y aura plus de guerre ? »

Il estoit insolent et n'estimoit guères de gens. Il disoit que tous ces Jean.... de princes n'estoient bons qu'à noyer, et que le Roy sans luy n'auroit qu'une couronne d'espines. Ce qui le desespera, c'est qu'estant avide de louanges, et le Roy ne louant guères que soy-mesme, jamais il n'avoit sur sa bravoure une bonne parole de son maistre. D'ailleurs il ne se crut pas assez bien recompensé. On trouve pourtant que Henry IVe, dans la lettre qu'il escrivit à la reine Elisabeth, quand il luy envoya le



mareschal de Biron, l'appelloit *le plus trenchant instrument de ses victoires;* et après sa mort il tesmoigna assez le cas qu'il en faisoit, quand la mere de feu Monsieur le Prince (*a*) dit qu'elle vouloit aller à Bruxelles pour estre aimée de Spinola qu'elle appelloit le Biron de la Flandre, comme elle l'avoit esté du Biron de la France; car il ne put souffrir cette comparaison, et dit qu'on faisoit grand tort au Mareschal de mettre ce marchand en parallele avec luy.

Il n'estoit pas ignorant, et on dit que Henry IV[e], estant à Fresnes, vers Meaux, demanda l'explication d'un vers grec qui estoit dans la galerie. Quelques maistres des Requestes qui, par malheur, se trouverent là, ne firent pas semblant d'entendre ce que Sa Majesté disoit; le Mareschal en passant dit ce que le vers vouloit dire et s'enfuit, tant il avoit honte d'en sçavoir plus que des gens de robe; car, pour s'accommoder au siecle, il falloit avoir plustost la reputation de brutal que celle d'homme qui avoit connoissance des bonnes lettres. A la bataille d'Arques, le ministre Damours se mit à prier Dieu avec un zele et une confiance la plus grande du monde : « Seigneur, les voylà! » disoit-il; « viens,

a. Charlotte de La Tremouille.

« monstre-toy, ils sont desjà vaincuz, Dieu « les livre en nos mains, etc. — Ne diriez-« vous pas, » dit le Mareschal, « que Dieu « est tenu d'obéyr à ces diables de minis-« tres? »

Il estoit assez humain à ses gens. Son intendant Sarrau[1] le pressoit, il y avoit long-temps, de reformer son train, et luy apporta un jour une liste de ceux de ses domestiques qui luy estoient inutiles. « Voylà donc, » luy dit-il après l'avoir lue, « ceux dont vous dites que « je me puis bien passer; mais il faut sçavoir « s'ils se passeront bien de moy, eux. » Et il n'en chassa pas un.



3. — LE MARESCHAL DE ROQUELAURE.

(*Antoine, baron de Roquelaure, né vers* 1543, *mort* 9 *juin* 1625.)

C'ESTOIT un simple gentilhomme gascon, qui fut cadet aux Gardes avec feu M. d'Espernon. Il se donna à Henry IV[e], comme l'autre se donna à Henry III[e], et le suivit dans toutes ses adversitez. Luy et M. d'Espernon ont tousjours esté

1. Pere du Conseiller qui a escrit.

fort bien ensemble, et on disoit à Bordeaux : « M. de Roquelaure et M. d'Espernon, *qui* « *toque l'un toque l'autre.* »

On dit qu'ayant fait sommer je ne sçay quelle ville, on luy vint dire qu'ils ne se vouloient pas rendre : « Eh bien! » respondit-il, « *que* « *s'en esten*[1]. »

Il disoit que tous les courtisans estoient des traistres, et quand il entroit dans l'antichambre du Roy : « Oh! » s'escrioit-il, « que voicy de « gens de bien! »

Il dit plaisamment à Henry IV[e] : « Sire, « je ne me fieray plus à vous; vous aviez tant « juré de ne changer jamais de religion, et « vous avez changé Gersy pour Montmartre. »

Il disoit qu'il n'avoit jamais caressé de religieuses, parce qu'il les avoit tousjours fait deshabiller auparavant.

Quand le connestable de Castille vint à Paris, Henry IV[e] le fit traitter, et le connestable de France estoit vis-à-vis de lui; chaque Espagnol avoit ainsy un François de l'autre costé de la table. Le nonce du Pape, qui fut depuis pape Urbain (*a*), estoit au haut bout. Un Espagnol, qui estoit vis-à-vis du mareschal de

1. C'est-à-dire, qu'ils s'en desistent; mais cela n'a point de grace au lieu du gascon. C'est plustost : « Eh bien! qu'ils ne se rendent donc pas. »

a. Maffeo Barberin, depuis Urbain VIII

Roquelaure, faisoit de gros rots en disant : *La sanita del cuerpo, señor mareschal.* Le Mareschal s'ennuya de cela, et tout d'un coup, comme l'autre réiteroit, il tourne le cû et luy fait un gros pet, en disant : *La sanita del culo, señor Espagnol.* Il estoit assez sujet aux vents. Un jour il fut obligé de sortir en grande haste du cabinet de Marie de Medicis; mais il ne put si bien faire qu'elle n'entendist le bruit. Elle luy cria donc : *L'ho sentito, signor mareschal.* Luy, qui ne sçavoit point l'italien, luy respondit sans se desferrer : « Votre Majesté a donc bon nez, « Madame. »

Le Roy luy demanda pourquoy il avoit si bon appetit quand il n'estoit que roy de Navarre et qu'il n'avoit quasy rien à manger, et qu'à cette heure qu'il estoit roy de France paisible, il ne trouvoit rien à son goust : « C'est, » luy dit le Mareschal, « qu'alors vous estiez ex« communié, et un excommunié mange comme « un diable. »

Il perdit un œil d'une espine qui luy perça la prunelle, comme il estoit à la portiere du carrosse, en allant voir Madame de Maubuisson, sœur de Madame de Beaufort. Or, un jour qu'il estoit en carrosse avec Henry IV[e], il s'avisa, en passant, de demander à une vendeuse de maquereaux si elle connoissoit bien

les masles d'avec les femelles : « Jésus ! » dit-elle, « il n'y a rien de plus aisé : les masles « sont borgnes. » On l'accusoit d'avoir fait quelquefois le ruffian à son maistre.

Le Roy se plaisoit à luy faire des niches. Il avoit juré de ne plus voir de ballets, à cause qu'il falloit attendre trop long-temps. Sa Majesté, pour l'attrapper, en alla faire danser un chez luy-mesme ; il n'y eut pas moyen de fuir, mais il se mit en telle posture qu'il avoit son bon œil caché. On n'y prit pas garde, et après il dit au Roy qu'avec sa toute puissance il ne luy avoit pu faire voir un ballet en despit de luy. Il se trouva du mesme temps à la Cour un gentilhomme nommé Roquelaure, borgne comme luy ; ils n'estoient point parens.

Une autre fois, le Roy le tenoit entre ses jambes, tandis qu'il faisoit jouer à Gros-Guillaume la farce du Gentilhomme gascon. A tout bout de champ, pour divertir son maistre, le Mareschal faisoit semblant de se vouloir lever pour aller battre Gros-Guillaume, et Gros-Guillaume disoit : *Cousis*, *ne bous faschez.* Il arriva qu'après la mort du Roy, les Comediens, n'osant jouer à Paris, tant tout le monde y estoit dans la consternation, s'en allerent dans les provinces, et enfin à Bordeaux. Le Mareschal y estoit lieutenant-de-roy ; il fallut demander permission. « Je vous la donne, »

leur dit-il, « à condition que vous jouerez la « farce du Gentilhomme gascon. » Ils crurent qu'on les roueroit de coups de baston au sortir de là; ils voulurent faire leurs excuses. « Jouez, jouez seulement, » leur dit-il. Le Mareschal y alla; mais le souvenir d'un si bon maistre luy causa une telle douleur qu'il fut contraint de sortir tout en larmes, dez le commencement de la farce.

Ce fut luy qui dit à un capitaine qui avoit gaigné un gouvernement en changeant de religion, qu'il falloit bien que celle qu'il avoit quittée fust la meilleure, puisqu'il avoit pris du retour.

Il fut marié deux fois. En allant pour accommoder deux gentilshommes qui pretendoient une mesme fille, il les mit d'accord en la prenant pour luy. Elle estoit belle, mais elle n'avoit point de bien. Il ne voulut jamais qu'elle vist la Cour, et quand le Roy luy disoit pourquoy il ne l'amenoit pas, il ne respondoit autre chose sinon : « Sire, elle n'a pas « de *sabattous* (de souliers). »





4. — LE MARQUIS DE PISANI.

(*Jean de Vivonne, sieur de Saint-Gohard puis marquis de Pisani, mort* 7 *octobre* 1599.)

Pour diversifier, je mettray après le mareschal de Roquelaure un homme qui ne luy ressembloit guères. C'est M. le Marquis de Pisani, de la maison de Vivonne. Il fut envoyé par Charles IX[e] ambassadeur en Espagne, où il demeura onze ans, parce que le roy de France et le roy d'Espagne se trouvoient egalement bien de luy. Ce prince en fit plus d'estat que jamais quand il vit que cet ambassadeur, ayant reçeu quelque desplaisir des habitans d'une ville par où il passoit, ne voulut jamais, quoy qu'on fist, se tenir pour satisfait que ces habitans ne fussent venuz en corps luy en demander pardon. Il disoit que s'il croyoit ressembler de mine aux Espagnols, il ne se monstreroit jamais en public, tant il avoit d'amour pour sa nation et d'aversion pour l'Espagne.

Henry III[e] estant parvenu à la couronne, le Pape et le roy d'Espagne demanderent en mesme tems le Marquis de Pisani pour am-

bassadeur. Le Pape l'emporta. Il y fut renvoyé pour la seconde fois, du tems du pape Sixte V. Ce fut luy qui remit la France dans la possession de la preséance sur l'Espagne; car, à la canonisation de saint Diego, dont les Espagnols avoient fait toute la despense, quoyque le Pape l'eust prié de laisser les Espagnols en liberté ce jour-là et de ne point assister à cette ceremonie, il y voulut aller à toute force; et parce que l'ambassadeur d'Espagne s'estoit vanté qu'il l'arracheroit de sa chaise, il porta un poignard et en fit porter à tous ceux de la nation. Il gaigna mesme les propres Suisses du Pape, dont le Saint Pere fut fort en colere; de sorte que l'ambassadeur d'Espagne fut contraint de voir la ceremonie par une jalousie.

Ce fut durant cette ambassade qu'il se maria. Catherine de Medicis, qui aimoit extresmement les Strozzi, tant pour ce qu'ils estoient ses parens qu'à cause qu'ils s'estoient incommodez à suivre le party de France, ayant perdu depuis peu la Comtesse de Fiesque qui estoit de cette maison, voulut faire venir d'Italie quelque femme ou quelque fille de cette race. Il ne se trouva personne plus propre à estre transportée de deçà les monts qu'une jeune veuve qui n'avoit point d'enfans. A la verité, elle estoit Savelle et veuve d'un Ursin, mais sa mere estoit Strozzi. La Reyne jetta les yeux

sur le Marquis de Pisani, qui estoit un vieux garçon de soixante-trois ans, mais encore frais et propre. Il ne la vit que deux ou trois jours avant que de l'espouser.

Quand le Pape excommunia le roy de Navarre et le Prince de Condé, et qu'il envoya sa bulle en France par un Frangipani, archevesque de Nazareth, Napolitain, le Roy ne le voulut point recevoir et luy envoya ordre à Lyon de s'arrester. Cet homme n'avoit fait que souffler la sedition du regne de Charles IX[e], auprès duquel il avoit esté nonce. Le Pape en colere mande à Pisani qu'il ait à sortir de ses terres dans trois jours, et cela sans attendre les lettres du Roy. Le Marquis respondit qu'il trouvoit l'ordre du Pape bien extraordinaire et bien violent; qu'il ne se soucioit guères de sçavoir quel sujet avoit mu le Pape à le traitter de la sorte, mais qu'il vouloit qu'il sceut qu'il abbregeoit de deux jours le temps que le Pape luy donnoit, et que l'estendue de ses terres n'estoit pas si grande qu'il n'en pust commodement sortir en moins de vingt-quatre heures[1]. L'affaire s'accommoda, et puis le Marquis revint. — Il avoit offert au Roy d'enlever le

1. M. de Thou dit qu'il rendit trois jours au Pape. — C'est que le Roy ne vouloit pas que l'archevesque de Nazareth, qui estoit gaigné par les Guisards, vinst legat en France.

Pape par une porte secrette qui estoit au bout d'une galerie du Vatican, où le Saint Pere avoit accoustumé de se promener seul. Le Pape disoit qu'il voudroit M. de Pisani pour sujet, mais qu'il ne le vouloit point pour ambassadeur. Il luy a dit plusieurs fois : « Plust à Dieu que « votre maistre eust autant de courage que « vous ! nous ferions bien nos affaires. » Il entendoit le dessein qu'il avoit de chasser les Espagnols du royaume de Naples, et c'est à quoy il vouloit employer cette grande quantité d'argent qu'il amassoit. Le roy d'Espagne en avoit esté averty ; c'est pourquoy il envoya exprez un ambassadeur à Rome pour le sommer de contribuer à la guerre contre les heretiques de France. Mais le Pape fit dire à l'Ambassadeur qu'il luy feroit couper la teste s'il luy faisoit une semblable sommation ; sur quoy l'Ambassadeur n'osa passer outre. Ce mesme pape disoit au Marquis de Pisani qu'il n'y avoit qu'un homme et qu'une femme en Europe qui meritassent de commander, mais qu'ils estoient tous deux heretiques : c'estoient le roy de Navarre et la reyne Elisabeth.

Comme M. de Pisani revenoit de Rome avec M. l'evesque du Mans (*a*), envoyé pour negocier, leur galere fut surprise par un cor-

a. Charles d'Angennes, cardinal, mort en 1587.

saire nommé Barberoussette. Ce corsaire les retint huict jours et pretendoit bien en tirer grosse rançon. Le Marquis, voyant un jour que le Corsaire avoit quitté la galere après avoir donné ses prisonniers en garde à ses gens, delibera de sortir sans rien payer. M. du Mans, craignant la furie du Corsaire, n'y vouloit nullement entendre ; enfin M. de Pisani luy dit : « Allez prier Dieu, et me laissez faire le reste. » En effect, il prit si bien son temps qu'assisté des François qui avoient esté pris avec eux il tua le Capitaine et se rendit maistre de la galere. Apparemment cet exploit ne s'est point fait sans de notables circonstances ; mais quelque diligence que j'aye fait, je n'en ay pu apprendre autre chose sinon que le nepveu du Corsaire, charmé de la bravoure et de la conduitte du Marquis, se jetta à ses piez et luy demanda en grace de le recevoir au nombre de ses domestiques. Le Marquis l'embrassa et cet homme mourut effectivement à son service. Il ne faut pas s'estonner de cela, tout le monde l'aimoit ; les hosteliers d'Italie, quelque interessez qu'ils soient, au second voyage qu'il y fit ne vouloient pas qu'il payast. Il laissa à Rome sa femme et une fille, qui fut le seul enfant qui nasquit de ce mariage, parce qu'il n'y avoit rien à craindre pour elles au milieu de leurs parens. Cette dame, qui estoit une

femme de sens, faisoit en quelque sorte avec M. le cardinal d'Ossat, qui n'estoit alors qu'agent, le mestier d'ambassadeur. Après il la fit venir en France quand les choses furent un peu plus calmes.

Pour luy, à son retour il suivit Henry IV[e]. En une rencontre, le Roy, voyant qu'il estoit necessaire de prendre un poste contre l'ordre et à la chaude, fit commandement à M. de Pisani d'y aller. Il y va. Quelqu'un avertit le Roy que le Marquis estoit trop aagé pour un semblable commandement; le Roy s'excusa en disant : « Il est si bien fait, si propre et si « bien à cheval que je l'ay pris pour un jeune « homme; courez après luy et prenez sa place. » Le Marquis respondit : « J'y iray, et si j'en « reviens je prieray le Roy d'y prendre garde « de plus prez une autre fois. » Le Roy disoit que si tous les seigneurs de sa cour et tous les officiers de son armée estoient aussi ardens à le servir, il ne faudroit point de trompettes pour sonner le boute-selle.

Quelque severe qu'il fust on a remarqué que les jeunes gens l'aimoient fort et se plaisoient extresmement avec luy. Ils luy portoient un tel respect qu'ils n'osoient paroistre devant luy s'ils n'estoient tout-à-fait dans la bienséance. Il aimoit les gens de lettres, quoyqu'il ne fust pas autrement sçavant. M. de Thou a laissé

par escrit en des memoires à la main qu'il ne sçavoit point de vie plus belle à escrire.

Quand on crut que Malte seroit assiegée pour la seconde fois, le Marquis de Pisani, Timoleon de Cossé et Strozzi, qui mourut depuis aux Terceres, se jetterent dans la place comme volontaires.

Il avoit esté fort galant. On croit que ce fut un des premiers amans de Mademoiselle de Vitry, depuis Madame de Simier. Madame la Marquise de Rambouillet sa fille avoit plusieurs lettres qu'elle luy escrivoit, mais par malheur on les a laissé perdre.

Il fut en suitte un des ambassadeurs pour l'absolution de Henry IV[e]; mais le pape Clement VIII ne voulut recevoir ny luy ny le cardinal de Gondy.

Henry IV[e] luy donna la cornette blanche (*a*) à commander. Il le fit gouverneur de feu Monsieur le Prince qu'il venoit de declarer heritier presomptif de la couronne, et luy dit que s'il avoit un filz il le luy donneroit, mais qu'il luy donnoit celuy qui devoit regner après luy; qu'il le prioit d'en prendre le soin, que la France luy auroit l'obligation de luy avoir fait un bon roy. Le Marquis avoit les appointemens de gouverneur de Dauphin, et ne logeoit

a. Premier régiment de cavalerie légère

point avec Monsieur le Prince : M. de Haucourt estoit le sous-gouverneur. Mais la peste estant survenue à Paris, il eut ordre de mener son eleve à Saint-Maur, où il demeura avec luy pendant deux ans. Et comme un jour ils estoient ensemble à la chasse, et qu'un paysan auprès duquel ils passoient se fut mis le ventre à terre, sans que le jeune prince le saluast mesme de la teste, le Marquis l'en reprit fort aigrement et luy dit : « Monsieur, il n'y a rien au-dessus « de cet homme, il n'y a rien au-dessus de « vous ; mais si luy et ses semblables ne labou- « roient la terre, vous et vos semblables seriez « en danger de mourir de faim. »

Un jour ce petit prince, en jouant avec Mademoiselle de Pisani alors aagée de huict ans, la prit par la teste et la baisa. Le Marquis, qui fut averty, l'en fit chastier très-severement, car les princes sont des animaux qui ne s'eschappent que trop. On en a fait la guerre bien des fois à cette demoiselle, comme si elle estoit cause de l'aversion que feu Monsieur le Prince a eu toute sa vie pour les femmes.

M. de Pisani n'avoit nullement bonne opinion de Monsieur le Prince et trouvoit qu'il n'avoit pas une belle inclination. Au reste, Madame la Princesse et le Marquis n'estoient jamais d'accord ensemble. Il avoit resolu de quitter cet employ à la premiere occasion, et

sans doute il eust demandé son congé à la dissolution du mariage du Roy; mais il mourut à Saint-Maur un peu devant, et le Roy donna le Comte de Belin pour gouverneur à Monsieur le Prince, avec ce tesmoignage honorable pour M. de Pisani : « Quand j'ay « voulu, » dit-il, « faire un roy de mon nepveu, « je luy ay donné le Marquis de Pisani; quand « j'en ay voulu faire un sujet, je luy ay donné « le Comte de Belin. » Ce comte s'accorda bien mieux que le Marquis avec Madame la Princesse, et ils firent de belles galanteries ensemble.

Depuis, il y peut avoir quatorze à quinze ans, Mademoiselle de Rambouillet aujourd'huy Madame de Mautauzier estant allée à Saint-Maur avec feu Madame la Princesse (*a*), une infinité de gens vinrent au chasteau pour voir, disoient-ils, la petite-fille de ce M. de Pisani, dont ils avoient tant ouy parler à leurs peres.

Le Marquis de Pisani estoit fier. Le mareschal de Biron le fit prier de mettre à prix un fort beau cheval d'Espagne qu'il avoit, puisque aussy bien il n'alloit plus à la guerre. Le Marquis, au lieu d'y entendre, respondit que, s'il sçavoit où il y en a encore trois de mesme, il en donneroit deux mille escus de la piece pour

a. Mère du grand Condé.

les mettre à son carrosse. En ce tems-là on n'alloit pas si communement à six chevaux.

On a dit que le Marquis de Pisani avoit rapporté d'Espagne, qui est un pays à simagrées, certaine affectation de ne point boire; mais Madame de Rambouillet dit que cela vient d'une blessure qu'il receut à la bataille de Moncontour, pour laquelle craignant l'hydropisie on luy conseilla de boire le moins qu'il pourroit. Insensiblement il s'accoustuma à boire fort peu et enfin il voulut voir si on se pourroit passer de boire. En effect, il fut onze ans sans boire; mais il mangeoit beaucoup de fruict.



5. — M. DE BELLEGARDE ET BEAUCOUP DE CHOSES DE HENRY TROISIESME.

(*Roger de Saint-Lary duc de Bellegarde, mort 13 juillet* 1646.)

Les gens qui connoissoient bien M. de Bellegarde, comme M. de Racan, disent qu'on a cru trois choses de luy qui n'estoient point : la premiere que c'estoit un poltron; la seconde qu'il estoit fort galant; la troisiesme qu'il estoit fort liberal. A la verité il ne cherchoit pas le peril, mais il



ne manquoit nullement de cœur ; dans la suitte nous en verrons des preuves. Il avoit le port agréable, il estoit bien fait et rioit de fort bonne grace. Son abord plaisoit ; mais hors quelques petites choses qu'il disoit assez bien, tout le reste n'estoit rien qui vaille. Ses gens estoient tousjours deschirez, et hors que ce fust pour quelque entrée ou pour quelque autre chose semblable, il n'eust pas voulu faire un sou de depense ; mais dans les occasions d'esclat la vanité l'emportoit. Il n'estoit point trop bel homme de cheval, à moins que d'estre armé, car cela le faisoit tenir plus droit ; et il estoit grand et fort et portoit fort bien ses armes[1]. Je n'ay que faire de dire que sa beauté luy servit fort à faire sa fortune auprès de Henry IIIe. On sçait ce que dit un courtisan de ce temps-là à qui on reprochoit qu'il ne s'avançoit pas comme Bellegarde. « Hé ! » dit-il, « il n'a garde qu'il ne s'avance ; on le pousse

1. Une dame d'Auvergne, sœur de Madame de Seneterre, de la maison de La Chastre, se mit en teste d'estre galantizée par ce M. de Bellegarde dont elle entendoit tant parler ; et un jour qu'il passoit assez près du lieu où elle demeuroit, elle l'envoya prier de venir loger chez elle. Il y alla, elle se fit toute la plus jolie qu'elle put ; il coucha avec elle et repartit le lendemain matin. Au bout de trente ans il la revit à Paris ; elle estoit effroyablement changée : il ne voulut pas croire que ce fust elle, et craignoit que le monde s'imaginast que cette femme-là ne pouvoit jamais avoir été passable.

« assez par derrière. » Il avoit la voix belle et chantoit bien, mais il n'en fit jamais son capital et cessa de chanter d'assez bonne heure.

Jamais il n'y eut un homme plus propre ; il estoit de mesme pour les paroles. Il ne pouvoit entendre nommer un pet. Une nuict il eut une forte colique venteuse ; il appella ses gens et se mit à se promener, et en se promenant il pettoit ; Yvrande, garçon d'esprit, qui estoit à luy, y vint comme les autres, mais il se cacha. M. de Bellegarde l'aperceut à la fin : « Ah ! « vous voylà, » luy dit-il ; « y a-t-il long-temps « que vous y estes ? — Dez le premier, Mon- « sieur, dez le premier. » M. de Bellegarde se mit à rire et cela l'acheva de guerir.

Un jour que le dernier cardinal de Guise, qui estoit archevesque de Reims (*a*), vint fort frizé[1] disner chez M. de Bellegarde, le mesme Yvrande alla dire tout bas ces quatre vers à Monsieur le Grand (on appelloit ainsy M. de Bellegarde[2]) :

Les prelats des siecles passez
Estoient un peu plus en servage :
Ils n'estoient bouclez ny frisez,
Et. . . . . rarement leur page.

1. Il est mort pour ne se pas peigner.

2. Une fois qu'on attendoit M. de Bellegarde à Nancy, où il devoit aller de la part du Roy, un conseiller d'Es-

a. Louis de Lorraine, mort à Saintes, à la suite d'une fièvre chaude ; 21 juin 1621.

Malgré toute cette grande propreté dont nous venons de parler, dez trente-cinq ans M. de Bellegarde avoit la roupie au nez; avec le temps cette incommodité augmenta. Cela chocquoit fort le feu Roy qui pourtant n'osoit le luy dire, car on luy portoit quelque respect. Le Roy dit à M. de Bassompierre qu'il le luy dist. M. de Bassompierre s'en excusa : « Mais, Sire, » dit-il au Roy, « ordonnez en riant à tout le monde « de se moucher, la premiere fois que M. de « Bellegarde y sera. » Le Roy le fit, mais M. de Bellegarde se douta d'où venoit ce conseil, et dit au Roy : « Il est vray, Sire, que j'ay cette « incommodité, mais vous la pouvez bien souf- « frir, puisque vous souffrez les piez de M. de « Bassompierre. » Or, M. de Bassompierre avoit le pié fin. On empescha que cette brouillerie n'allast plus avant.

tat du Duc de Lorraine revenoit d'un petit voyage, à neuf heures du soir. Il se presenta aux portes pour voir si on luy ouvriroit. Il dit : « C'est Monsieur le Grand. » On crut que c'estoit M. de Bellegarde. Voylà les tambours, les trompettes, grande quantité de flambeaux, des gens qui venoient demander : « Où est Monsieur le « Grand? — Le voylà qui vient, » disoient les valets. Le Duc l'envoya prier de venir au Palais : il y va, bien estonné de tant d'honneurs au lieu qu'on avoit accoutumé de n'ouvrir à personne à cette heure-là. Le Duc luy dit : « Où est Monsieur le Grand? — Monsei- « gneur, c'est moy; je suis le Grand. — Vous estes un « grand sot, » luy dit le Duc; et il le quitta là, fort en colere de la beveüe de ses gens.

Pour revenir à ce que nous avons dit qu'il ne manquoit point de cœur[1], il fit bien au combat de Fontaine-Françoise et à la Rochelle. On l'avoit donné à Monsieur, depuis M. d'Orléans, pour luy servir de conseil, quand il fut faire son fort devant la Rochelle; M. de Bellegarde avoit ordre sur toutes choses d'empescher qu'on ne se battist. Il sortit des gens de la Rochelle, M. de Bellegarde en estoit assez loin : cinquante jeunes gentilshommes poussent à eux; ces gens s'ouvrent et les enveloppent. Monsieur le Grand y court en pourpoint, les rallie et les retire. En se retirant, il vit quatre Rochellois qui emmenoient un

1. Je rapporteray ce que M. d'Angouslesme, bastard de France, dit de luy dans ses Memoires, au combat d'Arques : « Parmy ceux, dit-il, qui donnerent le plus de marques de leur valeur, il faut nommer M. de Bellegarde, grand-escuyer, duquel le courage estoit accom-
« pagné d'une telle modestie et l'humeur d'une si affable
« conversation, qu'il n'y en avoit point qui parmy les
« combats fist paroistre plus d'asseurance, ny dans la
« Cour plus de gentillesse. Il vit un cavalier tout plein de
« plumes, qui demanda à faire le coup de pistolet pour l'a-
« mour des dames ; et comme il en estoit le plus chery, il
« crut que c'estoit à luy que s'adressoit le cartel, en sorte
« que, sans attendre, il part de la main sur un genet
« nommé Fregouse, et attaque avec autant d'adresse que
« de hardiesse ce cavalier, lequel, tirant M. de Bellegarde
« d'un peu loin, le manque ; mais luy, le serrant de près,
« luy rompit le bras gauche, si bien que, tournant le
« dos, le cavalier chercha son salut en faisant retraitte
« dans le premier escadron qu'il trouva des siens. »

cavalier; il les charge luy deuxiesme et le delivre.

Quant à sa galanterie, je pense que l'amour qu'il eut pour la reyne Anne d'Austriche fut sa derniere amour. Il disoit quasy toujours : « Ah! je suis mort! » On dit qu'un jour, comme il luy demandoit ce qu'elle feroit à un homme qui lui parleroit d'amour : « Je le tue- « rois, » dit-elle. — « Ah! je suis mort! » s'escria-t-il. Elle ne tua pourtant pas Bouquinquant, qui fit quitter la place à nostre courtisan d'Henry III[e]. Voiture en fit un pont-breton, qui disoit :

> L'astre de Roger
> Ne luit plus au Louvre;
> Chascun le descouvre,
> Et dit qu'un berger
> Arrivé de Douvre,
> L'a fait desloger.

Un jour du Moustier[1] le trouva de la plus meschante humeur du monde; il s'habilloit, et s'estant fait apporter sa boiste aux rubans, il n'y en avoit point trouvé de jaune. « En voylà, » dit-il, « de toutes les couleurs, il n'y en manque « que de celle qu'il me faut aujourd'huy; ne « suis-je pas malheureux? Je ne trouve jamais « ce dont j'ay affaire. » Madame de Ram-

1. Un peintre dont l'Historiette est en suitte.

bouillet à qui on avoit fait ce conte dit qu'apparemment il tenoit cela d'Henry IIIe, dont M. Bertaut le poëte, alors lecteur du Roy, depuis evesque de Sées, contoit une chose toute pareille. « Une après-disnée, » disoit-il, « que Henry IIIe estoit sur son lict assez chagrin, il regardoit une image de Nostre-Dame qui estoit dans des Heures dont la reliure ne luy plaisoit point; et il en avoit d'autres où il la vouloit faire mettre. « Bertaut, » me dit-il, « comment ferions-nous pour la faire passer « dans ces autres Heures? Coupe-la. » Je pris des ciseaux, et invoquai en tremblant l'Addresse et tous ses artifices; mais je ne pus m'empescher d'y faire quelques dents. « Ah! » dit le Roy, « ma pauvre petite image! ce mal- « adroit l'a toute gastée! Ah! le fascheux! « Ah! qui m'a donné cest homme-là? » Il en dit par où il en sçavoit. M. de Joyeuse arrive, il luy fait des plaintes de Bertaut, Bertaut n'estoit bon qu'à noyer. « Dans ces entrefaites, « voylà, » ajoustoit M. Bertaut, « un ambas- « sadeur qui arrive. — Ah! l'importun d'am- « bassadeur! » dit le Roy, « il prend tousjours « si mal son temps! Donnez-moy pourtant mon « manteau. » Il va dans la chambre de l'audience : vous eussiez dit que c'estoit un dieu, tant il avoit de majesté. On conclut de là que ce prince estoit naturellement mol et effeminé,

mais qu'il se surmontoit en quelques rencontres[1]. Il estoit liberal et faisoit les choses de fort bonne grace. Ce mesme M. Bertaut l'alla voir un jour; mais quoyqu'à son goust il se fust fort paré, le Roy d'un ton chagrin luy dit : « Bertaut, comme vous voylà fait! Com-« bien avez-vous de pension? — Tant, Sire. — « Je vous donne le double, et soyez mieux ha-« billé. »

Allant à la foire Saint-Germain, Henry III[e] trouva un jeune garçon endormy; un assez bon prieuré vacquoit, plusieurs personnes estoient après, à qui l'auroit. « Je le veux don-« ner, » dit-il, « à ce garçon, afin qu'il puisse « se vanter que le bien luy est venu en dor-« mant. » Ce jeune garçon s'appelloit Benoise[2]; il le prit en affection et le fit secretaire du Cabinet. Ce Benoise avoit soin de luy tenir tousjours des plumes bien taillées, car le Roy escrivoit assez souvent. Un jour, pour essayer si une plume estoit bonne, Benoise avoit escrit au

1. On dit que Fernel dit à Henry II[e] qu'il falloit se resoudre à voir la Reyne durant ses mois, parce qu'il croyoit que la partie estoit trop seiche, et que c'estoit ce qui l'empeschoit de concevoir. Le Roy eut de la peine d'y consentir; il le fit pourtant. Aussitost les mois cesserent; Fernel conclut que la Reyne avoit conçu. Mais le premier enfant fut si malsain qu'il ne put vivre jusques à vingt ans. Les autres ne sont pas morts faute de bon temperament.

2. De là sont venus Messieurs Benoise de Paris.

haut d'une feuille ces mots : *Trezorier de mon espargne*.... Le Roy ayant trouvé cela, y adjousta : « Payez presentement à Benoise, mon « secretaire, la somme de trois mille escus, » et signa. Benoise trouva cette ordonnance et en fut payé.

Albert de Gondy, depuis mareschal et duc de Retz, avoit esté premier gentilhomme de la Chambre sous Charles IX ; Henry III[e] estant parvenu à la couronne, il se douta bien, car il estoit bon courtisan, qu'on l'obligeroit à se desfaire de sa charge, car c'est proprement une charge pour un homme qui plaist et nullement pour un visage qui n'est point agréable. Il fut donc trouver le Roy et luy remit sa charge. Le Roy la donna à M. de Joyeuse, et le lendemain envoya un brevet de duc à Madame de Retz, avec ce compliment, « qu'elle estoit de « trop bonne maison pour n'avoir pas un rang « que de moindres qu'elle avoient. » Et cela estoit bien plus galant que s'il se fust adressé au mary. La Duchesse de Retz estoit veuve du filz de M. l'amiral d'Annebault. Sa mere, Madame de Dampierre, de la maison de Vivonne, ne pouvant l'empescher d'espouser M. de Retz, luy donna sa malediction. Cette mere avoit esté dame d'honneur de la reyne Elisabeth[1].

1. Pour elle, elle estoit de la maison de Clermont-Tallard de Tonnerre.

On conte d'elle une chose assez raisonnable. Elle avoit fait une de ses niepces fille d'honneur de la reyne Louise, et s'estant apperceue que le Roy la cajolloit, un beau matin elle la met dans un carrosse et la renvoye à son pere[1].

Madame de Retz, malgré la malediction de sa mere, ne laissa pas d'avoir bon nombre d'enfans. Le Marquis de Bellisle, son filz aisné, espousa une fille de la maison de Longueville, qui estoit belle et bien faitte ; elle voulut venger la mort de son mary tué au Mont-Saint-Michel, et après cela elle se fit religieuse, fut abbesse de Fontevrault et puis fondatrice du Calvaire. Elle fit cette reformation et mourut comme une sainte.

Pour revenir à M. de Bellegarde, il pouvoit bien avoir pris aussy d'Henry III[e] le ragoust qu'il vouloit avoir une fois à Essone, où on le vit courir après un vieux postillon, sale, laid et vieux[2].

Il a fait mettre sur son tombeau qu'il avoit

1. Le Roy n'en osa rien dire. Cette dame estoit fort estimée, et on avoit du respect pour elle.

2. Nous avons vu depuis peu (en 1651) une chose encore plus estrange. M. de Rostain, aagé de près de quatre-vingts ans, envoya querir un peintre flamand nommé Juste (a), homme grave et qui avoit bien la moitié d'un

a. Juste Van Egmont, né à Leyde en 1602 ; mort en 1674.

eu l'honneur d'estre des amis de feu Monsieur le Comte.

Le cardinal de Richelieu fit exiler M. de Bellegarde à Saint-Fargeau, où il demeura huict ou neuf ans. Feu Monsieur le Prince qui eut son gouvernement de Bourgogne voulut aussy avoir Seurre, que M. de Bellegarde avoit achettée de Madame de Mercœur pour en faire une duché, et luy avoit donné son nom. La chose estoit faitte de façon que la duché devoit aller à M. de Termes, son frere, et à ses filz; il en avoit alors. M. de Termes mourut le premier[1], et ne laissa qu'une fille que M. de Bellegarde maria à M. de Montespan[2]. Feu Monsieur le Prince achetta donc Bellegarde, et M. de Bellegarde achetta Choisy, dans la forest d'Orléans, terre de la maison de L'Hospital, à laquelle il donna le nom de Bellegarde. C'est sur cela que M. de Bellegarde d'aujourd'huy, qui est filz de sa sœur et s'appelle Gondrin en son nom (on l'appelloit au commencement Montespan), pretend estre duc. Il n'a point d'enfans; mais ses freres, les Marquis d'Antin

siecle; et après luy avoir fait mille complimens sur sa reputation, il lui demanda la courtoisie en luy disant que c'est le fin d'expedier comme cela des gens graves, et qu'en cette occasion une grande barbe blanche c'est un bouccon *da principe*.

1. Il fut tué à Montauban.

2. Aujourd'huy M. de Bellegarde, filz de sa sœur.



et Termes-Pardaillan, en ont. Il est vray que ce sont de pauvres garçons pour l'esprit. L'Archevesque de Sens est aussi son frere.

Nous avons veu revenir M. de Bellegarde à la Cour après la mort du cardinal de Richelieu, et il a porté le dueil de ce prince qui ne pouvoit souffrir sa roupie. Il est vray qu'il mourut bientost après.



6. — M. DE TERMES.

(*Cesar-Auguste de Saint-Lary, baron de Termes, tué le* 22 *juillet* 1621.)

Monsieur de Termes sçavoit bien mieux la guerre que son frere, et estoit capable de commander; mais M. de Bellegarde ne la sçavoit point du tout. Il avoit la survivance de la charge de Grand-escuyer. C'estoit un fort bel homme de cheval, mais le plus puant homme du monde. Les dames attendoient quelquefois pour le voir passer à cheval. Il eut un coup de fauconneau aux guerres des Huguenots, qui luy mit les deux genoux en dehors; pour reparer ce defaut, il portoit ses jartieres en dedans. Avec tout cela il dansoit fort bien.

Il estoit de fort amoureuse maniere. Rien

ne fit tant de bruit que la galanterie d'une fille de la Reyne-mere, nommée Sagonne. Il alla familierement coucher avec elle dans le Louvre. La gouvernante fit du bruit; il sauta par la fenestre, mais il laissa son pourpoint; c'est au premier estage du Louvre sur le perron. Les Gardes de la porte le laisserent sauver; il estoit assez aimé : puis on pardonne aisement les crimes d'amour. La demoiselle fut chassée et luy exilé; mais il refit bientost sa paix. J'ay ouy dire à un vieux porte-manteau du Roy, nommé Veron, qu'il luy avoit tenu une eschelle, à Poissy, pour traverser d'un costé de rue à l'autre, à un troisiesme estage, afin d'aller voir une religieuse. Il se mit jambe de çà jambe de là sur l'eschelle, qui estoit estroitte, et revint comme il y estoit allé. Il aima encore une autre fille de la feue Reyne-mere, nommée de Bains (a), aujourd'huy superieure des Carmelites; mais il ne fut pas en danger de perdre son pourpoint, comme l'autre fois. Cette fille estoit plus agréable que belle, mais il n'y a jamais eu une plus aimable personne; elle a tousjours eu de la vertu, et ne se fit religieuse que par pure devotion. On en fait aujourd'huy une béate.

a. Marie de Lancry-des-Bains, entrée aux Carmelites de la rue Saint-Jacques, en 1620, sous le nom de Marie-Magdeleine de Jésus; née en 1598, morte en 1679. (Voy. M. Cousin, *Madame de Longueville*, 1853, p. 96-101.)



M. de Bellegarde avoit marié M. de Termes avec l'heritiere du Marquis de Mirebeau-Chabot, en Bourgogne. Cette folle espousa depuis ce fou de president Vigné, premier president à Metz, qui est mort lié et gueux. Mademoiselle du Tillet la fut voir quand elle eut fait cette extravagance, et luy dit, comme faisant semblant de ne rien sçavoir : « Que veulent « dire vos gens, Madame ma mie? » (elle appelloit ainsy toutes les femmes) « ils vous ap- « pellent Madame Vigné; vous avez un beau « et bon nom, pourquoy ne vous appellent-ils « pas Madame de Termes? — Hé! Mademoi- « selle, » dit l'autre, « c'est que j'ay espousé « M. le president Vigné. —Jesus! ma mie, que « dites-vous là! » reprit-elle; « si vous aimiez « ce garçon, eh bien! ne pouviez-vous pas en « passer votre envie? Dieu pardonne, Madame « ma mie; mais les hommes ne pardonnent « point. »





7. — LA PRINCESSE DE CONTY.

(*Louise-Marguerite de Lorraine, née en* 1577, *mariée au prince de Conty en* 1605, *morte en* 1631.)

La Princesse de Conty estoit fille du Duc de Guise, que Henry IIIe fit tuer aux Estats de Blois. Mais avant que de parler de ses galanteries, je diray quelque chose de celles de sa bisaïeule et de sa mere. Madame de Guise[1], mere de François duc de Guise tué au siege d'Orléans par Poltrot, estant amoureuse d'un seigneur de la Cour, pour jouyr de ses amours et esviter les mauvais bruits le faisoit conduire la nuict les yeux bandez dans sa chambre, et on le remenoit de mesme. Un de ses amis luy conseilla de couper de la frange du lict et d'aller après chez toutes les dames, pour voir s'il trouveroit de la frange semblable. Il descouvrit ainsy qui estoit la dame, et au premier rendez-vous il le luy fit connoistre; mais cette impertinente curiosité rompit leur commerce. M. d'Urfé a mis cette histoire dans l'*Astrée*,

1. Elle s'appelloit Antoinette de Bourbon. C'estoit une honneste femme; ce conte ne luy convient pas trop bien.



sous le nom d'Alcippe, pere de Celadon, c'est-à-dire pere de M. d'Urfé luy-mesme; et ce pourroit bien estre en effect quelqu'un de sa maison, car ce qu'il dit en suitte de la delivrance de son amy est veritable et le roy François I[er] l'ayant sceu s'escria : « Ah! *le* « *paillard!* » En suitte ce M. d'Urfé qui avoit delivré son amy, en escrivant à quelqu'un de la Cour, signa par galanterie : *Le Paillard.* Depuis, quelques-uns de cette maison ont eu ce nom-là pour nom de baptesme; au moins l'ay-je ainsy ouy dire. Cela me fait souvenir d'une bonne maison d'Auvergne qu'on appelle d'Aché, au moins signent-ils ainsy, mais leur veritable nom est fort vilain : ils se nomment *Merdezac*, et on dit que c'est un sobriquet qui fut donné à un de leurs predecesseurs, dans je ne sçay quelle bataille, où, quoyqu'il luy eust pris un devoyement, il ne se retira point du combat et y fit merveilles.

Le Balaffré, pere de la Princesse de Conty, fut beaucoup plus malheureux en femme que son grand-pere. La sienne[1] se gouvernoit fort mal. Un de ses amis, croyant qu'il ne s'en apercevoit point, voulut tenter s'il pourroit le luy dire; il luy raconta donc qu'il avoit un amy dont la femme ne vivoit pas bien, et qu'il

1. Elle estoit de Cleves, cadette de Madame de Nevers, mere de M. de Mantoue.

le prioit de luy dire s'il luy conseilloit de le descouvrir à cet amy ; « car j'en suis si asseuré, » ajousta-t-il, « que je le puis prouver facilement. » Le Balaffré qui avoit bon nez luy respondit : « Pour moy, je poignarderois qui me viendroit « dire une chose comme cela. — Ma foy ! » reprit l'autre, « je ne le diray donc point à « mon amy, car il pourroit bien estre de vostre « humeur. »

Il luy fit pourtant la peur tout entiere, à ce qu'on dit ; car un jour qu'elle se trouvoit un peu mal, après avoir tesmoigné qu'il avoit quelque chose dans l'esprit qui le chagrinoit fort, il luy dit d'un ton assez estrange qu'il falloit qu'elle prist un bouillon ; elle luy dit qu'elle n'en avoit point de besoin. « Vous « m'excuserez, Madame, il en faut prendre « un. » Et de ce pas en envoya querir un à la cuisine. Elle qui n'avoit pas la conscience trop nette crut fermement qu'il la vouloit despescher, et luy demanda en grace qu'elle ne prist ce bouillon que dans une demie-heure. On dit qu'elle employa ce temps-là à se preparer à la mort, sans en rien dire touttesfois, et qu'après elle prit le bouillon qu'il luy envoya et qui n'estoit qu'un bouillon à l'ordinaire.

Saint-Maigrin[1], qu'on a cru pere de feu

1. La Vauguyon.



M. de Guise parce qu'il estoit camus comme luy, estoit son galant. M. de Mayenne, qui n'entendoit pas raillerie, le fit assassiner. Il en fit autant à Sacremore, qu'on accusoit de coucher avec la fille de Madame de Mayenne[1]. Ce Sacremore estoit un gentilhomme dont je n'ay pu sçavoir autre chose.

M. de Mayenne, pour attrapper sa femme qui s'inquietoit fort de ce qu'il sortoit la nuit, faisoit mettre son valet, avec sa robe de chambre, auprès d'une table avec bien des papiers, comme s'il eust travaillé à quelque grande affaire; ce valet de loin luy faisoit signe de la main qu'elle se retirast, et elle se retiroit par respect.

Mademoiselle de Guise, depuis princesse de Conty, fut cajollée de plusieurs personnes, et entre autres du brave Givry[2]. On dit qu'en ayant obtenu un rendez-vous, elle s'avisa par galanterie de se desguiser en religieuse. Givry monta par une eschelle de corde; mais il fut tellement surpris de trouver une religieuse au lieu de Mademoiselle de Guise, qu'il luy fut impossible de se remettre, et il fallut s'en retourner comme il estoit venu. Depuis il ne put

1. Madame de Mayenne estoit heritiere de Tende, bastard de Savoye. Elle estoit veuve de M. de Montpezat. Devenue heritiere, M. de Mayenne l'espousa.

2. Il estoit de la maison d'Anglure.

obtenir d'elle un second rendez-vous; elle le mesprisa, et Bellegarde acheva l'aventure[1]. Il est vray que, de peur de semblable surprise, elle ne se desguisa point en religieuse. J'ay ouy dire que ce fut sur le plancher, dans la chambre de Madame de Guise mesme qui estoit sur son lict, et qui, s'estant trouvée assoupie, avoit fait tirer les rideaux pour dormir. Mademoiselle de Vitry, confidente de Mademoiselle de Guise, estoit la Dariolette. La belle, quand ce vint aux prises, fit *ouf!* la mere se resveilla et demanda ce que c'estoit : « C'est, » respondit la confidente, « que Mademoiselle s'est piquée « en travaillant. » Avant cela, durant une treve de peu d'heures, Bellegarde et Givry vinrent causer à la porte de la Conference avec Madame et Mademoiselle de Guise. M. de Nemours[2], amoureux aussy bien qu'eux de la

1. Bellegarde prit un homme qui se sauvoit de Paris. Cet homme luy donna le portrait en crayon de Mademoiselle de Guise. Elle n'avoit que quinze ans quand on fit ce portrait. Ce fut par là qu'il commença à en devenir amoureux. Six ans devant que de mourir (en 1628), elle recouvra ce portrait et le dit à Madame de Rambouillet, qui la fut voir ce jour-là mesme; elle en avoit une grande joye. Dans les *Amours d'Alcandre* on voit la naissance de cette galanterie.

2. Celuy qui après fut le tyran de Lyon. Il estoit frere de mere de M. de Guise, tué à Blois. Leur mere, fille de la Duchesse de Ferrare qui estoit fille de France, avoit espousé M. de Guise, puis M. de Nemours.

jeune princesse[1], nonobstant la treve, fit tirer sur eux. Bellegarde se retire et Givry, qui estoit plus brave que luy, luy crioit : « Quoy, « Bellegarde, tu fais retraite devant cette « beauté! » Enfin Givry, voyant qu'elle le quittoit, luy escrivit un billet que je mettray icy, parce que c'est un de plus beaux billets qu'on puisse trouver :

« Vous verrez, en apprenant la fin de ma « vie, que je suis un homme de parole, et qu'il « estoit vray que je ne voulois vivre qu'autant « que j'aurois l'honneur de vos bonnes graces. « Car, ayant appris votre changement, je cours « au seul remede que j'y puisse apporter, et « vais perir sans doute, puisque le ciel vous « aime trop pour sauver ce que vous voulez « perdre, et qu'il faudroit un miracle pour me « tirer du peril où je me jetteray. La mort que « je cherche et qui m'attend m'oblige à finir « ce discours. Voyez donc, belle princesse, par « mon respectueux desespoir, ce que peuvent « vos mespris et si j'en estois digne. »

En effect, il s'engagea si fort parmy les ennemis au siege de Laon, qu'il y fut tué[2]. On

1. Il l'eust espousée, s'il eust pu avoir dispense.

2. Le chancellier de Chiverny, son beau-pere, dit dans ses *Memoires* que Givry allant reconnoistre un flanc contre lequel il vouloit faire pointer un canon, fut tué devant Laon.

luy avoit predit depuis peu, à ce que j'ay entendu dire, qu'il mourroit *devant l'an*, et cela se pouvoit entendre devant l'année ou devant la ville de Laon[1].

Je diray encore un mot de ce M. de Givry. Il avoit aimé autrefois une dame dont je n'ay pu sçavoir le nom. Comme il la pressoit, car il voyoit bien qu'elle l'aimoit, elle luy dit un jour en souspirant : « Si vous sçaviez en quelle « peine je suis, vous auriez pitié de moy. Je ne « puis me resoudre à vous perdre, et si je vous « accorde ce que vous me demandez, je mour- « ray sans doute de desplaisir. » Le Cavalier, qui connut aux larmes et à la maniere dont la belle parloit que ce n'estoit point une feinte, en fut si tousché, qu'encore qu'il fust persuadé qu'il n'avoit qu'à perseverer pour tout avoir, il luy dit, en prenant le ciel à tesmoing, que jamais il ne luy en parleroit et qu'il l'aimeroit desormais comme sa sœur.

Mademoiselle de Guise se gouverna en suitte de sorte qu'il n'y avoit que le Prince de Conty capable de l'espouser[2].

En une petite ville où la Cour passoit, le juge qui venoit haranguer le Roy s'adressa après à la Princesse de Conty, qu'il prit pour

1. On prononce Laon comme *l'an*.
2. C'estoit un stupide.

la Reyne. Le Roy dit tout haut en riant : « Il « ne se trompe pas trop, elle l'auroit esté si « elle eust esté sage. »

On dit que comme elle prioit M. de Guise, son frere, de ne joüer plus puisqu'il perdoit tant : « Ma sœur, » luy dit-il, « je ne joüray « plus quand vous ne ferez plus l'amour. — « Ah! le meschant! » reprit-elle, « il ne s'en « tiendra jamais. »

Elle avoit beaucoup d'esprit, elle a mesme escrit une espece de petit roman qu'on appelle *les adventures de la Cour de Perse*, où il y a bien des choses arrivées de son temps. Elle estoit humaine et charitable; elle assistoit les gens de lettres et servoit qui elle pouvoit. Il est vray qu'elle estoit implacable pour ceux qu'elle soupçonnoit d'avoir desbausché ses galans. Vers la fin de sa vie, elle devint insupportable sur la grandeur de sa maison, et se mit si fort ses interests dans la teste qu'elle faisoit des choses estranges pour cela. Dans cette vision, passant un jour avec feu Madame la Comtesse devant la porte du Petit-Bourbon (*a*) qui regarde sur l'eau, elle luy fit remarquer qu'on y voyoit encore un reste de la peinture jaune dont elle fut barbouillée autrefois, quand le connestable de

a. L'hôtel du Petit-Bourbon formoit l'angle du quai en face du Louvre. Abattu entièrement vers 1760.

Bourbon se retira. « Il faut avouer, » dit Madame la Comtesse, « que nos roys ont esté « bien negligens de ne faire pas jaunir celle de « l'hostel de Guise[1]. » Madame la Princesse de Conty dit aussy à Madame la Comtesse : « Vous m'estes bien obligée de n'avoir point « fait d'enfans. — En verité, » luy respondit l'autre, « pas tant que vous penseriez; nous « sommes fort persuadez qu'il n'a pas tenu à « vous. »

Lorsque le cardinal de Richelieu l'envoya en exil dans le comté d'Eu, elle logea chez un gentilhomme nommé M. de Jonquieres, vers Compiegne, parce que son carrosse rompit. Il y avoit là-dedans trois ou quatre grands garçons ; elle ne laissa pas le lendemain devant eux de se plastrer, mais avec un pinceau, le visage, la gorge et les bras. Le soir qu'elle y arriva, pour passer son chagrin, elle demanda quelque livre, et lut avec plaisir un vieux *Jean de Paris* tout gras qui se trouva dans la cuisine.

L'*Historiette* de M. de Bassompierre parlera encore d'elle.

1. Elle l'a esté depuis.





8. 9. — DES PORTES. — MADAME DE SIMIER.

(*Philippe des Portes, né en* 1546 ; *mort en* 1606.)

PHILIPPE des Portes estoit de Chartres et d'assez basse naissance, mais il avoit bien estudié. Il fut clerc chez un procureur à Paris. Ce procureur avoit une femme assez jolie, à qui ce jeune clerc plaisoit un peu trop. Il s'en aperceüt et un jour que des Portes estoit allé en ville, il prit ses hardes, en fit un pacquet et les pendit au maillet de la porte de l'allée avec cet escriteau : « Quand Philippe reviendra, il « n'aura qu'à prendre ses hardes et s'en aller. » Des Portes prend son pacquet et s'en va à Avignon (peut-estre que la Cour estoit vers ce pays-là), sur le pont où les valets à louer se tiennent, comme à Paris sur les degrez du Palais. Il entendit quelques jeunes garçons qui disoient : « M. l'evesque du Puy a besoin « d'un secretaire. » Des Portes va trouver l'Evesque ; il y a apparence qu'il estoit à Avignon. Sa physionomie plut à ce prelat. Estant au service de M. du Puy, qui estoit de la maison de Seneterre, il devint amoureux de sa niepce, sœur de Mademoiselle de Seneterre

dont nous parlerons en suitte. Cette maistresse s'appelle *Cleonice* dans ses ouvrages.

Ce fut du temps qu'il estoit à ce prelat qu'il commença à se mettre en reputation, par une piece qui commence ainsy :

O nuict, jalouse nuict, etc.

Il se garda bien de dire que ce n'estoit qu'une traduction, ou du moins une imitation de l'Arioste. On y mit un air et tout le monde la chanta[1].

Il fit sa grande fortune durant la faveur de M. de Joyeuse, dont il estoit tout le conseil. Il eut quatre abbayes qui luy valoient plus de quarante mille livres de rente. M. de Joyeuse le mit si bien avec Henry III[e], qu'il avoit grande part aux affaires. Ce fut alors qu'il fit beaucoup de bien aux gens de lettres et leur fit donner bon nombre de benefices.

Je ne sçay si ce fut luy qui mit chez le Roy un nommé Autron, dont Sa Majesté se servoit pour les harangues qu'il avoit à faire ; mais il ne l'avoit pas bien averty de ne pas railler de son maistre, car le Roy, suant la verolle à

1. Un peu avant sa mort, il eut le desplaisir de voir un livre avec ce titre : *La Conformité des Muses italiennes et des Muses françoises*, où les sonnets qu'il avoit imitez ou traduits estoient *e regione* des siens.

Saint-Cloud, demanda un jour à Autron ce qu'on disoit à Paris. « Sire, » dit-il estourdiment, « on dit qu'il fait bien chaud à Saint-« Cloud. » Le Roy se fascha et luy dit qu'il se retirast.

Des Portes cependant quitta le party du Roy pour suivre MM. de Guise, parce qu'il crut qu'infailliblement il succomberoit. Il se retira à Rouen avec l'amiral de Villars, auprès duquel il avoit tenu mesme place qu'auprès de M. de Joyeuse. Depuis pourtant l'Amiral et luy se brouillerent; en voicy l'occasion :

La reyne Catherine de Medicis avoit une fille d'honneur, nommée Mademoiselle de Vitry (*a*), qui estoit galante, agréable et spirituelle. Des Portes luy fit une fille, comme elle estoit chez la Reyne; on dit qu'elle alla accoucher un matin au fauxbourg Saint-Victor, et que le soir elle se trouva au bal au Louvre, où mesme elle dansa, et on ne s'en aperceût que par une perte de sang qui luy prit. Elle disoit plaisamment que les femmes se mocquoient de prendre la ceinture de sainte Marguerite, elles qui pouvoient crier tout leur saoul; mais que c'estoit aux filles à la mettre, puisqu'elles n'osoient faire un pauvre *helas !* Depuis, comme il arrive entre amans, elle n'aima plus M. des Por-

a. Louise de L'Hospital, depuis Madame de Simier.

tes et le mit mal avec l'amiral de Villars qui, quoyqu'elle fust desjà sur le retour, estoit devenu amoureux d'elle à toute outrance. Malicieusement elle dit à l'Amiral que s'il avoit tousjours des Portes avec luy, on croiroit qu'il ne faisoit rien que par son conseil, et que cet homme le regentoit tousjours; car c'estoit par le credit de des Portes que l'Amiral avoit esté fait ce qu'il estoit. L'Amiral en estoit si fou, qu'en Picardie, allant au combat où il fut tué, après avoir fait sa paix avec Henry IV, il se mit à baiser un bracelet de cheveux de Madame de Simier (c'est ainsy qu'elle s'appella après), et dit à M. de Bouillon qui luy en faisoit honte : « En bon foy, j'y croy comme en Dieu. » Il ne laissa pas d'y estre tué.

M. des Portes eut fantaisie d'avoir tout le patrimoine de sa famille : c'estoit une fantaisie un peu poétique. Il avoit un frere et six sœurs, dont trois ne luy voulurent pas vendre leur part. Il ne leur fit point de bien. Il en fit aux autres, et principalement à son frere.

Regnier, poëte satirique, son nepveu, ne fut à son aise qu'après la mort de des Portes, que le mareschal d'Estrées luy fit donner une abbaye de cinq mille livres de rentes. Il avoit desjà une prebende de Chartres.

Des Portes estoit en si grande reputation, que tout le monde luy apportoit des ouvrages,

pour en avoir son sentiment. Un advocat luy apporta un jour un gros poëme qu'il donna à lire à Regnier, afin de se deslivrer de cette fatigue; en un endroit cet advocat disoit :

Je bride icy mon Apollon,

Regnier escrivit à la marge :

Faut avoir le cerveau bien vide
Pour brider des Muses le roy;
Les dieux ne portent point de bride,
Mais bien les asnes comme toy.

Cet advocat vint à quelque temps de là, et des Portes luy rendit son livre, après luy avoir dit qu'il y avoit bien de belles choses. L'Advocat revint le lendemain tout bouffy de colere, et luy monstrant ce quatrain, luy dit qu'on ne se mocquoit pas ainsy des gens. Des Portes reconnoist l'escriture de Regnier, et il fut contraint d'avouer à l'Advocat comme la chose s'estoit passée, et le pria de ne luy point imputer l'extravagance de son nepveu. Pour n'en faire pas à deux fois, j'adjousteray que Regnier mourut à trente-neuf ans à Rouen, où il estoit allé pour se faire traitter de la verolle par un nommé Le Sonneur. Quand il fut guery, il voulut donner à manger à ses medecins. Il y avoit du vin d'Espagne nouveau, ils luy en laisserent

boire par complaisance; il en eut une pleurésie qui l'emporta en trois jours.

Des Portes, sous le regne de Henry IV, ne laissa pas d'estre en estime; et un jour le Roy luy dit en riant, en presence de Madame la Princesse de Conty : « Monsieur de Tiron « (c'estoit sa principale abbaye), il faut que « vous aimiez ma niepce[1] : cela vous reschauf-« fera et vous fera faire encore de belles cho-« ses, quoyque vous ne soyez plus jeune. » La Princesse luy respondit assez hardiment : « Je « n'en serois pas faschée; il en a aimé de meilleure « maison que moy. » Elle entendoit la reyne Marguerite que des Portes avoit aimée lorsqu'elle n'estoit encore que reyne de Navarre[2].

Mais il faut reprendre Madame de Simier; aussy bien nous ne saurions trouver un endroit qui luy soit plus propre que celui-cy. Cela y vient *como de molde* (a).

Elle avoit eu, estant fille de la Reyne, une

1. Le Roy appelloit ainsi Madame la Princesse de Conty, quand il vouloit l'obliger.

2. Ce fut luy qui fit la fortune du cardinal du Perron, qui estoit sa créature. Quand il le vit cardinal, il fut bien empesché comment luy escrire, car il ne se pouvoit resoudre à traitter de *Monseigneur* un homme qu'il avoit nourry si longtemps. Il trouva un milieu, et luy escrivoit *Domine*.

a. Comme de cire.

promesse de mariage du jeune Randan (de La Rochefoucault), et luy, pour s'en desgager, fut contraint de luy donner six mille escus. Après cela, elle s'en alla au Louvre avec une robe de plumes et dit : « L'oyseau m'est eschappé, « mais il y a laissé des plumes. » Madame de Randan, mere du cavalier, qui estoit presente respondit : « Ce ne sont que de celles de la « queue ; cela ne l'empeschera pas de voler. » Elle disoit plaisamment qu'elle envoyoit assez souvent ses pensées au rimeur, c'est-à-dire qu'elle les envoyoit à des Portes pour les rimer. Elle fit pourtant des vers elle-mesme, mais ce ne fut qu'à quarante ans. On a remarqué, soit qu'effectivement elle fust encore belle, ou que s'estant mise à estudier, elle en fust devenue encore plus spirituelle et plus divertissante, qu'elle a fait beaucoup plus de bruit à cet âge-là qu'en sa jeunesse.

On fit cette epigramme, à laquelle elle respondit :

Contre toute loy naturelle
Vous renversez le droit humain :
La plus jeune est la m — [1]
Et la plus vieille est la p —.

1. Mademoiselle de Vitry, sa sœur, qui ne fut point mariée. Il en est parlé dans l'Historiette de la Princesse de Conty.

Elle la retourna ainsy :

Selon toute loy naturelle,
C'est conserver le droit humain :
La plus laide est la m —
Et la plus belle est la p —.

Elle fit *la Magdelaine*, en trois parties ; c'estoient, pour la pluspart, traductions du Tansille. Elle les envoya toutes trois au cardinal du Perron. Il dit à celuy qui luy demanda son avis de la part de la Dame : « Dites-« luy qu'elle a fait admirablement bien la « premiere partie de la vie de la Magdelaine. » Un jour qu'elle luy demanda si faire l'amour estoit veritablement un peché mortel : « Non, » dit-il, « car si cela estoit, il y a long-temps « que vous en seriez morte. »





10. 11. — LE CARDINAL DU PERRON ET SON FRÈRE.

(*Jacques Davy du Perron, né à Berne*, 25 *nov.* 1556; *mort* 5 *sept.* 1618.)

Le cardinal du Perron estoit filz d'un ministre nommé David[1]. Il changea de religion et vint à Paris où il fit connoissance avec l'abbé de Tiron, qui en faisoit cas à cause de son esprit. Du Perron estoit fort colere et fort vindicatif. En un cabaret, il prit querelle avec un homme, et quelque temps après, ayant rencontré ce mesme homme, il se le fit tenir par trois ou quatre autres qu'il avoit avec luy, et le poignarda. Le voylà en prison. Des Portes, alors en grand credit, composa avec les parens du mort, pour deux mille escus qu'il presta à du Perron. Ses vers luy acquirent de la reputation, et aussy la facilité qu'il avoit à parler. Un jour il fit un discours devant Henry IIIe, pour prouver qu'il y avoit un Dieu, et après l'avoir fait il offrit de prou-

1. Mais quand il fut grand seigneur, il signa *d'Avit* pour se despayser et faire croire qu'il estoit d'une maison qui s'appelloit Avit.

ver, par un discours tout contraire, qu'il n'y en avoit point. Cela desplut au Roy, et il fut comme chassé de la Cour.

Dans cette misere, une fois que le Roy alloit au bois de Vincennes, il se tint sur le chemin, et comme il vit le carrosse du Roy à portée de sa voix, il se mit à crier : « Sire, « ayez pitié du pauvre du Perron, » et continua jusques à ce qu'il l'eust perdu de veüe. Quelques personnes persuaderent au Roy, comme apparemment c'estoit la verité, que le pauvre homme n'avoit offert de faire ce discours opposé à l'autre que pour faire parade de son esprit; qu'il avoit le fonds bon et qu'il ne peschoit que par emportement. Il suivit le Roy à Tours et s'addonna, car c'estoit son talent, à lire les livres de controverse. Il fut fait evesque d'Evreux; et ce fut luy qui instruisit Henry IV[e] en la religion catholique. On le fit quelque temps après archevesque de Sens et enfin cardinal. Le Pape y eut de la repugnance et disoit : *Non bastava al figlio d'un eretico d'esser vescovo, vuol ancora esser cardinale!*

A propos du Pape, l'archevesque de Reims, Leonor de Valençay, dans un *Traitté de la puissance du Pape*, dit que le cardinal du Perron souffrit qu'on luy donnast un coup de gaule, dans la ceremonie de l'absolution de

Henry IVe, et que ce fut sur la parole qu'on luy donna de l'avancer, comme en effect il fut fait cardinal en suitte. Henry IVe ne le sceût que quatre mois avant de mourir, et on raconte qu'il disoit qu'il se ressentiroit de ce coup de gaule. Vous verrez que ce coup de gaule, auquel M. du Perron consentit, fit résoudre le Pape et vainquit enfin la repugnance qu'il avoit à le faire cardinal.

Il raporta la verolle de Rome et en mourut. En mourant, il ne voulut jamais dire autre chose, quand il prit l'hostie, sinon qu'il la prenoit comme les Apostres l'avoient prise. On disoit qu'il avoit voulu mourir en fourbe, comme il avoit vescu. C'estoit un fort bel homme. Il dit une fois une assez plaisante chose d'un predicateur qui disoit : *Monsieur saint Augustin*, *Monsieur saint Jerosme*, etc. : « Vrayment, » dit-il, « il paroist bien que cet « honneste homme n'a pas grande familiarité « avec les Peres, car il les appelle encore « *Monsieur*. »

Son frere (*a*) qui fut archevesque de Sens après luy, estoit un fort ridicule personnage. Avant la mort de son frere on l'appelloit l'*Ambigu*, car il n'estoit ny d'esglise ny de robe ny

a. Jean Davy du Perron, mort en 1621.

d'espée, ny ignorant ny sçavant. Il faut lire la piece que Bautru fit contre luy qu'il a intitulée l'*Ambigu*. Quand son frere alla à Rome, il fut long-temps à decider s'il l'y meneroit ou non, et il disoit plaisamment que cet homme estoit si ambigu, qu'il rendoit ambigües toutes les choses qui le concernoient. Quand il fut fait archevesque, pour monstrer qu'il sçavoit du latin il traduisit toutes les harangues de Quinte-Curce et le traitté *de Amicitiâ* de Ciceron; mais il osta sur ce point-là l'*ambiguité* où l'on avoit esté jusques alors, car il persuada tous ceux qui s'y connoissoient qu'il n'entendoit pas cette langue. Ces traductions pourtant furent estimées de toute la Cour; mais c'estoit en un temps où l'on peut dire que l'on donnoit la reputation. On ne laissoit pas de dire que les cadets avoient perdu leur procez; car le cadet de des Portes et celuy de Bertaut approchoient encore moins de leurs aisnez que cet *ambigu* du Cardinal.







12. — M. DE SULLY[1].

(*Maximilien de Bethune, né en* 1559, *mort* 21 *decembre* 1641.)



On a dit et soustenu qu'il venoit d'un Escossois nommé Bethun, et non de la maison des comtes de Bethune de Flandres, et il y avoit un Escossois archevesque de Glasco qu'il traittoit de parent. Par sa vision d'estre allié à la maison de Guise par la maison de Coucy, issue, dit-il, « de *l'ancienne* maison d'Austriche, » (comme s'il reputoit à deshonneur d'estre parent de l'Empereur et du roy d'Espagne,) il alla s'offrir à MM. de Guise contre M. le Comte de Soissons. Le Roy luy manda[2] qu'il le rendroit si petit compagnon qu'il luy feroit bien voir que la maison de Guise n'en seroit pas mieux pour avoir son appuy; qu'il estoit un

1. J'ay tiré la plus grande part de cecy d'un manuscrit qu'a fait feu M. Marbault, autrefois secretaire de M. du Plessis-Mornay, sur les Memoires de Sully, dont il monstre presque partout la fausseté pour les choses qui concernent l'autheur. J'ay extrait de cet escrit ce qu'on n'oseroit publier quand on l'imprimera.

2. Par M. du Maurier, huguenot, depuis ambassadeur en Hollande.

ingrat, luy qu'il avoit elevé de rien, de s'aller offrir contre un prince du sang à ceux qui avoient tasché d'oster la couronne et la vie à son bienfaiteur. M. du Maurier ne dit pas la moitié de ce que le Roy luy avoit donné charge de dire; cependant mon homme fut si abattu que c'estoit une pitié; car comme dans la prosperité il estoit insolent, de mesme il estoit lasche et failly de cœur dans l'adversité[1].

Il se vante d'avoir fait donner le gouvernement de Provence à feu M. de Guise, et M. le chancellier de Chiverny fit ses protestations contre cela.

Il blasme M. d'O qui pourtant avoit les mains nettes et qui, au lieu de s'enrichir dans la Surintendance, y mange son bien.

Il passe par-dessus M. de Sancy, comme s'il n'avoit point esté surintendant. Il fut chassé pour avoir dit au Roy, au siege d'Amiens, comme il luy demandoit conseil sur son mariage avec Madame de Beaufort en presence de M. de Montpensier, que « putain pour

1. Il eut une querelle en suitte avec M. le Comte de Soissons pour quelques assignations où il rebuta fort ce prince. Ceux de Lorraine s'offrirent à luy pour luy rendre la pareille, dont le Roy fut fort irrité. Ce qu'il conte d'une autre querelle avec Monsieur le Comte pour un logement à Chastellerault est faux : Monsieur le Comte luy eust passé l'espée au travers du corps. Quoyqu'il fust gouverneur du Poitou, il n'y avoit pourtant nul credit.

putain, il aimeroit mieux la fille d'Henry II[e] que celle de Madame d'Estrées qui estoit morte au bordel, » et pour avoir dit aussy à Madame la Duchesse mesme, qui disoit qu'un gentilhomme de ses voisins avoit mis ses enfans sous le poesle en espousant celle dont il les avoit eus, « que cela estoit bon pour un gentilhomme à heritage de cinq ou six mille livres de rentes, mais que pour un royaume elle n'en viendroit jamais à bout, et que tousjours un bastard seroit un filz de « putain. » A la verité ces paroles sont un peu bien rudes; mais le Roy devoit considerer que M. de Sancy estoit un homme de bien, et qu'il luy avoit rendu de grands services[1].

1. Il avoit soudoyé à ses despens les Suisses qu'il amena en grand nombre à Henry IV[e]. Il mourut pauvre avec un arrêt de defense (*a*) dans sa poche. Plusieurs fois il luy est arrivé d'estre pris par les Sergens; il se laissoit mener jusqu'à la porte de la prison, puis il leur monstroit son arrest et se mocquoit d'eux.

M. de Sancy avoit un filz qui fut page de la Chambre de Henry IV[e]. Las de porter le flambeau à pied, il trouva moyen d'avoir une hacquenée. Le Roy le sceüt et luy fit donner le fouet. Il juroit tousjours *par la mort;* on l'appelloit *Palamor*. C'estoit un assez plaisant homme. Il trouva une fois Madame de Guimené sur le chemin d'Orléans; elle venoit à Paris. Il s'ennuyoit d'estre à cheval, car il faisoit mauvais temps; il luy dit : « Madame, il y « a des voleurs à la vallée de Torfou, je m'offre de vous « escorter.—Je vous rends grâces,» luy dit-elle.— « Ah !

a. Arrêt pour empêcher l'exécution d'un jugement.

Elle n'eut point de patience qu'elle n'eust fait mettre M. de Rosny en la place de M. de Sancy. Il luy faisoit la cour il y avoit long-temps. Son premier employ fut de controsler les passeports au siege d'Amiens, et puis il fut envoyé dans les elections pour prendre tous les deniers qui se trouveroient chez les Receveurs, ce qu'il fit avec beaucoup de rigueur. Il en usa de mesme en toutes rencontres[1].

« Madame,» repliqua-t-il, « il ne sera pas dit que je vous « aye abandonnée au besoin ; » et en disant cela, il baissa la portiere, et quoy qu'elle dist, il se mit dans le carrosse. A Rome, comme M. de Brassac y estoit ambassadeur, un jour que l'Ambassadrice devoit aller voir la vigne de Medicis, il se mit tout nu dans une niche où il n'y avoit point de statue ; il y a là une galerie qui en est toute pleine. — Cet homme se fit Pere de l'Oratoire, et on l'appelloit le P. *Palamor.* Il n'avoit dans sa chambre que des saints cavaliers, comme saint Maurice, saint Martin et autres.

Son autre filz, qui fut ambassadeur en Turquie, se fit aussy Pere de l'Oratoire. Un jour il passa par un convent de Carmelites, fondé par quelqu'un de leur maison; les Religieuses ne luy firent pas plus d'honneur qu'à un autre. Il s'en plaignit ; comme il repassoit, la Superieure voulut reparer sa faute ; mais il y eut bien du mystere pour avoir la clef de la grille, et après pour lever le voile; enfin elle le leva : « Vrayment,» lui dit il, « ma mere, » la trouvant fort jaune, « il falloit bien faire tant de ceré-« monie pour monstrer ce visage d'omelette! Baissez, « baissez vostre voile. » Et il luy tourna le dos.

1. Comme il estoit assez ignorant en fait de finances, il mena avec luy un nommé Ange Cappel, sieur du Luat, une espece de fou de belles lettres, qui fit imprimer long-temps après, pour flatter M. de Sully, un petit

Cette querelle avec Madame de Beaufort lorsqu'elle alloit estre reyne, ne s'accorde guères avec ce que M. de Sully conte du voyage de Clermont, où il donne des coups de baston au cocher, par son commandement. Elle l'eust fait chasser bien viste.

La verité du conte du bonhomme d'Alibour, premier medecin du Roy, est que Henry IV[e] avoit une gonorrée qui luy engendra une carnosité, et en suitte une retention d'urine dont il faillit à mourir à Monceaux. Et M. d'Alibour disoit que le Roy n'estoit pas capable d'engendrer durant ce flux corrompu de semence. C'estoit une question de medecine; mais la grossesse de Madame de Beaufort estoit bien avancée quand on esmeut cette question.

livre intitulé : *Le Confident*, dont M. de L'Esdiguieres fut fort en colere. Du Luat en fut mis en prison. Quand on le voulut interroger et qu'on luy dit : « Promettez-vous « de dire la verité ?— Je m'en garderay bien, » dit-il ; « je « ne suis en peine que pour l'avoir dite. » Il donnoit des avis très-pernicieux, et disoit, entre autres sottises, qu'il ne falloit qu'un *laict d'amendes* pour restaurer la France, parce qu'il y avoit une affaire sur les amendes. Il fit imprimer un livre de ses beaux avis, au frontispice duquel il estoit peint comme un ange, avec des ailes et de la barbe au menton, et des vers qui disoient qu'il n'avoit rien d'humain que la barbe.

M. d'Incarville, controsleur general des Finances, n'estoit point un voleur, comme le dit M. de Sully ; c'estoit un honneste homme et homme de bien.

Voicy ce qui se passa à la maladie de Madame de Beaufort. Elle despescha Puypeiroux vers le Roy pour luy en donner avis et le supplier de trouver bon qu'elle se fist mettre dans un bateau pour l'aller trouver à Fontainebleau. Elle esperoit que cela le feroit venir aussytost, et qu'il l'espouseroit, avant qu'elle mourust, en faveur de ses enfans. En effect, aussytost que Puypeiroux fut arrivé, le Roy le fit repartir pour luy aller faire tenir prest le bac des Tuileries, dans lequel il vouloit passer pour n'estre point veü, et incontinent il monta à cheval et fit si grande diligence, qu'il attrappa Puypeiroux à qui il fit de terribles reproches. Auprès de Juvisy, le Roy trouva M. le chancellier de Bellievre, qui luy apprit la mort de Madame la Duchesse. Nonobstant cela, il vouloit aller à Paris pour la voir en cet estat, si M. le Chancellier ne luy eust remonstré que cela estoit indigne d'un roy. Il se laissa vaincre à ces raisons et retourna à Fontainebleau.

M. de Sully dit en un endroit que le Roy monta dans son carrosse; il n'en avoit point, quoyqu'il fust surintendant des Finances. Il alloit au Louvre en housse (a), et n'eut un

a. Cheval de selle, garni d'une housse.

carrosse que quand il fut grand maistre de l'artillerie[1].

Quand le Roy fit M. de Sully surintendant, cet homme, par bravoure, fit un inventaire de ses biens qu'il donna à Sa Majesté, jurant qu'il ne vouloit que vivre de ses appointemens et profiter de l'espargne de son revenu, qui ne consistoit alors qu'en la terre de Rosny. Mais aussytost il se mit à faire de grandes acquisitions, et tout le monde se mocquoit de son bel inventaire. Le Roy tesmoigna assez ce qu'il en pensoit, car M. de Sully ayant un jour bronché dans la cour du Louvre en le voulant saluer, comme il estoit sur un balcon, il dit à ceux qui estoient auprès de luy qu'ils ne s'en estonnassent pas, et que si le plus fort de ses

1. Le Roy ne vouloit pas qu'on en eust. Le Marquis de Cœuvres et le Marquis de Rambouillet furent les premiers des jeunes gens qui en eurent, le dernier à cause de sa mauvaise veüe, l'autre en rendoit quelque autre raison. Ils se cachoient quand ils rencontroient le Roy. Bassompierre disoit que quand il pleuvoit, ils alloient chercher des dames de leurs amies pour faire des visites avec elles. Arnaut le peteux a esté le premier garçon de la ville qui en ait eu, car les hommes mariez en eurent avant luy. Le feu Roy ne trouva pas bon que Fontenay-Marueil en eust un ; on luy dit qu'il s'alloit marier. Enfin les carrosses devinrent tout communs. On ne sçavoit ce que c'estoit que des chevaux d'amble : le Roy seul avoit une haquenée. Du temps d'Henry IVe mesme, cela estoit ainsy ; on trottoit après le Roy.

Suisses avoit autant de pots de vin dans la teste, il seroit tombé tout de son long.

Il se fait escrire *Monseigneur* par La Varenne[1]; on ne donnoit point du *monseigneur* en ce temps-là au surintendant des Finances, et il n'estoit que cela alors. D'ailleurs La Varenne estoit trop fier pour en user ainsy. On le voit par une chose qu'il luy escrivit depuis, à propos du different de leurs gendres[2], en Bretagne, pour la preséance. Car quoyque M. de Sully fust duc et pair, l'autre luy escrivit ainsy: *Le different qui est entre nos gendres....* Cela pensa faire enrager le bon homme. Cela me fait ressouvenir que M. le chancellier Seguier, dont la fille a espousé le petit-filz de M. de Sully, luy ayant escrit une fois, à propos de quelque demeslé, en ces mots: *Pour conserver la paix dans nos familles*, il s'en mit en colere, et dit que le mot de famille n'estoit bon que pour le Chancellier qui n'estoit qu'un citadin.

Jamais il n'y eut un surintendant plus rebarbatif. Cinq ou six seigneurs des plus qualifiez de la Cour, et de ceux que le Roy voyoit de meilleur œil, l'allerent une après-disnée visiter

1. Grand macquereau du Roy; nous en parlerons ailleurs.

2. M. de Rohan; — le Comte de Vertus d'Avaugour.

à l'Arsenal. Ils lui declarerent en entrant qu'ils ne venoient que pour le voir. Il leur respondit que cela estoit bien aisé ; et s'estant tourné devant et derrière pour se faire voir, il entra dans son cabinet et ferma la porte sur luy.

Un trezorier de France nommé Pradel, autrefois maistre-d'hostel du vieux mareschal de Biron et fort connu du Roy, ne pouvoit avoir raison de M. de Sully qui luy ostoit ses gages. Un jour il le voulut faire sortir de chez luy par les espaules ; mais cet homme prit un couteau de dessus la table, car le couvert estoit mis, et luy dit : « Vous aurez ma vie auparavant ; je « suis dans la maison du Roy, vous me devez « justice. » Enfin, après bien du bruit, Pradel alla trouver le Roy, luy conta l'histoire et déclara que, dans le desespoir où le mettoit M. de Sully, il ne se soucioit point d'estre pendu, pourveü qu'il se fust vengé ; qu'aussy bien il mourroit de faim. Le Roy le gourmanda fort ; mais, quelques plaintes que fist M. de Sully, il fallut payer Pradel.

Un Italien venant de l'Arsenal[1] passa par la Greve, où l'on pendoit quelques malfaitteurs. *O beati impiccati !* s'escria-t-il, *che non avete da far con quel Rosny*[2].

1. Où il avoit eu quelque rebuffade du Surintendant.

2. Il estoit si hay, que par plaisir on coupoit les ormes qu'il avoit fait mettre sur les grands chemins pour les

M. de Sully dit en un endroit de ses Mémoires que M. de Biron et douze des plus galans de la Cour ne pouvoient venir à bout d'un ballet qu'ils avoient entrepris, et qu'il fallut luy faire commander par le Roy de s'en mettre. C'estoit une de ses folies que la danse. Tous les soirs, jusqu'à la mort de Henry IVe, un nommé La Roche, valet de chambre du Roy, jouoit sur le luth les danses du temps, et M. de Sully les dansoit tout seul, avec je ne sçay quel bonnet extravagant en teste qu'il avoit d'ordinaire quand il estoit dans son cabinet [1]. Les spectateurs estoient Duret, depuis president de Chevry, et La Clavelle, depuis sieur de Chevi-

orner. « C'est un Rosny, » disoient-ils, « faisons-en un « Biron. » Il avoit proposé au Roy, qui aimoit les establissemens, d'obliger les particuliers à en mettre le long des chemins, et comme il vit que cela ne réussissoit pas, il fut le premier à s'en mocquer.

1. A propos de ballet, Monsieur le Prince en dansa un, et le Roy commanda à M. de Sully de donner une ordonnance pour cela. M. de Sully enrageoit, et, comme pour se mocquer, il mit en bas : « Et autant pour le brodeur. » Pour le faire enrager encore plus, Monsieur le Prince se fit payer le double, en disant qu'il y en avoit la moitié pour le brodeur. Il alla avec toute sa maison chez M. d'Arbault, trezorier de l'espargne, et n'en sortit qu'il n'eust receü l'argent. Le Roy n'en fit que rire et dit que M. de Sully meritoit bien cela.

Il gardoit luy-mesme la porte de la salle à double rang de galeries qu'il avoit fait faire à l'Arsenal pour les ballets.

gny, qui, avec quelques femmes d'assez mauvaise reputation, bouffonnoient tous les jours avec luy. Ces gens-là luy applaudissoient, quoyque ce fust le plus maladroit homme du monde. Il montoit quelquefois des chevaux dans la cour de l'Arsenal, mais de si mauvaise grace que tout le monde se mocquoit de luy.

C'estoit à Duret, son macquereau, qu'on presentoit les gants. Il parle dans son livre, d'un nommé Robin qu'il rebutta; c'est qu'il s'estoit addressé à luy-mesme et non pas à Duret.

La devise : *Quo jussa Jovis*, est d'un Robert Estienne, advocat : c'est un aigle qui tient la foudre.

La Chambre de justice ne fut establie que pour perdre M. de Sully et descouvrir ses malversations; et cela estoit mené par des gens qu'il avoit mis dans les Finances. Il s'opposa tant qu'il put à la recherche, et ce fut luy qui fit la composition des financiers. M. de Bellegarde s'en estant rendu le solliciteur, il fit si bien qu'il reduisit. à fort peu de chose ce qui devoit revenir de cette composition, pour faire accroire au Roy qu'il avoit esté mal conseillé, et que, pour un petit profit, il avoit perdu la bonne volonté de ses officiers. Cecy arriva en 1607, et le Roy, sçachant les pots-de-vin qu'il prenoit, et croyant qu'il avoit part aux interests d'avance qu'on payoit aux trezoriers

de l'espargne, faisoit estat de donner la Surintendance à M. de Vendosme, quand il auroit plus d'âge; et lorsque Sa Majesté mourut, il estoit sur le point de l'y establir[1].

1. Son triomphe d'Ivry et les grandes sommes qu'il tire des prisonniers de guerre qu'il fait, sont les plus plaisans endroits de son livre. Toutes ces extravagances sont peintes dans une grande salle à Villebon, dans le pays chartrain.

Ce bon homme, plus de vingt-cinq ans après que tout le monde avoit cessé de porter des chaisnes et des enseignes de diamans, en mettoit tous les jours pour se parer, et se promenoit en equipage sous les porches de la Place Royale, qui est près de son hostel. Tous les passans s'amusoient à le regarder. A Sully, où il s'estoit retiré sur la fin de ses jours, il avoit quinze ou vingt vieux paons, et sept ou huit vieux reistres de gentilshommes qui, au son de la cloche, se mettoient en haye pour luy faire honneur, quand il alloit à la promenade, et puis le suivoient; je pense que les paons suivoient aussy. Il entretenoit je ne sçay quelle espece de Garde suisse.

Il disoit qu'on se pouvoit sauver en toutes sortes de religions, et a voulu estre enterré en terre sainte. Un valet de M. le Chancellier, beau-pere du petit-filz de M. de Sully, en luy rapportant ces choses, luy alla dire tout au rebours que M. de Sully disoit qu'on se *damnoit* en toute sorte de religions.







13. 14. — LE CONNESTABLE DE L'ESDIGUIERES ET M. DE CREQUY.

(*François de Bonne, né* 18 *avril* 1543, *mort en* 1626. — *Charles de Blanchefort, sire de Crequy, mort le* 16 *mars* 1638.)

FRANÇOIS de Bonne, seigneur de L'Esdiguieres, estoit d'une maison noble et ancienne des montagnes du Dauphiné, mais pauvre. Après avoir fait ses estudes il se fit recevoir advocat au parlement de Grenoble et y plaida, dit-on, quelquefois; mais se sentant appellé à de plus grandes choses, il se retira chez luy en dessein d'aller à la guerre. Cependant n'ayant pas autrement de quoy se mettre en equipage, il emprunta une jument à un hostelier de son village, faisant semblant d'aller voir un de ses parens. Or cette jument n'appartenant pas à cet hostelier luy fut redemandée, et cela donna sujet à un procez qui, quoyque de petite consequence, dura pourtant si long-temps, comme il n'arrive que trop souvent, qu'avant qu'il fust terminé, M. de L'Esdiguieres estoit desjà gouverneur de Dauphiné. Un jour donc qu'il passoit à cheval, suivy de ses gardes, dans la place de Grenoble, ce pauvre hostelier qui y estoit à la poursuite

de son procez ne put s'empescher de dire assez haut : « Le diable emporte François de Bonne, « tant il m'a causé de mal et d'ennuy ! » Un des assistans luy demanda pourquoy il parloit ainsy ; cet homme luy racconta toute l'histoire de la jument. Celuy qui luy avoit fait cette demande estoit un des domestiques de M. de L'Esdiguieres, et le soir mesme il luy en fit le conte ; car le Connestable avoit, dit-on, cette coustume qu'il vouloit voir tous ses domestiques avant de se coucher, et quelquefois il s'entretenoit familierement avec eux. Ayant sceü cette aventure, il commanda à cet homme de luy amener le lendemain le pauvre hostelier qui, bien estonné et intimidé exprès par son conducteur, se vint jetter aux piez de M. de L'Esdiguieres, luy demandant pardon de ce qu'il avoit dit de luy; mais luy, n'en faisant que rire, le releva, et pendant qu'il l'entretenoit du temps passé, on fit venir la partie adverse, avec laquelle il l'accorda sur-le-champ et donna quelque rescompense à ce bonhomme.

M. le Connestable aimoit à se ressouvenir de sa premiere fortune, et on en voit aujourd'huy une grande marque, en ce qu'ayant fait bastir un superbe palais à l'Esdiguieres, il prit plaisir à laisser tout auprès, en son entier, la petite maison où il estoit né et que son pere avoit habitée.

Pour venir à Madame la connestable de L'Esdiguieres, sa femme, qui est morte il n'y a pas long-temps, elle s'appelloit Marie Vignon, et estoit fille d'un fourreur de Grenoble. Elle fut mariée à un marchand drappier de la mesme ville, nommé sire Aymon Mathel, dont elle eut deux filles. C'estoit une assez belle personne, mais il n'y avoit rien d'extraordinaire. Son premier galant fut un nommé Roux, secretaire de la cour de parlement de Grenoble (*a*), qui, depuis, la donna à M. de L'Esdiguieres. Or, ce Roux estoit grand amy d'un cordelier appellé de Nobilibus qui fut bruslé à Grenoble pour avoir dit la messe sans avoir receü les Ordres. On le soupçonnoit aussy de magie, et le peuple croit encore aujourd'huy que ce cordelier avoit donné à Madame la Connestable des charmes pour se rendre maistresse de l'esprit de M. de L'Esdiguieres. Il est bien certain qu'elle eut d'abord un fort grand pouvoir sur luy. Cette amour ne dura pas long-temps que la femme ne quittast la maison de son mary; elle ne logeoit pourtant pas avec son galant, mais en un logis separé où il luy donna un grand equipage, et bientost après il la fit marquise. Il en eut deux filles durant cette separation d'avec son mary. On dit que les parens de M. de L'Esdi-

a. Abraham Roux, mort en prison en 1625.

guieres gaignerent son medecin, qui luy conseilla, pour sa santé, de changer de maistresse, et qu'en mesme temps, pour essayer de la luy faire oublier, on luy presenta une fort belle personne nommée Pachou, femme d'un de ses gardes. Mais la Marquise, car on l'appelloit ainsy alors, fit donner des coups de baston à cette femme, dans la maison mesme de M. de L'Esdiguieres, et incontinent après s'alla jetter à ses piez. Elle n'eut pas grand peine à faire sa paix et fut plus aimée qu'auparavant.

M. de L'Esdiguieres estoit obligé de faire plusieurs voyages; elle le suivoit partout et mesme à la guerre. On dit pourtant qu'il voulut faire en sorte que le drappier la reprist, et qu'il luy fit offrir pour cela de le faire intendant de sa maison. Mais ce marchand qui estoit homme d'honneur n'y voulut jamais entendre.

Cependant elle ne perdoit point occasion d'avancer ses parens. Elle fit donner des benéfices ou des compagnies à sept ou huit freres qu'elle avoit, maria fort bien deux de ses sœurs. L'une espousa un gentilhomme de la campagne, et depuis, estant veuve, fut entretenue, car c'est une bonne race, par un prieur proche de Die, dont elle eut une fille qui est religieuse dans Grenoble, mais que Madame la Connestable, cette prude, n'a pas voulu voir. L'autre fut mariée à un capitaine nommé Tonnier, et

après sa mort elle espousa un president de la chambre des comptes de Grenoble appellé Le Blanc. Celle-cy ne voulut point faire honte à ses aisnées, et pendant la vie et après la mort de son second mary, elle eut pour galant un nommé L'Agneau qu'elle espousa à l'article de la mort, après avoir receü l'extresme-onction.

La Marquise maria aussy les deux filles qu'elle avoit eues du drappier, l'une à La Croix, maistre-d'hostel de M. de L'Esdiguieres, et en secondes nopces au Baron de Barry ; celle-cy se garda bien de desgenerer, et fut une digne fille d'une telle mere. L'autre fut mariée trois fois : la premiere à un gentilhomme de la campagne dont je ne sçay point le nom ; la seconde à un gentilhomme, nommé Moncizet, d'avec lequel elle fut desmariée, et pour la troisiesme fois elle espousa le Marquis de Canillac (*a*).

Quant aux filles qu'elle avoit eues de M. de L'Esdiguieres, nous dirons en suitte à qui elles furent mariées ; mais il faut dire auparavant de quelle façon leur mere parvint à se faire espouser par M. de L'Esdiguieres.

Elle estoit demeurée à Grenoble, tandis que M. de L'Esdiguieres estoit au siege de quelque place dans le Languedoc. En ce temps-là, un certain colonel Alard, Piémontois, vint faire

a. Des Montboissier-Beaufort, d'Auvergne.

des recreües en Dauphiné. Elle en fut cajollée, mais non pas si ouvertement qu'elle l'avoit esté auparavant par M. de Nemours(*a*), qui luy fit mille galanteries, durant un voyage que M. de L'Esdiguieres avoit esté obligé de faire en Picardie. Or, comme elle ne pensoit qu'à devenir femme de M. de L'Esdiguieres, et que la vie de son mary estoit un obstacle insurmontable, elle persuada à ce colonel de l'assassiner; ce qu'il fit en cette sorte.

Le drappier, ayant abandonné son commerce, s'estoit retiré aux champs depuis quelques années, en un lieu appellé le Port-de-Gien, dans la paroisse de Mellan(*b*) à une petite lieue de Grenoble. Le Colonel monte à cheval, accompagné d'un grand valet italien à pié; il arrive de bonne heure en ce lieu, et ayant rencontré un berger, il luy demanda la maison du capitaine Clavel. Le berger luy dit qu'il ne connoissoit personne de ce nom-là, mais que s'il demandoit la maison de sire Mathel, c'estoit l'une de ces deux qu'il voyoit seules assez près de là. Le Colonel le pria de l'y conduire, afin que le berger luy monstrast l'homme qu'il cherchoit, car il ne le connoissoit pas. Ils n'eurent pas fait beaucoup de chemin que le berger luy monstra

a. Henry de Savoye duc de Nemours, en 1632. — *b*. Auj. *Meylan*.

le drappier qui se promenoit seul, le long d'une piece de terre; le Colonel le remercie, luy donne pour boire et le renvoie. Après, il va au marchand et le porte par terre d'un coup de pistolet qu'il accompagna de quelques coups d'espée, de peur de manquer à le tuer.

La Justice fit prendre le valet du mort et une servante, qui estoit sa concubine, avec le berger qui raconta toute l'histoire sans pouvoir nommer le meurtrier. On luy demanda s'il le reconnoistroit bien ; il respondit qu'ouy. C'est pourquoy on le mit à Grenoble, à une grille de la prison qui respond sur la grande place appellée Saint-André. Il n'y fut pas long-temps sans voir passer le Colonel, qu'il reconnut tout aussytost et qui fut tout aussytost emprisonné, car il crut sottement que ce berger n'avoit rien veü.

M. de L'Esdiguieres, en ayant receü avis en diligence, craignit que si cette affaire s'approfondissoit, sa maistresse n'y fust terriblement embarrassée; il partit promptement du lieu où il estoit, et entrant dans la ville sans qu'on l'y attendist, alla d'authorité deslivrer le Piémontois et le fit sauver en mesme temps. Le Parlement fit du bruit et voulut s'en venger sur la maistresse de M. de L'Esdiguieres, ne pouvant s'en venger sur luy-mesme. Mais

comme le Connestable estoit adroit, il sceüt si bien negocier avec chaque conseiller en particulier qu'il ne se parla plus de cette affaire.

Depuis ce temps-là, il fut encore cinq ou six ans sans espouser la Marquise, et à la fin il s'y resolut (*a*), pour legitimer les deux filles qu'il en avoit eues[1].

Il en avoit une d'un premier lict qui fut mariée à M. de Crequy[2]. M. de L'Esdiguieres d'aujourd'huy, auparavant M. le Comte de Sault, et feu M. de Canaples, pere de M. de Crequy d'à present, vinrent de ce mariage. Cette premiere fille estant morte, on prit une estrange resolution, qui fut de marier ces deux filles qu'il avoit eues de Madame la Connestable, l'une au Comte de Sault, et l'autre à M. de Crequy son pere, afin de leur conserver tout le bien de M. le Connestable. Il est vray qu'il y eut quelque intervalle de temps entre ces deux mariages, car l'aisnée de ces filles mariée au Marquis de Montbrun, fut desmariée pour espouser le Comte de Sault, dont elle estoit tante; car il estoit filz, comme on a dit,

1. Elles estoient adulterines, pourtant. — En partant pour se marier il dit à sa maistresse : « Allons donc faire « cette sottise, puisque vous le voulez. »

2. Filz de la Comtesse de Sault.

a. En 1617.

de la fille du premier lict de M. de L'Esdiguieres.

Ce mariage ne fut pas heureux, et la Comtesse de Sault mourut bientost sans enfans (*a*). Voylà pourquoy, comme on avoit tousjours la pensée de conserver tout le bien à M. de Crequy et à ses enfans, la cadette (*b*) ne pouvant pas estre espousée par M. le Comte de Sault qui estoit veuf de sa sœur de pere et de mere, ny par M. de Canaples qui estoit marié[1], il fallut que M. de Crequy l'espousast, quoyqu'il fust veuf d'une sœur de premier lict et beaufrere de celle qui venoit de mourir. Le Pape, quand on luy demanda la dispense pour ce dernier mariage, dit qu'il falloit un pape tout entier pour donner toutes les dispenses que ceux de cette maison demandoient; et ne laissa pas pourtant de la donner.

Ce deuxiesme mariage du mareschal de Crequy fut encore plus malheureux que les autres. Sa femme et luy ne vivoient point bien ensemble, et un nommé Najere, chef de son conseil[2], le fit resoudre, après la mort du Connestable, à une meschanceté

1. Avec une parente de MM. de Luynes, sœur de Combalet.

2. Il estoit garde des sceaux du parlement de Grenoble.

a. En 1621. — *b*. *Il faudroit :* l'aisnée.

qu'on auroit de la peine à croire, qui fut de faire persuader à la Mareschale, qui n'avoit point d'enfans, d'en supposer un, afin que, la supposition estant descouverte, cela donnast lieu de la cloistrer et de retenir tout son bien. On persuada donc à la Mareschale cette supposition, comme elle estoit à une maison des champs, appellée la Tour d'Aigues (*a*). Il se trouva que la fermiere estoit grosse, qui consentit volontiers à donner son enfant à la Mareschale, pour en faire un grand seigneur. Mais le Mareschal donna ordre que celuy qui transporteroit cet enfant d'une chambre à l'autre l'estouffast en chemin, sur quoy la veritable mere, reconnoissant sa faute, commença dans sa douleur à s'accuser, et sa maistresse aussy, de cette supposition. Aussytost, le Comte de Sault survint avec des commissaires qu'on avoit fait tenir tout prests et qui, ayant fait leurs informations, emprisonnerent la Mareschale. Ce procez pourtant fut si bien conduit, par le conseil et l'adresse de Madame la Connestable, que ce mary, qui avoit voulu embarrasser sa femme par cette accusation, se trouva presque aussy embarrassé qu'elle et fut obligé de s'accommoder. Après cette belle affaire, il en fit encore une autre. Il fit enlever la Connestable sa belle-mere, et

a. En Provence.



la tint long-temps prisonniere au fort de Barreaux (*a*), l'accusant faussement de crime de leze-majesté, et d'avoir intelligence avec le Duc de Savoye ; mais le feu Roy et le cardinal de Richelieu, passant à Lyon, la mirent en liberté.

M. de Crequy ayant esté tué en Italie, la Mareschale eut sur la fin de ses jours feu M. d'Elbœuf pour galant, durant le sejour qu'elle fit à Paris. Après, elle alla mourir à Bourg en Bresse, et à l'heure de sa mort elle donna toutes ses pierreries à un gentilhomme du Duc pour les luy porter. Elles estoient en assez bonne quantité, car sa mere luy en avoit donné de belles pour une terre qu'elle luy avoit baillée en eschange. Par son testament elle donna encore à M. d'Elbœuf une belle terre auprès de Paris[1].

1. Villemarueil. — Il y eut procez, et on lut en plein Parlement un grand nombre de lettres d'amour. Cette mareschale avoit de l'esprit. Sollicitant son procez, il (M. d'Elbœuf) dit à M. de Bellievre, alors deuxiesme president du Parlement : « Monsieur, je l'ay bien « gaigné. »

Ce M. d'Elbœuf estoit un grand abatteur de bois. Il attrappa plaisamment (il y a trois ou quatre ans) une demoiselle de sa femme, Madame d'Elbœuf qui est devenue ridicule, de belle qu'elle avoit esté autrefois (elle est sœur de M. de Vendosme). Elle estoit fort malade ; elle avoit une demoiselle très-jolie : le mary en estoit

a. A 2 lieues de Chambery.

Pour revenir au Connestable, voici ce que Bezançon a rapporté de sa mort. Il travailloit avec luy, le propre jour qu'il mourut, à des departemens (*a*) de gens de guerre. « Il fau-« droit, » luy dit Bezançon, « que M. de Cre-« quy fust icy. — Voire, » respondit le Connestable, « nous aurions beau l'attendre, s'il « a trouvé un chambrillon (*b*) en son chemin il « ne viendra d'aujourd'huy. » Il travailla de fort bon sens : après il fit venir son curé. « Monsieur le Curé, » luy dit-il, « faittes-moy « faire tout ce qu'il faut. » Quand tout fut fait : « Est-ce là tout, » reprit-il, « Monsieur « le Curé ? — Ouy, Monsieur.— Adieu, Mon-« sieur le Curé, en vous remerciant. » Le Medecin luy dit : « Monsieur, j'en ay veü de « plus malades eschapper.— Cela peut estre, » respondit-il, « mais ils n'avoient pas quatre-« vingt-cinq ans comme moy. » Il vint des

esprits. Un jour il vint tout triste et dit en presence de cette fille : « Ma femme est morte, les medecins en des-« esperent, ils me l'ont avoué, et de plus un astrologue, « qui a fait son horoscope et que je viens de visiter exprez « pour cela, asseure qu'elle n'en sçauroit eschapper. » Cette fille, depuis ce moment, se mit dans l'esprit qu'elle pourroit bien devenir princesse et se laissa faire un petit enfant. Madame d'Elbœuf a enterré son mary ; il est mort cette année, âgé de soixante-un ans (*c*), et il disoit : « Faut-il que je meure si jeune ! »

a. Distributions, cantonnements. — *b*. Petite servante. — *c*. 5 nov. 1657.



moines à qui il avoit donné quatre mille escus, qui eussent bien voulu en avoir encore autant. Ils luy promettoient paradis en rescompense. « Voyez-vous, » leur dit-il, « mes peres, si je « ne suis sauvé pour quatre mille escus, je ne « le seray pas pour huict. Adieu. » Il mourut comme cela, le plus tranquillement du monde [1].

J'adjousteray quelque chose de feu M. de Crequy.

Ayant ouy dire que le petit M. Le Lievre, aujourd'huy president du Grand conseil, estoit fort riche : « Ma foy, » dit-il, « puisqu'aussy « bien je suis tout accoustumé à d'assez bizar- « res mariages, j'ay envie de l'espouser. »

Il disoit les choses assez plaisamment. Une fois il tomba du haut d'un escallier en bas sans se faire autrement de mal. « Ah! Mon- « sieur, » luy dit-on, « que vous avez sujet

1. Il estoit assez patient ; on dit que comme il estoit desjà au lict, la Connestable s'advisa de vouloir faire bassiner la place où elle devoit coucher, et qu'en la bassinant, on brusla le Connestable bien serré à la cuisse. Il ne dit autre chose sinon : « Madame, vous faittes bassi- « ner vostre lict un peu bien chaud. »

Il fit faire un escallier separé qui alloit à l'appartement de sa femme, et il luy dit : « Madame, faittes passer les gens « que vous sçavez par cet escallier-là ; car si j'en rencontre « quelqu'un sur mon escallier, je luy en feray sauter toutes « les marches. »

« de remercier Dieu ! — Je m'en garderay « bien, » dit-il, « il ne m'a pas espargné un « eschelon[1]. »

Il estoit fort coquet et il vouloit tousjours paroistre jeune. Quand le cardinal de Richelieu, avant que d'estre duc, se fit recevoir conseiller honoraire au Parlement, M. de Crequy fut un de ses tesmoins et luy dit en disnant chez le Premier President, au sortir de là : « Monsieur, je vous ay rendu aujourd'huy le « plus grand service que je vous pouvois rendre, en disant mon âge. »

On conte de luy une chose qui est assez de galant homme. La nuict, des filous luy demanderent la bourse. « Je n'ay rien, » leur dit-il, « je viens de perdre. — Monsieur, » luy dirent-ils, « nous vous connoissons; pro- « mettez-nous de nous donner quelque chose, « et demain un de nous ira vous le demander. »

1. On luy dit quand il voulut attaquer Gavi, forteresse des Genois, que Barberousse ne l'avoit pu prendre : « Hé « bien, » respondit-il, « Barbe grise la prendra. » Il la prit en effect (a).— Il y a un plaisant cry dans sa maison. « Crequy, Crequy le grand baron, nul ne s'y frotte. » Mais il n'en est que par les femmes; il s'appelle Blanchefort.

Il fit de si grandes pertes au jeu qu'il pensa perdre l'esprit, et si le Connestable ne luy eust envoyé cent mille escus et promesse d'autant, apparemment il n'en fust point revenu. Il n'y eut que cela qui le remit.

a. 31 avril 1625.

Il leur promit trente pistolles. Le lendemain matin, un de ces honnestes gens demanda à luy parler et luy dit tout bas qu'il venoit querir ce qu'il leur avoit promis. Il avoit oublié ce que c'estoit. L'autre l'en fit ressouvenir; il se mit à rire et luy dit : « Je tiendray parole, mais il faut avouer que tu es bien impudent. » En effect, il luy donna les trente pistolles[1].



15. — LA REYNE MARGUERITE[2].

(*Marguerite de France, née* 14 *mai* 1553; *morte* 27 *mars* 1615.)

La reyne Marguerite estoit belle en sa jeunesse, hors qu'elle avoit les joues un peu pendantes et le visage un peu trop long. Jamais il n'y eut une personne plus encline à la galanterie. Elle avoit

1. Un trezorier de France du bureau de Tours, nommé Coudreau, gaigna à M. de Crequy cent mille escus. Le lendemain, M. de Crequy luy envoya cinquante mille fr. Coudreau ne les voulut point prendre; depuis, il n'en put avoir un sou. — La querelle avec don Philippin se trouve en plusieurs livres imprimez, c'est pourquoy je n'en dis rien. (*Voyez* La Colombiere, au deuxiesme volume.)

2. Je ne diray que ce qui n'est point dans ses *Memoires* ny dans ceux que M. de Peiresc a laissez à MM. du Puy.

d'une sorte de papier dont les marges estoient toutes pleines de trophées d'amour; c'estoit le papier dont elle se servoit pour ses billets doux. Elle parloit Phebus selon la mode de ce temps-là, mais elle avoit beaucoup d'esprit. On a une piece d'elle qu'elle a intitulée : *La Ruelle mal assortie*, où l'on peut voir quel estoit son style de galanterie.

Elle portoit un grand vertugadin qui avoit des pochettes tout autour, en chascune desquelles elle mettoit une boiste où estoit le cœur d'un de ses amans trespassez; car elle estoit soigneuse, à mesure qu'ils mouroient, d'en faire embaumer le cœur. Ce vertugadin se pendoit tous les soirs à un crochet qui fermoit à cadenas, derrière le dossier de son lict[1].

Elle devint horriblement grosse, et avec cela elle faisoit faire ses quarrures et ses corps de juppe beaucoup plus larges qu'il ne falloit, et ses manches à proportion. Elle avoit un moûle un demi-pied plus haut que les autres, et estoit coiffée de cheveux blonds d'un blond de filace blanchis sur l'herbe; elle avoit esté chauve de bonne heure. Pour cela, elle avoit de grands

1. On dit qu'un jour M. de Turenne, depuis M. de Bouillon (*a*), estant yvre, luy desgobilla sur la gorge en la voulant jetter sur un lict.

a. Henry de La Tour, mort en 1627.

valets-de-pié blonds que l'on tondoit de temps en temps[1].

Elle aima sur la fin de ses jours un musicien nommé Villars. Il falloit que cet homme eust tousjours des chausses troussées et des bas d'attache, quoyque personne n'en portast plus. On l'appelloit vulgairement *le roy Margot.* Elle a eu quelques bastards dont l'un, dit-on, a vescu et a esté capucin. Ce roy Margot n'empeschoit point que la bonne reyne ne fust bien devote et bien craignant Dieu, car elle faisoit dire une quantité estrange de messes et de vespres.

Hors la folie de l'amour, elle estoit fort raisonnable. Elle ne vouloit point consentir à la dissolution de son mariage en faveur de Madame de Beaufort. Elle avoit l'esprit fort souple et sçavoit s'accommoder au temps. Elle a dit mille cajolleries à la feue Reyne-mere, et quand M. de Souvray (*a*) et M. de Pluvinel[2] luy menerent le feu Roy, elle s'escria : « Ah ! « qu'il est beau ! ah ! qu'il est bien fait ! que

1. Elle avoit tousjours de ces cheveux-là dans sa poche, de peur d'en manquer ; et, pour se rendre de plus belle taille, elle faisoit mettre du fer-blanc aux deux costez de son corps pour eslargir la quarrure. Il y avoit bien des portes où elle ne pouvoit passer.

2. Il estoit sous-gouverneur et premier escuyer de la Grande escurie.

a. Ou *Souvré*, gouverneur du Roy.

« le Chiron est heureux qui esleve cet Achille ! » Pluvinel, qui n'estoit guères plus subtil que ses chevaux, dit à M. de Souvray : « Ne vous « disois-je pas bien que cette meschante femme « nous diroit quelque injure[1] ? » M. de Souvray luy-mesme n'estoit guères plus habile. On avoit fait des vers dans ce temps-là qu'on appelloit *les Visions de la Cour*, où l'on disoit de luy *qu'il n'avoit de Chiron que le train de derrière.*

Henry IVe alloit quelquefois visiter la reyne Marguerite et gronda de ce que la Reyne-mere n'alla pas assez avant la recevoir, à la premiere visite.

Durant ses repas elle faisoit tousjours discourir quelque homme de lettres. Pitard, qui a escrit de la morale, estoit à elle, et elle le faisoit parler assez souvent.

1. Ce Pluvinel pourtant eut un jour une assez plaisante vision. Il disoit qu'il ne souhaittoit rien tant que de se trouver à une bataille contre les valets. Et un jour que M. des Yveteaux, precepteur du feu Roy, se mit en colere contre un laquais, il luy envoya dire par un page qu'il luy promettoit de luy donner un des meilleurs chevaux de l'escurie du Roy à cette bataille qu'il sçavoit.

M. de Souvray, à ce qu'on pretend, disoit *Bucephale* au lieu de Cephale, en cet endroit de Malherbe (*a*) où il y a :

Quand les yeux mesmes de Cephale
En feroient la comparaison.

a. Ode à la Reyne-mere.

Le feu Roy s'avisa de danser un ballet de *La vieille cour* où, entre autres personnes qu'on representoit, on representa la reyne Marguerite avec la ridicule figure dont elle estoit sur ses vieux jours. Ce dessein n'estoit guères raisonnable en soy; mais au moins devoit-on espargner la fille de tant de roys.

A propos de ballets, une fois qu'on en dansoit un chez elle, la Duchesse de Retz la pria d'ordonner qu'on ne laissast entrer que ceux qu'on avoit conviez, afin qu'on pust voir le ballet à son aise. Une des voisines de la reyne Marguerite, nommée Mademoiselle L'Oyseau, jolie femme et fort galante, fit si bien qu'elle y entra. Dez que la Duchesse l'aperceüt, elle s'en mit en colere, et dit à la Reyne qu'elle la prioit de trouver bon que pour punir cette femme elle luy fist seulement une petite question. La Reyne luy conseilla de n'en rien faire et luy dit que cette demoiselle avoit bec et ongles; mais voyant que la Duchesse s'y opiniastroit elle le luy permit enfin. On fait donc approcher Mademoiselle L'Oyseau, qui vint avec un air fort deliberé : « Mademoiselle, » luy dit la Duchesse, « je voudrois bien vous prier « de me dire si les oiseaux ont des cornes ? «. — Ouy, Madame, » respondit-elle, « les « Ducs en portent. » La Reyne, oyant cela, se mit à rire et dit à la Duchesse : « Eh

« bien ! n'eussiez-vous pas mieux fait de me « croire[1] ? »

J'ay ouy faire un conte de la reyne Marguerite qui est fort plaisant. Un gentilhomme gascon, nommé Salignac (*a*), devint, comme elle estoit encore jeune, esperdument amoureux d'elle, mais elle ne l'aimoit point. Un jour, comme il luy reprochoit son ingratitude : « Or çà, » luy dit-elle, « que feriez-vous pour « me tesmoigner vostre amour ? — Il n'y a « rien que je ne fisse, » respondit-il. — « Pren- « driez-vous bien du poison ? — Ouy, pourveü « que vous me permissiez d'expirer à vos piez. « — Je le veux ! » reprit-elle. On prend jour ; elle luy fait preparer une bonne medecine fort laxative. Il l'avale et elle l'enferme dans un cabinet, après luy avoir juré de venir avant que le poison operast. Elle le laissa là deux bonnes heures, et la medecine opera si bien que, quand on luy vint ouvrir, personne ne pouvoit durer autour de luy. Je pense que ce gentilhomme a esté depuis ambassadeur en Turquie (*b*).

1. Madame de Retz estoit galante.

a. Jean de Gontaut, baron de Salignac. — *b*. Sur la fin du règne de Henry IV.





16. 17. — MADAME DE MORET. M. DE CESY.

(*Jacqueline de Bueil, comtesse de Moret, morte en octobre* 1651. — *Philippe de Harlay, comte de Cesy, mort en* 1652.)

Madame de Moret estoit de la maison de Bueil de Sancerre. N'ayant ny pere ny mere, elle fut nourrie, je pense, chez Madame la Princesse de Condé, Charlotte de La Trimouille. Elle estoit là en bonne escole. Henry IV[e] qui ne cherchoit que de belles filles et qui, quoyque vieux, estoit plus fou sur ce chapitre-là qu'il n'avoit esté en sa jeunesse, la fit marchander, et on conclut à trente mille escus. Mais Madame la Princesse de Condé souhaitta que, par bienséance, on la mariast en figure, si j'ose ainsy dire. Cesy, de la maison de Harlay, homme bien fait et qui parloit agréablement, mais qui avoit mangé tout son bien, s'offre à l'espouser. On les marie un matin. Le Roy impatient et ne goustant point qu'un autre eust un pucellage qu'il payoit, ne voulut pas permettre que Cesy couchast avec sa femme et la vist dez ce soir-là. Cesy, lasche comme un courtisan ruiné, pretendoit r'avoir sa femme le lendemain, ré-

solu de tout souffrir pour faire sa fortune; mais elle elle n'y voulut jamais consentir. On rompit le mariage à condition que Cesy auroit les trente mille escus.

Il se maria après avec Bethune, fille de la Reyne, aussy laide que l'autre estoit belle. Ses trente mille escus ne durerent pas long-temps, et depuis, pour se remettre, il demanda l'ambassade de Turquie où, contre l'ordinaire, il mena sa femme; mais il ne craignoit pas autrement que le Grand-Seigneur la fist enlever pour la mettre dans le Serail.

En passant à Turin il laissa sa fille à Madame, de Savoye (*a*). Elle estoit belle et y fut comme favorite; mais il fallut la r'envoyer parce qu'elle contrefaisoit Le Bossu qui estoit amoureux de sa belle-fille. Elle y avoit fait quelque fortune; au retour elle espousa M. de Courtenay [1]. Le Bossu estoit galant: en une collation qu'il donna à Madame, toute la vaisselle d'argent estoit en forme de guitarre, parce qu'elle aimoit cet instrument.

Cesy fit tant de sortes de friponneries que tout le commerce cessa, et il fallut, au bout de dix-huit ans, y envoyer M. de Marcheville,

1. C'estoit ce qu'il luy falloit, car elle fait assez la princesse. — Les Courtenay, depuis quelques années, ont pretendu estre princes du sang.

a. Chretienne de France.

qui eut bien de la peine à le tirer de là. Il demeura huict ou neuf ans à Venise, avant que de revenir en France. Enfin, de retour à Paris, il parut avec un train assez raisonnable; pensez qu'il avoit mis quelque chose à part pour ses vieux jours. Au sortir d'une maladie, en avril 1652, il alloit presque toutes les après-disnées faire planter sa chaise[1] sur les degrez de la pompe du Pont-Rouge (*a*), pour prendre l'air; il y donnoit rendez-vous aux gens. On m'a assuré qu'au commencement de la regence de la Reyne, on compta, entre ceux qu'on disoit estre en passe de gouverneur du Roy, un homme tel que je le viens de dépeindre.

Madame de Moret eut un filz qui fut d'eglise[2]. On l'avoit fort bien instruit; il estoit bien fait[3].

1. Des chaises des rues.

2. M. d'Angoulesme, le pere, disoit qu'on observoit bien plus la bienséauce du temps de Charles IX; et que le Roy envoya accoucher Madame d'Entragues à Chambery pour ne donner point ce desplaisir à sa femme.

3. On dit que de tous les enfans d'Henry IV[e], c'estoit celuy qui luy ressembloit le plus. Il avoit l'esprit agréable et prenoit bien les choses. Il devint amoureux terriblement de Madame de Chevreuse, et M. de Chevreuse en estoit fort jaloux. En ce temps-là, Madame de Chevreuse et Bouquinquam prierent Madame de Rambouillet de leur faire entendre Mademoiselle Paulet, la plus belle voix de son temps. M. de Moret se trouva par hazard à l'hostel de Rambouillet où ils se devoient rendre. Quand l'heure

a. Près des Tuileries.

Sa jeunesse fut assez desreglée, mais on dit qu'il avoit fort profité aux voyages qu'il avoit faits durant deux ans, au retour desquels il se jetta dans le party de Monsieur et fut tué au combat où M. de Montmorency fut pris.

J'ay ouy conter à Venise qu'une celebre courtisane luy voulut faire payer la qualité, et que pour l'attrapper il fit dorer des réales d'Espagne, qui ressembloient à des pistolles; ils estoient convenus à trois cens. Les Nobles venitiens ne trouverent cela nullement bon, il en pensa arriver du desordre. Ils disoient: « Ne « pouvons-nous pas estre princes à meilleur

vint, elle le pria de se retirer, parce qu'elle ne vouloit point que M. de Chevreuse, son voisin (*a*), pust l'accuser de quelque chose. M. de Moret fit ce qu'il put pour la fleschir, mais il s'en alla enfin et ne luy en voulut aucun mal. Un jour, chez Madame des Loges, il jugeoit de bien des choses d'esprit en un jeune homme de qualité; Gombaud luy fit cette epigramme :

Vous chocquez la nature et l'art,
Vous qui n'estes né que d'un crime;
Mais pensez-vous que d'un bastard
Le jugement soit legitime?

Il ne s'en fascha point et l'envoya convier, quelques jours après, à un acte (*b*) qu'il faisoit, où il fit merveille. Il estoit d'une comedie que les enfans d'Henri IV[e], legitimes et autres, jouerent; il n'y eut que luy qui fist bien.

a. L'hôtel Chevreuse touchoit à l'hôtel Rambouillet, entre la Seine et le Palais-Royal. — *b*. Thèse qu'il soutenoit.

« titre que luy en devenant doges, et ne des-
« cendons-nous pas presque tous de princes,
« puisqu'il n'y a guères de familles nobles qui
« n'ayent eu un doge? »

Henry IVe se refroidissant, Madame de Moret s'avisa de faire la devote. Elle n'avoit que du linge uny, une grande pointe, une robe de serge, les mains nues : c'estoit pour les monstrer, car elle les avoit belles. Jusques-là elle avoit esté un peu goinfre, mais fort agréable. Henry IVe fut tué avant qu'elle eust achevé sa farce. Elle joua un autre personnage en suitte, car elle feignit de devenir aveugle. On croit que c'estoit pour faire pitié à la Reyne-mere. Enfin elle fit semblant que M. de Mayerne, un medecin celebre qui estoit fort son amy, luy avoit fait recouvrer la veüe d'un œil ; mais il ne paroissoit point que l'autre fust plus malade. Elle se remit à faire l'amour tout de nouveau. M. de Vardes se laissa attraper et l'espousa. Il y a six à sept ans qu'elle est morte, empoisonnée par megarde et sans y penser [1].

1. D'autres disent que c'est un valet qui l'a empoisonnée, et on soupçonne le mary qui a retiré chez luy une demoiselle de bon lieu, qu'il pourroit bien avoir envie d'espouser. J'ay sceü depuis qu'on avoit fait un quiproquo chez l'Apoticaire, et qu'on avoit donné du sublimé pour du cristal mineral : elle en mourut. On lui



18. — LE CONNESTABLE DE MONTMORENCY.

(*Henry, duc de Montmorency, mort 1er avril* 1614.)

Le connestable de Montmorency n'estoit pas un grand personnage : on l'accusoit d'estre fort brutal ; à peine sçavoit-il lire. Sa plus belle qualité estoit d'estre à cheval aussy bien qu'homme du monde. Il tenoit un teston sur l'estrier sous son pied, travailloit un cheval, tant il estoit ferme d'assiette, sans que le teston tombast ; et en ce temps-là le dessous de l'estrier n'estoit qu'une petite barre large d'un travers de doit. Il aimoit extresmement les chevaux, et dez qu'un cheval estoit à luy il ne changeoit plus de maistre, et n'eust-il eu que trois jambes, on le nourrissoit dans une infirmerie qui estoit à Chantilly ; de sorte que chez luy le proverbe d'*Equi senectus* n'estoit pas trop veritable.

trouva deux abcez qui l'eussent fait mourir subitement.

M. de Chevreuse qui a tousjours esté amoureux de toutes les maistresses du Roy, fut amoureux de la Comtesse de Moret et il fallut qu'il sortist de France. Le Roy l'envoya se promener : il fut à la guerre en Hongrie.

C'estoit un grand tyran pour la chasse. Cependant il disoit qu'il falloit permettre à un gentilhomme de poursuivre le gibier qu'il auroit fait lever sur sa propre terre, et qu'en ce cas il laisseroit prendre un lievre jusques dans sa salle.

En Languedoc il devint amoureux, estant desjà âgé, de Mademoiselle de Portes de la maison de Budos; c'estoit une belle fille mais pauvre, et qui, quoyqu'elle fust bien demoiselle, n'estoit pas pourtant de naissance à prétendre un connestable. C'est à cause de cela, et sur ce qu'elle mourut d'apoplexie et qu'elle avoit le visage tout contourné, qu'on a dit qu'elle s'estoit donnée au diable pour espouser M. le Connestable, et que Cesar, un Italien, qui passoit pour magicien à la Cour, avoit esté l'entremetteur de ce pacte.

Ce Cesar disoit qu'il n'avoit point trouvé de si meschantes femmes qu'en France et qui fussent si vindicatives. Je ne m'en estonne pas; car presque partout ailleurs elles sont comme enfermées, et ne peuvent pas faire galanterie, puisqu'elles ne voient point d'hommes. Le bonhomme de La Haye, un vieux gentilhomme huguenot qui avoit bien veü des choses, m'a dit que Cesar n'estoit qu'un fourbe. « Vous me « voulez, » luy disoit-il, « faire voir le diable « dans une cave où cinq ou six coquins char-

« bonnez me viendront peut-estre bien estril-
« ler. Je le veux voir dans la plaine Saint-
« Denis. »

Le Connestable eut de son second mariage feu M. de Montmorency et feu Madame la Princesse. De son premier mariage avec une fille de Bouillon La Mark, il avoit eu deux filles : Madame de Ventadour qui vit encore, et feu Madame d'Angoulesme, femme de M. d'Angoulesme le pere[1].

Le Connestable voulut mourir en habit de capucin. Un gentilhomme nommé Montdragon luy dit : « Ma foy ! vous faites finement; car,

1. Après la mort de sa seconde femme, le Connestable espousa une demoiselle de Montoison, tante de sa femme, parce qu'il la trouva sous sa main, car elle n'estoit ny jeune ny belle. Au bout de trois mois, il en fut si las qu'il la relegua à Meru. Depuis sa mort, cette madame la Connestable fut dame d'honneur de la reyne Anne d'Austriche. Mais quand M. de Luynes voulut faire sa femme surintendante de la maison de la Reyne, la Connestable, qui n'avoit point tenu la qualité de dame d'honneur au-dessous d'elle quand elle estoit la premiere personne de chez la Reyne, alors se retira; on mit en sa place Madame de La Boissiere (*a*) qui avoit esté renvoyée d'Espagne au bout d'un an avec tous les François. Madame de Senecey, dame d'atours, succeda depuis à Madame de La Boissiere. La Connestable n'est morte que depuis deux ou trois ans (*b*).

On a dit de luy qu'à l'imitation de ce duc de Ferrare

a. De la maison de Lannoy, d'Artois. — *b*. 27 sept. 1654.

« si vous ne vous desguisez bien, vous n'entre-
« rez jamais en paradis. »



19. — MADAME LA PRINCESSE.

(*Charlotte-Marguerite de Montmorency*, *née en* 1593, *morte* 2 *decembre* 1650.)

Mademoiselle de Montmorency n'avoit que quatre ans qu'on vit bien que ce seroit une beauté extraordinaire. Madame de Sourdis qui avoit gaigné cinquante mille livres de rentes à la faveur de Madame de Beaufort, sa niepce, et qui esperoit que cette *Aurore* donneroit dans les yeux du Roy, fit dessein de la faire espouser à son filz, le Marquis de Sourdis d'aujourd'huy (*a*), qui avoit quatre-vingt mille livres de rentes en fonds de terre, et à qui elle avoit fait apprendre toutes les choses imaginables. On disoit qu'il y avoit en luy de quoy

qui disoit de chascune de ses filles : *L'ho fatta, l'ho allevata, e un altro n'havra il fiore! Cazzo!* il prenoit la peine de percer luy-mesme le tonneau, avant de donner à boire à ses gendres. Je n'en croy rien; mais pour ses tantes, ses sœurs, ses cousines, ses niepces, il n'en faisoit aucun scrupule. On vivoit fort desordonément chez luy.

a. Ch. d'Escoubleau, gouverneur de Beausse.

faire quatre honnestes gens, et que cependant ce n'estoit pas un honneste homme. En cette intention, elle la demande et offre de la prendre sans aucun bien. Le Connestable accepte le party; mais Madame d'Angoulesme[1], bastarde de Henry II[e], veuve du frere aisné du Connestable, mais sans enfans, ayant deviné le dessein de la Marquise, rompit le coup et prit sa niepce chez elle après la mort de la Connestable, qui arriva bientost après (*a*).

M. de Bassompierre, au bout de quelques années, voulut aussy la prendre sans bien; mais, quoyqu'il fust bien fait et fort bien avec le Connestable, et que l'affaire fust fort avancée, Madame d'Angoulesme la rompit. Bassompierre depuis (c'estoit avant que Monsieur le

1. Elle avoit espousé, en premieres nopces, le Duc de Castro, frere du Duc de Parme Alexandre Farnese. Elle n'eut point d'enfans. Puis elle fut mareschale de Montmorency. On luy donna, quand elle fut veuve, le domaine d'Angoulesme, et M. le Comte d'Auvergne luy succeda. On conte une plaisante chose de cette princesse. Estant venue en haste de Tours à Paris, elle y laissa tout son train chez un chanoine, en dessein de retourner aussytost à Tours. Ceux qu'elle avoit amenez avec elle à Paris luy disoient : « Mais Madame, nous ne sommes pas « assez pour vous servir; prenez donc quelqu'un. » Insensiblement on fit un nouveau train à Paris. Elle escrivoit tousjours à Tours : « Je pars la sepmaine qui vient. » On tenoit ce train en bon estat. Cela dura vingt-huit ans.

a. En 1599.



Prince fust mis à la Bastille) (*a*), fit tout ce qu'il put, mais en vain, pour faire accroire qu'il estoit bien avec elle.

La Reyne-mere, quelque temps après, fit un ballet dont elle mit les plus belles de la Cour; pensez qu'elle n'oublia pas Mademoiselle de Montmorency, qui pouvoit avoir alors treize à quatorze ans. On ne pouvoit rien voir de plus beau ny de plus enjoué; mais il y en avoit bien d'aussy spirituelles qu'elle pour le moins. Il y eut quelque demeslé entre la Reyne et le Roy sur ce ballet. Il vouloit que Madame de Moret en fust; la Reyne ne le vouloit pas, et elle vouloit que Madame de Verderonne[1] en fust, et le Roy ne le vouloit pas. Ils avoient tort tous deux en ce qu'ils vouloient, et raison en ce qu'ils ne vouloient pas. A la fin pourtant la Reyne l'emporta. Pendant ce petit desordre, elle ne laissoit pas de repeter son ballet. Pour y aller on passoit devant la chambre du Roy; mais comme il estoit en colere, il la faisoit fermer brusquement dez qu'elle venoit pour passer.

Un jour, il entrevit par cette porte Mademoiselle de Montmorency et, au lieu de la

1. La femme d'un president des Comptes. Elle estoit demoiselle.

a. 1er sept. 1616.

faire fermer, il sortit luy-mesme et alla voir repeter le ballet. Or, les dames devoient estre vestues en nymphes; en un endroit elles levoient leur javelot, comme si elles l'eussent voulu lancer. Mademoiselle de Montmorency se trouva vis-à-vis du Roy quand elle leva son dard et il sembloit qu'elle l'en vouloit percer. Le Roy a dit depuis qu'elle fit cette action de si bonne grace, qu'effectivement il en fut blessé au cœur et pensa s'esvanouir. Depuis ce moment, l'Huissier ne ferma plus la porte et le Roy laissa faire à la Reyne tout ce qu'elle voulut. Madame la Marquise de Rambouillet, alors la vidame du Mans, estoit de ce ballet : ce fut là qu'elle fit amitié avec Madame la Princesse.

On avoit desjà parlé de marier Monsieur le Prince avec Mademoiselle de Montmorency; le Roy conclut l'affaire, croyant que cela avanceroit les siennes. Monsieur le Connestable donna cent mille escus à sa fille. Monsieur le Prince estoit fort pauvre[1], mais c'estoit un grand honneur que d'avoir pour gendre le premier prince du sang.

Le Roy, dans sa passion, fit toutes les folies que pouvoient faire les jeunes gens. Quoyqu'il eust cinquante-trois ans ou environ, il

1. On dit qu'il n'avoit en fonds de terre que dix mille livres de rente.

couroit la bague avec un collet de senteurs et des manches de satin de la Chine[1].

Monsieur le Prince, qui voyoit que l'amour du Roy estoit fort violente, enmeine sa femme à Muret, auprès de Soissons. Le Roy ne put estre long-temps sans la voir. Il va avec une fausse barbe à une chasse où elle devoit estre : Monsieur le Prince en a avis, et remet la partie à une autre fois. A quelques jours de là, le Roy fait que M. de Traigny[2], un seigneur de ces quartiers-là, convie Monsieur le Prince et Madame la Princesse à disner, et luy se cache derrière une tapisserie d'où, par un trou, il la

1. Le Roy obtint une fois d'elle qu'elle se monstreroit un soir toute eschevelée sur un balcon avec deux flambeaux à ses costez. Il s'en esvanouit quasy et elle dit : « Jesus ! qu'il est fou ! » Elle se laissa peindre pour luy en cachette ; ce fut Ferdinand (a) qui fit le portrait. M. de Bassompierre l'emporta viste après qu'on l'eust frotté de beurre frais, de peur qu'il ne s'effaçast ; car il fallut le rouller pour le porter sans qu'on le vist. Quelques années après, Madame la Princesse, croyant que Ferdinand auroit oublié cela, ou bien n'y songeant plus, luy demanda un jour quel portrait de tous ceux qu'il avoit faits en sa vie luy avoit semblé le plus beau. « C'est, » dit-il, « un « qu'il fallut frotter de beurre frais. » Cela la fit rougir.

2. Comme elle y alloit avec sa belle-mere, le Roy, pour la voir en passant, se desguisa en postillon, et avec M. de Beneux, qui feignoit d'aller voir une belle-sœur en ces quartiers-là, passa auprès du carrosse où M. de Beneux fut quelque temps à parler. Quoyque le Roy eust une grande emplastre sur la moitié du visage, il fut pour-

a. Ferdinand Elle, de Malines.

voyoit tout à son aise. Elle sçavoit l'affaire et l'a avoué à Madame de Rambouillet.

Madame la Princesse fit bien pis que cela, car elle se laissa persuader de signer une requeste pour estre desmariée. Le Roy avoit obligé ses parens à dresser cette requeste, et le Connestable estoit un lasche qui croyoit que cette amour du Roy le combleroit de trezors et de dignitez. Les gens de Madame la Princesse, qui estoit fort jeune, luy faisoient accroire qu'elle seroit reyne. Voyez quelle apparence il y avoit : il eust donc fallu empoisonner la reyne Marie de Medicis, car elle avoit des enfans. Monsieur le Prince n'a jamais pu pardonner à sa femme d'avoir signé cette requeste. Enfin, il s'enfuit avec elle à Brusselles, où il ne se trouva pas trop en seûreté par les menées du Marquis de Cœuvres, depuis mareschal d'Estrées, qui y estoit allé en qualité d'ambassadeur[1].

tant reconnu de l'une et de l'autre. Madame la Princesse et sa belle-mere furent quinze jours à Roussy, où la Comtesse de Roussy, parente de Monsieur le Prince, de par son mary filz d'une heritiere de Roye, leur presta quatre mille escus pour leur voyage, et depuis, quand la belle-mere fut revenue de Flandres, elle la desfraya à Paris.

1. On a dit que c'estoit de son consentement que le Marquis de Cœuvres la devoit enlever de Brusselles, et le petit Toiras, depuis mareschal de France, page de

Monsieur le Prince passa avec sa femme à Milan. En ce temps-là, l'armement du Roy tenoit tout le monde en jalousie. On armoit aussy dans le Milanez; le bruit courut que Monsieur le Prince devoit commander cette armée.

Après la mort du Roy, Monsieur le Prince ramena sa femme à la cour de France. Madame de Rambouillet dit que Madame la Princesse eut la petite verolle et qu'il luy demeura une grosse cousture à chaque joue qui, avec une grande maigreur qu'elle eut, la desfigurerent fort long-temps; enfin, ses coustures se gueri-rent : elle devint grasse et fut la plus belle personne de la Cour. Madame de Rambouillet dit encore que durant sa grande fleur, dez qu'il venoit une beauté nouvelle on disoit aus-sytost : « Elle est plus belle que Madame la « Princesse; » mais qu'enfin on revenoit de cette erreur. Elle avoue pourtant que Madame des Essarts, depuis la mareschale de L'Hospital, qui succeda à Madame de Moret, mais simple-ment comme une belle courtisane plustost que comme une maistresse, et Madame Quelin qui eut l'honneur d'avoir sa part aux embrasse-

Monsieur le Prince, estoit espion pour le Roy. Le Mar-quis escrivoit : « Le petit Toiras sert tousjours bien « Votre Majesté; je luy ay payé sa pension. »

mens du Roy [1], à bien examiner tous les traits, estoient plus belles que Madame la Princesse; mais que Madame la Princesse avoit tout une autre grace.

Quand Monsieur le Prince fut arresté, il fallut par bienséance demander à entrer en prison avec luy; sans cela peut-estre n'eussent-ils point eu d'enfans; car Madame de Longueville et Monsieur le Prince y sont nez, et avant cela le mary et la femme n'estoient pas trop bien ensemble. Au sortir de là, elle fit galanterie avec le cardinal de La Valette qui y despensoit si bien son argent que quand il est mort il avoit mangé son revenu jusqu'en l'an 1650 [2].

1. Madame Quelin eut depuis pour galant un maistre des Comptes qu'on appelloit Nicolas. Il se rencontra en ce temps-là que M. Quelin, conseiller de la Grand chambre, son mary, rapporta un procez pour un nommé Nicolas Fouquelin. Le president de Harlay, qui aimoit à rire, fut ravy de cette rencontre, et pour se divertir, toutes les fois qu'il pouvoit faire venir cela à propos, il faisoit redire le fait à ce bonhomme, afin d'avoir le plaisir de luy entendre dire Nicolas Fouquelin. Quelin, conseiller à la Grand chambre, dit qu'il est filz d'Henry IV[e]. Il est vray qu'il fait assez de tyrannies aux marchands de bois de l'Isle Nostre-Dame pour n'estre pas filz d'un particulier; mais il n'a que cela de royal.

2. Il mourut, je pense, en 1640. Une fois il luy en cousta deux mille escus pour une poupée, la chambre, le lict, tout le meuble, le deshabillé, la toilette et bien des habits à changer, pour Mademoiselle de Bourbon encore enfant.

C'estoit un galant homme, mais fort laid. Pompeo Frangipani, seigneur romain qui estoit à la Cour, disoit que c'estoit justement un *viso di cazo*[1]. M. d'Aumont disoit qu'il croyoit qu'en relevant la moustache au cardinal de La Valette, on luy relevoit aussy les levres, tant il les avoit grosses. Ce cardinal estoit galant, liberal, et avoit beaucoup d'esprit. Il estoit enjoué jusqu'à se mettre sous un lict en badinant avec des enfans; cela luy est arrivé bien des fois à l'hostel de Rambouillet. Mais il estoit quelquefois un peu emporté, et une fois il alla dire le diable, en presence de Madame la Princesse, des femmes qui faisoient l'amour. Il disoit, car il avoit l'esprit delicat et n'estoit pas ignorant, que le cardinal de Richelieu avoit des galanteries de pedant[2].

1. C'est une injure d'Italie, comme *visage de bois flotté* icy. — Il dit, voyant qu'on faisoit le Marquis de Themines mareschal de France et gouverneur de Bretagne pour avoir arresté Monsieur le Prince : *Non ho mai visto sbirro cosi ben pagato.* Comme on luy demandoit s'il ne trouvoit pas que Madame la Princesse et Madame de Guimené estoient des personnes admirables : *Sono bellissime*, disoit-il, *ma quel Pongibaut è un bel cavalier.* On parlera en suitte de Pongibaut.

2. Sa plus grande joye estoit d'en venir rire avec Madame de Rambouillet en qui il avoit une confiance entiere. Le cardinal de Richelieu vivoit avec luy tout autrement qu'avec les autres, car il luy avoit, comme nous dirons en suitte, la plus grande obligation qu'on puisse avoir à un homme. Il le traittoit civilement et

M. de Montmorency donnoit aussy beaucoup à Madame la Princesse, et le Cardinal (a) luy ayant manqué après ce frere, elle se trouva bien mal à son aise[1].

On fit sur elle un vaudeville que voicy :

La Combalet et la Princesse
Ne pensent point de faire du mal,
Et n'en iront point à confesse,
D'avoir chacune un cardinal.
Car laisser lever leur chemise
Et mettre ainsy leur corps à l'abandon,
N'est que se soumettre à l'Eglise,
Qui, en tout cas, leur peut donner pardon.

Je sçay qu'on a voulu dire que M. de Chavigny, qui en sa jeunesse avoit eu entrée chez

respectueusement; et comme M. de La Valette n'avoit rien dans la teste que la guerre, il le satisfaisoit en cela. Ce cardinal estoit brave; mais il ne sçavoit point la guerre.

[(b) M. d'Espernon appelloit le cardinal de La Valette, le Cardinal-*Valet*, à cause qu'il faisoit la cour au cardinal de Richelieu. Il avoit voulu estre general d'armée à toute force, à cause de la toute puissance qu'a un general sur ses troupes.]

1. Il fut le seul qui ne l'abandonna pas, à la disgrace de M. de Montmorency. Madame de La Trimouille dit qu'elle estoit de leurs divertissemens; que Madame la Princesse et M. le Cardinal, quand ils vouloient parler seuls, estoient dans un cabinet, la porte ouverte; que tout le monde les voyoit : les autres dansoient, jouoient, etc. — Madame la Princesse estoit une des plus

a. Cardinal de La Valette, mort 28 sept. 1639. — b. Alinéa biffé par des Reaux.

Madame la Princesse, avoit-eu aussy quelque part à ses bonnes graces du temps du cardinal de La Valette; mais il n'en est rien. On a cru cela à cause que qui a un galant en peut bien avoir deux; mais, outre que le Cardinal n'eust pas souffert cela, ou du moins que cela eust mis du divorce entre elle et luy, c'est que Madame la Princesse n'eust pas enduré volontiers les galanteries d'un homme de la ville[1].

Le cardinal de La Valette avoit quelquefois de plaisantes visions : un jour il disoit qu'il voudroit estre *montagne*. « Et moy, je voudrois « estre *soleil*, » dit Madame de Rambouillet. « — Soleil, soleil! » reprit-il, « ne l'est pas qui « veut. » Comme s'il estoit plus aisé d'estre montagne que soleil[2].

lasches personnes qui fut jamais. Elle disoit à Madame d'Aiguillon : « Je sens, Madame, que je seray aise de vous « ceder, si vous espousez Monsieur. » Elle donna la serviette à feu Madame, qui la prit en tournant la teste d'un autre costé. En revanche, quand elle menoit quelqu'un, elle estoit la plus civile du monde. Un jour qu'elle mena Madame de La Trimouille à je ne sçay quelle feste au Louvre, la Reyne l'appella dans sa garde-robe où personne n'entre que les princesses. Elle s'excusa disant : « J'ay amené Madame de La Trimouille; je n'iray nulle « part où elle ne puisse pas entrer. »

1. Cependant Madame de La Trimouille dit qu'un jour elle vit sortir Madame la Princesse fort en desordre d'une ruelle de lict où elle estoit avec Chavigny, et que jusques alors elle n'avoit eu aucune mauvaise opinion d'elle.

2. Il croyoit une fois avoir fait des vers, et voicy ce qu'il avoit fait : c'estoit, sur l'air d'un vaudeville. Ce



20. — MADEMOISELLE DU TILLET.

(*Charlotte du Tillet, née en* 1551, *morte* 28 *janvier* 1635 *ou* 1636.)

Mademoiselle Charlotte du Tillet ne fut jamais mariée ; mais on dit qu'elle n'en estoit pas plus pucelle pour cela. Sa sœur avoit espousé le president Seguier, qui estoit tout le con-

cardinal estoit meilleur dans le serieux que dans la raillerie.

M'en allant en Tourraine,
J'acheteray à Tours
Des pruneaux de Tourraine,
De bons pruneaux de Tours;
Puis, revenant en Beausse,
J'iray à Chartres en Beausse,
Et puis à Orléans
Voir Monsieur d'Orléans.

J'ay appris depuis peu de Madame de La Trimouille une chose que Madame de Rambouillet ne m'a jamais voulu avouer que quand je l'ay sceüe d'ailleurs ; c'est qu'un jour le cardinal de La Valette demanda la derniere faveur à Madame la Princesse, qui l'en refusa. De desespoir, il alla se mettre incognito dans Saint-Louis, où il y avoit des pestiferez. Il mena avec luy un confident, à qui il donna un billet pour la belle, qu'il avoit apporté tout fait. Le confident n'entra point. Elle a dit à Madame de La Trimouille que de sa vie elle ne fut si embarrassée. Il en sortit par son ordre. Le reste est aisé à deviner. — Il aima depuis Mademoiselle de Bourbon aussy fortement qu'il avoit aimé sa mere.

seil de M. d'Espernon. Par ce moyen elle fit connoissance avec ce seigneur et fut sa meilleure amie. Il en faisoit cas, car elle avoit fort bon sens, estoit fort adroitte et fort née pour la Cour. Elle estoit de toutes les intrigues, soit d'amour soit d'autre chose. Six mois après la mort d'Henry IVe, une certaine demoiselle Coymans, une petite bossue qui se fourroit partout et qui se faisoit tousjours de feste, l'accusa d'avoir esté d'intelligence avec M. d'Espernon pour faire assassiner Henry IVe. Ravaillac, qui estoit d'Angoulesme dont M. d'Espernon estoit gouverneur, fut six mois chez elle comme chez la bonne amie du Duc, mais quelques années avant que de faire le coup. La Coymans ne disoit point que la Reyne-mere fust du complot; mais on adjoustoit dans le monde que M. d'Espernon l'avoit fait faire pour luy faire plaisir. Faute de preuves, la Coymans fut condamnée à mourir entre quatre murailles : elle fut mise aux Filles repenties (*a*), où on luy fit une petite logette grillée dans la cour; elle y est morte quelques années après[1].

Une extravagante de Madame de Poyane

1. [*Variante biffée.*] « La Coymans disoit que la Reyne-« mere estoit du complot, mais que Ravaillac ne le sça-« voit pas; faute de preuves, et pour assoupir une affaire « qui n'estoit pas bonne à esbruiter, etc. »

a. Rue Saint-Denis.

battit une fois la pauvre Mademoiselle du Tillet sur le quay des Augustins, comme elle retournoit seule de la messe. Elles avoient eu une querelle pour une suivante. Sigongne en a fait une espece de satyre qu'on appelle *le Combat d'Ursine et de Perrette*. On appelloit cette madame de Poyane Madame de Poyane *de la Loupe*. Elle avoit une grosse loupe au front; c'estoit une espece de gendarme. Depuis elle se fit espouser, je ne sçay comment, par le pere de feu M. de Bouillon La Marck, et qui pis est, quoyqu'elle fust pauvre, elle fit si bien que sa fille espousa le filz; Madame de La Boulaye (*a*) est venüe de ce mariage-là.

Mademoiselle du Tillet estoit une diseuse de veritez; elle ne ressembloit pas mal en cela à Madame Pilou, aussi bien qu'en laideur. Elle disoit du feu Roy et de la Reyne-mere que c'estoit une vache qui avoit fait un veau. « La « sotte couvée qu'elle nous a faitte là, » adjoustoit-elle, « que le Roy et Monsieur! »

Quand le cardinal de Richelieu fit courir les lettres d'amour de Madame du Fargis à M. le Comte de Cramail (*b*) : « Que dittes-vous de « cela, Mademoiselle? » dit-il à Mademoiselle du Tillet. — « Monsieur, » respondit-elle, « je « suis vieille, je me souviens de loin; je vous

a. Louise de La Marck, marquise de La Boulaye. — *b*. Octobre 1631.

« diray que durant le siege de Paris tous les « passages estoient bouchez, tout commerce « estoit interdit, mais les lettres d'amour al- « loient et venoient tousjours[1]. »

Madame de La Noue (*a*), belle-sœur de la mareschale de Themines et une de ses parentes eurent quelques paroles en presence de Mademoiselle du Tillet : « Je pense, » disoit cette parente, « que nous ne nous devons rien l'une « à l'autre. — Madame ma mie[2], » luy dit Mademoiselle du Tillet, « en verité, ce n'est pas « autrement bille pareille ; Madame de La « Noue est belle et jeune, et vous n'estes ny « l'une ny l'autre. »

1. Elle dit une plaisante chose à feu Madame de Sourdis, fille du Comte de Cramail : « Madame ma mie, » luy dit-elle, « que ne faittes-vous l'amour avec M. l'evesque « de Maillezais, votre beau-frere ? — Jesus ! Mademoi- « selle, que me dittes-vous ? » luy respondit Madame de Sourdis. — « Ce que je vous dis ? » reprit-elle, « il n'est pas « bon de laisser sortir l'argent de la famille ; votre belle- « mere en usoit ainsy avec son beau-frere, qui estoit tout « de mesme evesque de Maillezais. » Le Comte de Cramail disoit du Marquis de Sourdis : « Il peut bien faire « sa fortune, car sa femme ne la luy fera jamais. » Elle n'estoit pas belle. Le pere du mareschal de Grammont disoit qu'un certain gros moine en avoit eu tout ce qu'il avait voulu, et adjoustoit : « J'en suis fasché parce que « c'est la fille du Comte de Cramail ; mais j'en suis bien « aise parce que c'est la femme du Marquis de Sourdis. » Il a fait des vilainies à tout le monde.

2. Elle disoit *Madame ma mie* à la Reyne mesme.

a. Marie de Lannoy.



21. — LE MARESCHAL D'ANCRE.

(*Concino Concini, tué* 24 *avril* 1617.)



L estoit Florentin et se nommoit Conchini. Son grand-pere fut secretaire d'Estat du Grand-Duc Cosme. Ce bonhomme pouvoit avoir gaigné cinq ou six mille escus de rente, mais il avoit grand nombre d'enfans. Son filz aisné estoit pere de Conchini dont nous parlons. Ce garçon, en sa jeunesse, s'adonna à toutes les desbauches imaginables, mangea tout son bien et se rendit si infame, que la premiere chose que les peres defendoient à leurs enfans, c'estoit de hanter Conchini.

N'ayant plus rien de quoy vivre à Florence, il s'en alla à Rome, où il servit de couppier (*a*) au cardinal de Lorraine, qui y estoit alors; mais il ne voulut pas le suivre, et demeura à Rome d'où il revint à Florence, quand il sceüt qu'on faisoit la maison de Marie de Medicis, dont le mariage estoit conclu avec Henry IVe. Il y entra en qualité de gentilhomme suivant, et vint en France avec elle. Or, la Reyne-mere

a. Banquier à certains jeux; comme *tailleur* à la *Bassette*.



avoit une femme de chambre appellée Leonora Dori, fille de basse naissance, mais qui estoit adroitte, et qui connut incontinent que sa maistresse estoit une personne à se laisser gouverner. En effect, elle prit tant d'empire sur son esprit qu'elle luy faisoit faire tout ce qu'elle vouloit. Conchini, qui avoit de l'esprit, s'attacha à cette Leonore, et luy rendit tant de petits soins qu'elle se resolut à l'espouser. Elle declara son intention à la Reyne, qui n'avoit garde de ne la pas approuver. Ainsy il se marierent, quoyque le Roy en eust fait difficulté assez long-temps.

Henry IV[e] ayant esté assassiné, ce fut alors que le pouvoir de la Leonore parut tout de bon : elle mit son mary si bien avec la Reyne que cette princesse leur laissoit faire tout ce qu'ils vouloient [1]. Pour luy, c'estoit un grand

1. Toutes les mesdisances qu'on en a faittes sont publiques. Un jour, comme la Reyne-mere disoit : « Appor-« tez-moy mon voile, » le Comte du Lude (*a*), grand-pere de celuy d'aujourd'huy, dit en riant : « Un navire qui « est à l'ancre n'a pas autrement besoin de voiles. » Ce fut ce mesme comte du Lude qui dit à Henry IV[e], comme il demandoit à quelqu'un une devise pour un portrait qui est à Fontainebleau, où il est peint tout armé et Madame de Beaufort toute nue, qu'il ne falloit qu'y mettre : *Baisez-moi, gendarme.* C'est une chanson :

F — moy, gendarme,
Je vous tûray des poux.

a. François de Daillon.

homme, ny beau ny laid, et de mine assez passable; il estoit audacieux, ou pour mieux dire insolent. Il mesprisoit fort les princes; en cela il n'avoit pas grand tort. Il estoit liberal et magnifique, et il appelloit assez plaisamment ses gentilhommes suivans : *Coglioni di mila franchi*. C'estoient leurs appointemens. On ne l'a pas tenu pour vaillant. Il eut querelle avec M. de Bellegarde, qui avoit pretendu à estre galant de la Reyne-mere, et il se sauva à l'hostel de Rambouillet (car M. de Rambouillet estoit de ses amys), pour de là tenir la campagne; il monta au second estage, et se fit descoudre sa fraise par une fille qui avoit esté à sa femme. Cette fille a rapporté qu'il estoit extraordinairement pasle. On ne sçait pourquoy il quittoit sa fraise, si ce n'estoit peut-estre pour n'estre point reconnu par ceux que la Reyne avoit envoyez après luy. Ils furent accomodez.

Il n'a jamais logé dans le Louvre, mais il couchoit souvent dans un petit logis qu'on vient d'abattre, qui estoit au bout du jardin, vers l'Abbreuvoir (*a*). A la verité, il y avoit un petit pont pour entrer dans le jardin, qu'on appelloit vulgairement le pont d'Amour.

Quand il fut assassiné par l'ordre du Roy

a. Vers Saint-Germain-l'Auxerrois, près de l'eau.

sur le pont du Louvre (*a*), on dit que M. de Vitry, capitaine des Gardes, dans le transport où il estoit, le passa, et que M. du Hallier, son frere, luy donna le premier coup. M. de Vitry alla en suitte prendre les clefs de l'appartement de la Reyne. La populace, le lendemain, le desenterra de Saint-Germain-l'Auxerrois, le traisna par les rues, et contraignoit ceux qu'ils rencontroient à les suivre et à leur donner de quoy boire. Le Roy, du balcon du Louvre, leur faisoit signe de la main de continuer, et la Reyne entendoit tout cela.

L'hostel des Ambassadeurs extraordinaires au fauxbourg Saint-Germain (*b*) estoit à luy; c'estoit où il logeoit. On y trouva pour deux cent mille escus de pierreries. M. de Luynes eut sa confiscation, Ancre, Lesigny, etc. Il avoit un filz d'environ treize ans, qu'on laissa aller en Italie, où il est mort jeune. Il y pouvoit avoir quinze ou seize mille livres de rente, de ce que son pere et sa mere y avoient envoyé durant leur faveur. Il eut aussy une fille qui mourut à cinq ou six ans (*c*); on l'avoit desjà demandée en mariage.

Revenons à la mareschale d'Ancre. Quoyqu'elle eust esté si long-temps avec la Reyne,

a. Vers la rue du Coq. — *b*. Rue de Tournon, plus tard hôtel Nivernois. — *c*. Le 2 janvier 1617.

elle n'en sçavoit pas mieux son monde. En Italie, elle ne voyoit personne, et dez qu'elle fut en France, elle s'enferma, car elle estoit fort bizarre; de sorte qu'elle ne sçavoit point vivre à la mode de la Cour. J'ay ouy dire à Madame de Rambouillet qu'elle embarrassoit fort la Mareschale lorsqu'elle l'alloit voir et que quelquefois cette femme, croyant luy faire bien de l'honneur, ne la traittoit pas selon sa condition. C'estoit une petite personne fort maigre et fort brune, mais de taille assez agréable, et qui, quoyqu'elle eust tous les traits du visage beaux, estoit laide à cause de sa grande maigreur.

Comme elle estoit malsaine, elle s'imagina estre ensorcellée et, de peur des fascinations, elle alloit tousjours voilée, pour eviter, disoit-elle, *i Guardatori* (*a*). Elle en vint jusqu'à se faire exorciser. On se servit de cela contre elle dans son procez, et aussy de trois coffres remplis de boistes pleines de petites boulettes de cire. Car en resvant elle avoit accoustumé de faire de petites boulettes de cire qu'elle mettoit dans ces boistes. M. Perrot, pere du president de mesme nom, se mocquoit fort de toutes ces belles accusations, et il fallut que sa famille, par politique, l'enfermast, de peur

a. Ou le *mauvais œil*.

qu'il n'allast au Palais faire quelque chose qui eust desplû à la Cour et qui n'eust pas sauvé cette femme. Le Parlement qui ne croit point de sorciers, condamna la Mareschale comme sorciere ; cela a fait dire qu'on ne l'avoit fait que pour couvrir l'honneur de la Reyne. Quand on luy demanda de quels charmes elle s'estoit servie pour gaigner l'esprit de la Reyne : « Pas « d'autre chose, » dit-elle, « que du pouvoir « qu'a une habile femme sur une ballourde. » Je doute qu'elle ayt dit cela.

Dans son procez elle se nomme Leonora Galligai, quoyque effectivement elle s'appellast Dori. Cela vient de ce qu'à Florence, quand une famille est esteinte, pour de l'argent on peut avoir permission d'en prendre le nom, et c'est ce qu'elle a fait. On dit qu'elle mourut très-chrestiennement et très-courageusement.



22. — LISETTE.

LISETTE estoit filleule de la Princesse de Conty ; c'estoit une assez pauvre fille, que cette princesse n'osa tenir sur les fonts que par procureur. Elle la fit nommer Louise comme elle ; de Louise on fit Louisette, et par corruption Lisette. Quand

cette fille eut quinze ans, elle se mit à imiter Mathurine ; cette Mathurine avoit esté folle, puis guerie mais non pas parfaittement ; il y avoit encore quelque chose qui n'alloit pas bien. Elle continua à faire la folle et avoit un chaperon (*a*) ; mais sous pretexte de folie elle portoit des poulets. Elle gaigna du bien, et laissa un filz qui a esté un admirable joueur de luth ; on l'appelloit Blanc-Rocher, Lisette donc prend un chapeau, une fraise, un pourpoint et une juppe, et en cet equipage, plus insolente qu'un laquais, elle entre chez toutes les personnes de la Cour. Au bout de quelque temps elle disparoist tout-à-coup, et après quelques années elle revint à Paris, et voulut se faire passer pour fille d'Henry IV•, qui estoit mort il y avoit desjà plus d'un an, et de la Princesse de Conty. Elle se faisoit nommer *Henriette Chrestienne*, disoit que la Princesse de Conty n'avoit jamais voulu permettre que le Roy la reconnust, qu'à cause de cela il l'avoit fait nourrir secrettement ; qu'il se l'estoit fait apporter en cachette plusieurs fois et qu'il l'avoit plus aimée que tous ses autres enfans.

Toute la Cour se mocqua d'elle ; car on sçavoit toutes les amourettes d'Henry IV•, et personne n'ignoroit qu'encore qu'il eust trouvé

a. Bonnet de fou, à cornes et oreillettes.

la Princesse de Conty fort belle, la premiere fois qu'il la vit, il ne voulut point penser à l'espouser, parce qu'il sçavoit trop de ses nouvelles : peut-estre aussy ne l'auroit-il pas voulu faire par politique. (Il est vray, d'un costé, que ce qu'il vouloit faire pour Madame de Beaufort estoit encore pis que tout cela.) Il estoit encore constant qu'estant marié il n'avoit jamais eu d'inclination pour cette princesse.

Cependant il y avoit assez de badauts à Paris qui croyoient ce que cette friponne disoit. Il y avoit icy en ce temps-là (*a*) un Flamand nommé M. Migon, homme fort ingenieux, mais au reste assez simple. Ce bon Flamand connut Lisette ; et comme cette créature avoit le caquet bien emmanché, car jamais on n'a mieux debité le galimatias ny parlé si bien Nervese, il en fut charmé, et pleinement persuadé de toutes les fables qu'elle contoit. Or, il arriva qu'un certain Alleman, qui se faisoit appeller le Baron de Crussembourg, fit accroire à M. des Hagens, favory de M. de Luynes, qu'il sçavoit faire de l'or. Des Hagens luy donna dix mille escus qu'il luy avoit demandez pour cela. Crussembourg se met en equipage, loue une maison à la Place Royale, croyant que s'il se faisoit valoir il en tireroit encore bien d'autres. M. des

a. En 1618.

Hagens ne donna pourtant point son argent sans en parler à M. d'Ornane, alors gouverneur de Monsieur, et qui depuis fut mareschal de France; car il luy communiquoit tous ses desseins. D'Ornane, qui connoissoit Migon, luy conseilla de le mettre avec Crussembourg, comme tesmoing et comme participant de tout ce qu'il entreprendroit. Voylà donc Migon avec Crussembourg. Il n'y fut pas plustost qu'il pense à Lisette, qu'il croyoit princesse et dont il avoit grande compassion: il la loge avec luy, en intention de luy faire avoir si bonne part à l'or qu'on feroit, qu'elle auroit de quoy se marier selon sa naissance. M. de Chaudebonne[1], qui connoissoit fort Migon, mena un soir cette fille chez Madame la Marquise de Rambouillet, sa bonne amie, qui alors logeoit à la Place Royale, pendant qu'elle faisoit bastir l'hostel de Rambouillet (*a*). Elle n'avoit rien d'extraordinaire en son habillement, hors qu'elle avoit un chapeau avec des plumes. Dez que Madame de Rambouillet la vit, elle la reconnut, et luy dit qu'elle l'avoit veüe ailleurs. « Ah! » respondit-elle, « Madame, c'est cette « malheureuse Lisette qui m'a perdue d'hon- « neur. Elle estoit fille de ma nourrice et

1. Plus bas, son *Historiette*.

a. Devant le Palais-Royal.

« ma sœur de laict. » Madame de Rambouillet luy fit toutes les objections qu'on luy pouvoit faire, et entre autres, que si le feu Roy se l'eust fait porter pour la voir, comme elle disoit, que cela se seroit sceü, et que les Roys ne pouvoient rien faire sans tesmoins.

Au commencement, la Princesse de Conty, qui estoit desjà veuve, laissa dire cette fille; mais voyant que le monde en estoit trop imbu, et que quelques-uns ne sçavoient qu'en croire, elle la fit prendre et la fit mettre en prison dans l'abbaye Saint-Germain [1]. On donna le fouet à Lisette, mais elle soustint tousjours à la Princesse de Conty mesme qu'elle estoit sa fille. Cette princesse, qui estoit bonne, se contenta de ce chastiment, et ne la voulut point mettre en justice. Lisette au sortir de là courut tout le royaume. Elle est encore en vie et parle comme elle faisoit en ce temps-là. Elle estoit petite, mais bien faitte: pour le visage, elle l'avoit mediocrement beau.

Pour Crussembourg, au bout de trois mois, il fit un trou dans la nuict.

1. Le Prince de Conty en avoit joüy et elle en joüissoit encore alors.





23. — MADAME DE VILLARS.

(Julienne-Hyppolyte d'Estrées, mariée en 1597 à Georges de Brancas, marquis puis duc de Villars; morte après 1657.)



'EST une des sœurs de Madame de Beaufort[1]. Elle avoit espousé le neveu de l'amiral de Villars (*a*). Ils s'appelloient Brancaccio en leur nom, et viennent du royaume de Naples. Son oncle, qui ne s'estoit point marié, luy avoit laissé beaucoup de bien. Il n'y a jamais eu un si pauvre homme. Luy et sa femme ont mangé huict cents mille escus d'argent comptant, et soixante mille livres de rente en fonds de terre, dont il n'en est resté que dix-sept qui estoient substituées. Il avoit eu une terre de vingt-cinq mille livres de rente, de l'argent qu'il eut du cardinal de Richelieu pour le Havre-de-Grace, la lieutenance de roy de Normandie (*b*) et le vieux palais de Rouen. Par le marché, il eut un brevet de duc (*c*) mais il ne fut receü qu'au parlement de Provence, où il

1. Voyez les *Amours d'Alcandre.*

a. André de Brancas-Villars, tué 24 juillet 1695. — *b*. En 1626. — *c*. En 1627.



trouva plus de credit qu'ailleurs, à cause qu'il estoit de ce pays-là.

Avant cela, le mary et la femme demeuroient d'ordinaire au Havre. Elle y fit (il est vray que ce n'estoit pas son apprentissage) le coup le plus effronté qu'aucune femme ayt guères fait en amour. Un capucin, nommé le P. Henry de La Grange-Palaiseau, de la maison d'Arville, oncle de Celeste dont nous parlerons ailleurs (*a*), qui peut-estre s'estoit fait religieux pour ne pouvoir vivre selon sa condition, faute de biens, fut envoyé par le Provincial au couvent qu'ils ont au Havre. C'estoit un des plus beaux hommes de France, et de la meilleure mine, homme d'esprit et à la vie duquel il n'y avoit rien à reprendre. Il prescha l'Avent au Havre. Dez le premier sermon, Madame de Villars devint passionnement amoureuse de luy, et pour le tenter, elle s'ajustoit tous les jours le mieux qu'il luy estoit possible. Elle quitta pour luy l'habit extravagant qu'elle portoit au Havre : c'estoit une espece de pourpoint avec un haut-de-chausses et une petite juppe de gaze par dessus, de sorte qu'on voyoit tout (*b*) au travers. Pensez qu'avec ce pourpoint elle n'avoit pas une coiffe, elle n'avoit garde : elle portoit tousjours un chapeau avec des plu-

a. Hist. de Scarron. — *b.* Tout le haut-de-chausses.

mes. — Parée donc de son mieux, elle s'alloit tousjours mettre vis-à-vis de la chaire, sans masque et la gorge fort descouverte, car c'estoit ce qu'elle avoit de plus beau : pour les traits du visage, ils n'estoient pas merveilleux ; elle avoit les yeux petits et la bouche grande, mais sa taille, ses cheveux et son teint estoient incomparables. En ce temps-là, elle estoit encore fort jeune. Tout cela ne touscha point nostre capucin. Que fait-elle ? elle envoye à Rome pour faire avoir permission au P. Henry de La Grange de la confesser ; elle expose qu'elle avoit esté touchée de ses sermons, qu'ayant jusques alors esté trop avant dans le monde, elle croyoit que Dieu se vouloit servir de cette voie pour sa conversion. En mesme temps, elle se tue de dire partout que les predications de ce bon pere seroient cause qu'elle changeroit de vie. A Rome elle obtint facilement la permission qu'elle demandoit, et l'ayant fait signifier, elle demande qu'il l'entende en confession dans une chapelle qui estoit chez elle. Les autres capucins, qui croyoient que cela feroit venir l'eau au moulin, l'y envoyerent aussytost. Mais la dame, au lieu de se confesser de ses vieux pechez, car elle avoit dit qu'elle vouloit faire une confession generale, le voulut persuader de luy en faire faire de nouveaux. Le bon pere fait des signes

de croix et la tanse severement : elle ne perd point courage, elle fait tout ce qu'elle peut pour l'exciter, et luy monstra peut-estre ce qu'elle ne pouvoit monstrer durant le sermon. Tout cela ne servit de rien : il la laisse demy-folle.

Au sortir de là, il demande permission au Superieur de se retirer. Elle en a avis et fait garder les portes ; il trouve pourtant le moyen d'evader. Elle le sçait, monte secretement à cheval et court après. Elle l'attrappe dans un bois, elle descend et le presse de revenir : il se despestre d'elle, prend son cheval et s'enfuit à Paris. L'amante delaissée, afin d'avoir un pretexte d'aller aussy à Paris et de suivre son amant, feint d'estre malade et de vomir du sang. Effectivement elle en vomissoit, mais ce n'estoit pas du sien, tout cela se faisoit par artifice. Elle se fait porter à Paris dans un brancard, pour s'y faire traitter (*a*). Le bruit courut qu'elle s'y mouroit. Elle escrit en vain au P. de La Grange, et voyant qu'il n'y avoit plus d'esperance, elle se guerit toute seule[1].

Elle fut aimée en suitte de M. de Chevreuse. En ce temps-là, faute d'argent, elle

1. Mais avant cela elle descouvrit qu'il estoit à Rouen. Luy qui sçavoit que cette folle y estoit aussy disoit sa messe le premier, et se tenoit caché tout le jour ; elle y

a. En mai 1609.

souffrit les galanteries d'un partisan nommé Moisset; c'est celuy qui a basty Ruel, c'estoit le Montauron de ce temps-là. Elle fut mesme si desvergondée que de loger chez luy. M. de Chevreuse luy en fit des reproches, et feignit de la vouloir quitter. Elle, pour luy monstrer qu'elle ne pouvoit vivre sans luy, fit semblant d'avaller des diamans non enchassez (*a*), qu'elle tenoit alors dans une boiste; mais elle laissa tomber les diamans, et ne fit que lescher les bords de la boiste. Sur cela on fit un conte quelque temps après : on disoit que feu Comminges[1], frere de Guitaut, capitaine des gardes de la Reyne, qui la servoit auprès de M. de Bassompierre dont elle s'estoit esprise, luy ayant rapporté que M. de Bassompierre ne correspondoit point à sa passion, elle avala des diamans; que Comminges, qui estoit avare, la prit par le cou et les luy fit rendre; et que sçachant combien il y en avoit,

alla de si bonne heure qu'elle le vit au nez(*b*); pour elle, elle estoit desguisée en bourgeoise. Il fit un grand cry quand il l'aperceüt; mais il ne laissa pas de dire sa messe : ce fut en allant à l'autel qu'il la reconnut. Il partit dez le jour mesme.

1. Comminges, pere de Comminges receü capitaine des gardes de la Reyne en survivance et gouverneur de Saumur, estoit un homme d'esprit qui partageoit souvent avec les galans qu'il servoit; car il estoit bien fait.

a. *Non montés*. — *b*. *Face à face*.



il la pensa estrangler pour luy en faire rejetter un qui restoit, et qu'après il les emporta tous.

Avec cela, c'estoit la plus grande escroqueuse du monde. Quand il fallut sortir du Havre, pour ne point faire crier toute la ville, car ils devoient à Dieu et au monde, elle fit publier que tous leurs créanciers vinssent un certain jour parler à elle. Elle parla à tous en particulier, leur avoua qu'elle n'avoit point d'argent, mais qu'elle avoit, en deux ou trois lieux qu'elle leur nomma, des magasins de pommes à cidre pour dix ou douze mille escus; qu'elle leur en donneroit pour les deux tiers de leur debte, et une promesse pour le reste payable en tel temps. Elle disoit cela à chacun avec protestation qu'elle ne traittoit pas les autres de la sorte, et qu'il se gardast bien de s'en vanter. Les pauvres gens, les plus contens du monde, prirent chascun en paiement un ordre aux fermiers de donner à l'un pour tant de pommes et pour tant à l'autre; mais quand ils y furent, ils ne trouverent en tout que pour cinq cents livres de pommes.

Elle vit encore, mais gueuse[1].

1. Elle s'habilloit tousjours magnifiquement et d'une belle maniere. Il y avoit à la Cour un seigneur de Dauphiné, appellé M. de Bressieux, qui avoit aussy cette maladie. Tous deux, sans estre espris l'un de l'autre, parez

Pour son mary, je l'ay veû à Avignon, l'année que le Roy nasquit, monté sur un bidet etique avec un page piez nûs, derrière luy, pour tout train. C'est de luy que Voiture se mocque dans une lettre où il dit : « Je vous « eusse donné de la *Raoussette*, de la *Raver-* « *gade*, oy, oy, ma foy, oy, mais je vous dis « fort, fort, ma foy (*a*) ! » La *Raoussette* et la *Ravergade* sont des danses de Provence, et cet homme disoit à l'hostel de Rambouillet : « Quand j'estois au Havre, je faisois danser « les fillettes ; je leur donnois de la *Raous-* « *sette*, etc. » Tout ridicule qu'il estoit, il avoit esté galant pourtant ; Mademoiselle de Scudery m'a conté qu'elle l'avoit veû amoureux d'une dame à Rouen, la suivre tous les matins à une fontaine minerale auprès de la ville, où elle alloit prendre les eaux, sans jamais manquer d'y faire porter des corbeilles pleines de fleurs, de gants, d'esventails et de rubans, et d'y faire trouver les violons. En recompense, les douceurs qu'il disoit estoient de terribles douceurs; il mesloit tousjours *hem !* et *pardy !* à tout ce qu'il disoit ; il disoit donc à cette dame :

comme pour jouer la comedie, se promenoient coste à coste par Paris, dans un carrosse dont tous les vantelets estoient levez. En ce temps-là on s'habilloit de couleur.

a. Lettre à Mademoiselle Paulet.



« Hem ! je vous le dis, pardy ! Madame, je « vous en prie, les genoux du cœur à terre, et « le cœur en cendres. » Il est mort depuis deux ans.



24. — MADAME LA COMTESSE DE SOISSONS.

(*Anne de Montafié, dame de Bonnestable et de Lucé, morte* 17 *juin* 1644.)

Le pere de Madame la Comtesse estoit d'une maison de Piémont qu'on appelloit Montafier : il avoit espousé Mademoiselle de Coesme, du Maine. Il n'eut qu'elle d'enfans ; on l'appelloit Mademoiselle de Lucé. Son bien de France pouvoit estre de vingt mille livres de rente ou environ.

Le Prince de Conty espousa cette madame de Montafier, et M. le Comte de Soissons devint amoureux de Mademoiselle de Lucé, qui passoit alors pour une des plus belles personnes de la Cour; et en effect, sans qu'elle avoit (*a*) les yeux un peu trop hors de la teste, elle eust esté parfaitement belle. Elle en usa comme elle devoit. Monsieur le Comte avoit beau estre prince

a. Si elle n'avoit eu.

du sang, spirituel, beau et de bonne mine, sans le sacrement il n'y avoit rien à faire. Feu Monsieur de Guise s'en esprit aussy : on croit que cela ne servit pas peu à faire conclure Monsieur le Comte. Il l'espousa, et par sa qualité il tira du Duc de Savoye, Le Bossu, qui ne l'eust pas fait autrement, cinq à six cents mille escus, pour le bien que sa femme avoit en Piémont, dont Le Bossu s'estoit saisy parce qu'il n'avoit affaire qu'à une fille, et qui encore demeuroit en France. Ainsy Mademoiselle de Lucé estoit bien plus riche pour Monsieur le Comte que pour un autre.

Elle vivoit bien avec Monsieur le Comte, à quelques petites querelles près qu'ils eurent souvent pour des femmes de chambre. Car Madame la Comtesse s'est toujours laissé empaumer par quelqu'un, et Monsieur le Comte, qui estoit soupçonneux, ne le trouvoit nullement bon. Ils se raccommodoient aussy facilement qu'ils s'estoient brouillez. Elle avoit un mauvais mot dont elle n'a jamais pù se desfaire, c'est qu'elle disoit tousjours *ovec* pour *avec*, et cela sembloit le plus vilain du monde à une personne de sa condition. Il y a une autre chose que je luy pardonnerois encore moins, c'est de n'avoir rien laissé à Mademoiselle de Vertus, qui a esté assez longtemps avec elle et qui est une fille de merite.



25. 26. — MADEMOISELLE DE SENETERRE ET SON FRERE.

(*Magdelaine de Saint-Nectaire, morte en* 1646. — *Henry de Saint-Nectaire, marquis de La Ferté-Nabert, né vers* 1574, *mort* 4 *janvier* 1662.)

Mademoiselle de Seneterre fut fille d'honneur de Catherine de Medicis. Après la mort de sa maistresse, elle s'en retourna en Auvergne, son pays; mais ayant esté nourrie à la Cour, et estant d'un esprit qui n'aimoit guères le repos, elle revint bientost à Paris, et s'alla loger dans un petit logis sur le quay des Augustins où elle vivoit assez petitement, car elle estoit pauvre. Plusieurs personnes la visitoient; elle avoit de l'esprit et sçavoit toutes nouvelles. Feu Monsieur de Nemours, le bonhomme qu'on avoit nommé auparavant le Prince de Genevois, qui estoit un des plus galans de la Cour, le premier qui se soit adonné à faire des galanteries en vers et qui se soit mis en peine de se rendre capable de faire des desseins de carrozels et de ballets, y alloit assez souvent, comme voisin.

En ce temps-là il faisoit quelquefois des voyages à Turin, où il demeuroit deux ou trois ans tout de suitte. Durant ces voyages, une

grande partie de l'hostel de Nemours demeuroit vuide. La premiere fois donc qu'il y alla, depuis que Mademoiselle de Seneterre estoit de retour à Paris, elle luy demanda permission de loger à l'hostel de Nemours pendant son absence, ce qu'il luy accorda facilement. Estant là, elle eut la connoissance d'un cadet de feu Monsieur de Bouillon La Mark, nommé le Marquis de Braisne. Ce cadet-là ne faisoit point de honte à son aisné; il n'estoit pas plus habile que luy; mais il estoit bien fait et jeune, et Mademoiselle de Seneterre estoit laide et vieille[1]. Cependant, je ne sçay quelle tentation du malin le prit; mais la pucelle s'en plaignit hautement, et le Marquis de Nesle, qui estoit son amy, prit la querelle pour elle, et on fut très longtemps sans les pouvoir accommoder luy et le Marquis de Braisne.

Mademoiselle de Seneterre, qui estoit naturellement intrigante et qui avoit besoin de se pousser, voyoit le plus de monde qu'elle pouvoit. Elle fit donc soigneusement sa cour chez Madame la Comtesse de Soissons, qui estoit veuve (*a*), et sceut si bien mesnager cet esprit facile, qu'elle fut bientost receüe dans la maison,

1. Elle avoit peut-estre pû passer en jeunesse, et je ne doute pas qu'elle n'ayt fait comme les autres de la cour des Valois.

a. Depuis novembre 1612.



et peu de temps après y fit aussy entrer son frere en qualité de gouverneur de feu Monsieur le Comte. Seneterre avoit aussy grand besoing que sa sœur d'une semblable fortune, car il estoit logé chez Bodeau (*a*), marchand linger de la rue Aubry-le-Boucher, qui le logeoit et le nourrissoit, luy, un cheval et un laquais, à tant par an. Cet homme a esté plus de huit ans, depuis la fortune de Seneterre, sans pouvoir estre payé.

Elle a fait un roman où il y a assez de choses de son temps. On l'a imprimé depuis sa mort; il n'est pas trop mal escrit, mais elle affecte un peu trop de paroistre sçavante. C'est le vice de la pluspart des femmes qui escrivent[1].

Monsieur de Seneterre est d'une bonne maison d'Auvergne[2], mais fort incommodée.

1. Elle a vescu fort longtemps; mais elle revint en enfance quelques années avant que de mourir.

2. On avoit fait un couplet de son pere ou de son grand-pere durant le siege de Metz :

Seneterre
Fut en guerre,
Il porta sa lance à Metz,
Mais
Il ne la tira jamais.

François de Guise, qui défendit Metz, fit ce couplet pour se venger de la hablerie de cet homme, qui n'estoit qu'un parleur.

a. Ami de Mademoiselle Paulet.

Avant que d'entrer chez Monsieur le Comte, il ne jouissoit pas de deux mille livres de rente, tant son bien estoit engagé. Chez ce prince il fit si bien ses affaires, qu'en peu de temps il devint fort riche. Sa sœur mesme y acquit beaucoup de bien. Il estoit bien fait, et mesme encore à cette heure c'est un beau vieillard et propre, quoyqu'il ayt bien près de ses quatre-vingts ans.

Madame la Comtesse le trouva fort à son gré. La sœur, qui avoit beaucoup de pouvoir sur son esprit, servit puissamment à cette amourette. Cependant Madame la Comtesse, quoyque belle, n'avoit, ny durant la vie de son mary ny après, fait parler d'elle en aucune sorte. On dit pourtant que quand Madame de Seneterre mourut (*a*), Seneterre dit : « Bon, bon, « j'espouseray peut-estre une princesse. » En effect, on dit qu'il l'avoit espousée et qu'il en a eu une fille qui est presentement à Faremoustier, en Brie, dont une parente de Seneterre est abbesse (*b*). Elle est religieuse et a avec elle une sœur, sa cadette, qui peut avoir vingt ans et qui est une belle fille ; mais elle ne veut point prendre l'habit qu'on ne fasse donner une abbaye à sa sœur, et qu'on ne la fasse coadjutrice[1].

1. Celle-ci est fille d'une mademoiselle de Dampierre, de bonne maison, qui estoit belle comme un ange. La

a. Marguerite de La Chastre, fille du mareschal de La Chastre. — *b*. Anne de La Chastre, sa belle-sœur.



Madame la Comtesse estoit bien faitte, mais une pauvre femme du reste. Elle avoit des oreillers dans son lict de toutes les grandeurs imaginables : il y en avoit mesme pour son poulce[1]. Elle se laissoit gouverner absolument au frere et à la sœur, qui luy mirent dans l'esprit que ce luy seroit un grand avantage que de s'allier avec le cardinal de Richelieu. En effect, on voit par le *Journal* de ce cardinal, qui a esté imprimé, que plusieurs fois l'un et l'autre luy portent parole, de la part de Madame la Comtesse, du mariage de Monsieur le Comte avec Madame de Combalet, et en ce temps-là Madame la Comtesse faisoit toutes les caresses imaginables à cette princesse-niepce, et luy donnoit tous les divertissemens dont elle pouvoit s'aviser. Madame de Combalet en recevoit trois visites pour une, et sans cesse des petits presens et des regalles.

« Elle en parla, » dit le *Journal*, « à Mon-
« sieur le Comte qui luy respondit : « Elle est
« veuve d'une personne de petite condition,
« et je suis d'une naissance la plus relevée qu'on
« puisse estre[2]. »

Ferté en estoit aussy amoureux, mais le bonhomme en estoit horriblement jaloux. On l'a mariée depuis en Auvergne.

1. Elle ne fermoit jamais les mains ; parce que cela rendoit les jointures rudes ; elle avoit les mains belles.

2. Il est vray qu'après qu'on avoit parlé de se marier avec la reine d'Angleterre, c'estoit furieusement descen-

Monsieur le Comte estoit glorieux d'une sotte gloire. Il estoit soupçonneux, bizarre et d'une petite estendue d'esprit, mais homme de cœur, d'honneur et de foy. Le cardinal de Richelieu le reconnoist pour tel dans ce Journal, où l'on voit aussy que Seneterre et sa sœur luy donnent cent avis contre ce prince. Un jour voyant qu'il estoit trop fier pour certaines dames, elle luy dit plaisamment qu'au pays de *Dame* il n'y avoit point de princes. Il estoit bien fait et dansoit fort bien. Il estoit bien devenu plus civil depuis qu'il commanda en Picardie (*b*) ; il avoit bon besoing de gaigner la noblesse, car le traittement qu'il fit faire au Baron de Coupet parut une estrange violence à tout le monde[1].

dre. Il avoit eu quelque inclination pour elle (*a*), fondée sur l'esperance de l'espouser, et ce fut pour elle que Malherbe fit, au nom de Monsieur le Comte, ces vers qui commençoient ainsi :

Ne deliberons plus, allons droit à la mort.
La tristesse m'appelle à ce dernier effort.

1. Ce jeune homme avoit ouy mesdire de Madame de Chalais, et, en provincial, n'avoit pas consideré qu'on n'en avoit parlé qu'avec des gens beaucoup au-dessus de luy. L'ayant donc trouvée aux Tuileries, il luy dit des sottises. Elle, qui en ce temps-là estoit servie par Monsieur le Comte, voulut s'en venger, et fit sentir à ce prince qu'elle desiroit cette satisfaction. Monsieur le Comte envoya Baudregard, son capitaine des Gardes, donner des coups de

a. La reine d'Angleterre. — *b*. En 1636.



Enfin, Seneterre en fit tant que Monsieur le Comte le chassa. Il avoit chassé auparavant le chevalier de Seneterre, son filz, qui estoit un garçon de cœur et de bonne mine ; mais on dit qu'à la valeur près, il ressembloit assez à son pere. Il alla au siege de la Motte[1] où il fut tué. Monsieur le Comte l'accusoit de luy avoir fait une infidelité, car on dit qu'au lieu de servir simplement son maistre auprès de Madame de Montbazon, il en prenoit sa part, comme vous verrez plus au long dans l'*historiette* de cette belle.

Le cardinal de Richelieu se servoit plus de Seneterre pour espion que pour autre chose ; et, en effect, il ne luy a jamais fait beaucoup de bien. Le cardinal Mazarin (car autrefois, durant la vie du cardinal de Richelieu, Sene-

baston à Coupet, dans son logis. Depuis, Coupet se battit contre Bauregard. Ce Coupet estoit filz d'un secretaire de M. de L'Esdiguieres, qui se fit riche, achepta une terre et se fit annoblir. Son filz porta les armes et passoit partout pour gentilhomme. Monsieur le Comte, pour s'excuser, disoit que ce n'estoit pas un gentilhomme : le feu Roy trouva cela fort mauvais et disoit : « Je voudrois bien « sçavoir si je ne puis pas faire un gentilhomme, moy, et « si le pere de Coupet ayant esté annobly par un roy « de France, ne doit pas passer pour noble ? » — Les Memoires de M. de Sully et autres parlent assez de ses brouilleries et de sa bravoure. On parlera de luy à l'*Historiette* du cardinal de Richelieu.

1. C'est au siege que fit M. de La Force (en 1634).

terre, Chavigny et M. Mazarin, c'estoient trois testes en un bonnet) donna à son filz, aujourd'huy le mareschal de La Ferté, le gouvernement de Lorraine (*a*), et à luy la lieutenance de roy d'Auvergne. Il cajolloit Bullion comme une maistresse, et estoit de toutes ses petites desbauches. Il est fort avare et fort inhumain. Il entreprit un grand procez contre cette petite de Rhodes, aujourd'huy Madame de Vitry. Elle estoit fille de M. de Rhodes et de la Comtesse d'Alais, fille du mareschal de La Chastre et veuve du filz aisné de M. d'Angoulesme, le pere[1]. Mais ce mariage-là estoit un mariage *de Jean des Vignes*[2]. Cependant l'avarice de Seneterre qui estoit fort riche, et la compassion qu'on avoit de voir une mere soustenir l'honneur de sa fille, mettoient tout le monde du costé de la petite. A Rennes, où l'affaire fut renvoyée, Madame de Pisieux, Madame de La Chastre (*b*) et autres, firent une telle caballe avec les femmes des conseillers et des presidens, à qui elles rendirent tous les soings imaginables, que la fille ne gaigna pas seulement son procez,

1. Cette madame la Comtesse d'Alais estoit une grande et grosse femme. Madame de Rambouillet disoit, quand elle la voyoit, qu'il luy sembloit le colosse de Rhodes.

2. Car on sçavoit qu'elle avoit espousé M. de Rhodes en cachette, pour ne pas perdre son rang.

a. En juillet 1643. — *b*. Mère de la Comtesse d'Alais.

mais qu'après cela on la mit sur une espece de char, couronnée de laurier, et on la fit aller ainsy par toute la ville. Toutes les femmes estoient si irritées contre Seneterre, qu'il sortit de la ville plus viste que le pas, quoyque le mareschal de La Meilleraye (*a*) eust sollicité pour luy[1]. Il a une fort grande maison, et quasy personne dedans. Un jour il entendit que son filz, le Mareschal, disoit à quelqu'un : « Je feray « cecy; j'ajusteray cela. » Il se mit à battre du pié vigoureusement contre terre et à faire claquer ses dens les unes contre les autres, et luy dit : « La Ferté, tout homme qui fait « cela n'est pas si prest à laisser la place aux « autres. »

1. En 1659, il arriva à Rennes une chose quasy pareille. Un gentilhomme nommé La Bussiere, qui estoit des amis de M. de Lyonne, maria sa fille à un cadet d'un gentilhomme nommé Brecourt: ce cadet s'appelle Sainte-Seronne. Le pere n'y consentit point. La Bussiere meurt et son gendre aussy. Brecourt veut faire casser le mariage: l'affaire est evoquée à Rennes; Lyonne la recommande à de Lorme. La veuve, qui est bien faitte, va avec sa mere, femme intelligente, descend par la Loire à Nantes; là elles trouvent un carrosse à six chevaux, sans qu'on sceust qui l'envoyoit, et dans les hostelleries jusqu'à Rennes on ne prit point de leur argent. Là tout le monde sollicita pour elles. Les porteurs de chaises, les laquais, le menu peuple menaçoient à tout bout de champ leurs parties. Le jour qu'on plaidoit leur cause, les laquais s'aviserent de faire un president et des conseillers, des

a. Lieutenant du roy en Bretagne.

On m'a dit qu'une fois il entra dans sa cuisine; un laquais y faisoit une omelette : il crut que c'estoit à ses despens. Il appella un palefrenier pour donner les estrivieres à ce laquais; le palefrenier dit qu'il les souffriroit plustost luy-mesme. Seneterre, furieux, despouille ce laquais luy-mesme, et les luy donne de sa propre main.

Il peut y avoir six ou sept ans, qu'estant resolu de se faire tailler, après s'estre fait sonder, il alla dire adieu à M. le Cardinal; et, sans en dire rien à personne, se fit tailler et fut si bien guery, qu'il se remaria deux ans après avec la veuve de Coustenan dont nous parlerons ailleurs[1].

avocats, etc., etc. Ils plaiderent la cause et allerent aux opinions. Il n'y en eut qu'un qui ne fut pas pour la veuve; ils le battirent comme plastre. A l'audience, comme le President prononçoit, il s'esleva un grand murmure, comme pour dire : « Faittes-luy gaigner sa cause. » Elle la gaigna sur l'heure. Son filz de quinze mois, ou environ, fut couronné de laurier. On cria *haro* sur les parties, on les appella *juifs;* ils eurent de la peine à se sauver. On cria : *Vive le Roy et Madame de Saint-Seronne!* et au logis de son advocat où elle disna, le peuple vint luy donner l'aubade avec des violons, des tambours et des trompettes. Ce fut la vanité de de Lorme (*a*) qui fit tout cela. Dans les Memoires de la Regence, il sera bien parlé de luy.

1. Il est tousjours propre, quoyque vieux. Un gentilhomme le cajolloit un jour sur sa propreté, et luy disoit que Madame de Guimené disoit que si elle vouloit avoir

a. Il a son *historiette.*



27. — M. D'ANGOULESME.

(*Charles de Valois, duc d'Angoulesme*, *né en* 1573, *mort* 24 *septembre* 1650.)

Si M. d'Angoulesme eust pu se desfaire de l'humeur d'escroc que Dieu luy avoit donnée, c'eust esté un des plus grands hommes de son siecle. Il estoit bien fait, brave, spirituel, avoit de l'acquis, sçavoit la guerre[1]; mais il n'a fait toute sa vie que griveller pour despenser et non pour thesaurizer.

Jamais courtisan n'entendit mieux raillerie. Le cardinal de Richelieu, en luy donnant à commander un corps d'armée, eut bien la cruauté de luy dire : « Monsieur, le Roy en« tend que vous vous absteniez de.... » Et en disant cela, il faisoit avec sa main la patte de chapon rosty, luy voulant dire qu'il ne falloit pas griveller. Le bonhomme, comme vieux

un galant, ce seroit M. de Seneterre. Le bonhomme respondit : « Madame de Guimené fait mieux qu'elle ne dit, « Monsieur ; elle fait mieux qu'elle ne dit. »

1. Il a escrit assez de choses, mais on ne sçait ce que tout cela est devenu. C'estoient des *Memoires*. — Ils ont esté imprimez depuis (*a*).

a. En 1662.

courtisan, au lieu de se fascher, luy respondit en sousriant et en haussant les espaules : « Monsieur, on fera tout ce qu'on pourra, « pour contenter Sa Majesté. »

Un jour qu'on disoit à feu Armentiere, que M. d'Angoulesme sçavoit je ne sçay combien de langues : « Ma foy, » dit-il, « je croyois « qu'il ne sçavoit que le *narquois*. »

Le feu Roy luy ayant demandé combien il gaignoit par an à la fausse monnoye : « Je ne « sçay, Sire, » respondit-il, « ce que c'est que « tout cela. Mais je loue une chambre à Merlin, « à Grosbois, dont il me donne quatre mille es- « cus par an [1]. Je ne m'informe pas de ce qu'il « y fait. » Un peu avant que de mourir, il monstra à M. d'Agamy, de qui je le sçay, bon nombre de faux louys d'or, qu'il confrontoit à de bons louys. Feu M. de La Vieuville, alors surintendant des Finances pour la seconde fois, s'amusoit à cela avec luy.

M. d'Angoulesme ne pouvoit s'empescher de bastir tousjours quelque maisonnette ; mais il se gardoit bien d'achever Grosbois ; comme il n'estoit pas riche, cela l'incommodoit, et il en faisoit d'autant plus volontiers la fausse monnoye.

1. Cela ne dura guères. Il fit evader Merlin quand on y alla.

Il disoit les choses fort agréablement: il contoit qu'en sa verte jeunesse il estoit amoureux d'une dame, et qu'un jour la servante de cuisine, qui estoit une vieille fort malpropre et forte desgoustante, luy ayant ouvert la porte, il prit occasion de la prier de luy estre favorable et luy voulut donner quelque chose; mais elle en le repoussant luy dit: « Ardé, Mon« sieur, je ne veux point de vostre argent; il « n'y a qu'un mot, c'est que Madame n'en a « jamais tasté que je n'aye fait l'essay aupara« vant; c'est comme du bouillon de mon pot; « il faut passer par là ou par la fenestre. » Il eut beau tourner et virer, il fallut satisfaire cette vieille souillon, et il dit qu'il destournoit le nez de peur de sentir son tablier gras.

Il demandoit à M. de Chevreuse: « Com« bien donnez-vous à vos secretaires? — Cent « escus, » dit M. de Chevreuse. — « Ce n'est « guères, » reprit-il, « je donne deux cents « escus aux miens. Il est vrai que je ne les « paye pas. »

Quand ses gens demandoient leurs gages, il leur disoit: « C'est à vous à vous pourvoir: « quatre rues aboutissent à l'hostel d'Angou« lesme; vous estes en beau lieu; profitez-en « si vous voulez. »

Après avoir esté veuf quelque temps, il voulut espouser Madame d'Hautefort, qui a depuis

espousé M. de Schomberg (*a*); elle n'en voulut point. Il trouva pourtant à se marier à quelques années de là. Il avoit soixante-dix ans, estoit tout courbé et tout estropié de goutte. En ce bel estat, il espousa une fille de vingt ans, bien faitte et bien agréable. Son pere s'appelloit Nargonne : c'estoit un gentilhomme de Champagne. Il ne jouit guères de la grandeur de sa fille, car allant au bois de Vincennes avec elle, les chevaux emporterent le cocher, et cet homme brutalement sans considerer qu'il estoit du costé des murs du parc, et qu'il ne pouvoit pas s'eslancer assez loing, s'eslança pourtant et tomba de sorte entre les roües qu'il en fut tout brisé, et expira aussytost.

Cette pauvre femme estoit obligée de souffrir presque tout l'esté un grand feu à son dos; car le Duc vouloit qu'elle fust toujours auprès de luy. Cela luy avoit tellement eschauffé le sang, qu'elle avoit tousjours une heresipelle aux oreilles.

Quand il mourut, en 1650, le Gazettier dit qu'il estoit mort chrestiennement, comme il avoit vescu; c'est Renaudot le filz, qui n'est qu'un impertinent. M. le Comte d'Alais, ou plustost Madame, la (*b*) traitta fort rudement. Elle se retira aux filles Sainte-Elisabeth, où

a. 24 sept. 1646. — *b*. C'est-à-dire la duchesse veuve.

elle est encore logée au dehors avec son petit train. L'intendant de M. d'Alais luy alla offrir mille escus pour son dueil. Elle luy demanda de la part de qui : « De la mienne, » dit-il.— « J'ay desjà mon dueil, » respondit-elle, « et « si j'ay à recevoir ce qui m'appartient, j'en- « tens que ce soit de ceux qui me le doivent, « et non d'autres. » L'année d'après, on transigea avec elle à huict mille livres par an. Elle tire quelque chose de la Cour, car elle n'a rien de sa maison.



28. — LE MARESCHAL DE LA FORCE.

(*Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, né* 29 *decembre* 1558, *mort* 10 *mai* 1652.)

NOMPAR de Caumont, depuis mareschal et duc de La Force, estoit d'une bonne et ancienne maison de Gascogne. Il estoit à Paris à la Saint-Barthelemy, d'où il fut sauvé miraculeusement; car, ayant esté laissé entre les morts, un paumier s'aperceût qu'il vivoit, le retira et le conduisit à l'Arsenal, chez le vieux mareschal de Biron, son parent. Il reconnut bien ce grand service, et donna une pension à cet homme qui luy fut bien payée.

M. le mareschal de Biron luy donna sa fille en mariage. Cette fille estoit de la religion, pour avoir esté eslevée auprès d'une tante huguenotte. Elle pouvoit avoir quinze ans et luy dix-huit. La premiere nuict de ses nopces, elle fit la sotte et ne voulut jamais laisser consommer le mariage. Cela mit ce jeune homme si en colere qu'il jura qu'elle le luy demanderoit. En effet, elle s'ennuya de n'en estre plus sollicitée, et enfin on luy conseilla de dire à son mary : *Monsou dounas de la sibade à la caballe.* Il l'appella tousjours *mignonne*, quoyqu'elle ne le fust pas autrement. Cinquante ans après (*a*), il convia tous ses amys pour renouveller ses nopces, et donna ce jour-là le plus de *sibade* (*b*) qu'il put à la *caballe.*

Lorsqu'il commandoit en Allemagne, il y a peut-estre vingt-cinq ans (*c*), il galoppa jusqu'à Metz pour y voir sa femme, et la prenant par de grandes peaux qu'elle avoit sous le cou, il la baisoit du meilleur courage du monde, en luy disant : « Certes, mignonne, je ne vous « trouvay jamais si belle. »

On raconte de cette femme qu'elle aimoit extresmement les monstres et se tourmentoit sans cesse pour les ajuster au soleil. Un jour elle envoya un page voir quelle heure il estoit

a. Le 5 février 1627. — *b.* De l'avoine. — *c.* En 1632.

a un cadran qui estoit dans le jardin ; mais l'heure qu'il rapporta ne s'accordant pas à sa monstre, elle luy soustenoit toujours qu'il n'avoit pas bien regardé, et luy renvoya par deux ou trois fois ; enfin le page, las de tant de voyages, luy dit : « Madame, quelle heure vous « plaist-il qu'il soit? » Elle fut si sotte que de le faire fouetter.

M. de La Force, comme vous pouvez penser, suivit Henry IV, et à la regence de la Reyne-mere, il se trouva vice-roy de Navarre et gouverneur du Béarn. Il estoit le maistre de tout, disposoit des charges et tenoit Navarrens. Le Comte de Grammont en eut envie, et ne pouvant estre ny vice-roy ny gouverneur, il voulut estre seneschal, chose au-dessous de luy. Il y eut bien du bruit ; mais quoyque luy et le Marquis, qui prenoit la querelle pour son pere, et le Comte fussent assez esclairez, Theobon (*a*), brave gentilhomme huguenot, prit si bien son temps, qu'il appelle le Comte dans le Louvre, et ils eurent le loisir de se rendre sur le pré. Le Marquis avoit le premier cheval qu'il avoit rencontré : on n'alloit guères en carrosse en ce temps-là. Mais le Comte avoit un cheval d'Espagne, et ne voulut jamais se battre à pié. Le

a. Rochefort de Saint-Angel, marquis de Theobon ; c'étoit en janv. 1615.

Marquis poussa son cheval, et ayant trouvé qu'il sçavoit un peu tourner : « Allons, » dit-il, « il ne faut plus marchander. » Il desarma bientost le Comte et alla separer les autres. Le Comte de Grammont, outre ce cheval d'Espagne, s'estoit de longue main fait accompagner par un gladiateur celebre, nommé Termes.

Quand M. de Luynes entreprit la guerre contre les Huguenots, M. de La Force se declara pour eux. Theobon tenoit Sainte-Foy. En ce temps-là, Madame la Duchesse de La Force d'aujourd'huy estoit jeune et bien faitte ; ce Theobon en estoit amoureux. Elle l'amusa et luy laissa esperer tout ce qu'il voulut, jusqu'à ce qu'elle l'eust obligé de donner sa place au Marquis de La Force, son mary (*a*), et après elle le planta là. Cette femme a pourtant de la vertu. Elle a vescû admirablement bien avec la mareschale de Chastillon (*b*), sa demy-sœur, quoyque leur commune mere, Madame de Polignac, n'eust jamais voulu consentir au mariage du Marquis de La Force et d'elle, qu'elle n'en eust tiré auparavant quittance de la tutelle, où elle avoit beaucoup gaigné et avoit pris tous les meubles. Les parens, voyant que cette femme vouloit marier cette heritiere au fils de Polignac, son

a. En 1622. — *b*. Anne de Polignac, maréchale de Chastillon.

second mary, s'en plaignirent à Henry IV, qui la maria avec le Marquis de La Force.

Au siege de Montauban on eslut, pour commander dans la place, le Comte d'Orval, comme filz de duc et pair, et aussy pour obliger M. de Sully, son pere. Puis, c'estoit eslire en effet M. de La Force, dont ce comte avoit espousé la fille. Le beau-pere estoit lieutenant de son gendre. On avoit donné au Comte d'Orval un vieux capitaine pour se tenir près de sa personne et luy dire ce qu'il falloit faire. Or un jour, comme les ennemis avoient attaqué un ouvrage avancé, le Comte d'Orval, armé jusqu'aux dents, comme un jacquemart, estoit encore à pié dans le fossé de la ville, que le vieux capitaine, qui n'estoit pas peut-estre plus eschauffé, le retint en luy disant : « Monseigneur, ne hasardez pas vostre personne. » Depuis, on appella ce vieux capitaine : *Monseigneur, ne hasardez pas vostre personne*. M. de La Force y entra tout à cheval, de sorte que les mousquetades pleuvoient sur luy. Son second filz, nommé Castelnau, luy dit en l'arrestant : « Monsieur, je ne permettray pas que « vous vous exposiez ainsy. » Le bonhomme le repoussa fierement et luy dit : « Castelnau, « vous devriez faire ce que je fais [1]. »

1. Durant ces guerres on osta le Béarn à M. de La Force, et le Comte de Grammont eut le gouvernement,

L'année que les ennemis prirent Corbie(*a*), le cardinal de Richelieu l'avoit tousjours dans son carrosse, parce que le peuple l'aimoit. Et quand on leva ici des gens si à la haste, M. de La Force estoit sur les degrez de l'Hostel-de-Ville, et les Crochetteurs luy touchoient dans la main en disant: « Ouy, Monsieur le Ma- « reschal, je veux aller à la guerre avec vous. »

C'est une race de bonnes gens, qui ont presque tous du cœur, mais qui n'ont point bonne mine. Le bonhomme estoit bien fait, mais sa femme estoit fort laide. Ils n'ont jamais pu se desfaire de dire: *Ils allarent*, *ils mangearent*, *ils frapparent*, etc., etc. Rarement trouvera-t-on une maison où l'on ayt moins l'air du monde[1].

mais sans Navarrens, qu'on donna à Poyane. Ce gouvernement fut reduit au pié des autres ; on osta aussy au Marquis de La Force sa charge de capitaine des Gardes du corps.

1. Comme il estoit devant Renty, en Flandres(*b*), il dit à M. de Castelnau, son filz : « Castelnau, vous vous estes tout rouillé dans la province. » Ce Castelnau fut commandé pour escorter les fourrageurs avec douze cents chevaux et dix-huict cents hommes de pié. Le voylà en bataille ; il prononce luy-mesme le band que personne, sur peine de la vie, n'eust à sortir de son rang. Il n'eust pas plustost achevé qu'un liévre vint à partir. Au lieu de retenir ses gens, il crie le premier : *Ah! levrier!* tout le monde le suit, on prend le liévre. Après il tascha de rallier ses gens, et (crioit) : *Ah ! cavalerie !* plus fort qu'il

a. 1636. — *b*. Août 1638.

Ce n'est pas que le bonhomme ne fust courtisan à sa mode, mais ce n'estoit pas des plus fins. Il fit une chose qui n'estoit gueres d'habile homme à la mort du cardinal Richelieu. Il s'en alla bien empressé au Louvre, et s'approchant du Roy, luy dit tout bas: « Sire, « M. le cardinal Richelieu est mort certaine- « ment, mais on le cache à Vostre Majesté. » Le Roy le luy fit redire, pour se mocquer de luy en faisant semblant de le croire à peine, car il y avoit deux heures qu'il le sçavoit.

Quand M. d'Anguien gaigna la bataille de Rocroy, le Mareschal dit qu'il souhaitteroit de mourir comme estoit mort le Comte de Fontaine, qui, fort âgé, fut tué à cette bataille.

Ce bonhomme se vantoit tout haut de n'avoir jamais connû que sa femme(*a*). M. d'Anguien, qui luy oüyt dire cela une fois, s'en mit à rire : « Monsieur, » luy dit-il, « je pense

n'avoit crié : *Ah! levrier!* Mais il n'y eut jamais moyen, et si l'ennemy eust donné, c'estoit une affaire faitte, tous les esquipages estoient perdus. Dans le conseil de guerre, en cette mesme campagne, il opina ainsy : « Je suis d'avis « que nous nous retirions; j'avois de l'avoine, je n'en ay « plus, il faut s'en aller. » Cet homme-là, cependant, avec cent mille livres de partage, a si bien fait qu'il a marié trois filles, de quatre qu'il avoit, l'une à M. de Navailles, aisné de sa maison, premier baron de Béarn; la seconde au Comte de Lauzun, et la troisiesme au Marquis de Montbrun, tous grands seigneurs.

a. Morte en juin 1635.

« aussy que vous ne serez pas en peine de vous « vanter de quoyque ce soit, à quatre-vingts « ans. » Sa temperance luy conserva une santé admirable, presque jusqu'à la fin de ses jours. A quatre-vingt-deux ans il se voulut remarier: depuis cela, il n'a rien fait de raisonnable, et il avoit bon nez de souhaitter de finir comme le Comte de Fontaine; le bon Dieu luy eust fait une belle grace, s'il l'eust retiré après avoir dit ce beau mot. Il y eut bien des disputes, car ses enfans ne se pouvoient resoudre à le laisser remarier, à cause que cela passoit pour une folie. Enfin, il espousa Madame de La Tabariere, veuve d'un gentilhomme qualifié de Poitou, et fille de feu M. du Plessis-Mornay (*a*). Ce mauvais exemple fit remarier bien de vieilles gens; et, par hazard, s'estant rencontré qu'on avoit fait quelques mariages inegaux[1], on disoit qu'il y avoit une influence pour les mariages ridicules.

Cette madame de La Tabariere estoit laide et austere; cependant il l'appelloit *la toute belle*. On disoit que pour luy plaire il ne lisoit que les livres de M. du Plessis. Cette femme, soit que ses purgations eussent cessé, car elle

1. Comme Madame de Coislin et autres, vers le commencement de la Regence.

a. Anne de Mornay, veuve de Jacq. des Nouhes, seigneur de La Tabariere.

estoit d'âge à cela, ou qu'elle fust devenue hydropique, s'imagina estre grosse, et le crut d'autant plus qu'on luy avoit predit qu'elle auroit un filz qui seroit mareschal de France. Elle avoit esperé l'effet de cette prediction desjà deux fois, car elle avoit eu deux garçons, et elle les avoit veû tous deux commencer à porter les armes. L'aisné fut noyé au siege de Bois-le-Duc(*a*), et l'autre fut tué malheureusement l'année que les ennemis prirent Corbie. On faisoit garde dans tous les villages des environs de Paris; il revenoit avec Tilly qui est mort depuis peu gouverneur de Collioure. Ce Tilly estoit ivre, cela luy arrivoit souvent; il alla donner l'alarme en je ne sçay quel village, et un paysan, à l'estourdie, donna un coup de carabine à La Tabariere, dont il mourut. La mort de ce second filz la fit resoudre à se remarier.

Le Mareschal crut qu'elle estoit grosse, et l'escrivit à tous ses amys. A Charenton, on disoit que c'estoit une nouvelle Sara. Mais le miracle n'estoit pas autrement necessaire, car le Mareschal pouvoit compter en filz et en petits-filz plus de vingt-quatre enfans. A la Cour on disoit que c'estoit l'Antechrist. Enfin il se trouva qu'elle estoit presque hydropique, et au

a. Sept. 1629.

bout de trois mois elle en mourut, en partie de regret. On a dit mesme que, du depit qu'elle eut de ce qu'on se mocquoit par tout de cette belle grossesse, elle fut trois sepmaines à ne prendre quasy rien, faisant accroire à sa femme de chambre qu'elle estoit dans un desgoust effroyable. Cette fille n'en dit rien à personne, parce que sa maistresse luy disoyt tousjours que l'appetit luy reviendroit, et que cela fascheroit M. de La Force s'il le sçavoit. Quoy que c'en soit, les boyaux se restressirent, et elle en mourut [1].

1. Cette femme n'a jamais esté trop raisonnable; elle se prenoit fort pour une autre. Elle vit un jour dans un almanach : *Mort d'un grand!* « Helas! » dit-elle, « Dieu « sauve mon pere! » Une fois, en voulant passer sur je ne sçay quelle palissade, elle se fourra un pieu où vous sçavez. Ce pieu n'adressa pas pourtant si bien qu'elle n'en fust blessée. Elle vouloit, par une ridicule pruderie, que son mary la pansast, afin que le chirurgien ne vist rien; il s'en mocqua, et lui dit qu'elle allast se faire panser. Elle fit de si terribles lamentations sur la mort d'une fille bossue qui luy mourut, qu'on eust dit qu'elle avoit tout perdu; cependant elle avoit encore alors deux garçons et deux filles. Son (premier) mary mourut avant ses filz; c'estoit un homme assez *fichu*. Elle portoit son portrait couvert d'un crespe noir dans son sein. Par ses grimaces elle s'estoit acquis la reputation d'une sainte.

Une dame de Bretagne, dont j'ay oublié le nom, avoit fait mettre le portrait de son deuxiesme mary au dos du premier dans une mesme boiste, et pleuroit tous les jours le deffunt. Feu Madame de La Case (*a*) osta de sa

a. Marie Madelaine.

Le bonhomme avoit voulu espouser auparavant la veuve d'un M. de La Forest, de Normandie, homme de qualité. Cette femme estoit de Montgommery, mais un peu trop galante pour un vieux Rodrigue. On en parla pourtant serieusement, et pendant qu'on traittoit de l'affaire, Madame couchoit toutes les nuits avec le petit Clinchant, de chez *Monsieur* [1]. Enfin M. de Montlouet d'Angenne, comme voisin et amy de M. le Marquis de La Force, luy en donna advis, et le bonhomme fut destrompé par ce moyen.

Après il pensa à une femme de trente-deux ans, veuve du filz de M. d'Harambure, le borgne qui avoit commandé les Chevaux-legers de la garde d'Henry IV[e]. Cette femme estoit riche; et parce qu'elle n'estoit fille que d'un trezorier de Navarre [2], il vouloit qu'elle luy donnast par contrat de mariage quarante mille escus; mais, quoyqu'elle fust fort ambitieuse, elle eut assez de cœur pour ne pouvoir se resoudre à achepter un mary de quatre-vingts ans.

chambre le portrait de son premier mary, M. de Courtaumer, quand elle se remaria avec La Case, frere de Mademoiselle de Pons. Sa fille luy dit : « Hé! maman! hé! maman, « que je le baise encore avant que vous l'ostiez. » Elle dit pour ses raisons que La Case estoit parent du Roy. — Il estoit de la maison de Pons.

1. Voyez plus bas. (A l'*Histor.* de Clinchant.)

2. M. Tallemant, pere du Maistre des Requestes.

En ce second veuvage, il devint amoureux de la Comtesse d'Adincton (*a*), veuve depuis un an, aujourd'huy la Comtesse de La Suze, dont nous aurons bien des choses à dire en un autre endroit. En ce dessein, il en parle luy-mesme à la mere, Madame de Chastillon, car le Mareschal estoit mort (*b*). Cette dame luy remonstra qu'il n'y avoit nulle proportion pour l'âge, et que cette jeune veuve pourroit estre l'arriere-petite-fille de celuy qui la vouloit espouser. Se voyant desesperé d'avoir la fille, il s'adresse à la mere; elle le remercie, et luy dit qu'elle avoit juré de ne se remarier jamais. Le bonhomme en eut une telle affliction, que sur l'heure il en tomba en desfaillance, et s'en retourna très-mal satisfaict.

Il avoit quatre-vingt-neuf ans, quand il pressa plus que jamais ses enfans de le laisser remarier, alleguant que, ne pouvant plus courir le cerf (il l'a couru jusqu'à quatre-vingt-six ans) et n'ayant plus d'employ (car il en eust pris encore volontiers), il luy estoit impossible de rester seul à la campagne; qu'à la Cour il avoit des sujets de fascherie (l'année d'auparavant, il avoit esté trois heures au soleil sur ses pieds, à Fontainebleau, en attendant le cardinal Mazarin, et se tint un gros quart

a. Henriette de Coligny-Chastillon.—*b*. 4 janvier 1646.

d'heure descouvert quand il passa). Il disoit que Dieu n'y estoit point offensé, et que ses enfans n'en seroient pas plus pauvres. Enfin il raisonnoit assez pour faire une seconde sottise, et nos ministres qui sont de fort pauvres gens, disoient qu'il falloit mieux le laisser marier que le laisser brusler. Ma foy, je pense que c'estoient de grandes ardeurs que les siennes! Ces vieux fous-là sont ravis du passage de saint Paul, et de pouvoir dire: *Dieu n'y est point offensé*, comme si le scandale n'offensoit point Dieu. Eh! n'est-ce pas une chose ridicule qu'un homme ne se puisse contenir à cet âge-là? Pour moy, cela me scandalise, et cela est de mauvais exemple. Plusieurs vieilles femmes catholiques luy ont voulu donner de l'argent pour l'espouser, afin d'avoir le tabouret[1]. A la verité, c'estoient toutes femmes de la ville, qui, pour l'ordinaire, ont plus d'ambition que les autres. Mais il n'y voulut jamais entendre.

Enfin on luy proposa la veuve d'un gentilhomme hollandois, nommé Langherac, qui avoit esté ambassadeur en France. Cette femme estoit pourtant Françoise et sœur du Marquis de Gallerande, de la maison de Clermont d'Amboise. Mais le propre jour qu'il signa les

1. Il y en a qui ont cru qu'il ne disoit tout cela que pour obliger ses enfans à luy en offrir viste une huguenotte.

articles, il alla trouver auparavant Madame la mareschale de Chastillon, pour luy offrir, mais en vain, la preference. Cette madame de Langherac estoit hors d'âge d'avoir des enfans. On admiroit sa destinée pour le tabouret. Elle l'avoit eu comme estrangere en son propre pays, et maintenant elle le recouvre en espousant un homme de quatre-vingt-dix ans, qui est un âge où l'on songe rarement à se remarier. Il faut aussy admirer la destinée du bonhomme à estre cocû, au moins une fois en sa vie. Il l'esvita à Madame de La Forest; mais il y a toutes les apparences du monde que Cumont, le conseiller, homme d'esprit, qui de tout temps estoit le galant de Madame de Langherac, n'aura pas perdu une si belle occasion de coucher avec une duchesse. C'est ce mesme M. de Cumont qui estoit si avare qu'il est mort dans son pourpoint, faute d'une chemisette (*a*).

On dit que le bonhomme, le soir de ses troisiesmes noces, fit demeurer ses gens dans sa chambre, pour estre tesmoins comme il avoit consommé le mariage. On adjouste qu'il les fit aussy appeller le lendemain matin. Cette troisiesme femme ne dura guères plus d'un an.

a. *Chemisette*, ce qu'on appelle aujourd'hui *gilet*, de drap, de serge ou de flanelle.

De regret, le Mareschal quitta la Force, et se retira à une autre maison qu'on appelle Mucidan, pour y faire le *Beau tenebreux* (*a*).

Quelque temps avant la mort de sa derniere femme, le curé de Mucidan [1], homme fort indiscret, alla dans la ville, car l'eglise est dehors, pour retirer une petite fille catholique qui alloit à l'escole d'un maistre d'escole huguenot. Il y eut quelques coups ruez dont le Curé fit informer. Après, pour faire despit aux Huguenots, regardez quel homme pour faire *bouquer* le mareschal de La Force, qui estoit seigneur de cette bicoque! il alla rechercher qu'il y avoit eu anciennement une chapelle au pié de la citadelle, qui y estoit autrefois, mais qu'on a rasée depuis; qu'on avoit administré les sacremens dans cette chapelle : et il rapporte les tesmoignages de plusieurs vieilles gens qui y avoient esté baptisez. Il engage les vicaires-generaux de Perigueux, dans le diocese desquels est cette villette, à entreprendre cette affaire, mesme contre leur propre sentiment. M. le Marquis de La Force vient à Mucidan, envoye querir cet homme, le traitte de petit compagnon; l'autre luy respond

1. Une cure de 200 livres de rente. (*A cinq lieues de Riberac.*)

a. Voy. *Amadis*, liv. II.

fierement qu'il ne craint personne et s'en va. Le Marquis le renvoye chercher; il dit qu'il n'y vouloit point aller. L'affaire s'eschauffe, le Curé se preparoit à assembler des gens pour y aller planter une croix; le Mareschal en assemble aussy de son costé, et y va avec quinze cents hommes. Enfin on assouppit la chose, mais cela eust pû avoir des suittes fascheuses.

Le bonhomme, depuis la mort de sa femme, se laissa gouverner à Castelnau, son second filz; et parce que le Marquis n'a qu'une fille (*a*), aujourd'huy Madame de Turenne, il fit tous les avantages qu'il put à ce second filz et aux siens, et ses belles dispositions ont mis bien des procez dans la famille, que le Marquis, depuis la mort de son pere, a tous gaignez.

Le bonhomme, à quatre-vingt-douze ans, eust bien voulu se remarier pour la quatriesme fois; mais le bruit couroit, disoit-on, qu'il devoit avoir encore deux femmes, et personne ne vouloit estre la premiere.

Cela me fait souvenir d'une Madame de Pibrac, à qui le parlement de Paris fit deffense de se remarier pour la septiesme fois, et elle avoit esté veuve dix-neuf ans après la mort de son premier mary. Il y avoit alors soixante-onze ans qu'elle l'avoist espousé.

a. Charlotte de Caumont.

En 1652, comme si ce bonhomme n'avoit pas fait assez d'extravagances de son chef, il se desclara pour Monsieur le Prince [1]. Il mourut bientost après, non sans tesmoigner bien du regret d'avoir fait cette sottise. Il sera assez parlé de cela dans les Memoires de la Regence.



29. — MALHERBE.

(*François de Malherbe, né vers* 1555, *mort le* 16 *octobre* 1628.)

François (*a*) de Malherbe nasquit à Caen, en Normandie, environ l'an 1555. Il estoit de la maison de Malherbe Saint-Aignan, qui s'est rendue plus illustre en Angleterre, depuis la conqueste que le Duc Guillaume fit de cet estat, qu'au lieu de son origine, où elle s'estoit tellement rabaissée que le pere de Malherbe n'estoit qu'assesseur (*b*) à Caen. Le bonhomme se fit de la religion avant que de mourir; son filz, qui n'avoit alors que dix-sept ans, en receût

1. A la suscitation de Castelnau qui tenoit pour tout certain que Monsieur le Prince seroit duc de Guyenne, et que par son authorité il gaigneroit tous ses procez.

a. Les passages empruntés à la vie de Malherbe par Racan, seront ainsi fermés [ ]. — *b.* Conseiller au bailliage.

un si grand desplaisir, qu'il se resolut de quitter son pays; il suivit M. le Grand-prieur en Provence, dont il estoit gouverneur, et fut avec luy jusqu'à sa mort [1].

[Pendant son sejour en Provence, il gaigna les bonnes graces de la fille d'un president d'Aix [2], veuve d'un conseiller de ce parlement, et l'espousa depuis. Il en eut plusieurs enfans, entre autres une fille qui mourut de la peste, à l'âge de cinq ou six ans, laquelle il assista jusques à la mort, et un filz qui fut tué malheureusement à l'âge de vingt-neuf ans, comme nous dirons en suitte.

[Les actions les plus remarquables de sa vie sont que, pendant la Ligue, luy et un nommé La Roque, qui faisoit joliment des vers et qui est mort à la suitte de la reyne Marguerite, pousserent M. de Sully deux ou trois lieues si vertement, qu'il ne l'a jamais oublié; et c'estoit la cause, à ce que disoit Malherbe, qu'il n'avoit jamais pu rien avoir de considerable d'Henry IVe, depuis que M. de Sully fut dans les finances.

1. Ce M. le Grand-prieur estoit bastard de Henry IIe, et frere de Madame d'Angoulesme veuve du mareschal de Montmorency, dont nous avons parlé à l'*Historiette* du connestable de Montmorency.

2. Nommé Cariolis (*a*).

a. Louis de Cariolis.

[Dans un partage de quelque butin qu'il avoit fait, un capitaine l'ayant maltraitté, il l'obligea à se battre contre luy, et luy donna d'abord un coup d'espée au travers du corps, qui le mit hors de combat.

[Depuis la mort de M. le Grand-prieur[1], il fut envoyé avec deux cens hommes de pié au siége de la ville de Martigues, qui estoit infectée de contagion, et que les Espagnols assiégeoient par mer et les Provençaux par terre, pour empescher que la maladie ne s'estendist

1. M. le Grand-prieur fut tué par un nommé Altoviti, qui avoit esté corsaire, alors capitaine de galere, après avoir enlevé une fille de qualité, la belle de Rieux-Chasteauneuf, qu'Henry III[e] pensa espouser. Ce fut elle qui luy dit qu'il parlast pour luy, un jour qu'il luy parloit pour un autre. Henry III[e] le tenoit comme espion auprès de M. le Grand-prieur, qui l'ayant descouvert, alla chez luy en dessein de luy faire affront. Mais Altoviti, blessé à mort par ce prince, luy donna un coup de poignard dont il mourut (*a*). Il est vray qu'il receût cent coups après sa mort, car les gens du Gouverneur se jetterent tous sur luy.

Un jour, ce M. le Grand-prieur, qui avoit l'honneur de faire de meschans vers, dit à du Perrier (*b*) : « Voylà « un sonnet; si je dis à Malherbe que c'est moy qui l'ay « fait, il dira qu'il ne vaut rien; je vous prie, dittes-luy « qu'il est de vostre façon. » Du Perrier monstre ce sonnet à Malherbe en presence de M. le Grand-prieur. « Ce « sonnet, » luy dit Malherbe, « est tout comme si c'estoit « M. le Grand-prieur qui l'eust fait. »

a. Juin 1586. — *b*. Franç. du Perrier, gentilhomme provençal.

dans le pays. Ils la tinrent assiegée, par lignes de communication, si estroitement qu'ils reduisirent le dernier vivant à mettre le drapeau noir sur la muraille, avant que de lever le siege.

[Son nom et son merite furent connûs d'Henry IV° par le rapport avantageux que luy en fit M. le cardinal du Perron; car un jour le Roy luy ayant demandé s'il ne faisoit plus de vers, le Cardinal luy dit que depuis qu'il luy avoit fait l'honneur de l'employer à ses affaires, il avoit tout-à-fait quitté cette occupation, et qu'il ne falloit plus que personne s'en meslast après un gentilhomme de Normandie, habitué en Provence, qu'on appelloit M. de Malherbe.]

Il avoit trente ans (*a*) quand il fit cette pièce à M. du Perrier, qui commence :

Ta douleur, du Perrier, sera donc éternelle?

Ses premiers vers estoient pitoyables; j'en ay veû quelques-uns, et entre autres une elégie (*b*) qui debute ainsy :

Doncques tu ne vis plus, Geneviefve, et la mort
En l'avril de tes ans, te monstre son effort, etc.

Il n'avoit pas beaucoup de genie (*c*); la medi-

a. En 1586. — *b*. Inédite. — *c*. De disposition naturelle à la poésie.

tation et l'art l'ont fait poëte. Il luy falloit du temps pour mettre une pièce en estat de paroistre. On dit qu'il fut trois ans à faire l'Ode pour le premier president de Verdun, sur la mort de sa femme, et que le President estoit remarié avant que Malherbe luy eust donné ces vers[1].

[Le Roy se ressouvint de ce que le cardinal du Perron luy avoit dit, et il en parloit souvent à M. des Yveteaux, qui estoit alors précepteur de M. de Vendosme. M. des Yveteaux luy offrit plusieurs fois de le faire venir; ils estoient de mesme ville :] mais le Roy, qui estoit mesnager, n'osoit le faire de peur d'estre chargé d'une nouvelle pension. [Cela fut cause que Malherbe ne fit la reverence au Roy que trois ou quatre ans après que M. du Perron luy en eust parlé; encore fut-ce par occasion. Malherbe estant venu à Paris pour ses affaires particulieres, M. des Yveteaux en avertit le Roy, qui aussytost l'envoya querir. Ce fut en

1. Balzac dit en une de ses lettres (*a*) que Malherbe disoit que quand on avoit fait cent vers ou deux feuilles de prose, il falloit se reposer dix ans. Il dit aussy que le bonhomme barbouilla une demy-rame de papier pour corriger une seule stance. C'est une de celles de l'Ode à M. de Bellegarde; elle commence ainsy :

> Comme en cueillant une guirlande
> L'homme est d'autant plus travaillé, etc.

a. A Conrart, liv. II, lett. 11 et 12.

l'an 1605, comme le Roy estoit sur le point de partir pour aller en Limosin. Il luy commanda de faire des vers sur son voyage ; Malherbe en fit, et les luy presenta à son retour. C'est cette pièce qui commence ainsy :

O Dieu, dont les bontez de nos larmes touchées, etc.

[Le Roy la trouva admirable, et desira de le retenir à son service ;] mais, par une espargne, ou plutost une lézine que je ne comprens point, [il commanda à M. de Bellegarde, alors premier gentilhomme de la Chambre, de le garder jusqu'à ce qu'il l'eust mis sur l'estat de ses pensionnaires. M. de Bellegarde luy donna mille livres d'appointement avec sa table, et luy entretint un laquais et un cheval.

[Ce fut là que Racan, qui alors estoit page de la chambre sous M. de Bellegarde, et qui commençoit desjà à rimailler, eut la connoissance de Malherbe,] et en profita si bien que l'escolier vaut quasy le maistre.

[A la mort d'Henry IV[e], la reyne Marie de Medicis donna cinq cens escus de pension à Malherbe, qui depuis ce temps-là ne fut plus à charge à M. de Bellegarde. Depuis, il a fort peu travaillé, et on ne trouve de luy que les odes à la Reyne-mere, quelques vers de ballets, quelques sonnets au feu Roy, à Monsieur et à quelques particuliers, avec la derniere pièce

qu'il fit avant de mourir ; c'est sur le siége de la Rochelle.

[Pour parler de sa personne, il estoit grand et bien fait, et d'une constitution si excellente qu'on a dit de luy, aussy bien que d'Alexandre, que ses sueurs avoient une odeur agréable.

[Sa conversation estoit brusque, il parloit peu, mais il ne disoit mot qui ne portast. Quelquefois mesme il estoit rustre et incivil, tesmoin ce qu'il fit à des Portes. Regnier l'avoit mené disner chez son oncle ; ils trouverent qu'on avoit desjà servy. Des Portes le receût avec toute la civilité imaginable, et luy dit qu'il luy vouloit donner un exemplaire de ses *Pseaumes*, qu'il venoit de faire imprimer. En disant cela, il se met en devoir de monter à son cabinet pour l'aller querir. Malherbe luy dit rustiquement qu'il les avoit desjà veües, que cela ne meritoit pas qu'il prist la peine de remonter, et que son potage valloit mieux que ses *Pseaumes*. Il ne laissa pas de disner, mais sans dire mot, et après disner ils se separerent, et ne se sont pas veûs depuis. Cela le brouilla avec tous les amys de des Portes, et Regnier, qui estoit son amy, et qu'il estimoit pour le genre satyrique à l'esgal des anciens, fit une satyre contre luy qui commence ainsy :

Rapin, le favory, etc.

a. Satyre IX.

Des Portes, Bertaut, et des Yveteaux mesme, critiquerent tout ce qu'il fit. Il s'en mocquoit, et dit que s'il s'y mettoit, il feroit de leurs fautes des livres plus gros que leurs livres mesmes[1].

Des Yveteaux luy disoit que c'estoit une chose desagréable à l'oreille que ces trois syllables : *ma la pla* toutes de suitte, dans un vers :

Enfin cette beauté m'a la place rendue.

« Et vous, » luy respondit-il, « vous avez « bien mis : *pa ra bla la fla*. — Moy? » reprit des Yveteaux, « vous ne sçauriez me le « monstrer. — N'avez-vous pas mis, » repliqua Malherbe :

« Comparable à la flamme. »

[De toute cette volée, il n'estimoit que Bertaut, encore ne l'estimoit-il guères; « Car, » disoit-il, « il pleure tousjours : ses stances sont « *Nihil* au dos(*a*), et pour trouver une pointe, « il fait les trois premiers vers insupportables. » Il n'aimoit point du tout les Grecs, et parti-

1. Il avoit marqué des Portes, et disoit qu'il feroit de ses fautes un livre plus gros que toutes ses poésies ensemble.

a. Allusion aux pourpoints dont le dos etoit d'une moindre etoffe que le devant. (Voy. Furetière.)

culierement il s'estoit declaré ennemy du galimatias de Pindare.]

Virgile n'avoit pas l'honneur de luy plaire. Il y trouvoit beaucoup de choses à redire. Entre autres ce vers où il y a :

.... Euboïcis Cumarum allabitur oris (*a*),

luy sembloit ridicule. « C'est, » disoit-il, « comme si quelqu'un alloit mettre *aux rives* « *françoises de Paris.* » Ne voylà-t-il pas une belle objection !

[Stace luy sembloit bien plus beau. Pour les autres, il estimoit Horace, Juvenal, Martial Ovide et Seneque le tragique.

[Les Italiens ne luy revenoient point; il disoit que les sonnets de Petrarque estoient à la grecque (*b*), aussy bien que les epigrammes de Mademoiselle de Gournay.] De tous leurs ouvrages il ne pouvoit souffrir que l'*Aminte* du Tasse.

[Il faisoit, presque tous les jours sur le soir, quelque petite conference dans sa chambre avec Racan, Colomby, Touvant (*c*), Maynard et quelques autres. Un habitant d'Aurillac, où Maynard estoit alors president, vint une fois heurter à la porte en demandant : « Monsieur

a. Æneid., VI. — *b*. Sans pointe. — *c*. Racan dit du Moustier.

« le President n'est-il point icy? » Malherbe se leve brusquement à son ordinaire, et dit à ce monsieur le provincial : « Quel president « demandez-vous? Sçachez qu'il n'y a que moy « qui preside icy. »]

Lingendes, qui estoit pourtant assez poly, ne voulut jamais subir la censure de Malherbe, et disoit que ce n'estoit qu'un tyran et qu'il abattoit l'esprit aux gens.

[Un jour Henry IVe luy monstra des vers qu'on luy avoit presentez. Ces vers commençoient ainsy :

Tousjours l'heur et la gloire
Soient à vostre costé!
De vos faits la memoire
Dure à l'Eternité!

Malherbe, sur-le-champ et sans en lire davantage, les retourna ainsy :

Que l'espée et la dague
Soient à vostre costé;
Ne courez point la bague
Si vous n'estes botté.

Et là-dessus se retira, sans en dire autrement son avis.

[Le Roy luy monstra une autre fois la premiere lettre que Monsieur le Dauphin, depuis *Louys XIIIe*, luy avoit escritte, et ayant remarqué qu'il avoit signé *Loys* sans *u*, il de-

manda au Roy si Monsieur le Dauphin avoit nom *Loys*. Le Roy demanda pourquoy : « Parce « qu'il signe *Loys* et non *Louys*. » On envoya querir celuy qui monstroit à escrire à ce jeune prince pour luy faire voir sa faute, et Malherbe disoit qu'il estoit cause que Monsieur le Dauphin avoit nom *Louys*.

[Comme les Estats-generaux se tenoient à Paris, il y eut une grande contestation entre le Clergé et le Tiers-estat, qui donna sujet à cette celebre harangue de M. le cardinal du Perron (*a*). Cette affaire s'eschauffant, les evesques menaçoient de se retirer et de mettre la France à l'Interdict. M. de Bellegarde avoit peur d'estre excommunié ; Malherbe luy dit, pour le consoler, que cela luy seroit fort commode, et que devenant noir comme les excommuniez, il n'auroit pas la peine de se peindre la barbe et les cheveux.

[Une autre fois il luy disoit : « Vous faittes « bien le galant ; lisez-vous encore à livre « ouvert? » C'estoit sa façon de parler pour dire : Estre toujours prest à servir les dames. M. de Bellegarde luy dit que ouy. « Ma foy, » respondit-il, « je vous envie plus cela que « vostre duché et pairie. »

[Il y eut grande contestation entre ceux qu'il

a. 2 janvier 1615.

appelloit du pays d'*A-Diou-sias* (ce sont ceux de delà la riviere de Loire) et ceux de deçà, qu'il appelloit du pays de *Dieu vous conduise*, pour sçavoir s'il falloit dire une *cueiller* ou une *cueillere*. Le Roy et M. de Bellegarde, tous deux du pays d'*A-Diou-sias*, estoient pour cueillere, et disoient que ce mot estant feminin, devoit avoir une terminaison feminine. Le pays de *Dieu vous conduise* alleguoit, outre l'usage, que cela n'estoit pas sans exemple, et que *perdrix*, *met*[1], *mer* et autres, estoient feminins et avoient pourtant une terminaison masculine. Le Roy demanda à Malherbe de quel avis il estoit. [Malherbe] le renvoya aux crochetteurs du Port-au-Foin(*a*), comme il avoit accoustumé; et comme le Roy ne se tenoit pas bien convaincû, il [luy dit à peu près ce qu'on dit autrefois à un empereur romain : « Quelque absolu que vous soyez, vous ne « sçauriez, Sire, ny abolir ny establir un mot, « si l'usage ne l'authorise. »

[A propos de cela, M. de Bellegarde luy envoya demander un jour lequel estoit le meilleur de *depensé* ou de *dependû*. Il respondit sur-le-champ que *depensé* estoit plus françois, mais que *pendû*, *dependû*, *rependû*, et tous les

1. C'est un mot de province pour *huche*.

a. Dans Racan, il renvoyoit ordinairement aux Crocheteurs, non dans cette occasion.

composez de ce vilain mot, estoient plus propres pour les Gascons.

[Il perdit sa mere (*a*) environ l'an 1615, qu'il estoit âgé de plus de cinquante-huict ans ; et comme la Reyne luy eut fait l'honneur de luy envoyer un gentilhomme pour le consoler, il dit au gentilhomme qu'il ne pouvoit se revancher de la bonté que la Reyne avoit eüe pour luy qu'en priant Dieu que le Roy pleurast sa mort aussy vieux qu'il pleuroit celle de sa mere [1].

[Un jour, au Cercle (*b*), je ne sçay quel homme, qui faisoit fort le prude, luy fit un grand eloge de Madame la Marquise de Guercheville[2] qui

1. Il estoit fort vieux quand sa mere mourut ; il delibera longtemps s'il devoit en prendre le dueil : « Je suis « en propos de n'en rien faire ; car regardez le gentil « orfelin que je ferois ! » Enfin pourtant il s'habilla de dueil.

2. La maison de la Roche-Guyon, une des bonnes de France, estant tombée en quenouille, l'heritiere, au lieu de se donner à quelqu'un des grands seigneurs qui la recherchoient, se donna à un gentilhomme de son voisinage nommé M. de Silly, qui prit le nom de La Roche-Guyon. Le filz de cet homme-là espousa une fille de la maison de Pons, c'est cette madame de Guercheville. Elle demeura veuve fort jeune avec un filz, qui estoit le feu Comte de La Roche-Guyon. Henry IVe, estant à Mantes, qui est près de ce lieu, fit bien des galanteries à Madame de La Roche-Guyon, qui estoit une belle et honneste personne. Il y trouva beaucoup de vertu (voy. les *Amours d'Alcandre*), et, pour marque d'estime, il la fit dame d'honneur de la feue Reyne-mere, en luy disant : « Puisque

a. Louise le Valois. — *b*. A la reception de la Reine.

estoit alors presente, comme dame d'honneur de la Reyne-mere; et après luy avoir conté toute sa vie, et comme elle avoit resisté aux poursuittes amoureuses du feu roy, Henry le Grand, il conclut son panegyrique par ces mots en la luy monstrant : « Voylà, Monsieur, « ce qu'a fait la vertu. » Malherbe, sans hesiter, luy monstra la connestable de L'Esdiguieres, qui estoit assise auprès de la Reyne, et luy dit : « Voylà, Monsieur, ce qu'a fait « le vice. »

[Sa façon de corriger son valet estoit plaisante. Il luy donnoit dix sols par jour, c'estoit honnestement en ce temps-là, et vingt escus de gages; et quand ce valet l'avoit fasché, il luy faisoit une remonstrance en ces termes : « Mon amy, quand on offense son maistre, on « offense Dieu; et quand on offense Dieu, il « faut, pour en obtenir le pardon, jeusner et « donner l'aumosne. C'est pourquoy je retien- « dray cinq sous de vostre despense que je

« vous avez esté dame d'honneur, vous la serez. » Entre deux, cette dame avoit espousé M. de Liancourt (a), premier escuyer de la Petite escurie, et par pruderie elle se fit appeller Madame de Guercheville, à cause qu'on appelloit alors Madame de Beaufort Madame de Liancourt. Le Comte de La Roche-Guyon mort sans enfans, M. de Liancourt, en donnant le surplus en argent, eut la terre de la Roche-Guyon pour les conventions matrimoniales de sa mere.

a. Ch. du Plessis-Liancourt.

« donneray aux pauvres à vostre intention, « pour l'expiation de vos pechez. »

[Tout son contentement estoit d'entretenir ses amys particuliers, comme Racan, Colomby, Yvrande et autres, du mespris qu'il faisoit de toutes les choses qu'on estimoit le plus dans le monde. Il disoit souvent à Racan, qui est de la maison de Bueil, que c'estoit une folie de se vanter d'estre d'une ancienne noblesse; que plus elle estoit ancienne, plus elle estoit douteuse; et qu'il ne falloit qu'une femme lascive pour pervertir le sang de Charlemagne et de saint Louys; que tel qui se pensoit issu de ces grands heros, estoit peut-estre venu d'un valet de chambre ou d'un violon[1].

[Il ne s'espargnoit pas luy-mesme en l'art où il excelloit, et disoit souvent à Racan : « Voyez-vous, mon cher monsieur, si nos vers « vivent après nous, toute la gloire que nous « pouvons en esperer, c'est qu'on dira que

1. A l'hostel de Rambouillet, on amena un jour, je ne sçay quel homme qui disloquoit tout le corps aux gens et les remettoit sans leur faire mal. On l'esprouva sur un laquais. Malherbe, qui y estoit, voyant cela luy dit: « Demettez-moy le coude. » Il ne sentit point de mal; après il se le fit remettre aussy sans douleur. « Cependant, » dit-il, « si cet homme fust mort, tandis que « j'avois comme cela le coude desmy, on auroit crié au « Curieux impertinent. »

« nous avons esté deux excellens arrangeurs de « syllabes, et que nous avons esté tous deux « bien fous de passer toute nostre vie à un « exercice si peu utile et au public et à nous, « au lieu de l'employer à nous donner du bon « temps, et à penser à l'establissement de nostre « fortune. »

[Il avoit un grand mespris pour tous les hommes en general, et il disoit, après avoir conté en trois mots la mort d'Abel : « Ne « voylà-t-il pas un beau debut? Ils ne sont que « trois ou quatre au monde, et ils s'entretuent « desjà ; après cela, que pouvoit esperer Dieu « des hommes, pour se donner tant de peine « à les conserver? »

[Il parloit fort ingenûment de toutes choses ; il ne faisoit pas grand cas des sciences, principalement de celles qui ne servent qu'à la volupté, au nombre desquelles il mettoit la poésie. Et comme un jour un faiseur de vers (*a*) se plaignoit à luy qu'il n'y avoit de recompense que pour ceux qui servoient le Roy dans ses armées et dans les affaires d'importance, et que l'on estoit trop cruel pour ceux qui excelloient dans les belles-lettres, Malherbe luy respondit que c'estoit une sottise de faire le mestier de rimeur, pour en esperer autre recompense que

a. Bordier, chez *Racan*.

son divertissement; et qu'un bon poëte n'estoit pas plus utile à l'Estat qu'un bon joueur de quilles.

[Pendant la prison de Monsieur le Prince, le lendemain que Madame la Princesse, sa femme, fut accouchée de deux enfans morts, pour avoir esté incommodée de la fumée qu'il faisoit dans sa chambre au bois de Vincennes, il trouva un conseiller de province de ses amys en une grande tristesse chez M. le garde des sceaux du Vair. « Qu'avez-vous? » luy dit-il. — « Les gens de bien, » luy dit cet homme, « pourroient-ils avoir de la joie après qu'on « vient de perdre deux princes du sang? » Malherbe luy repartit : « Monsieur, Monsieur, « cela ne doit point vous affliger : ne vous « souciez que de bien servir, vous ne man- « querez jamais de maistre. »]

Allant disner chez un homme qui l'en avoit prié, il trouva à la porte de cet homme un valet qui avoit des gants dans ses mains; il estoit onze heures. « Qui estes-vous, mon amy? » luy dit-il. — « Je suis le cuisinier, Monsieur. « — Vertu Dieu! » reprit-il en se retirant bien viste, « que je ne disne pas chez un « homme dont le cuisinier, à onze heures (*a*), a « des gants dans ses mains! »

a. On dinoit alors à midi.

Estant allé avec feu du Moustier et Racan aux Chartreux pour voir un certain pere Chazerey, on ne voulut leur permettre de luy parler qu'ils n'eussent dit chacun un *Pater;* après, le Pere vint et s'excusa de ne pouvoir les entretenir. « Faittes-moy donc rendre mon « *Pater*, » dit Malherbe.

Racan le trouva une fois qui comptoit cinquante sols. Il mettoit dix, dix et cinq, et après dix, dix et cinq. « Pourquoy cela? » dit Racan. — « C'est, » respondit-il, « que j'avois « dans ma teste cette stance :

Que d'espines, Amour, etc.

« où il y a deux grands vers et un demy-vers, « puis deux grands vers et un demy-vers. »

Chez M. de Bellegarde on servit un jour un faisan avec la teste, la queue et les aisles; il les prit et les jetta dans le feu. Le Maistre-d'hostel luy dit : « Mais on le prendra « pour un chapon. — Eh bien! mort-dieu! » respondit Malherbe, « mettez-y donc un escri- « teau et non pas toutes ces viédazeries[1]. »

[Un de ses nepveux le vint voir une fois,

1. Une fois il osta les chesnets du feu. C'estoient des chesnets qui representoient de gros satyres barbus : « Mortdieu! » dit-il, « ces gros bougres se chauffent « tout à leur aise, tandis que je meurs de froid. »

après avoir esté neuf ans au collége. Il luy voulut faire expliquer quelques vers d'Ovide, à quoy ce garçon se trouvoit bien empesché. Après l'avoir laissé asnoner un gros quart d'heure, Malherbe luy dit : « Mon nepveu, croyez-« moy, soyez vaillant ; vous ne valez rien à « autre chose. »

[Un gentilhomme de ses parens estoit fort chargé d'enfans ; Malherbe l'en plaignoit, l'autre luy dit qu'il ne pouvoit avoir trop d'enfans, pourveû qu'ils fussent gens de bien. « Je ne « suis point de cet avis, » respondit nostre poëte, « et j'aime mieux manger un chapon « avec un voleur qu'avec trente capucins. »

Le lendemain de la mort du mareschal d'Ancre, il dit à Madame de Bellegarde, qu'il trouva allant à la messe : « Hé quoy, Madame, « a-t-on encore quelque chose à demander à « Dieu, après qu'il a delivré la France du ma-« reschal d'Ancre ? »]

Une année que la Chandeleur (*a*) avoit esté un vendredy, Malherbe faisoit grillade le lendemain, entre sept et huict, d'un reste de gigot de mouton qu'il avoit gardé du jeudy. Racan entre et luy dit : « Quoy ! Monsieur, vous « mangez de la viande, et Nostre-Dame n'est « plus en couche ! — Vous vous mocquez, »

a. La Purification de la Sainte-Vierge.

dit Malherbe, « les dames ne se levent pas si « matin (*a*). »

(*b*) Il alloit fort souvent chez Madame des Loges[1]. Un jour, ayant trouvé sur sa table le gros livre de M. du Moulin contre le cardinal du Perron, et l'enthousiasme l'ayant pris à la seule lecture du tiltre, il demande une plume et du papier, et escrit ces vers :

Quoique l'auteur de ce gros livre
Semble n'avoir rien ignoré,
Le meilleur est tousjours de suivre
Le prosne de nostre curé.
Toutes ces doctrines nouvelles
Ne plaisent qu'aux folles cervelles ;
Pour moy, comme une humble brebis,
Sous la houlette je me range :
Il n'est permis d'aimer le change
Qu'en fait de femmes et d'habits.

Madame des Loges ayant lû ces vers, piquée d'honneur et de zèle, prit la mesme plume, et de l'autre costé escrivit ces autres vers :

C'est vous dont l'audace nouvelle
A rejetté l'antiquité,
Et du Moulin ne vous rappelle
Qu'à ce que vous avez quitté.

1. Plus bas, *Historiette*.

a. On ne fait plus gras le samedy, après la Purification. — *b*. Balzac, Entr. XXXVII.

Vous aimez mieux croire à la mode :
C'est bien la foy la plus commode
Pour ceux que le monde a charmez.
Les femmes y sont vos idoles ;
Mais à grand tort vous les aimez,
Vous qui n'avez que des paroles.

[Il ne traitta guères mieux M. de Meziriac[1] que des Portes. Car un jour que cet honneste homme luy apporta une traduction qu'il avoit faitte de l'Arithmetique de Diophante, autheur grec, avec des commentaires, quelques-uns de leurs amys communs se mirent à louer ce travail, en presence de l'autheur, et à dire qu'il seroit fort utile au public. Malherbe leur demanda seulement s'il feroit amender le pain et le vin ?] Il appelloit M. de Meziriac (*a*), *M. de Miseriac*. [Il en respondit presque autant à un gentilhomme huguenot, et luy dit, pour toute replique à toute la controverse qu'il avoit debitée : « Dittes-moy, Monsieur, boiroit-on « de meilleur vin à la Rochelle et vivroit-on « de meilleur blé qu'à Paris[2] ? »]

1. Voy. l'*Histoire de l'Académie*.

2. Un president de Provence avoit mis une meschante devise sur sa cheminée, et croyant avoir fait merveilles, il dit à Malherbe : « Que vous en semble ? — Il ne fal-

a. Gaspard Bachet de Meziriac, de l'Académie françoise.

Il dit à un homme qui luy monstra un meschant poëme où il y avoit pour tiltre : POEME AU ROY, qu'il n'y avoit qu'à adjouster : POUR SE TORCHER LE C...

Quand il soupoit de jour (*a*), il faisoit fermer les fenestres et allumer de la chandelle. « Autrement, » disoit-il, « c'est disner deux « fois. »

[Quelqu'un luy dit que M. Gaulmin avoit trouvé le secret d'entendre la langue punique, et qu'il y avoit fait le *Pater noster* : « Je m'en vais tout à cette heure, » respondit Malherbe, « vous en faire le *Credo*. » Et à l'instant il prononça une douzaine de mots barbares, et adjousta : « Je vous soutiens que « voylà le *Credo* en langue punique. Qui est-« ce qui pourra me dire le contraire ? »

[Il avoit un frere aisné (*b*) avec lequel il a tousjours esté en procez; et comme quelqu'un luy disoit : « Des procez entre des personnes « si proches ! Jésus ! que cela est de mauvais « exemple ! — Et avec qui voulez-vous que

« loit, » respondit Malherbe, « que la mettre un peu plus « bas. » — Dans le feu.

Il se mettoit en colere contre les gueux qui luy disoient : « Mon noble gentilhomme; » et disoit en grondant : « Si je suis gentilhomme, je suis noble. »

a. On soupoit alors à huit heures. — *b*. Eleazar de Malherbe.

« j'en aye ? avec les Turcs et les Moscovites ? « je n'ay rien à partager avec eux. »

On luy disoit qu'il n'avoit pas suivy dans un pseaume le sens de David : « Je croy bien, » dit-il ; « suis-je le valet de David ? J'ay bien fait parler « le bonhomme autrement qu'il n'avoit fait. »

[Un jour il dit des vers à Racan, et après il luy en demanda son avis. Racan s'en excusa, luy disant : « Je ne les ay pas bien entendûs, « vous en avez mangé la moitié. » Cela le piqua, et il respondit en colere : Mortdieu ! si « vous me faschez, je les mangeray tout en- « tiers. Ils sont à moy, puisque je les ay faits, « j'en puis faire ce qu'il me plaira. »]

Il n'estoit pas tousjours si fascheux, et il a dit de luy-mesme qu'il estoit de *Balbut* en *Balbutie*. C'estoit le plus mauvais recitateur du monde (*a*). Il gastoit ses beaux vers en les prononçant ; outre qu'on ne l'entendoit presque point, à cause de l'empeschement de sa langue et de l'obscurité de sa voix : avec cela, il crachoit au moins six fois en disant une stance de quatre vers. C'est pourquoy le cavalier Marin disoit qu'il n'avoit jamais veû d'homme plus humide ny de poëte plus sec. A cause de sa crachotterie, il se mettoit tousjours auprès de la cheminée.

a. Voy. Balzac.

Il disoit à M. Chapelain, qui luy demandoit conseil sur la maniere d'escrire qu'il falloit suivre : « Lisez les livres imprimez, et « ne dites rien de ce qu'ils disent. »

Ce mesme M. Chapelain le trouva un jour sur un lict de repos qui chantoit :

D'où venez-vous, Jeanne ?
Jeanne, d'où venez.... ?

et ne se leva point qu'il n'eust achevé : « J'ai« merois mieux, » luy dit-il, « avoir fait cela « que toutes les œuvres de Ronsard. » Racan dit qu'il luy a oüy dire la mesme chose d'une chanson où il y a à la fin :

Que me donnerez-vous ?
Je feray l'endormie.

[Il avoit effacé plus de la moitié de son Ronsard, et en cottoit les raisons à la marge. Un jour Racan, Colomby, Yvrande et autres de ses amys, le feuilletoient sur sa table, et Racan luy demanda s'il approuvoit ce qu'il n'avoit point effacé. « Pas plus que le reste, » dit-il. Cela donna sujet à la compagnie, et entre autres à Colomby, de luy dire qu'après sa mort ceux qui rencontreroient ce livre croiroient qu'il avoit trouvé bon tout ce qu'il n'avoit point rayé. « Vous avez raison, » respondit Malherbe. Et sur l'heure il acheva d'effacer le reste.

[Il estoit mal meublé et logeoit d'ordinaire en chambre garnie, où il n'avoit que sept ou huict chaises de paille; et comme il estoit fort visité de ceux qui aimoient les belles-lettres, quand les chaises estoient toutes occupées, il fermoit sa porte par dedans, et si quelqu'un heurtoit il luy crioit: « Attendez, il n'y a plus « de chaises, » disant qu'il valoit mieux ne point les recevoir que de les laisser debout.]

Il a tousjours esté fort addonné aux femmes, et se vantoit en conversation de ses bonnes fortunes et des merveilles qu'il y avoit faittes.— Il se vantoit d'avoir sué trois fois la verole, comme un autre se vanteroit d'avoir gaigné trois batailles, et faisoit assez plaisamment le recit du voyage qu'il fit à Nantes pour aller trouver un homme qui guerissoit de cette maladie dans une chaise; sans doute, c'estoit avec des parfums. Par son credit il se fit ceder cette chaise par un autre qui l'avoit desjà retenüe; et il escrivoit qu'il avoit gaigné une chaise à Nantes où il n'y avoit pourtant pas d'Université. On l'appelloit chez M. de Bellegarde, le *Pere Luxure*.

Il disoit qu'il se connoissoit en deux choses, en musique et en gants. Voyez le grand rapport qu'il y a de l'un à l'autre!

[Dans ses *Heures* il avoit effacé des Litanies tous les noms des saints et des saintes, et disoit

qu'il suffisoit de dire : *Omnes sancti et sanctæ, Deum orate pro nobis.*

[Un soir, qu'il se retiroit, après souper, de chez M. de Bellegarde avec son homme qui luy portoit le flambeau, il rencontra M. de Saint-Paul, gentilhomme de condition, parent de M. de Bellegarde, qui le vouloit entretenir de quelque nouvelle de peu d'importance. Il luy coupa court en luy disant : « Adieu, Mon-« sieur, adieu, vous me faittes icy brusler pour « cinq sols de flambeau, et ce que vous me « dittes ne vaut pas un *carolus* (*a*). »

[Le feu archevesque de Rouen[1] l'avoit prié à disner pour le mener après au sermon qu'il devoit faire en une eglise proche de chez luy. Aussytost que Malherbe eut disné, il s'endormit dans une chaise, et comme l'Archevesque le pensa resveiller pour le mener au sermon : « Hé ! je vous prie, » dit-il, « dispensez-m'en ; « je dormiray bien sans cela. »

[Un jour, entrant dans l'hostel de Sens, il trouva dans la salle deux hommes qui, disputant d'un coup de trictrac, se donnoient tous deux au diable, qu'ils avoient gaigné. Au lieu de les saluer, il ne fit que dire : « Viens, Diable, « viens viste, tu ne sçaurois faillir, il y en a l'un « ou l'autre à toy. »]

1. De Harlay. Voy. plus bas, *Historiette*.

a. Dix deniers.

Quand les pauvres luy disoient qu'ils prieroient Dieu pour luy, il leur respondoit « qu'il « ne croyoit pas qu'ils eussent grand credit « auprès de Dieu, veû le pitoyable estat où il « les laissoit, et qu'il eust mieux aimé que « M. de Luynes ou M. le Surintendant luy eust « fait cette promesse. »

[Un jour qu'il faisoit grand froid, il ne se contenta pas de se bien garnir de chemisettes (*a*), il estendit encore sur sa fenestre trois ou quatre aulnes de frise verte, en disant : « Je pense « qu'il est avis à ce froid que je n'ay plus de « quoy faire des chemisettes. Je luy montreray « bien que sy [1]. »

[En ce mesme hyver, il avoit une telle quantité de bas, presque tous noirs, que pour n'en pas mettre plus à une jambe qu'à l'autre, à mesure qu'il mettoit un bas il mettoit un jetton dans une escuelle. Racan luy conseilla de mettre une lettre de soye de couleur à chacun de ses bas, et de les chausser par ordre alphabetique. Il le fit, et le lendemain il dit à Racan : « J'en « ay dans l'*L* (*c*), » pour dire qu'il avoit autant de paires de bas qu'il y avoit de lettres jusqu'à

1. Tout l'esté il avoit de la pane (*b*), mais il ne portoit pas trop regulierement son manteau sur les deux espaules.

a. Gilets de laine ou de flanelle. — *b*. C'est-à-dire un manteau doublé de panne. — *c*. Jusques à l'L. (*Racan.*)

celle-là.] Chez Madame des Loges, il monstra un jour quatorze que (*a*) chemises, chemisettes, ou doublures.

[Il disoit, à propos de cela, que Dieu n'avoit fait le froid que pour les pauvres ou pour les sots, et que ceux qui avoient le moyen de se bien chauffer et de se bien vestir ne devoient point souffrir le froid.

[Quand on luy parloit d'affaires d'Estat, il avoit tousjours ce mot à la bouche qu'il a mis dans l'Epistre liminaire de Tite-Live, addressée à M. de Luynes, qu'il ne faut point se mesler de la conduitte d'un vaisseau où l'on n'est que simple passager.]

Une fois, estant malade, il envoya querir Thevenin, l'oculiste, qui estoit à M. de Bellegarde. Thevenin luy proposa de faire venir quelque medecin, et luy ayant nommé M. Robin : « Voilà un plaisant Robin ! » dit Malherbe, « je ne veux point de cet homme-là. — Hé bien ! « voulez-vous M. Guenebaut? — Non, c'est un « nom de chien-courant : *Guenebaut ! to ! to !* « *Guenebaut !* — Voulez-vous donc M. d'Acier? « — Encore moins, il est plus dur que le fer. « — Il faut donc M. Provin? » Il y consentit.

M. Morant, trezorier de l'Espargne, qui estoit de Caen, promit à Malherbe et à un gen-

a. *Soit.*

tilhomme de ses amys, qui estoit aussy de Caen, de leur faire toucher à chacun quatre cens livres pour je ne sçay quoy, et en cela il leur faisoit une grande grace. Il les convia mesme à disner. Malherbe n'y vouloit point aller, s'il ne leur envoyoit son carrosse. Enfin le gentilhomme l'y fit aller à cheval. Après disné, on leur compte leur argent. En revenant, il prend une vision à Malherbe d'achepter un coffre-fort. « Et pourquoy? » dit l'autre. — « Pour « serrer mon argent. — Et il coustera la moitié « de votre argent! — « N'importe, » dit-il, « deux cens livres sont autant, à moy (*a*), que « mille à un autre. » Et il fallut luy aller achepter un coffre-fort.

Patris[1] le trouva une fois à table: « Monsieur, » luy dit-il, « j'ay tousjours eû de quoy disner, « mais jamais de quoy laisser rien au plat. »

[Il donna pourtant un jour à disner à six de ses amys (*b*). Tout le festin ne fut que de sept chapons bouillis, à chacun le sien; disant qu'il les aimoit tous egallement, et ne vouloit estre obligé de servir à l'un la cuisse et à l'autre l'aisle.]

Pour aborder M. de La Vieuville, surinten-

1. Patris est gentilhomme. Il est de Caen; mais originaire de Languedoc.

a. *Pour* moy. — *b*. Fouquerolles, la Mazure, Coulomby, Patris, Yvrande et Racan.

dant des Finances, et luy rendre graces de quelque chose, il s'avisa d'une belle precaution. Dez qu'on disoit à cet homme : *Monsieur, je vous....* il croyoit qu'on alloit adjouster *demande*, et il ne vouloit plus escouter. Malherbe y alla, et luy dit : « Monsieur, remercier je vous viens. »

Retournons à sa poésie. Il luy arrivoit quelquefois de mettre une pensée en plusieurs lieux differens, et il vouloit qu'on le trouvast bon : « Car, » disoit-il, « ne puis-je pas mettre sur « mon buffet un tableau qui aura esté sur ma « cheminée? » Mais Racan luy disoit que ce portrait n'estoit jamais qu'en un lieu à la fois, et que cette mesme pensée demeuroit en mesme temps en diverses pieces.

On luy demanda une fois pourquoy il ne faisoit point d'elegies : « Parce que je fais des « Odes, » dit-il, « et qu'on doit croire que qui « saute bien pourra bien marcher. »

[Il s'opiniastra fort longtemps à faire des sonnets irreguliers [1]. Colomby n'en voulut jamais faire, et ne les pouvoit approuver. Racan en fit un ou deux, mais il s'en ennuya bientost; et comme il disoit à Malherbe que ce n'estoit pas un sonnet, si on n'observoit les regles du Sonnet : « Eh bien, » luy dit Mal-

1. Dont les deux quatrains ne sont pas de mesmes rimes.

herbe, « si ce n'est pas un sonnet, c'est une « sonnette (*a*). » Enfin il les quitta comme les autres, quand on ne l'en pressa plus, et de tous ses disciples il n'y a eu que Maynard qui ayt continué à en faire.

[Il avoit aversion pour les fictions poétiques. si ce n'estoit dans un poëme epique; et en lisant à Henry IV• une elegie de Regnier, où il feint que la France s'enleva en l'air pour parler à Jupiter et se plaindre du miserable estat où elle estoit pendant la Ligue, il demandoit à Regnier en quel temps cela estoit arrivé? qu'il avoit demeuré tousjours en France depuis cinquante ans, et qu'il ne s'estoit point aperceù qu'elle se fust enlevée hors de sa place.

[Un jour que M. de Termes reprenoit Racan d'un vers qu'il a changé depuis, où il y avoit, parlant de la vie d'un homme des champs :

Le labeur de ses bras rend sa maison prospere;

Racan luy respondit que Malherbe avoit bien dit :

Oh! que la fortune prospere[1], etc.

Malherbe, qui estoit present : « Eh bien, mort« dieu ! si je fais un pet (*b*), en voulez-vous faire « un autre? »]

1. Celuy de Malherbe est mieux.

a. « Ce sont des vers. » (Racan.) — *b*. « Une sottise. » (Racan.)

A un homme qui luy vint monstrer des anagrammes, il le pria, pour se mocquer de luy, de luy en faire pour un de ses amys qui s'appelle *Oddo d'O.*

Quand on luy monstroit des vers où il y avoit des mots qui ne servoient qu'à la mesure ou à la rime, il disoit que c'estoit une bride de cheval attachée avec une aiguillette.

[Un homme de la robe de fort bonne condition luy apporta d'assez fichûs vers qu'il avoit faits à la louange d'une dame, et luy dit, avant que de les luy lire, que des considerations l'avoient obligé à les faire. Malherbe les lut d'un air fort chagrin, et luy dit : « Avez-vous esté « condamné à estre pendû, ou à faire ces vers? « car, à moins que de cela, on ne vous le sçau- « roit pardonner. »]

Il se prenoit pour le maistre de tous les autres, et avec raison. Balzac, dont il faisoit grand cas et dont il disoit : « Ce jeune homme « ira plus loin pour la prose que personne n'a « encore esté en France, » luy apporta le sonnet de Voiture pour *Uranie*, sur lequel on a tant escrit depuis. Il s'estonna qu'un aventurier, ce sont ses propres termes, qui n'avoit point esté nourry sous sa discipline, qui n'avoit point pris attache ny ordre de luy, eust fait un si grand progrez dans un pays dont il disoit qu'il avoit la clef.

Il ne vouloit point que l'on fist des vers dans une langue estrangere, et disoit que nous n'entendions point la finesse d'une langue qui ne nous estoit point naturelle; et, à ce propos, pour se venger de ceux qui faisoient des vers latins, il disoit que si Virgile et Horace revenoient au monde, ils donneroient le foüet à Bourbon et à Sirmond [1].

Quand il eut fait cette chanson qui commence :

Cette Anne si belle, etc.

qui est une chanson pitoyable, Bautru la retourna ainsy :

Ce divin Malherbe,
Cet esprit parfait,
Donnez-luy de l'herbe :
N'a-t-il pas bien fait ?

Pour s'excuser, il disoit, tantost qu'on l'avoit trop pressé, tantost que c'estoit pour les empescher de luy demander sans cesse des vers pour des recits de ballet; puis qu'il les falloit ainsy pour s'accommoder à l'air; et il enrageoit de n'avoir pas une bonne raison à dire.

1. Il escrivoit à Madame d'Auchy (*a*) sous le nom de Caliste, et il mettoit au bas qu'il luy baisoit les piez. Les rieurs disoient que c'estoit à cause qu'elle portoit le nom d'un pape.

a. Voy. l'*Historiette* suivante.

On a aussy retourné ces couplets où il y a à la reprise :

Cela se peut facilement,

et puis

Cela ne se peut nullement,

mais c'estoient des couplets que M. de Bellegarde avoit faits, et que Malherbe avoit seulement raccommodez. La parodie en est plaisante; elle est dans le *Cabinet satirique*[1].

[Il avouoit pour ses escoliers Racan, Maynard, Touvant et Colomby[2]. Il en jugeoit diversement, et disoit en termes generaux, que Touvant faisoit bien des vers, sans dire en quoy il excelloit; que Colomby avoit beaucoup d'esprit, mais qu'il n'avoit point de genie pour la poésie; que Maynard estoit celuy de tous qui faisoit le mieux des vers, mais qu'il n'avoit point de force, et qu'il s'estoit addonné à un genre de poésie, voulant dire l'epigramme, auquel il n'estoit pas propre, parce qu'il n'avoit pas assez de pointe d'esprit; pour Racan, qu'il avoit de la force, mais qu'il ne travailloit pas assez ses vers; que bien souvent, pour mettre une bonne pensée, il prenoit de trop grandes licences, et que de ces deux derniers on en feroit un grand poëte.

1. C'est Bertelot qui l'a faitte.
2. Ces deux derniers ne sont pas grand'chose.

[Il disoit à Racan qu'il estoit heretique en poésie. Il le blasmoit de rimer indifferemment aux terminaisons en *ant* et en *ent*, en *ance* et en *ence*. Il vouloit qu'on rimast pour les yeux aussy bien que pour les oreilles. Il le reprenoit de rimer le simple et le composé, comme *temps* et *printemps*, *jour* et *séjour;* il ne vouloit pas qu'on rimast les mots qui avoient quelque convenance, ou qui estoient opposez, comme *montagne* et *campagne*[1], *offense* et *defense*, *pere* et *mere*, *toy* et *moy;* il ne vouloit pas non plus qu'on rimast les mots derivez d'un mesme mot, comme *admettre*, *commettre*, *promettre*, qui viennent tous de *mettre;* ny les noms propres les uns avec les autres, comme *Thessalie* et *Italie*, *Castille* et *Bastille*, *Alexandre* et *Lisandre;* et sur la fin il estoit devenu si scrupuleux en ses rimes, qu'il avoit mesme de la peine à souffrir qu'on rimast les verbes en *er* qui avoient tant soit peu de convenance, comme *abandonner*, *ordonner*, *pardonner;* et disoit qu'ils venoient tous trois de *donner*. La raison qu'il en rendoit est qu'on trouvoit de plus beaux vers en rapprochant les mots esloignez, qu'en rimant ceux qui avoient de la convenance, parce que ces derniers n'avoient presque qu'une mesme signification. Il s'estudioit

1. Il l'a rimé luy-mesme.

fort à chercher des rimes rares et steriles, sur la créance qu'il avoit qu'elles luy faisoient trouver des pensées nouvelles, outre qu'il disoit que cela sentoit un grand poëte de tenter les rimes qui n'avoient point esté rimées. Il ne vouloit point qu'on rimast sur *bonheur* ny *malheur*[1], parce que les Parisiens n'en prononcent que l'*u*, comme s'il y avoit *bonhur*, *malhur*[2], et de le rimer à *honneur* il le trouvoit trop proche. Il defendoit de rimer à *flame*, parce qu'il l'escrivoit et le prononçoit avec deux *m*, *flamme*, et le faisoit long en le prononçant, de sorte qu'il ne le pouvoit rimer qu'avec *epigramme*.

[Il reprenoit Racan de rimer *qu'ils ont eü* avec *vertu* ou *battu*, parce, disoit-il, qu'on prononçoit à Paris le mot *eu* en deux syllabes[3].

[Au commencement que Malherbe vint à la Cour, qui fut en 1605, comme nous avons dit, il n'observoit pas encore de faire une pause au troisiesme vers des stances de six,] comme il se peut voir dans celles qu'il fit pour le Roy allant en Limosin, où il y en a deux ou trois où le sens va jusqu'au quatriesme vers, et aussy

1. Il faut entendre cela principalement pour les sonnets où il faut quatre rimes.

2. Meschante raison.

3. Pire raison.



en cette stance du pseaume *Domine*, *Deus noster* (*a*) :

Sytost que le besoing excite son desir,
Qu'est-ce qu'en ta largesse il ne trouve à choisir?
Et par ton mandement, l'air, la mer et la terre
N'entretiennent-ils pas
Une secrette loy de se faire la guerre,
A qui de plus de mets fournira ses repas?

[Il demeura presque tousjours en cette espece de negligence durant la vie d'Henry IV[e], comme il se voit encore dans une des pièces qu'il fit pour luy, lorsqu'il estoit amoureux de Madame la Princesse.

Que n'estes-vous lassées,
O mes tristes pensées, etc....]

Mais à une autre pièce qu'il fit pour ce prince amoureux, il a observé exactement de finir le sens au troisiesme vers; c'est :

Que d'espines, Amour, etc.

[Le premier qui s'aperceût que cette observation estoit necessaire aux stances de six, ce fut Maynard, et c'est peut-estre la raison pourquoy Malherbe l'estimoit l'homme de France qui faisoit le mieux les vers. D'abord Racan, qui jouoit un peu du luth et aimoit la musique,

a. Liv. I. Od. 1.

se rendit, en faveur des musiciens qui ne pouvoient faire leur reprise aux stances de six, s'il n'y avoit un arrest au troisiesme vers; mais quand Malherbe et Maynard voulurent qu'aux stances de dix on en fist encore un au septiesme vers, il s'y opposa et ne l'a presque jamais observé. Sa raison estoit que ces stances ne se chantent presque jamais, et que, quand elles se chanteroient, on ne les chanteroit point en trois reprises; c'est pourquoy il suffiroit d'en faire une au quatriesme.

[Malherbe vouloit que les Elegies eussent un sens parfait de quatre vers en quatre vers, mesme de deux en deux, s'il se pouvoit; à quoy jamais Racan ne s'est accordé.

[Il ne vouloit pas que l'on nombrast en vers avec ces nombres vagues de cent et de mille, comme *mille*, ou *cent tourmens*, et disoit assez plaisamment, quand il voyoit *cent* : « Peut-estre n'y en avoit-il que quatre-vingt-« dix et neuf. » Mais il disoit qu'il y avoit de la grâce à nombrer necessairement, comme en ce vers de Racan :

Vieilles forests de trois siècles âgées.

C'est encore une des censures à quoy Racan ne se pouvoit rendre, et néantmoins il n'a osé le faire que depuis la mort de Malherbe.]

A propos de nombre, quand quelqu'un di-

soit : « Il a les fievres, » il demandoit aussytost : « Combien en a-t-il de fievres ? »

[Il se mocquoit de ceux qui disoient qu'il y avoit du nombre en la prose, et il disoit que de faire des periodes nombreuses, c'estoit faire des vers en prose. Cela a fait croire à quelques-uns que la traduction des Epistres de Seneque n'estoit point de luy, parce qu'il y a quelque nombre dans les periodes.]

On voit par une de ses lettres que c'estoit un amoureux un peu rude. Il a avoué à Madame de Rambouillet qu'ayant eu soupçon que la Vicomtesse d'Auchy (c'est *Caliste* dans ses OEuvres) aimoit un autre autheur, et l'ayant trouvée seule sur son lict, il luy prit les deux mains d'une des siennes, et de l'autre la souffletta jusqu'à la faire crier au secours. Puis quand il vit que le monde venoit, il s'assit comme si de rien n'estoit. Depuis il luy en demanda pardon.

Racan, de qui j'ay eu la plus grande part de ces memoires, dit que sur les vieux jours de Malherbe, [s'entretenant avec luy du dessein qu'ils avoient de choisir quelque dame de merite et de qualité pour estre le sujet de leurs vers[1],

1. Racan a aimé Madame de Moret, sa parente ; car on voit dans ses vers qu'il parle de cet œil qu'elle perdit ou qu'elle feignit d'avoir perdû. Voy. l'*Hist.* de Madame de Moret.

Malherbe nomma Madame la Marquise de Rambouillet, et luy Madame de Termes, qui estoit alors veuve. Il se trouva que toutes deux avoient nom Catherine, l'une Catherine de Vivonne, et l'autre Catherine Chabot. Le plaisir que prit Malherbe en cette conversation luy fit venir l'envie d'en faire une eglogue ou entretien de bergers, sous les noms de Melibée pour luy et d'Arcan pour Racan. Il luy en a recité plus de quarante vers. Cependant on n'en a rien trouvé parmi ses papiers.

[Le jour mesme qu'il fit le dessein de cette eglogue, craignant que ce nom d'Artenice (*a*), s'il servoit pour deux personnes, ne fist de la confusion dans cette piece, il passa toute l'après-disnée avec Racan à retourner ce nom-là. Ils ne trouvèrent que *Artenice*, *Eracinte* et *Carintée*. Le premier fut jugé le plus beau ; mais Racan s'en estant servy dans la pastorale qu'il fit peu de temps après, Malherbe laissa les deux autres et prit *Rodante*.]

Madame de Rambouillet dit qu'elle n'a jamais ouy parler de *Rodante*, mais qu'un jour Malherbe luy dit : « Ah ! Madame, si vous « estiez femme à faire faire des vers, j'ay « trouvé le plus beau nom du monde en re-

a. Il faudroit : *Catherine*.

« tournant le vostre. » Elle adjouste que quelque temps après il luy dit qu'il estoit fort en colere contre Racan, qui luy avoit volé ce beau nom, et qu'il vouloit faire une piece qui commenceroit ainsy :

Celle pour qui je fis le beau nom d'Artenice,

afin qu'on sceust que c'estoit luy qui l'avoit trouvé dans ses lettres. Elle dit que dans cette petite elegie qui commence :

Et maintenant encore en cet âge penchant
Où mon peu de lumiere est si près du couchant, etc.

Malherbe vouloit parler d'elle, quand il dit :

Cette jeune bergere à qui les Destinées
Sembloient avoir donné mes dernieres années, etc.

Elle m'a asseuré que ce sont les seuls vers qu'il ayt faits pour elle.

Elle m'a conté que Malherbe ne l'ayant pas trouvée, s'estoit amusé un jour à causer chez elle avec une fille, et qu'on tira par hazard un coup de mousquet dont la balle passa entre luy et cette demoiselle. Le lendemain, il revint voir Madame de Rambouillet, et comme elle luy faisoit quelque civilité sur cet accident : « Je voudrois, » luy dit-il, « avoir esté tué de ce coup. Je suis vieux, j'ay « assez vescû ; et puis on m'eust peut-estre fait

« l'honneur de croire que M. de Rambouillet
« l'auroit fait faire. »

[M. de Racan soutient pourtant que c'est pour elle que Malherbe fit cette chanson :

Chere beauté, que mon ame ravie, etc.

et cette autre, où Boisset mit un air :

Ils s'en vont ces rois de ma vie,
Ces yeux, ces beaux yeux, etc.

Racan, qui avoit trente-quatre ans moins que Malherbe, changea son amour poétique en une veritable et legitime amour. C'est ce qui donna lieu à Malherbe de luy escrire une lettre où il y avoit des vers qui sont ceux où il est parlé de Madame de Rambouillet, pour le divertir de cette passion, parce qu'il avoit appris que Madame de Termes se laissoit cajoller par le president Vigné, qu'elle a espousé depuis (*a*). Et quand il sceût que Racan estoit resolû de se marier en son pays du Maine, il le manda aussytost à Madame de Termes, par une lettre qui est imprimée.]

Environ en ce temps-là, son filz fut assassiné à Aix, où il estoit conseiller. Malherbe ne vouloit pas qu'il le fust; cela luy sembloit indigne de luy. Il ne s'y resolut qu'après qu'on luy eust

a. Ou *Vigner*. Voy. plus haut, *Hist.* de M. de Termes.

representé que M. de Foix, nommé à l'archevesché de Thoulouse, estoit bien conseiller au parlement de Paris, luy qui estoit allié de toutes les maisons souveraines de l'Europe. Voicy comme ce pauvre garçon fut tué. Deux hommes d'Aix ayant querelle prirent la campagne; leurs amys coururent après; les deux partis se rencontrerent en une hostellerie; chascun parla à l'avantage de son amy. Le filz de Malherbe estoit insolent, les autres ne le purent souffrir, ils se jetterent dessus et le tuerent. Celuy qu'on en accusoit s'appelloit Piles. Il n'estoit pas seul sur Malherbe, les autres l'aiderent à le despescher. Or on soupçonnoit celuy pour qui Piles estoit, d'estre de race de juifs, c'est ce que veut dire Malherbe en un sonnet qu'il a fait sur la mort de son filz [1]. Ce sonnet n'est pas imprimé.

(*a*) On luy parla d'accommodement, et un conseiller de Provence, son amy particulier, luy porta paroles de dix mille escus; il en rejetta la proposition. Depuis, ses amys luy firent considerer que la vengeance qu'il desiroit estoit apparemment impossible, à cause du credit de sa partie, et qu'il ne devoit pas refuser cette

1. Piles est Fortia, et les Fortias passent pour estre venus de Juifs.

a. Dans Balzac. Ent. XXXVII.

legere satisfaction qu'on luy presentoit. « Hé « bien! » dit-il, « je suivray votre conseil, je « prendray de l'argent puisqu'on m'y force; « mais je proteste que je n'en garderay pas « un teston pour moy, j'employeray le tout à « faire bastir un mausolée à mon filz. » Il usa du mot de *mausolée*, au lieu de celuy de tombeau, et fit le poëte partout.

Depuis, ce traitté n'ayant pas réussy, [il alla exprès au siege de la Rochelle en demander justice au Roy, dont n'ayant pas eu toute la satisfaction qu'il esperoit, il disoit tout haut à Nestré (*a*), dans la cour du logis où le Roy logeoit, qu'il vouloit demander le combat contre M. de Piles. Des capitaines aux Gardes et autres gens qui estoient là sousrioient de le voir à cet âge-là parler d'aller sur le pré, et Racan, qui y estoit et commandoit la compagnie des gendarmes du mareschal d'Effiat, comme son amy, le voulut tirer à part pour luy dire qu'on se mocquoit de luy, et qu'il estoit ridicule à l'âge de soixante-treize ans de se vouloir battre contre un homme de vingt-cinq ans; mais Malherbe l'interrompant, luy dit brusquement : « C'est pour cela que je le fais. « Je hazarde un sol contre une pistolle. »]

Le bonhomme gaigna à ce voyage le mal

a. Près de la Rochelle.

dont il mourut à son retour à Paris, un peu devant la prise de la Rochelle.

Il n'estoit pas autrement persuadé de l'autre vie, et disoit quand on luy parloit de l'enfer ou du paradis : « J'ay vescu comme les autres, « je veux mourir comme les autres, et aller où « vont les autres. »

[On eut bien de la peine à le resoudre à se confesser; il disoit pour ses raisons qu'il n'avoit accoustumé de se confesser qu'à Pasques. Il observoit pourtant assez regulierement les commandemens de l'Eglise, et ne mangea de la viande, ce samedy d'après la Chandeleur, que par mesgarde; mesme il demandoit d'ordinaire permission d'en manger quand il en avoit besoing, et alloit à la messe toutes les festes et les dimanches. Il parloit tousjours de Dieu et des choses saintes avec respect, et un de ses amys luy fit un jour avoüer en presence de Racan, qu'il avoit une fois fait vœu, durant la maladie de sa femme, d'aller, si elle en revenoit, d'Aix à la Sainte-Baume à pié et teste nue. Néantmoins il luy eschappoit quelquefois de dire que la religion du prince estoit la religion des honnestes gens.

[Yvrande [1] acheva de le resoudre à se con-

1. Un de ses disciples, gentilhomme breton; nourry page de la Grande escurie.

fesser et a communier, en luy disant : « Vous « avez tousjours fait profession de vivre comme « les autres. — Que veut dire cela ? » luy dit Malherbe. — « C'est, » luy respondit Yvrande, « que quand les autres meurent, ils se con- « fessent, communient, et reçoivent les autres « sacremens de l'Eglise. » Malherbe avoüa qu'il avoit raison, et envoya querir le vicaire de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui l'assista jusqu'à la mort.

On dit qu'une heure avant que de mourir, il se resveilla comme en sursaut d'un grand assoupissement, pour reprendre son hostesse, qui luy servoit de garde, d'un mot qui n'estoit pas bien françois à son gré ; et comme son confesseur luy en voulut faire reprimende, il luy dit qu'il n'avoit pû s'en empescher, et qu'il avoit voulù jusqu'à la mort maintenir la pureté de la langue françoise.





30. — LA VICOMTESSE D'AUCHY.

(Charlotte des Ursins, vicomtesse d'Ochy, morte le 3 *janvier* 1646.)

La Vicomtesse d'Auchy estoit de la maison des Ursins, mais non de la branche du Marquis de Tresnel (*a*). Son mary estoit de la maison de Conflans. Cette femme se pouvoit vanter qu'en tous âges elle avoit fait bien des sottises. D'abord elle se mit en teste de passer pour belle, et de se fourrer bien avant dans la Cour. L'un et l'autre luy réussit assez mal, car elle n'avoit rien de beau que la gorge et le tour du visage. Elle avoit un teint de malade, et ses yeux furent tousjours les moins brillans et les moins clairvoyans du monde [1]. Je diray en passant, à propos de cela, que sur ses vieux jours elle disoit, pour faire accroyre aux gens qu'elle voyoit fort bien : « J'ay fait venir The-

1. Il y a des vers de Malherbe pour elle, où il dit :

Amour est dans ses yeux, il y trempe ses dards.

Madame de Rambouillet disoit qu'il avoit raison, car ses yeux pleuroient presque tousjours, et l'Amour y pouvoit trouver de quoy tremper ses dards tout à son aise.

a. Voy. ci-dessus, *Hist* de Henry IVe.

« venin, il m'a dit qu'il n'y avoit rien à faire à « mes yeux. » Thevenin disoit vray, car elle n'estoit plus bonne qu'à envoyer aux Quinze-Vingts. En rescompense, elle estoit tousjours fort propre (*a*) et fort parée. Pour la Cour, on s'y mocqua tousjours d'elle. Son mary ne laissa pas d'en prendre du soupçon, car une jeune femme trouve facilement des galans, et une vicomtesse n'en chomme pas à Paris. Il la meine donc à la campagne et l'y tint durant dix ans comme prisonniere; et s'il eust vescu davantage (*b*), elle y fust demeurée davantage aussy, car il avoit bonne intention de la tenir là toute sa vie. Voyez quelle delivrance!

La voylà en pleine liberté encore jeune. Comme elle estoit fort vaine, tous les auteurs, et principalement les poëtes estoient receûs à lui en conter. Lingendes fit des vers sur sa voix : mais il ne faut prendre cela que poétiquement, car elle n'a jamais eû la reputation de bien chanter. Malherbe, nouvellement arrivé à la Cour, comme le maistre de tous, estoit le mieux avec elle. J'ay dit dans son *Historiette* (*c*) comment il la traitta un jour, et comme il se raccommoda avec elle. Après ces dix ans de prison et tout ce que je viens de dire, ne

a. *Comme on dit aujourd'hui :* bien mise, elegante. — *b*. Il mourut le 19 juin 1627. — *c*. Voy. page 217.

trouvez-vous pas que c'estoit avec grand raison que quand elle parloit du temps d'Henry IV[e], elle disoit : *J'ay ouy dire?* Non contente d'estre chantée par les autres, elle voulut se chanter elle-mesme, et passer dans les siècles à venir pour une personne sçavante. En ce beau dessein, elle achepte d'un docteur en théologie, nommé Maucors, des homelies sur les epistres de saint Paul, qu'elle fit imprimer soigneusement avec son portrait. Elle en eut tant de joie qu'elle donna presque tous les exemplaires pour rien au Libraire, qui y trouva fort bien son compte, car la nouveauté de voir une dame de la Cour commenter le plus obscur des apostres, faisoit que tout le monde acheptoit ce livre. Un jour Gombaud, par plaisir, luy demanda comment elle avoit entendu un passage de saint Paul qu'il luy disoit : « Hé ! » respondit-elle, « cela y est-il? »

Quand le pere Campanelle (*a*) vint à Paris[1], elle fit tant que ce pere fut quelques jours chez elle à Saint-Cloud, et cela parce que c'estoit un homme de grande reputation. Cependant elle ne l'entendoit point; peut-estre s'imaginoit-elle l'entendre, car, à cause que sa maison estoit originaire d'Italie, elle croyoit en devoir entendre la langue, et sur ce fondement elle

1. Avant la guerre declarée.

a. En 1631.

alloit au sermon italien. Jamais personne n'a esté si avide de lectures de comedies, de lettres, de harangues, de discours, de sermons mesme, quoyque ce soit tout ce qu'on peut que de les entendre dans la Chaire. Elle prestoit son logis avec un extresme plaisir pour de telles assemblées. Enfin, pour s'en donner au cœur joie et se rassasier de ces viandes creuses, elle s'avisa de faire une certaine academie, où tour à tour chacun liroit quelque ouvrage. Au commencement c'estoit une vraie cohue [1]. J'y fus une fois par curiosité. Pagan, parent de M. de Luynes, y lut une harangue où, voulant s'excuser sur ce qu'il s'estoit plus addonné aux armes qu'aux lettres, il parla comme auroit fait feu Cesar, et traitta fort les autres de haut en bas. Habert l'aisné, l'advocat au Conseil, dit assez plaisamment : « Cet homme a declaré « qu'il ne sçavoit point de latin, je trouve « pourtant qu'il n'a pas trop mal traduit le « *miles gloriosus* de Plaute. » Or le bon, c'est qu'on disoit que Pagan n'avoit pas fait cette harangue, et que c'estoit un nommé Montelon, petit-filz du Garde des sceaux. Cet homme estoit un des plus grands galimatias du monde. Le cardinal de Retz m'a pourtant dit, mais je

1. L'abbé de Cerisy, pour contrecarrer Boisrobert, fit cette academie, croyant qu'elle subsisteroit comme celle du Cardinal.

ne m'en fie guères à luy, que l'ayant trouvé en Avignon, l'année de la naissance du Roy (1638), il luy monstra bon nombre de belles lettres à toute la Cour sur la naissance de M. le Dauphin, qu'il avoit faittes pour M. le Vice-legat (*a*). Ce Moutelon estoit ruiné et s'estoit retiré là pour y estudier l'art militaire. Il disoit qu'avant qu'il fust trois mois, il seroit le plus grand capitaine du monde en théorie. Il n'alla à l'armée pourtant qu'au siege d'Arras, où il fut tué (*b*); il avoit plus de quarante ans.

Pagan, quoyqu'on l'ayt accusé de s'estre fait faire sa harangue, a fait un livre. Il est vray que c'est un livre de cavalier, car il s'appelle : *Les Fortifications du comte de Pagan*, qu'il a dedié à don Hugues de Pagan, duc de Terranove au royaume de Naples; il se dit de cette maison-là. Au bout de chaque livre il y a, à la maniere de Thucydide : *Fin du premier livre* (par exemple) *des Fortifications du comte de Pagan*, et bien des couronnes de comte aux vignettes et partout. L'abbé d'Aubignac, qui a tousjours de la bile de reste, entreprit à la premiere assemblée le pauvre Pagan, car il harangua contre les orgueilleux; et pour le designer, il disoit en un endroit qu'il falloit avoir

a. *C'est-à-dire* au nom de M. le Vice-légat. — *b*. En 1640.

deux bons yeux [1], car Pagan estoit borgne, et depuis il est devenu aveugle; il avoit perdu cet œil aux guerres de M. de Rohan (a). Il fallut y mettre le holà, car les gens s'eschauffoient desjà dans leur harnois.

Il y avoit plus d'un comte pour rire à cette venerable academie. Le Comte de Bruslon, le bonhomme [2], qui estoit un comte pour rire en la maniere la plus desavantageuse, car ce n'estoit pas manque de qualité, se mit aussy à haranguer à son tour, et ayant trouvé Mardochée en son chemin, il descrivit si prolixement la broderie du hoqueton du herault qui alloit devant luy, que jamais il n'y eut tant de choses dans le bouclier d'Achille. C'est de luy qu'à la guerre de Lorraine on fit un couplet [3] qui disoit:

Ce grand foudre de guerre
Le Comte de Bruslon,
Estoit comme un tonnerre,
Avec son bataillon
Composé de cinq hommes
Et de quatre tambours;
Criant : Hélas! nous sommes
A la fin de nos jours!

1. L'Abbé luy-mesme en avoit deux fort meschans, et enfin il est devenu quasy aveugle.

2. Il estoit introducteur des Ambassadeurs.

3. Sur l'air : *Biby, tout est frelaure — la duché de Milan.*

a. En 1622; devant Montauban.

Maugars[1], celebre joueur de viole, mais qui estoit un fou de bel-esprit, c'est-à-dire qui se picquoit de bel-esprit, avoit esté au commencement à cette academie et en fit des contes au cardinal de Richelieu, à qui il estoit. Pour se venger de luy, on luy fit refuser la porte. Luy, enragé de cela, un jour qu'il jouoit chez la Comtesse de Tonnerre (*a*), la Vicomtesse d'Auchy y vint. Il quitte aussytost ce qu'il avoit commencé, et quoyqu'il ne chantast pas autrement, tant qu'elle fut là il ne fit que chanter et jouer sur sa viole une chanson dont la reprise est :

Requinquez-vous, vieille,
Requinquez-vous donc.

Pour achever l'histoire de l'academie de la Vicomtesse d'Auchy, je diray que L'Esclache, qui monstre la philosophie en françois, y parloit souvent. Cela fit envie à un nommé Saint-Ange (qui prouvoit, à ce qu'il disoit, la Trinité par raison naturelle, et qui siffloit de jeunes enfans sur la Philosophie et la Théologie, et les en faisoit respondre en françois), de s'introduire aussy chez la Vicomtesse. Plusieurs personnes, hommes et femmes, alloient entendre

1. Voy. plus bas. (*Historiette.*)

a. Marie Vignier, mariée en 1623 à Henry de Clermont, comte de Tonnerre.

ces perroquets; mais M. de Paris (a), ayant par hazard quelque affaire avec la Vicomtesse, s'y rencontra un jour que Saint-Ange et ses petits disciples babilloient. L'Esclache, un peu jaloux, se prit de paroles avec cet homme; cela ne plut guères à l'Archevesque, à qui quelqu'un fit remarquer, car de luy-mesme je suis seûr qu'il n'en eust rien veû, qu'en disputant, on avoit avancé quelques erreurs touchant la Religion, et que d'ailleurs cela n'estoit guères de la bienséance. Il dit donc, en s'en allant, à la Vicomtesse, qu'il lui conseilloit de laisser la Théologie à la Sorbonne, et de se contenter d'autres conferences; et la Vicomtesse luy ayant tesmoigné que cela la surprenoit, M. de Paris, après l'avoir fort priée de faire cesser ces disputes, voyant qu'il ne la pouvoit mettre à la raison, fut contraint de defendre à l'avenir telles assemblées. Il fallut donc se contenter de petites compagnies particulieres.

Au reste, c'estoit la plus grande complimenteuse du monde après Madame de Villesavin, qu'on appelle vulgairement *la servante très-humble du genre humain*. Pour attirer le monde, elle faisoit belle despense, et traittoit fort bien les autheurs; car son frere estant mort tandis qu'elle estoit en prison, elle devint heri-

a. Jean Fr. de Gondi, mort 21 mars 1654.

tiere, et ne donna à son filz durant sa vie que le bien du pere.

Elle chassa une fois son maistre-d'hostel. Cet homme alla servir je ne sçay quel duc, où il ne trouva pas bien son compte. Estant allé voir la Vicomtesse, il se mit à luy conter comme il servoit chez son maistre, l'espée au costé et le manteau sur les espaules : « Si vous vouliez « me reprendre, » adjousta-t-il, « Madame, je « vous servirois ainsy. » Cela luy sembla beau, et elle le reprit pour estre servie comme une duchesse. Je m'estonne qu'elle ne prist aussy un dais et un cadenat, car son maistre-d'hostel luy eust aussy bien donné cela que le reste.

Elle vouloit avoir bien des connoissances et les entretenoit soigneusement ; aussy vouloit-elle qu'on luy rendist la pareille. Un jour qu'elle avoit pris l'extresme-onction (car elle la prenoit assez brusquement)[1], tout-à-coup elle appelle une de ses femmes, et luy demande si Madame la Marquise de Rambouillet avoit envoyé sçavoir de ses nouvelles durant sa maladie? Regardez si cela s'accorde avec l'extresme-onction [2].

1. Et n'estoit pas trop malade.

2. Un jour que la Vicomtesse estoit chez Madame de Rambouillet, Voiture se mit à un coing de la chambre à resver; puis tout d'un coup, pour se mocquer de cette femme qui faisoit la sçavante, il luy dit serieusement : « Madame, lequel estimez-vous le plus de saint Augustin

À propos de cela, on m'a dit qu'un cavalier, je pense que c'est Grillon, comme on luy vouloit donner l'extresme-onction, dit qu'il n'en vouloit point; que c'estoit un sacrement de bourgeois.

Le cardinal de Sourdis [1] en courant la poste, prit l'extresme-onction à Tours, et repartit l'après-disnée. Cette fois-là, on eut raison de dire qu'on luy avoit graissé ses bottes. — Une bonne femme, dans la rue Quincampoix, comme on la luy donnoit, dit à sa servante : « Une telle, ayez soin de faire boire ces Mes- « sieurs. »

« ou de saint Thomas ? » Elle respondit de sang-froid qu'elle estimoit plus saint Thomas. Madame de Rambouillet pensa esclatter de rire.

1. Frere du Marquis. — Il avoit esté fait cardinal par la faveur de Madame de Beaufort, en la place du mareschal d'Estrées.





31. — M. DES YVETEAUX.

(*Nicolas Vauquelin, sieur des Yveteaux, né vers* 1568, *mort* 9 *mars* 1649.)

Monsieur des Yveteaux se nommoit Vauquelin, et estoit d'une bonne famille de Caen. Il y a exercé la charge de lieutenant-general, dont il fut interdit après, par arrest du parlement de Rouen. Il vint à la Cour et fut porté par des Portes, et, après, par le cardinal du Perron. Ses vers estoient mediocres, mais il avoit assez de feu; sa prose, à tout prendre, valoit mieux: il sçavoit, et avoit de l'esprit [1].

Henry IV le fit precepteur de Monsieur le Dauphin, après qu'il l'eut osté precepteur de M. de Vendosme [2]. Il s'est plaint qu'on ne vouloit pas qu'il fist du feu Roy un grand personnage. Durant la Regence on luy osta cette place par intrigue; peut-estre la plainte que le Clergé fit contre luy, et qui est imprimée dans

1. Et a eù un temps toute la vogue qu'on sçauroit avoir.

2. Il fit pour M. de Vendosme l'*Institution du Prince*, en vers.

les Memoires en suitte de ceux de M. de Villeroy, y servit-elle.

On l'a accusé de ne croire que mediocrement en Dieu. Je ne luy ay pourtant jamais ouy dire d'impietez ; il est vray que je ne l'ay connu que deux ans avant qu'il mourust. On l'accusoit aussy d'aimer les garçons. Pour les femmes, il les a aimées jusqu'à la fin, et a tousjours mené une vie peu exemplaire. Il passoit pour mesdisant et pour aimer le vin. Quelquefois il estoit long-temps sans parler : on dit que Pluvinel et luy firent un voyage de Paris à Nantes et en revinrent, jouant tousjours aux eschecs, sans se dire mot. Pour cela, ils avoient une machine dans le carrosse.

Il disoit que les Courtisans appelloient *bon temps* le temps où les pensions estoient bien payées.

Estant disgracié, il achetta une maison dans la rue des Marais, au fauxbourg Saint-Germain, vers les Petits-Augustins. En ce temps-là, il n'y avoit rien de basty au-delà dans le fauxbourg ; on l'appelloit à cause de cela : *le dernier des hommes*. Cette maison a l'honneur d'estre aussy extravagamment prise que maison de France. Le grand jardin qu'il y joignit, et auquel on va par une vouste sous terre, est à peu près fait de mesme. Il se mit à faire là-dedans une vie voluptueuse, mais cachée : c'es-

toit comme une espece de Grand-seigneur dans son serrail. En pensions, en benefices et en argent, il avoit beaucoup de bien et pouvoit vivre fort à son aise.

A son ordinaire, il s'habilloit fort bizarrement. Madame de Rambouillet dit que la premiere fois qu'elle le vit, il avoit des chausses à bandes, comme celles des Suisses du Roy, rattachées avec des brides; des manches de satin de la Chine, un pourpoint et un chapeau de peaux de senteur et une chaisne de paille à son cou[1]. Mais quelquefois, selon les visions qui luy prenoient, tantost il estoit vestu en satyre, tantost en berger, tantost en dieu, et obligeoit sa nymphe à s'habiller comme luy. Il representoit quelquefois Apollon, qui court après Dafné, et quelquefois Pan et Syringue. A cause qu'il devint amoureux de Madame du Pin (*a*), mere de Madame d'Estrade[2], au lieu de culs-de-lampes, il fit mettre des pommes de pin dorées à son plancher. Il y a des festons et des lacs d'amour de paille en je ne sçay combien d'endroits, avec des chiffres de la mesme estoffe. Je ne sçay quelle amitié il avoit

1. Et il sortoit en cet habit-là; il est vray qu'il ne sortoit pas souvent.

2. Voy. plus bas (*b*).

a. Marguerite de Burtio de La Tour, femme de Jacques de Lallier, seigneur du Pin. — *b*. *Hist.* du C. d'Estrade.

pour la paille, mais il n'aimoit pas moins le vieux cuir doré, et n'avoit point d'autre tapisserie ny esté ny hyver.

Il fut un peu espris d'une de mes parentes[1], qui estoit allée voir son jardin. Un jour il luy escrivit une lettre fort longue, où en un endroit il se fondoit furieusement en raison, car il luy disoit : « Encore que vous n'aimiez point « les figues » (elle n'en mangeoit point), « elles « ne laissent pas d'estre friandes; de mesme « mon amour, quoyque vous n'en fassiez point « de cas, n'est pas pourtant mesprisable; » et au bas il y avoit: « R'envoyez-moy cette let- « tre, s'il vous plaist, car je n'en ay point de « double. » N'estoit-ce pas là une bonne lettre à garder ?

Madame de Saint-Germain-Prevost, dont le filz (*a*) se vantoit d'estre filz de M. le mareschal de Biron, est celle de qui on a le plus parlé avec le bonhomme (*b*). Elle sceût un jour qu'il devoit donner la collation chez luy à des dames: elle trouve moyen d'y entrer justement comme on venoit de servir et que les gens estoient tous allez avertir la compagnie; et prenant la nappe par un bout, elle jetta tout à

1. Madame d'Harambure.

a. Jean-le-Prevost, sieur de Saint-Germain; Conseiller au Parlement. — *b*. Magdelaine de Baugy, femme de Jean-le-Prevost, père.

terre. Quand il vit cela, il se mit à rire et dit: « Il faut que Madame de Saint-Germain soit « venüe icy. »

Mais l'amourette qui a fait le plus de bruit est celle qu'il a eû jusqu'à la fin de sa vie. Voicy comme cela arriva. Vers la prise de la Rochelle (a), un jour que la porte de son grand jardin, qui respond dans la rue du Colombier, estoit entr'ouverte, une jeune femme, grosse d'enfant, assez bien faitte mais fort triste, mit le nez dedans; il s'y rencontra par hazard, et comme il estoit civil, principalement aux dames, il la pria d'y entrer. Il apprit d'elle-mesme qu'elle estoit fille d'un homme qui jouoit et a joué jusqu'à sa mort de la harpe dans les hostelleries d'Estampes; presentement son filz fait le mesme mestier. Elle luy dit qu'elle en jouoit aussy (effectivement elle en joue aussy bien que personne); qu'un jeune homme de Meaux, nommé du Puis, qui est de la meilleure maison de la ville, l'avoit espousée par amour, et qu'il estoit malade dans la rue des Marais. Cette femme avoit l'air fort doux; il en fut touché; il luy offre tout ce qu'il avoit, les assiste, car du Puis estoit fort pauvre, et quand elle accoucha il en eut tout le soing imaginable. Relevée, elle va le remercier : luy la cajolle;

a. Fin de 1628.

elle prend le soing de le blanchir, elle le visite souvent, et peu à peu se mesle de son menage. Il se plaint à elle de ses valets, la prie d'avoir l'œil sur eux. Dez qu'elle estoit habillée, elle venoit passer la journée avec luy : enfin il luy proposa de prendre avec son mary un appartement dans sa maison. Elle accepte le party. Quand elle y fut une fois establie, il prit une entiere confiance en elle. Elle percevoit tout son revenu, faisoit la despense telle qu'il l'avoit ordonné, et le reste estoit pour elle. J'oubliois que ce qui l'avoit achevé de charmer, c'est qu'estant tombé malade, avant qu'elle logeast avec luy, cette femme fut quarante jours sans se deshabiller. Croyez pourtant qu'elle acheptoit bien son bonheur. Il falloit sçavoir du bonhomme tous les matins comment elle se coifferoit, à la grecque, à l'espagnole, à la romaine, à la françoise, etc. ; quel habit elle prendroit ; si elle seroit reyne, déesse, nymphe ou bergere. Elle accoucha dans sa maison de deux enfans, car celuy dont elle estoit grosse quand ils firent connoissance n'a pas vescu. Le plus âgé de ces deux enfans est une fille, et l'autre un garçon ; nous parlerons d'elle en suitte, car le pauvre homme eut de grands procez à cause d'elle.

M. des Yveteaux avoit un frere lieutenant-

general à Caen (*a*). Ce frere fit son filz conseiller, et puis maistre des Requestes. Ce M. le maistre des Requestes pretendoit estre seul heritier du bonhomme, car il y avoit assez à esperer. (Madame de Liancourt luy avoit voulu donner deux cent mille livres de sa maison et de ses deux jardins, à condition de l'en laisser jouir sa vie durant[1]. Autrefois M. le cardinal de Richelieu eut quelque pensée d'y bastir, mais il trouva que cela estoit trop loing du Louvre) (*b*)

Il enrageoit donc de voir la du Puis gouverner si absolument son oncle ; et, par la faute que font presque tousjours les heritiers d'un vieux garçon ou d'un homme veuf, au lieu d'estre complaisant, il s'amusa à l'aller chicaner sur cette femme. Il en fit tant que le bonhomme, pour le faire crever, maria la fille de la du Puis avec un autre nepveu, nommé Sacy (*c*), du nom d'une terre, et filz d'un autre frere. C'estoit une plaisante chose à voir que cette petite mariée, à qui son propre frere, qui estoit page du bonhomme, portoit la queue ; car il a tousjours eû un page jusqu'à son grand procez.

1. L'hostel de *Liancourt* y touche.

a. Guillaume Vauquelin, sieur de La Fresnaye, père de Hercule Vauquelin, maître des Requêtes. — *b*. Parce qu'il falloit gagner le Pont-Neuf pour s'y rendre. — *c*. Jean Vauquelin, seigneur de Sacy.

Le Maistre des requestes, au desespoir, jette feu et flamme, dit que cette fille estoit fille de M. des Yveteaux. Du Puis vivoit pourtant et vit mesme, je pense, encore. Il suborne un nommé Leziniere (*a*), frere de la du Puis. Cet homme disoit qu'on traittoit sa sœur comme une garce ; et appelle Sacy en duel. Sacy se bat et le desarme. Leziniere, non content de cela, entre une fois dans la maison avec un pistollet, tire sur Sacy, et le manque ; un laquais de Sacy le tue : la veuve du mort fait informer. Le bailly du fauxbourg, un fripon nommé Lhermitiere, gaigné par le Maistre des requestes, condamne fort brusquement Sacy à estre roüé et la du Puis à estre pendue. Depuis ils en ont esté absous. On fit des factums ou lettres, de part et d'autres, qui sont bien faits. Le bonhomme fit le sien luy-mesme[1] et y monstra bien de la vigueur. Il avoit pourtant près de quatre-vingts ans. Ses amys le servirent puissamment, entre autres le mareschal de Grammont[2]. Ce fut chez luy que le mariage se fit, à cause des oppositions d'un homme qui

1. Il s'y mocque plaisamment de ce nepveu.

2. Le mareschal d'Estrées ne l'ayant pas autrement servy, il disoit qu'il luy avoit donné beaucoup d'*elusions* genereuses.

a. Isaac Félix, dit Lezinière, soldat aux Gardes des CC. de Richelieu et Mazarin.



disoit avoir une promesse de la fille (notez que ce n'estoit qu'une enfant qui n'avoit jamais veû personne) et d'un cousin germain de Sacy (*a*), qui disoit qu'elle estoit bastarde. Pour finir tous ces differents, on fit une transaction par laquelle, moyennant quatre-vingt mille livres, Sacy et sa femme renonçoient à la maison. Ils s'en sont fait relever depuis, après avoir recelebré leur mariage, car cette opposition, qui n'avoit point esté levée, estoit une espece de nullité. Pour la bastardise, c'estoit une sottise que d'y insister, aussy bien que de dire que c'estoit pour couvrir l'honneur de M. des Yveteaux qu'ils vouloient monstrer qu'il n'y avoit point de mariage, parce qu'il seroit incestueux, et que cette madame de Sacy estoit sa fille. Le Maistre des requestes fut hué à l'audience, et passa pour un grand coquin. Il avoit quelques gentilshommes avec luy qui se retirerent quand ils virent M. de Turenne de l'autre costé[1]. La jeune femme parla, et parla fort hardiment, car, Dieu mercy, elle n'a pas le caquet mal emmanché. Ils retournerent dans leurs pretentions, et la maison leur est demeurée (*b*).

1. Ce fut Tambonneau le president, en ce temps-là amoureux de la Sacy, qui l'y fit aller.

a. Nicolas Vauquelin sire de Robourg. — *b*. *Mots biffés*. Mais depuis la fronderie, elle a bien baissé de prix.

Durant ce grand procez, le bonhomme s'accoustuma à s'habiller comme les autres. A quatre-vingts ans il se portoit encore fort bien. Il m'a quelquefois lassé à force de me promener dans son jardin. C'estoit un petit homme sec, à yeux de cochon. Il a tousjours eû l'esprit present, et à sa mode il disoit de jolies choses. Un jour que Madame d'Hautefort vint dans son jardin, il luy dit d'un ton assez serieux: « Madame, voulez-vous bien faire parler de vous? « après avoir maltraitté des roys, aimez un petit bonhommet comme moy. »

Il avoit sans doute de la generosité et de la bonté. J'ay ouy dire au Comte de Brionne, grand seigneur de Lorraine (*a*), que s'estant retiré à Paris, après la prise de Nancy, M. des Yveteaux le vouloit loger chez luy, et luy disoit pour raison: « Monsieur, vous avez si bien receû autrefois les François en Lorraine, qu'il « faut bien vous rendre la pareille aujourd'huy. » Ce M. de Brionne n'avoit qu'un cheval de carrosse, l'autre estoit mort; il en empreunta un au bonhomme qui ne vouloit pas le reprendre, et disoit: « Vous m'en rendrez « un quand vos affaires seront en meilleur estat. »

Un an devant que de mourir, Ninon[1], qui

1. Voy. *Historiette*.

a. Henry de Lorraine-Elbœuf, comte de Brionne; mort en 1666.

alloit quelquefois jouer du luth chez luy, car il aimoit fort la musique et souvent il faisoit des concerts, Ninon donc luy demanda un jour de feste s'il avoit esté à la messe. « Il y « auroit, » respondit-il, « plus de honte à mon « âge de mentir, que de n'avoir point esté à « la messe. Je n'y ay point esté aujourd'huy. » Elle luy donna un ruban jaune qu'il porta je ne sçay combien de jours à son chapeau.

Il fut se promener à Rambouillet, au fauxbourg Saint-Antoine (*a*), et de si loin qu'il put estre ouy du maistre du logis, il luy cria : « Monsieur, je vous revere, je vous adore; « mais il ne fait point chaud aujourd'huy, je « vous prie, n'ostons point notre chapeau. »

Sa plus grande, ou plutost sa seule incommodité, estoit une retention d'urine. Ce fut ce qui le tua; car voyant, en 1649, le Roy sorty de Paris et le blocus se former, par une complaisance hors de propos pour la Cour, il en sortit aussy. Peut-estre cette estourdie de madame de Sacy le luy fit-elle faire. Comme il n'avoit point son chirurgien ordinaire, sa retention l'incommodant, il fallut se faire sonder par le premier chirurgien de village, qui le blessa, et la gangrene s'y mit. Ce fut auprès de Meaux, dans une petite maison de ce

a. A la Folie-Rambouillet, près de la Bastille.

M. du Puis. Il se resolut fort constamment à la mort, et fit tout ce qu'on a accoustumé de faire. Il y en a qui disent, mais je ne l'oserois asseurer, que le Confesseur luy ayant representé qu'il avoit bien à demander pardon à Dieu, qu'il avoit aimé les Femmes et mesme les Garçons; il respondit : « Les Femmes, cela « est selon nature ; les Garçons c'est un ra- « goust. » Je ne voy pas grande apparence à cela : les curez de la campagne n'en sçavent pas tant, et le moyen qu'ils eussent pu sçavoir que ce bonhomme avoit aimé les Garçons ! Ce qui est constant, c'est qu'une heure avant que de mourir, il se promena par la chambre et pria la du Puis de luy fermer les yeux et la bouche, et de luy mettre un mouchoir sur le visage, dez qu'il commenceroit à agonizer, afin de ne point voir les grimaces qu'il feroit.

Il ne fut pas plustost mort, que Madame de Sacy ne vescut plus bien avec sa mere. Pour son mary, elle le traitte comme un je ne sçay qui ; aussy est-ce un fort sot homme[1]. On l'a veù autrefois sur un bidet, suivy pour tout train de son beau-frere, le page. Il alla une fois chez Madame de Montauzier, qui logeoit alors en ce quartier-là, en habit de taffetas noir,

1. Elle le connoissoit bien à ce qu'elle dit ; mais elle n'a pu esviter de l'espouser. Il a bien eû sa revanche depuis.

avec une grande estocade et de grosses bottes. Je luy ay ouy dire que le bailly du Fauxbourg, qui estoit fort mal quand le bonhomme mourut, eut une si grande apprehension de ne luy survivre pas pour persecuter les siens, que sa fievre en redoubla, et qu'il en fut expedié quelques jours plus tost.

Madame de Sacy a esté eslevée comme vous pouvez penser : elle n'est point jolie; mais comme elle a l'esprit vif et qu'elle est fort mesdisante[1], les vieux desbauchez, comme le mareschal de Grammont et le Marquis de Mortemar, et M. de Turenne mesme, la trouvoient fort à leur goust. Le seul Mortemar a perseveré; il luy a monstré à chanter[2]; elle réussit assez bien aux airs italiens. On dit pourtant qu'Ondedei estoit l'effectif, un temps fut, (mesme sur la fin de la vie du bonhomme); mais le Marquis, car, nonobstant son brevet, M. de Mortemar c'est *Monsieur le Marquis*

1. Comme le maistre des Requestes des Yveteaux vouloit dans une plaidoirie, après le bonhomme, remuer les ordures de la du Puis : « Ah! dit la Sacy, voylà le moyen « de faire parler de la cassette de Monsieur le Grand (*a*). »

2. Il chante aussy bien que qui que ce soit, et s'en pique. Cela est pourtant ridicule à son âge, et avec son cordon bleu et son brevet de duc. Il compose mesme et fait des airs.

a. Dans laquelle ce des Yveteaux, alors intendant de Roussillon, avoit trouvé des lettres d'amour de sa femme adressées à Cinq-Mars. Voy. *Hist.* de la reyne de Pologne.

pour la paille, mais il n'aimoit pas moins le vieux cuir doré, et n'avoit point d'autre tapisserie ny esté ny hyver.

Il fut un peu espris d'une de mes parentes[1], qui estoit allée voir son jardin. Un jour il luy escrivit une lettre fort longue, où en un endroit il se fondoit furieusement en raison, car il luy disoit : « Encore que vous n'aimiez point « les figues » (elle n'en mangeoit point), « elles « ne laissent pas d'estre friandes; de mesme « mon amour, quoyque vous n'en fassiez point « de cas, n'est pas pourtant mesprisable; » et au bas il y avoit : « R'envoyez-moy cette let- « tre, s'il vous plaist, car je n'en ay point de « double. » N'estoit-ce pas là une bonne lettre à garder ?

Madame de Saint-Germain-Prevost, dont le filz (*a*) se vantoit d'estre filz de M. le mareschal de Biron, est celle de qui on a le plus parlé avec le bonhomme (*b*). Elle sceût un jour qu'il devoit donner la collation chez luy à des dames: elle trouve moyen d'y entrer justement comme on venoit de servir et que les gens estoient tous allez avertir la compagnie; et prenant la nappe par un bout, elle jetta tout à

1. Madame d'Harambure.

a. Jean-le-Prevost, sieur de Saint-Germain; Conseiller au Parlement. — *b*. Magdelaine de Baugy, femme de Jean-le-Prevost, père.

terre. Quand il vit cela, il se mit à rire et dit: « Il faut que Madame de Saint-Germain soit « venüe icy. »

Mais l'amourette qui a fait le plus de bruit est celle qu'il a eû jusqu'à la fin de sa vie. Voicy comme cela arriva. Vers la prise de la Rochelle (*a*), un jour que la porte de son grand jardin, qui respond dans la rue du Colombier, estoit entr'ouverte, une jeune femme, grosse d'enfant, assez bien faitte mais fort triste, mit le nez dedans; il s'y rencontra par hazard, et comme il estoit civil, principalement aux dames, il la pria d'y entrer. Il apprit d'elle-mesme qu'elle estoit fille d'un homme qui jouoit et a joué jusqu'à sa mort de la harpe dans les hostelleries d'Estampes; presentement son filz fait le mesme mestier. Elle luy dit qu'elle en jouoit aussy (effectivement elle en joue aussy bien que personne); qu'un jeune homme de Meaux, nommé du Puis, qui est de la meilleure maison de la ville, l'avoit espousée par amour, et qu'il estoit malade dans la rue des Marais. Cette femme avoit l'air fort doux; il en fut touché; il luy offre tout ce qu'il avoit, les assiste, car du Puis estoit fort pauvre, et quand elle accoucha il en eut tout le soing imaginable. Relevée, elle va le remercier : luy la cajolle;

a. Fin de 1628.

Il prit à ce combat un conseiller de la ville qui luy confessa ingenument que sa maistresse luy ayant reproché qu'il n'avoit point de cœur, il s'estoit mis sur les vaisseaux pour luy monstrer le contraire.

On conte des choses assez plaisantes de ses amourettes[1]. Il estoit couché avec la femme

cinq ans amoureux de sa femme comme il l'estoit avant que de l'espouser : c'estoit une fille de la Reyne qu'il prit par amour. Après, il s'enflamma d'une femme de chambre de la Reyne, qui est aujourd'huy Madame de Niere(*a*). Une autre, nommée Villeflin, luy succeda : elle chantoit; et en suitte est venue Madame de Sacy. Il y a douze ans que cela dure : il luy rend tous les soings imaginables. Elle dit : « Si ce qu'on dit estoit vray, je luy aurois « donné mon mal. »

1. Quand M. de Guise eut le gouvernement de Provence, après la mort du Grand-prieur, bastard d'Henry II (*b*), il trouva à Marseille une fille dont il devint amoureux. C'estoit la fille de cette belle Chasteauneuf de Rieux, qui avoit été aimée par Charles IX, qu'Henry IIIe avoit eu quelque envie d'espouser, et qui, après n'avoir pas voulu espouser le Prince de Transsilvanie (car il avoit envoyé demander une fille de la cour de France), espousa Altoviti-Castellane, capitaine de galere*. Les Altoviti sont une famille de Florence, dont une branche a esté transplantée dans le comtat d'Avignon. Or, cette madame de Castellane estant accouchée à Marseille, elle fit tenir sa fille sur les fonts par la ville de Marseille mesme. On luy

* Le comte de Tonnerre (*c*), avoit fait peindre la belle Chasteauneuf sur un trosne, et luy humilié devant elle qui luy mettoit le pied sur la gorge.

a. Fille d'un ministre de Languedoc. Voy. l'*Histor.* de Niert. — *b*. Henry, comte d'Angoulesme. — *c*. Charles-Henry de Clermont, comte de Tonnerre.

d'un conseiller du Parlement, quand le mary arriva de grand matin à l'improviste. Le galant se sauve dans un cabinet, mais il oublie ses

donna le nom de Marcelle, une de leurs saintes, et aussy peut-estre parce que ce nom approchoit de celuy de la ville. Insensiblement le peuple, quand cette fille, n'ayant plus ny pere ny mere, vint demeurer avec une de ses tantes, l'appella *mademoiselle de Marseille*, au lieu de mademoiselle Marcelle. C'estoit une personne de la meilleure grace du monde, de belle taille, blanche, les cheveux chastains, qui dansoit bien, qui chantoit, qui sçavoit la musique jusqu'à composer, qui faisoit des vers, et dont l'esprit estoit extresmement adroit; fiere, mais civile; c'estoit l'amour de tout le pays. Le Grand-prieur en avoit esté espris; plusieurs personnes de qualité l'eussent espousée; elle quitta tout cela pour M. de Guise.

Sa naissance, sa grandeur, son air agréable, car il estoit, quoyque camus et petit, de fort bonne grace et fort aimable, la charmerent. Cette galanterie dura quelques années; mais quoyqu'on crust qu'elle luy avoit accordé les dernieres faveurs, elle vivoit pourtant d'un air si noble qu'on pouvoit croire qu'elle pretendoit à l'espouser, car il estoit encore à marier. Elle eut enfin quelques soupçons, et luy du desgoust. Elle eut assez de fierté pour le prevenir et pour rompre la premiere. Il part et vient à la Cour : elle fit ces deux couplets de chanson, et y mit un air :

Il s'en va, ce cruel vainqueur,
Il s'en va plein de gloire;
Il s'en va mesprisant mon cœur,
Sa plus noble victoire;
Et malgré toute sa rigueur,
J'en garde la memoire.

Je m'imagine qu'il prendra
Quelque nouvelle amante;

habits[1]. La femme oste viste le collet du pourpoint[2]. Le mary demande à qui estoient ces habits. « Une revendeuse, » luy dit-elle, « les a apportez, elle dit qu'on les aura à bon « marché; regardez s'ils vous sont bons; ils « vous serviront à la campagne. » Il prend l'habit, et estant pressé d'aller au Palais, il

Mais qu'il fasse ce qu'il voudra,
Je suis la plus galante.
Le cœur me dit qu'il reviendra,
C'est ce qui me contente.

Pour le temps, je ne croy pas qu'on en peûst trouver de meilleurs, et mesme aujourd'huy on ne voit guères rien de plus achevé. Voyant qu'il ne revenoit point, le chagrin la prit, elle tomba malade et cette maladie dura un an. Elle vendit, car elle n'avoit point de bien, tout ce qu'elle avoit de bijoux; M. de Guise en fut averty et qu'elle cachoit sa necessité à tout le monde; il luy envoya offrir dix mille escus. Elle dit au gentilhomme qui disoit les avoir tout prests, qu'elle ne vouloit rien prendre de personne, et encore moins de luy que d'un autre; qu'elle n'avoit guère à vivre, et qu'en cet estat-là elle se pouvoit passer de tout le monde. Il y a apparence que cela augmenta son mal; elle mourut la nuict suivante, et on ne luy trouva qu'un sou de reste. La ville la fit enterrer à ses despens dans l'abbaye de Saint-Victor. Vingt-cinq ou trente ans après, comme il fut mort quelqu'un à la famille duquel appartenoit la chapelle où on l'avoit mise, on regarda dans le tombeau, et on y trouva son corps tout entier; le peuple vouloit que ce fust une sainte, quand un vieux religieux alla regarder le registre, et trouva que c'estoit la maistresse de M. de Guise.

1. Je sçay cela d'un parent de la Dame; mais il ne l'a jamais voulu nommer.

2. Et ce qu'il y avoit dans les pochettes.

prend sa soutane par-dessus et s'en va. Le galant prend ceux du mary, et s'en va au Louvre. Henry IVe le regarde, et M. de Guise luy conte l'histoire. Le Roy envoye un exempt ordonner au Conseiller de le venir trouver. Le Conseiller, bien estonné, vient; le Roy le tire à part, luy parle de cent choses, et en causant luy desboutonnoit sa soutane sans faire semblant de rien. L'autre n'osoit rien dire; enfin, tout d'un coup, le Roy s'escrie : « Ventre saint-« gris! voylà l'habit de mon cousin de Guise! »

Une autre fois il dit à feu M. de Grammont (*a*) qu'il avoit eu les dernieres faveurs d'une dame qu'il luy nomma. M. de Grammont, quoyque grand causeur[1], n'en dit rien. Quelques jours après, M. de Guise l'ayant rencontré, luy dit : « Monsieur, il me semble que vous ne m'aimez « plus tant; je ne vous avois dit que j'avois « eu tout ce que je voulois d'une telle, qu'afin « que vous l'allassiez dire, et vous n'en avez « pas dit un mot. »

Une autre fois il fit bien pis, car ayant recherché une dame fort long-temps, et enfin estant couché avec elle, le matin de bonne heure il avoit de l'inquiétude, et ne faisoit que se tourner de costé et d'autre; elle luy demanda

1. Son filz luy ressemble bien.

a. Antoine I, père du Maréchal.

ce qu'il avoit : « C'est, » dit-il, « que je voudrois « desjà estre levé pour l'aller dire[1].

Il avoit espousé la fille de M. du Bouchage (*a*), frere de M. de Joyeuse le favory. Elle estoit veuve de M. de Montpensier[2], dont elle n'avoit eu que feu Madame. Cette madame de Guise estoit une fort honneste femme et fort dévote. Or le feu Comte de Fiesque (*c*) estoit un grand dévot et l'amy de Madame de Guise. On demandoit un jour à M. de Guise : « Que feriez-vous « si vous les trouviez couchez ensemble ? — Je « ferois sonner, » dit-il, « toutes les cloches « des environs de l'hostel de Guise, comme si « les pardons estoient chez nous[3]. »

1. Il contoit qu'un soir M. de Crequy luy donna une haquenée, qui ayant accoustumé de porter son maistre chez une dame, ne manqua pas d'y aller ; que là on le prit pour M. de Crequy, et que sans trop de lumiere, on le mena, son manteau sur le nez, par un escallier desrobé, dans une chambre où on le laissa ; puis que la Dame y vint et qu'il profita de l'occasion. Il en donnoit un peu à garder.

2. Un M. de Montpensier, aisné du pere de celui-cy, mais qui n'eut point d'enfans, par je ne sçay quelle bizarrerie, estant prince et marié, alloit tousjours vestû de long (*b*).

3. Le Comte de Fiesque d'aujourd'huy (*d*) passant à Florence, M. de Guise luy dit : « Comte, dis un peu à M. le « Grand-Duc » (c'estoit en sa presence) « combien il y a de

a. Henriette-Catherine de Joyeuse, veuve de Henry, duc de Montpensier. — *b*. *C'est-à-dire* comme un homme de robe ou d'église.— *c*. François de Fiesque, comte de Lavagne, tué à Montauban, 1621. — *d*. Charles Léon, comte de Fiesque.

De Florence, où il s'estoit retiré du temps du cardinal de Richelieu (*a*), il escrivoit au mareschal de Bassompierre dans la Bastille : « Je « suis *icy* pour n'estre pas *là*. »

Il estoit grand resveur et grand menteur. Boisrobert soustient pourtant qu'il y avoit de l'affectation, et qu'il l'y avoit surpris : en voicy un exemple qui pourroit bien estre de ce nombre, mais qui ne laisse pas d'estre fort joly et fort obligeant. Le Fouilloux avoit dit à M. de Guise une epigramme de Gombaud qui luy avoit plû extresmement. Le Duc se promene quelque temps, et puis tout d'un coup appellant le Gentilhomme : « N'y auroit-il pas « moyen, » luy dit-il, « de faire en sorte que « j'eusse fait cette epigramme[2] ? »

« lapins dans la garenne de Saint-Germain ; car il ne me « veut pas croire. — Mais, Monsieur, » dit le Comte, « le « moyen de dire cela ? — Eh ! » reprit M. de Guise, « à « cinq ou six près, cela n'importe. »

1. On conte de ce Fouilloux qu'estant nouveau venu de sa province de Saintonge, les filles de la Reyne le prirent pour un bon campagnard. Il n'estoit pourtant pas niais. Elles luy demanderent bien des choses, à quoy il respondoit en innocent. « Hé ! ma compagne, qu'il est « bon ! » disoient-elles l'une à l'autre ; « mais encore, » continua une, « à quoy vous divertissez-vous dans votre voisinage ? — « Hé, » dit-il, « je nous entre. » Les voilà toutes à fuyr. Depuis, elles ne se jouerent plus à luy.

2. Il dit un jour à son cocher : « Meine-moy partout « où tu voudras, pourveû que j'aille chez M. le Nonce et

a. Septembre 1631.

Il avoit pourtant de qui tenir pour estre resveur, car sa mere l'estoit honnestement. Un jour, elle entendit fort louer les ouvrages de Malherbe, qui estoit nouvellement arrivé à la Cour : quelque temps après, elle vit un homme en quelque lieu qu'elle prit pour Malherbe, et le pria extresmement de la venir voir. Cet homme estoit un orfevre qui crut qu'elle vouloit quelques pierreries, et luy dit qu'il luy apporteroit donc de ses ouvrages. « Monsieur, « je vous en prie, » adjousta-t-elle; et luy fit bien des civilitez. L'orfevre va le lendemain à l'hostel de Guise, mais il ne fut pas plus tost dans la chambre qu'elle reconnut sa beveûe.

Il mentoit, et souvent à force de le dire, il croyoit ce qu'il disoit.

Un jour luy, M. d'Angoulesme et M. de Bassompierre, jouoient à qui diroit la plus grande menterie. M. de Guise dit : « J'avois une le- « vrette qui, courant après un liévre, se jetta « dans des ronces; une ronce coupa le corps « de la levrette par le millieu, et la partie de « devant alla happer le liévre. » M. d'Angoulesme dit qu'il avoit un chien couchant qui arrestoit les herons, puis qu'on les tirassoit, et

« chez M. de Lomenie (a). » Il alla d'abord chez le dernier qu'il prit tousjours pour M. le Nonce, et il ne vouloit pas souffrir que M. de Lomenie le conduisist.

a. Antoine de Lomenie, conseiller d'État.

que des masles il avoit fait bastir Grosbois. « Pour moy, » dit M. de Bassompierre, « je « me donne au diable si ces Messieurs ne disent « vray[1]. »

LE CHEVALIER DE GUISE.

On dit que le chevalier de Guise allant un jour voir une dame à qui il demanda s'il ne l'incommodoit point : « Non, » dit-elle, « Mon- « sieur, je m'entretenois avec mon *individu.* » Voylà un estrange style. Peu de temps après, il se leve, et croyant que c'estoit quelque

1. Feu M. de Guise avoit un Tartare baptisé, nommé Augustin, qui, dit-on, estoit si furieux et si barbare qu'il mangeoit un chat tout en vie, et luy ostoit la peau avec ses dents. Il s'estoit fait chrestien sans sçavoir autrement pourquoy. Et un jour à Marseille il se confessa d'avoir sanglé une asnesse. On luy ordonna pour penitence d'aller à Notre-Dame de la Garde, il y trouva beaucoup de gens qui y alloient ; c'est au haut d'un rocher assez près du port de Marseille ; peut-estre estoit-ce quelque devotion ce jour-là. Il crût que c'estoit pour le mesme peché, et il leur disoit en son patois, qu'il se resjouissoit de voir tant de sangleurs d'asnesse. — Un aussy disoit : « Je ne « croy en Dieu ny diable; mais je suis tout prest de mou- « rir pour ma religion. »

— Il estoit liberal. Le president de Chevry luy envoya par Corbinelli (*a*), son commis, cinquante mille livres qu'il luy avoit gaignées. Il y avoit dix mille livres en escus d'or. Quand tout fut compté, il voulut donner quelque chose à Corbinelli, et il luy donna le plus petit sac, sans songer que c'estoit de l'or. Corbinelli, sur-le-champ, n'y

a. Raphaël C., père de l'ami de Madame de Sévigné.

homme d'affaire avec qui elle s'entretenoit : « Madame, » luy dit-il, « je ne veux pas vous « interrompre, vous pourrez, quand il vous « plaira, reprendre où vous en estiez avec « votre individu[1]. »

fait pas non plus de reflexion ; mais, arrivé chez luy, il fut surpris en voyant ces escus d'or. Il retourne à M. de Guise, et luy dit qu'il s'est trompé. M. de Guise luy respondit : « Je voudrois qu'il y en eust davantage ; les gens « de nostre maison ne se repentent jamais de leur libe« ralitez. »

Variante. — Il estoit fort liberal. Un jour qu'un homme qui avoit perdu quarante mille escus les luy envoya payer, il prit un sac et le donne à celuy qui luy fait le payement. Cet homme trouva que c'estoit de l'or et qu'il y avoit 20 000 livres. Il le rapporte à M. de Guise et luy dit qu'apparemment il avoit eu l'intention de luy faire present d'un sac de mille livres ; le Duc ne le voulut point reprendre. « Il ne sera pas dit, » adjousta-t-il, « que le Duc de Guise vous ayt osté ce que la fortune « vous avoit donné. »

1. On dit qu'une fois qu'il vouloit entrer dans une chambre, et qu'il eust dit que c'estoit le chevalier de Guise : « Mais il y a encore quelqu'un avec vous? — « Non, » dit-il, « je vous jure, nous ne sommes « qu'un. »

— Le Chevalier se confessa une fois d'aimer une femme et d'en jouyr. Le confesseur, qui estoit un jesuite, dit qu'il ne luy en donneroit point l'absolution, s'il ne promettoit de la quitter. « Je n'en feray rien, » dit-il. Il s'obstina tant, que le Jesuite dit qu'il falloit donc aller devant le saint Sacrement demander à Dieu qu'il luy ostast cette obstination ; et comme ce bon pere conjuroit le bon Dieu, avec le plus grand zele du monde, de desraciner cet amour du jeune prince, le Chevalier naïfvement le tira

Il respondit pourtant fort bien à feu M. de Rohan qui, parlant de livres devant la Reyne-mere, dit que pour M. le chevalier de Guise, il n'avoit pour tout livre que les Quatrains de Pibrac. « Il a raison,» dit-il, « Madame, c'est « qu'il sçait bien que je suis :

« .... Juste et droit, et en toute saison[1]. »

par la robe: « Mon pere, mon pere, » luy dit-il, « n'y « allez pas si chaudement; j'ay peur que Dieu ne vous « accorde ce que vous luy demandez. »

— Il estoit brave, beau, bien fait, et de bonne mine; et quoyqu'il eust l'esprit fort court, sa maison, son air agréable, sa valeur et sa bonté, car il estoit bienfaisant, le faisoient aimer de tout le monde.

Veritablement il tua un peu en prince, et à la maniere de son frere aisné *, le Baron de Luz le pere; car il ne luy donna pas le tems de descendre de son carrosse, et ce bonhomme avoit encore un pié dans la portiere. Il disoit que le Baron s'estoit vanté d'avoir sceû le dessein qu'avoit le Roy de faire tuer M. de Guise à Blois. La Reyne-mere en fut terriblement irritée, et ne vouloit voir pas un de sa race. Le Baron estoit bien avec le mareschal d'Ancre, et de plus il sembloit que MM. de Guise voulussent faire entendre aux gens qu'il n'estoit pas permis d'estre participant d'aucun dessein contre la grandeur de leur maison. Enfin cela s'appaisa. Pour le filz du Baron de Luz, il le tua de galant homme.

Il se mit estourdiment sur un canon qu'on esprouvoit; le canon creva et le tua.

1. Il y a dans les quatrains :

Sois juste et droit, et en toute saison
De l'innocent prens en main la raison, etc.

* M. de Guise ne donna pas le loisir à Saint-Paul de mettre l'épée à la main.



34. — LE BARON DU TOUR.

(*Charles Cauchon, baron du Tour, seigneur de Maupas, Saint-Imoges, etc., né à Reims en* 1566, *mort* 28 *août* 1629.)

Le Baron du Tour n'estoit pas de si bonne maison qu'il le vouloit faire accroire. Son grand-pere ou son bisayeul avoit changé le nom de Cochon, qui estoit le nom d'un bourgeois de Reims dont il sortoit, en celuy de Maupas (*a*). Il a esté ambassadeur en Angleterre; mais comme c'estoit un homme fort devot, il en partit un jour incognito pour se trouver à une devotion de sa famille, et s'y en retourna de mesme. Il estoit grand aumosnier. Tous les jours on luy mettoit cent solz dans sa pochette, et quand il avoit tout donné, s'il rencontroit un pauvre, il luy donnoit ou ses gants ou son mouchoir ou son cordon. Il mourut dans l'habit de Saint-François, après avoir esté surnommé le *pere des pauvres*, qui luy firent faire un tombeau à leurs despens. Cependant un homme comme je viens de le representer se

a. Village vers Troyes.

battoit en duel à depesche-compagnon. Il estoit brave au dernier point. Au siege d'Amiens, je ne sçay quel rodomont d'Espagnol envoya demander à faire le coup de pistollet en presence du Roy. Le Baron du Tour se trouva là tout armé et la visiere baissée; et comme chascun se regardoit pour attendre l'ordre du Roy, il monte à cheval sans toucher aux estriers, et avant qu'on l'eust reconnu, l'Espagnol estoit à bas. Avant cela, il fit belle peur à feu M. de Guise à Reims; car il mit l'espée à la main pour defendre Saint-Paul (*a*), et sans quelqu'un qui l'arresta, il alloit venger son amy. L'evesque du Puy, ci-devant premier aumosnier de la Reyne, et Madame de Joyeuse de Champagne dont nous parlerons ailleurs, estoient ses enfans.

a. Voy. plus haut, p. 259.





35. — M. DE VAUBECOURT.

(*Jean I de Nettancourt, seigneur de Vaubecourt, mort 4 octobre 1642.*)

Voicy un homme qui ne ressemble pas trop au Baron du Tour. M. de Vaubecourt de Champagne[1] (*a*) grand-pere de celuy d'aujourd'huy (*b*), estoit brave, mais cruel. Quand il prenoit des prisonniers, il les faisoit tuer par son filz (*c*), qui n'avoit que dix ans, pour l'accoustumer de bonne heure au sang et au carnage. Cela me fait souvenir d'un gentilhomme d'auprès de Saumur, qui, quand il est bien en colere contre quelque paysan, luy dit : « Je ne « te veux pas battre, je ne te battrois pas assez, « mais je te veux faire battre par mon filz. » Ce filz de M. de Vaubecourt en fut payé, car il eut une jambe emportée devant Javarin en Hongrie (*d*).

1. Qui est gouverneur de Chalons, et l'a esté de Perpignan, et qui est lieutenant de roi des Trois-Eveschez.

a. Auquel l'*historiette* est consacrée. — *b*. Nicolas de N., baron d'Haussonville, mort en 1678. — *c*. Jean II de Nettancourt, mort en 1642. — *d*. Vers 1599.

Celuy dont nous parlons (*a*) estoit gouverneur de Châlons. Il rançonnoit tous les villages et prenoit tant de chacun pour les exempter des gens de guerre. Il mettoit familierement des etiquettes sur les sacs qui portoient le nom de chaque parroisse, avec un bordereau de ce qui luy estoit encore dû. La maison de ville luy empreunta de l'argent, il l'envoya sans daigner oster ces etiquettes. Le lieutenant de Châlons, parlant un jour avec luy des desordres des gens de guerre, luy disoit bonnement : « Monsieur, il y a longtemps qu'on en use « ainsy. Vous souvient-il d'un regiment que « vous aviez en votre jeunesse, qu'on appelloit « *Happe-tout?* » Il aimoit si fort l'argent, qu'un peu avant de mourir, il se fit apporter tout son or sur son lict, et disoit en passant les mains dedans : « Helas ! faut-il que je vous quitte ! » Sa femme (*b*) estoit devote, et croyant faire quelque chose pour le salut de son mary, comme il estoit en pasmoison, elle luy fit vestir l'habit de Saint-François. Quand il revint et qu'il se trouva en cet habit, il se mit à renier comme un diable, et disoit : « Voulez-« vous que j'aille en paradis en masque? » et trespassa en ce bon estat.

a. Jean I. — *b*. Ursule d'Haussonville, fille d'African d'Haussonville, maréchal de Lorraine.



36. — LE MARESCHAL D'ESTRÉES.

(François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, mareschal de France, né en 1573, *mort* 5 *mai* 1670.)

Le mareschal d'Estrées est le digne frere de ses six sœurs, car ç'a tousjours esté un homme dissolû et qui n'a jamais eu aucun scrupule : on dit mesme qu'il avoit couché avec toutes six[1]. Estant encore marquis de Coeuvres, il pensa estre assassiné à la Croix du Tiroir (*a*) par le chevalier de Guise, qui estoit accompagné de quatre hommes. Le Marquis sauta du carrosse et mit l'espée à la main : on y courut, et il ne fut point blessé. On luy donna à commander quelques troupes dans la Valteline[2]; il battit le cardinal Bagni, qui commandoit les troupes du Pape (*b*). C'est ce Bagni qui estoit encore nonce icy il n'y a que deux ans. Pour cet exploit, la Reyne-mere le fit mareschal de

1. Son grand-pere estoit huguenot; et comme Catherine de Medicis faisoit difficulté de luy donner employ à cause de cela, il luy fit dire que son — et son honneur n'avoient pas de religion.

2. Je croy qu'il estoit en Italie en ce temps-là, et que le trouvant tout porté, on se servit de luy.

a. A la sortie de la rue du *Coq*. — *b*. En 1642.

France[1]. Un peu devant, on n'avoit pas voulu le faire chevalier de l'Ordre.

Il avoit esté ambassadeur à Rome du temps de Paul V[e]; il fit assez de bruit, et le Pape estant mort, ce fut par sa caballe et par ses violences que Gregoire XV fut eslû. Ce pape, quand il l'alla voir, luy dit : « Vous voyez vostre ouvrage, demandez ce que vous voulez : « voulez-vous un chapeau de Cardinal? je « vous le donneray en mesme temps qu'à mon « nepveu. » Le Marquis, estant aisné de la maison, le refusa[2]. Depuis, Bautru le voyant fort vieux et jouer sans lunettes, luy disoit : « Monsieur le Mareschal, vous avez eu grand « tort, vous deviez prendre le chapeau ; ce se- « roit une chose de grande edification de « voir le doyen du Sacré college livrer chance « sans lunettes. » Il a tousjours joué desordonnement. Quelquefois son train estoit magnifique ; quelquefois ses gens n'avoient pas de souliers. Comme il a l'honneur d'avoir tousjours esté brutal, il vouloit tout tuer quand il avoit perdu, et encore à cette heure, il luy arrive de rompre des vitres. On dit qu'un jour

1. Après il alla eschouer contre une hostellerie fortifiée. Ce n'est pas un grand guerrier.

2. Son aisné fut tué au siege de Laon, et luy, qui estoit nommé à l'evesché de Noyon et au cardinalat, prit l'espée; le chapeau fut pour son cousin de Sourdis.

qu'il avoit perdu cent mille livres, il fit esteindre chez luy une chandelle, et cria fort contre son sommelier, de n'estre pas meilleur mesnager que cela; que cette chandelle estoit de trop, et qu'il ne s'estonnoit pas si on le ruinoit. C'est un grand tyran, et qui fait valoir son gouvernement de l'Isle de France autant que gouverneur puisse jamais faire. Quand il y envoye son train, il le fait vivre par estappe. Il a presque toutes les maltottes et fait tous les prests. Son filz, le Marquis de Cœuvres (*a*), s'en acquittera aussy fort dignement.

Le Mareschal a esté marié en premieres nopces avec Mademoiselle de Bethune, sœur du Comte de Bethune et du Comte de Charrost. Il en a eu trois garçons : le Marquis de Coeuvres, le Comte d'Estrées et l'evesque de Laon.

En secondes nopces, il espousa la veuve de Lozieres(*b*), second filz du mareschal de Themines : depuis on l'appella le Marquis de Themines. Il en a eu un filz (*c*) qui fut tué à Valenciennes, en 1656. On l'appelloit le Marquis d'Estrées. Bautru disoit qu'il n'y avoit pas au monde une seigneurie qui eust tant de sei-

a. Annibal, marquis de Cœuvres, puis duc d'Estrées; mort en 1687. — *b*. Anne Habert. — *c*. Louis, marquis d'Estrées.

gneurs, car il y avoit un mareschal d'Estrées, un comte d'Estrées et un marquis d'Estrées.

Le Mareschal, qui en toute autre chose est un homme avec qui il n'y a point de quartier, est pourtant fort bon mary, a bien vescu avec sa premiere femme et vit bien avec la seconde. Son filz aisné luy ressemble en cela, car il a supporté avec beaucoup d'affliction la mort de la sienne, quoyqu'elle ne fust point jolie (*a*); c'estoit la fille de sa belle-mere.

Le mareschal d'Estrées a une bonne qualité, c'est qu'il ne s'estonne pas aisement. Il est assez ferme et voit assez clair dans les affaires. Quand le Coudray-Genier, peut-estre pour se faire de feste, s'avisa de donner avis au feu Roy qu'à un baptesme d'un des enfans de M. de Vendosme (*b*) on le devoit empoisonner, par le moyen d'une fourchette creuse dans laquelle il y auroit du poison qui couleroit dans le morceau qu'on lui serviroit, M. de Vendosme se vouloit retirer; le Mareschal le retint, et luy dit que, puisqu'il estoit innocent, il falloit demeurer et demander justice. Effectivement, le Coudray-Genier eut la teste coupée.

Le Mareschal a fait quelques bonnes actions

a. Catherine de Lauzieres-Themines. Le P. Anselme, art. *Lauzieres*, la fait mourir en 1684; c'est Marguerite de Lyonne sa deuxieme femme, qui mourut cette année-là. — *b*. En 1617.

en sa vie. Quand le cardinal de Richelieu fit faire le procez à M. de La Vieuville (*a*), M. le mareschal d'Estrées demanda la confiscation de trois terres de M. de La Vieuville et les luy conserva, après luy en avoir envoyé le brevet. M. de Saint-Simon, qui eut les autres, n'en usa pas ainsy, et depuis il y a eu procez pour les degradations qu'il y avoit faittes.

Il ne voulut point commander en Provence je ne sçay quelles troupes que le cardinal de Richelieu y envoyoit, que conjointement avec M. de Guise. Il refusa de prendre le gouvernement de Provence sur luy (*b*); M. le mareschal de Vitry le prit.

Ambassadeur extraordinaire à Rome avant la naissance du Roy[1]; il y demeura encore jusques à la grande querelle qu'il eut avec les Barberins. Le Mareschal avoit un escuyer nommé Le Rouvray. C'estoit un vieux desbausché, tout pourry de verolle; d'une piqueure d'espingle on luy faisoit venir un ulcere. Jamais je ne vis un si grand brutal. Une fois, pour ne pas perdre une medecine qu'il avoit preparée pour un cheval de carrosse qui n'en eut pas besoing, il la prit et en pensa

1. Louis XIVe.

a. Charles, marquis, puis duc de La Vieuville, et surintendant des Finances; mort en 1653. — *b*. Sur le duc de Guise, qui en etoit revêtu.

crever. Cet homme avoit un valet qui tenoit academie de jeu ; c'est le privilege des escuyers des Ambassadeurs. Ce valet fit quelque chose : le Barrizel (*a*) le prit ; il fut condamné aux galeres. Comme on l'y menoit avec beaucoup d'autres, Le Rouvray, avec un valet de chambre du Mareschal, n'ayans chascun qu'un fuzil et leurs espées, mettent en fuitte vingt-cinq ou trente sbirres, qui avoient chacun deux ou trois coups à tirer, car ils ont, outre leurs carrabines, des pistolets à leur ceinture, et outre cela ils sont muniz de bonnes jacques de maille. Le Rouvray, victorieux, met tous les forçats en liberté. Voylà un grand affront aux Barberins. Le Mareschal faitsauver son homme, et luy donne, pour le garder à la campagne, huict ou dix soldats françois des troupes des Venitiens, car il eut peur qu'on ne luy fist chez luy quelque violence. Les Barberins employent un celebre bandit, nommé Julio Pezzola, qui met des gens aux environs du lieu où estoit Le Rouvray : je pense que c'estoit sur les terres du Duc de Parme, à Caprarole ou à Castro. Le Rouvray, comme il estoit fort brutal, s'evade et s'en va à la chasse sans ses soldats. Les bandits ne le manquent point, et de derriere une haye le tuent et en portent la teste au cardinal

a. Chef de la police romaine.

Barberin. Le Mareschal jette feu et flammes. Pour l'appaiser, Julio Pezzola, qui ne faisoit pas semblant de s'estre meslé de rien, va trouver Quillet, garçon d'esprit[1], qui estoit au Mareschal, et luy offre de lui apporter la teste des sept bandits qui avoient fait le coup, et luy dit : *Padron mio, è un piatto regalato un piatto di sette teste; non se n'è mai servito un tale a nissun principe.*

Enfin, la chose alla si avant que le Mareschal sortit de Rome et s'en alla à Parme, où il excita le Duc de Parme, desjà fort brouillé avec le Pape, à faire tout ce qu'il fit. Dans la belle expedition qu'ils pousserent ensemble jusques dans la campagne de Rome, j'ay oüy dire à Quillet que leurs dragons firent honnestement de violences, et que les paysans leur disoient : *Illustrissimo signor dragon, habbiate pietà di me.* Dans les escrits que le Pape fit faire contre le Mareschal, je trouve qu'il luy faisoit bien de l'honneur : car, à cause qu'il s'appelloit Annibal d'Estrées, on disoit là-dedans que c'estoit *Annibal ad portas*, et ce nom leur fit dire bien des sottises.

Le Mareschal fut longtemps qu'il n'osoit revenir, car le cardinal de Richelieu n'avoit pas trop approuvé sa conduitte. Enfin il fit sa paix.

1. On en parlera ailleurs.

Le reste se trouvera dans les Memoires de la Regence[1].



37. 18. — ROCHER-PORTAIL ET LE CLERC DE LESSEVILLE.

(Gilles Ruellan, sieur de Rocher-Portail, mort vers 1627. Nicolas Le Clerc, sieur de Lesseville, mort vers 1653.)

ROCHER-PORTAIL s'appelloit en son nom Gilles Ruelland; il estoit natif d'Antrin, village distant de six lieues de Saint-Malo. Il servoit un nommé Ferriere, marchand de toiles à faire des voiles de navire[2], et ne faisoit autre chose que de conduire deux chevaux qui portoient ces voiles à une veuve de Saint-Malo, associée à Ferriere.

Il disoit que la premiere fois qu'il mit des

1. A l'âge de soixante-dix ans, ou peu s'en falloit (a), il alla voir Madame Cornuel, qui, pour aller parler à quelqu'un, le laissa avec feu Mademoiselle de Belesbat. Elle revint, et trouva le bonhomme qui vouloit lever la juppe à cette fille : « Eh! » luy dit-elle en riant, « Monsieur le « Mareschal, que voulez-vous faire ? — Dame, » respondit-il, « vous m'avez laissé seul avec Mademoiselle : je ne « la connois point : je ne sçavois que luy dire. »

2. On appelle cela de la noyal (b).

a. Vers 1643. — b. Du bourg de Noyal, près de Vitré, en Bretagne.

souliers à ses piez (il avoit pourtant de l'âge), il en estoit si embarrassé qu'il ne sçavoit comment marcher. Comme il estoit naturellement mesnager, il espargnoit tousjours quelque chose, et son maistre ayant pris une sous-ferme des impots et billots (*a*) de quelque partie de l'evesché de Saint-Malo, luy et quelques-uns de ses camarades sous-affermerent quelques hameaux. Il n'avoit garde de se tromper, car il sçavoit, à une pinte près, ce qu'on beuvoit en chaque village de cette sous-ferme, soit de cidre soit de vin.

Son maistre vint à mourir[1]. La veuve associée de ce maistre, considerant que Monsieur de Mercœur tenoit encore la Bretagne et que M. de Montgommery, qui estoit du party du Roy, avoit Pontorson, conseille à Gilles Ruelland de faire trafic d'armes et de tascher d'avoir passe-ports des deux partys. Elle prend trois cents escus qu'il avoit amassez et luy donne des armes pour cela. En peu de temps il y gaigna quatre mille escus; mais la paix s'estant faitte, il fallut changer de mestier. Il disoit en contant sa fortune, car il n'estoit

1. Il se maria en ce temps-là avec la fille (*b*) d'une fruitiere de Fougeres, femme de chambre de Madame d'Antrain.

a. Nom du droit qu'on levoit en Bretagne sur le vin. — *b*. Françoise Miollais.

point glorieux, que quand il se vit ces quatre mille escus, il croyoit, tant il estoit aise, que le Roy n'estoit pas son cousin.

Il arriva en ce temps-là que des gens de Paris ayant pris la ferme des impots et billots, on leur donna avis qu'il y falloit interesser Rocher-Portail; qu'il connoissoit jusques aux moindres hameaux des neuf eveschez. Pour luy, il a avoué depuis ingenüment qu'on luy faisoit bien de l'honneur; qu'à la verité, pour Rennes et Saint-Malo, il en sçavoit tout ce qu'on pouvoit sçavoir, et un peu de Nantes; mais que, pour le reste, il n'en avoit connoissance aucune. Il s'abouche avec ces gens-là : « Vous estes quatre, » leur dit-il, « je veux un « cinquiesme au profit et non à la perte, mais « je feray toutes les poursuittes à mes despens. » Ils en tomberent d'accord et s'en trouverent bien. En moins de quatre ans, il les desinteressa tous et demeura seul. Il eut ces fermes-là vingt-quatre ans durant, au mesme prix, et, au bout de ces vingt-quatre ans, on y mit six cents mille livres d'enchere, qu'il souffrit sans les quitter. Regardez quel gain il pouvoit y avoir fait ! Il fit encore plusieurs autres bonnes affaires, car il estoit aussy de tout. Il portoit tousjours beaucoup d'or sur luy , et avoit tousjours quatre pochettes. Il recompensoit liberalement tous ceux qui luy donnoient avis de

quelque chose. Avec cela il estoit heureux : en voicy une marque. Il alla à Tours, où le Roy estoit (*a*). A peine y fut-il, que des gens de Lyon le viennent trouver, luy disent qu'ils pensoient à une telle affaire, qu'ils n'ignoroient pas que, s'il vouloit y penser, il l'emporteroit, mais qu'il leur feroit un grand préjudice ; et, pour le desdommager, ils luy offroient dix mille escus. La verité est qu'il n'y pensoit pas ; mais il feignit d'estre venu pour cela à la Cour, et ne les en quitta pas à moins de trente mille escus.

On l'appella Rocher-Portail, du nom de la premiere terre qu'il achetta et où il fit bastir. Il acquit encore la baronie de Tiersan et la terre de Montaurin. Il laissa deux garçons et plusieurs filles, toutes bien mariées. La derniere eut cinq cents mille livres en mariage, et espousa M. de Brissac, dont nous parlerons ailleurs. Il mourut un peu avant le siege de la Rochelle. C'estoit un homme de bonne chere et aimé de tout le monde. Le Pailleur (*b*), à qui Rocher-Portail a conté tout ce que je viens d'escrire, dit que cet homme, malgré toute son oppulence, avoit encore quelque bassesse qui luy estoit restée de sa premiere for-

a. Henry IV. — *b*. Voy. *Historiette* de la mareschale de Themines.

tune; car dans une lettre qu'il escrivoit à sa femme, qu'elle donna à lire au Pailleur (car Rocher-Portail n'avoit appris à lire et à escrire que fort tard, et il faisoit l'un et l'autre pitoyablement), il parloit d'un veau qu'il vouloit vendre et d'autres petites choses indignes de luy.

LE CLERC DE LESSEVILLE.

Il y avoit, en ce temps, un tanneur à Meulan [1], qui devint aussi prodigieusement riche, sans prendre aucune ferme du Roy, car il ne se mesla jamais que de son mestier et de vendre des bestiaux.

Il se nommoit Nicolas Le Clerc; et quoyqu'il se fust fait enfin secretaire du Roy, on ne l'appella jamais autrement. Il maria une de ses filles à M. de Jameville (*a*), president à mortier au parlement de Paris; une autre à M. des Hameaux, premier president de la chambre des Comptes de Rouen; et les autres de mesme. Il laissa un filz fort riche, qu'on appella M. de Lesseville [2]. Il estoit maistre des Comptes, à Paris, et est mort depuis peu; il avoit soixante mille livres de rente.

1. Il y a d'excellentes tanneries.

2. Une terre auprès de Meulan que le pere avoit achettée.

a. Antoine Le Camus, sieur de Jameville.



39. 42. — LE CONNESTABLE DE LUYNES, M. ET MADAME DE CHEVREUSE ET M. DE LUYNES.

(*Charles d'Albert, duc de Luynes, connétable de France; né 5 août* 1578, *mort* 14 *decembre* 1621. — *Marie de Rohan, née en decembre* 1600 ; *mariée le* 11 *septembre* 1617 *au connétable de Luynes, en* 1622 *là Claude de Lorraine duc de Chevreuse ; morte* 12 *août* 1679.)

Le connestable de Luynes estoit d'une naissance fort mediocre. Voicy ce qu'on en disoit de son temps. En une petite ville du contat d'Avignon, il y avoit un chanoine nommé Aubert. Ce chanoine eut un bastard qui porta les armes durant les troubles. On l'appelloit le capitaine Luynes, à cause peut-estre de quelque chaumiere qui se nommoit ainsy. Ce capitaine Luynes estoit homme de service; il eut le gouvernement du Pont-Saint-Esprit[1]. Au lieu d'*Aubert*, il signa d'*Albert*. Il fit amitié avec un gentilhomme de ces pays-là, nommé Contade, qui, connoissant M. le Comte du Lude, grand-pere de celuy d'aujourd'huy, fit en sorte que le filz aisné de ce capitaine Luynes fust receû page de la Cham-

1. Puis de Beaucaire, et mena deux mille hommes des Sevennes à M. d'Alençon en Flandres.

bre, sous M. de Bellegarde[1]. Après avoir quitté la livrée, ce jeune garçon fut ordinaire (*a*) chez le Roy; c'estoit quelque chose de plus alors que ce n'est à cette heure. Il aimoit les oyseaux et s'y entendoit. Il s'attachoit fort au Roy et commença à luy plaire en dressant des pies-griesches.

La Reyne-mere et le mareschal d'Ancre, qui avoient esloigné le grand-prieur de Vendosme, et en suitte le commandeur de Souvray d'aujourd'huy, puis Montpouillan, filz du mareschal de La Force, parce que le Roy leur avoit tesmoigné de la bonne volonté, ne se desfierent point de ce jeune homme, qui n'estoit point de naissance.

Il avoit deux freres avec luy. L'un se nommoit Brante, et l'autre Cadenet. Ils estoient tous trois beaux garçons. Cadenet, depuis duc de Chaunes et mareschal de France, avoit la teste belle et portoit une moustache que de luy on a depuis appellé une *cadenette*. On disoit qu'à tous trois ils n'avoient qu'un bel habit qu'ils prenoient tour à tour pour aller au Louvre et qu'ils n'avoient aussy qu'un bidet.

1. C'est ce qui fut cause que le Comte du Lude après M. de Breves, fut gouverneur de M. d'Orléans; puis le mareschal d'Ornane le fut, et M. de Bellegarde en suitte eut soin de sa conduitte, sans qualité de gouverneur.

a. Gentilhomme ordinaire.

Leur union cependant a fort servy à leur fortune[1].

M. de Luynes fit entreprendre au Roy de se desfaire du mareschal d'Ancre, afin de l'engager à pousser la Reyne sa mere; mais le Roy avoit si peur, et peut-estre son favory aussy, car on ne l'accusoit pas d'estre trop vaillant ny ses freres non plus, qu'on fit tenir des chevaux prests pour s'enfuyr à Soissons, en cas qu'on manquast le coup.

De Luynes, tout puissant, espouse Mademoiselle de Montbazon, depuis Madame de Chevreuse. Le vidame d'Amiens qui pouvoit faire espouser à sa fille, heritiere de Pequigny, M. le Duc de Fronsac filz du Comte de Saint-Paul, aima mieux, par une ridicule ambition, la donner à Cadenet; et le Prince de Tingry donna sa fille à Braute, qu'on appella depuis cela M. de Luxembourg. Il mourut jeune (*a*).

On dit que le Connestable disoit, allant faire la guerre aux Huguenots, qu'au retour il apprendroit *l'art militaire de la guerre*. M. de Chaunes, à Saint-Jean-d'Angely, s'arma d'armes

1. On chantoit entre autres couplets celuy-cy contre eux :

D'enfer le chien à trois testes
Garde l'huis avec effroy,
En France trois grosses bestes
Gardent d'approcher le Roy.

a. En 1630.

si pesantes qu'on disoit qu'il luy avoit fallu donner des potences pour marcher.

Le Connestable logeoit au Louvre, et sa femme aussy. Le Roy estoit fort familier avec elle, et ils badinoient assez ensemble; mais il n'eut jamais l'esprit de faire le Connestable cocû. Il eust pourtant fait grand plaisir à toute la Cour, et elle en valoit bien la peine. Elle estoit jolie, friponne, esveillée, et qui ne demandoit pas mieux. Une fois elle fit une grande malice à la Reyne. Ce fut durant les guerres de la religion, à un lieu nommé Moissac (*a*) où la Reyne ny elle n'avoient pu loger, à cause de la petitesse du chasteau. Madame la Connestable, qui prenoit plaisir à mettre martel en teste à Madame la Reyne, un jour qu'elle y estoit allée avec elle, dit qu'elle vouloit y demeurer à coucher. « Mais il n'y a point de « licts, » disoit la Reyne. — « Eh! le Roy n'en « a-t-il pas un, » respondit-elle, « et M. le Con- « nestable un autre? » En effect elle y demeura, et la Reyne non. Et quand la Reyne passa sous les fenestres du chasteau en s'en allant, car on faisoit un grand tour autour de la montagne où ce chasteau est situé, elle luy cria : « Adieu, « Madame, adieu! pour moy, je me trouve « fort bien icy. »

a. A deux lieues de Castel-Sarrasin, en Guyenne.

Le Connestable avoit fait venir de son pays un jeune homme, filz d'un je ne sçay qui, nommé d'Esplan, qui servoit à porter l'arbaleste au Roy. Enfin, il fit si bien qu'il devint marquis de Grimault : c'est une terre de consideration, du domaine du Roy en Provence. Il espousa Mademoiselle de Maurevert de La Baulme, dont il n'eut point d'enfans. Il estoit quasy aussy bien que les Luynes avec le Roy. Ils firent aussy venir Modene et des Hagens. Le Connestable eut deux enfans, M. de Luynes d'aujourd'huy et une fille (*a*) qui est fort avant dans la devotion.

M. ET MADAME DE CHEVREUSE.

Au bout d'un an et demy, Madame la Connestable se remaria avec M. de Chevreuse. C'estoit le second de MM. de Guise, et le mieux fait de tous les quatre. Le Cardinal estoit plus beau, mais M. de Chevreuse estoit l'homme de la meilleure mine qu'on pouvoit voir; il avoit de l'esprit passablement, et on dit que pour la valeur on n'en a jamais veû une plus de sang-froid. Il ne cherchoit point le peril; mais quand il y estoit, il y faisoit tout ce qu'on y pouvoit faire. Au siege d'Amiens, comme il n'estoit encore que prince de Joinville, son

a. Anne-Marie de Luynes, morte dès 1646.

gouverneur ayant esté tué dans la tranchée, il se mit sur le lieu à le fouiller, et prit ce qu'il avoit dans ses pochettes. Il gaigna bien plus avec la mareschale de Fervaques[1]. Cette dame estoit veuve, sans enfans et riche de deux cent mille escus. M. de Chevreuse fit semblant de la vouloir espouser; elle en devint amoureuse sur cette esperance, car c'estoit une honneste femme, et s'en laissa tellement empaulmer, qu'elle luy donnoit tantost une chose, tantost une autre; et enfin elle le fit son heritier. Il envoya son corps par le messager, au lieu de sa sepulture (*a*).

Quand on fit le mariage de la reyne d'Angleterre, on choisit M. de Chevreuse pour representer le roy de la Grande-Bretagne, parce qu'il estoit son parent fort proche, qu'il avoit, comme j'ay dit, fort bonne mine et que Madame de Chevreuse avoit toutes les pierreries de la mareschale d'Ancre. Elle accompagna la Reyne en Angleterre. Milord Riche, depuis comte d'Olland, l'avoit cajollée icy, en traittant du mariage. C'estoit un fort bel homme; mais sa beauté avoit je ne sçay quoy de fade. Elle disoit, des douceurs de son galant et de

1. Le mary de cette dame, pour guerir une religieuse possedée, luy fit donner un lavement d'eau benite. — Elle estoit d'Allegre.

a. Au lieu de le conduire lui-même, et par économie.

celles de Bouquinquant pour la Reyne, que ce n'estoit pas qu'ils parlassent d'amour, et qu'on parloit ainsy en leur pays à toutes sortes de personnes. Quand elle fut de retour d'Angleterre, le cardinal de Richelieu s'addressa à elle dans le dessein qu'il avoit d'en conter à la Reyne; mais elle s'en divertissoit. J'ay oüy dire qu'une fois elle luy dit que la Reyne seroit ravie de le voir vestù de toile d'argent gris de lin [1].

Elle se mit aussy à caballer avec M. de Chasteauneuf [2]. Enfin elle en fit tant que M. le

1. Il l'esloigna, voyant qu'elle se mocquoit de luy. Après, elle revint, et Monsieur disoit qu'on l'avoit fait revenir pour donner plus de moyens à la Reyne de faire un enfant.

2. Qui estoit amoureux d'elle. C'estoit un homme tout confit en galanterie (*a*). Il avoit bien fait des folies avec Madame de Pisieux; il donnoit beaucoup. Il n'en fit pas moins pour Madame de Chevreuse. En voyage, on le voyoit à la portiere du carrosse de la Reyne où elle estoit, à cheval, en robe de satin et faisant manege. Il n'y avoit rien de plus ridicule. Le Cardinal en avoit des jalousies estranges, car il le soupçonnoit d'en vouloir aussy à la Reyne, et ce fut cela plustost qu'autre chose qui le fit mener prisonnier à Angoulesme (*b*), où il ne fut guères mieux traitté que son predecesseur, le garde-des-sceaux Marillac. Madame de Chevreuse fut releguée à Dampierre, d'où elle venoit desguisée comme une demoiselle crottée, chez la Reyne, entre chien et loup. La Reyne se retiroit dans son oratoire; je pense qu'elles en contoient bien du Cardinal et de ses galanteries.

a. Ch. de L'Aubespine, marquis de Chasteauneuf. — *b*. 25 février 1633.

Cardinal l'envoya à Tours, où le vieux archevesque, Bertrand de Chaux, devint amoureux d'elle. Ce bonhomme disoit tousjours *ainsin comme cela*[1]. Il aimoit fort le jeu. Son anagramme estoit *chaut brelandier*. Elle dit qu'un jour, à la representation de la *Marianne*[2], elle luy dit : « Mais, Monsieur, il me semble que « nous ne sommes point touchez de la Passion « comme de cette comedie. — Je croy bien, « Madame, » respondit-il, « c'est histoire, cecy, « c'est histoire. Je l'ay leû dans Josephe. »

Elle souffroit qu'il luy donnast sa chemise quand il se trouvoit à son lever (*a*). Un jour qu'elle avoit à luy demander quelque chose : « Vous verrez qu'il fera tout ce que je vou- « dray; je n'ay, » disoit-elle, « qu'à luy laisser « toucher ma cuisse à table[3]. »

1. C'est une maison de Basque. Il n'estoit pas ignorant.

2. Celle de Tristan.

3. Il avoit près de quatre-vingts ans. Il dit quand elle fut partie, car il parloit fort mal : « Voylà où elle *s'assisa* « en me disant adieu, et où elle me dit quatre paroles qui « *m'assomarent*. » On trouva après sa mort dans ses papiers un billet deschiré de Madame de Chevreuse, de vingt-cinq mille livres qu'il luy avoit prestées. — Ce bonhomme pensa estre cardinal ; mais le cardinal de Richelieu l'empescha. Il disoit : « Si le Roy eust esté en faveur, j'estois « cardinal. »

Un jour, environ vers ce temps-là, elle estoit sur son

a. C'est chez les princes de droit de la personne présente la plus rapprochée de leur condition.

M. le cardinal de Richelieu demanda à M. de Chevreuse s'il respondroit de sa femme : « Non, » dit-il, « tandis qu'elle sera entre les « mains du lieutenant-criminel de Tours, Saint-« Jullien. » C'estoit celuy qui l'avoit portée à se separer de biens d'avec son mary ; car M. de Chevreuse faisoit tant de despenses qu'il a fait faire une fois jusqu'à quinze carrosses pour voir celuy qui seroit le plus doux.

Le Cardinal envoya donc un exempt pour la mener dans la tour de Loches. Elle le receût fort bien, luy fit bonne chere, et luy dit qu'ils partiroient le lendemain. Cependant, la nuict (*b*),

lict en goguettes, et elle demanda à un honneste homme de la ville : « Or çà, en conscience, n'avez-vous jamais « fait faux-bond à votre femme ?—Madame, » luy dit cet homme, « quand vous m'aurez dit si vous ne l'avez point « fait à Monsieur votre mary, je verray ce que j'auray à « vous respondre. » Elle se mit à jouer du tambour sur le dossier de son lict, et n'eust pas le mot à dire.

J'ay ouy conter, mais je ne voudrois pas l'asseurer, que par gaillardise elle se desguisa un jour de feste en paysane, et s'alla promener toute seule dans les prairies. Je ne sçay quel ouvrier en soye la rencontra. Pour rire, elle s'arresta à luy parler, faisant semblant de le trouver fort à son goust ; mais ce rustre, qui n'y entendoit point de finesse, la culebutta fort bien, et on dit qu'elle passa le pas, sans qu'il en soit arrivé jamais autre chose.

Comme elle y estoit (*a*), quelqu'un en la regardant dit : « Ah ! la belle femme, je voudrois bien l'avoir.... » Elle se mit à rire et dit : « Voylà de mes gens qui aiment besogne « faitte. »

a. A Tours. — *b*. 6 septembre 1633.

elle eut des habits d'homme pour elle et pour une demoiselle, et se sauva avant jour à cheval. Le prince de Marsillac, aujourd'huy M. de La Rochefoucault, fut mis à la Bastille pour l'avoir receûe une nuict chez luy. M. d'Espernon luy donna un vieux gentilhomme pour la conduire jusqu'à la frontiere d'Espagne. C'estoit un homme qui avoit veû assez de choses et qui estoit assez gay. La prenant pour un jeune homme : « Monsieur, » luy dit-il une fois, « il « faut que je pisse ; cela ne vous arrestera point, « je pisseray tout à cheval. » Et en disant cela, il tire tout ce qu'il portoit. « Hélas ! » adjousta-t-il, « pauvre courtaut ! autrefois tu estois bien « plus gaillard. Monsieur, tel que vous le voyez, « il pissoit jadis entre les oreilles du cheval. Et « pissez-vous ? » luy disoit-il. — « Je n'en ay « pas envie. — Je voy bien ce que c'est ; vous « n'oseriez le monstrer, il est trop petit. » Après, quand elle se donna à connoistre, il lui en fit excuse.

Dans les informations qu'en fit faire le president Vigner, il y a, entre autres choses, que les femmes de Gascogne devenoient amoureuses de Madame de Chevreuse. Une fois, dans une hostellerie, la servante la surprit sans perruque. Cela la fit partir avant jour. Ses drogues luy prirent un jour ; on fit accroire que c'estoit un gentilhomme blessé en duel. Un Anglois nommé

Craft, qu'elle avoit tousjours eu avec elle depuis le voyage d'Angleterre, parut quelques jours après son evasion de Tours. On croyoit qu'il l'avoit accompagnée, car cet homme avoit de grandes privautez avec elle, et on ne comprenoit pas quels charmes elle y trouvoit. Elle passa ainsy en Espagne. On fit un couplet de chanson où on la faisoit parler à son escuyer[1] :

La Boissiere, dis-moy,
Vas-je pas bien en homme?
— Vous chevauchez, ma foy,
Mieux que tant que nous sommes.
Elle est
Au regiment des Gardes,
Comme un cadet.

Avant ce voyage d'Espagne, elle en avoit fait un en Lorraine (*a*). En moins de rien elle brouilla toute la Cour, et ce fut elle qui donna commencement au mauvais mesnage du Duc Charles et de la Duchesse sa femme (*b*); car le Duc estant devenu amoureux d'elle, et luy ayant donné un diamant qui venoit de sa

1. Sur l'air de la belle Piémontaise, dont la reprise est :

Elle est
Au regiment des Gardes,
Comme un cadet.

a. En 1627. — *b*. Charles IV, mort en 1675; marié à Nicole de Lorraine.

femme et que sa femme connoissoit fort bien, elle l'envoya le lendemain à la Duchesse .

Revenons à M. de Chevreuse. Quoyque endebté, sa table, son escurie, ses gens ont tousjours esté en bon estat[2]. Il estoit devenu fort sourd et pettoit partout, à table mesme, sans s'en appercevoir. Quand il fit ce grand parc à Dampierre, il le fit à la maniere du bonhomme d'Angoulesme[3]; il enferma les terres du tiers et du quart : il est vray que ce ne sont pas trop bonnes terres; et pour les appaiser il leur promit qu'il leur en donneroit à chascun une clef, qu'il est encore à leur donner.

Il avoit là un petit serrail. A Pasques, quand il falloit se confesser, le mesme carrosse qui alloit querir le confesseur emmenoit les mignonnes, et les reprenoit en remenant le confesseur. Il avoit je ne sçay quel brasselet où il y avoit, je pense, dedans quelque toison. Il le monstroit à tout le monde et disoit : « J'ay si « bien fait à ces Pasques, que j'ay conservé mon « brasselet. » Il avoit soixante-dix ans quand il faisoit cette jolie petite vie, qu'il a continüée jusques à la mort.

1. Pour le reste de la vie de Madame de Chevreuse, voyez les *Mémoires de la Régence*.

2. Il a tousjours esté propre (*a*).

3. A Grosbois.

a. C'est-à-dire vêtu avec soin.

Quatre ou cinq ans après, je ne sçay quel homme d'affaires d'auprès Saint-Thomas-du-Louvre ayant esté rencontré par des voleurs, leur promit, parce qu'il n'avoit point d'argent sur luy, de leur donner vingt pistolles. Ils y envoyerent, mais il leur donna plus d'or faux que de bon. Or, M. de Chevreuse, un soir après souper, alloit seul à pié, avec un page, chez je ne sçay quelle créature (*a*), là auprès, où il avoit accoustumé d'aller[1] : il prit sans y songer une porte pour l'autre, et heurta chez cet homme qui, craignant que ce ne fussent ses filoux, se mit à crier : « Aux voleurs ! » Le Bourgeois (*b*) sort; on alloit charger M. de Chevreuse, s'il n'eust eu son ordre (*c*). Quelques-uns pourtant veulent qu'à la chaude il ayt eu quelque horion. Pour moy, je doute fort de ce conte.

Comme il se portoit fort bien, quoyqu'il eust quatre-vingts ans, il disoit tousjours qu'il vivroit cent ans pour le moins. Il eut pourtant une grande maladie bientost après, dans laquelle il fut attaqué d'apoplexie. Au sortir de ce mal, il disoit qu'il en estoit revenû aussy gaillard qu'à vingt-cinq ans. Il traitta en ce

1. L'hostel de *Chevreuse* est dans la rue *Saint-Thomas*.

a. La Montarbault, peut-être. — *b*. *On diroit aujourd'hui :* les Boutiquiers. — *c*. Son cordon-bleu.

temps-là avec M. de Luynes, filz de sa femme, et luy ceda tout son bien, à condition de luy donner tant de pension par an, de luy fournir tant pour payer ses debtes, et il voulut avoir une somme de dix mille livres tous les ans pour ses mignonnes. Il aimoit plus la bonne chere que jamais. Sa fille de Joüarre (a) ayant envoyé sçavoir de ses nouvelles, il luy manda que sur toutes choses il luy recommandoit de faire bonne chere, et de la faire aussy à ses religieuses. Il n'attendoit, disoit-il, que le bout de l'an pour traitter ses medecins, qui l'avoient menacé d'une rechûte en ce temps-là, comme c'est l'ordinaire. Mais il ne fut pas en peine de les convier, car il mourut comme on le luy avoit predit.

M. DE LUYNES.

M. le Duc de Luynes ne ressemble à sa mere en aucune chose. Il a furieusement desgeneré. Il fut marié de bonne heure avec la fille d'un Seguier (b), qui portoit le nom de Soret, d'une terre auprès d'Anet; et Madame de Rambouillet disoit, voyant la fille unique de cet homme espouser le Duc de Luynes : « Faut-il que le connestable de Luynes n'ait « fait tout ce qu'il a fait que pour la fille de

a. Henriette de Lorraine, abbesse de Jouarre; morte en 1694. — b. Louise-Marie Seguier.

« Soret[1] ! » J'ay veù un roman de la façon de cette femme.

Madame de Luynes ne vescut guères : elle mourut en couches[2]. Elle et son mary estoient esgalement devots. Ils donnoient beaucoup aux pauvres. Les Janssenistes faisoient tout chez eux : il y a eu un pere Magneux, à Luynes-Maillé, auprès de Tours, qui faisoit enrager tout le monde. Madame de Luynes envoya un jour ordre aux officiers de faire vuider de la

1. Elle avoit raison de parler ainsy, car cet homme (*a* estoit le plus indigne de vivre qui fut jamais. Il avoit esté conseiller au Parlement; son pere estoit mort president à mortier. Mais il quitta la robe et prit l'espée, luy qui n'estoit qu'un poltron. Il espousa la fille du procureur-general de La Guesle, de cet homme qui pensa mourir de regret d'avoir introduit, quoyque innocemment, le moine qui tua Henry IIIe. Or, M. de La Guesle estoit gentilhomme, et avoit un frere qui parvint à commander le regiment de Champagne. C'estoit beaucoup en ce temps-là. Cet homme fit quelque fortune et achetta le marquisat d'O. Il n'avoit point d'enfans. Madame de Soret estoit une de ses heritieres, car elle avoit une sœur. Soret, d'impatience d'avoir le bien de cet homme, le chicana en toutes choses, et enfin luy fit tirer un coup d'arquebuse, comme il revenoit de Saint-André (*b*), dont un gentilhomme qui estoit avec luy fut tué. On avera que Soret avoit fait faire le coup. Mais l'oncle de sa femme ne le voulut pas perdre, et mesme, Soret estant mort, il fit Madame de Soret son heritiere, et la terre d'O luy vint. Depuis on l'appella la marquise d'O.

2. En 1651.

a. Pierre Seguier, marié à Marguerite de La Guesle. — *b*. De l'eglise de Saint-André-des-Arts.

duché toutes les femmes de mauvaise vie; ses officiers luy manderent que pour eux ils ne les discernoient point d'avec les autres, et que si elle sçavoit quelque marque pour les connoistre, qu'elle prist la peine de le leur mander. Il a couru un bruit qu'il se faisoit des miracles à son tombeau; son mary et elle se levoient la nuict pour prier Dieu. Depuis la mort de sa femme, M. de Luynes a mis ses enfans entre les mains d'une mademoiselle Richer, grande Jansseniste, et a pris le mary, advocat au Parlement, pour son intendant. Luy est comme hors du monde, et a achepté une maison proche de Port-Royal-des-Champs, où il est presque tousjours.





43. 44. — LE PRESIDENT DE CHEVRY ET SON FRERE, LE MEDECIN DURET.

(*Charles Duret, sieur de Chevry, contrôleur-général des Finances, greffier des Ordres du Roi et président à la Chambre des Comptes, mort* 18 *septembre* 1636.— *Jean Duret, mort* 30 *août* 1629.)

Le president de Chevry se nommoit Duret et estoit frere de Duret le medecin. Par ses bouffonneries et par sa danse, il se mit bien avec M. de Sully, comme nous avons dit ailleurs. Ce fut luy qui monstra à la Reyne et aux Dames les pas du ballet dont nous avons parlé dans l'*Historiette* d'Henry IVe (*a*). Ce fut avec M. de Sully qu'il commença à faire fortune : il ne fut pourtant intendant des Finances que du temps du mareschal d'Ancre, et il se conserva dans l'Intendance quand le Mareschal fut tué, en donnant dix mille escus à la Clinchant que M. de Brante (*b*) entretenoit.

C'estoient ses deux principales folies que la faveur et la bravoure[1]. Il disoit qu'il falloit

1. Il disoit : « Si un homme me trompe une fois, Dieu « le maudisse ; s'il me trompe deux, Dieu le maudisse

a. Ou plutôt dans celle de *Madame la Princesse*.— *b*. Le frère du Connétable.

tenir le bassin de la chaise percée à un favory, pour l'en coiffer après, s'il venoit à estre disgracié. Le voylà donc du costé des plus forts. Madame Pilou, qui le connoissoit de longue main, l'alla voir à la Grange du Milieu, auprès de Grosbois; c'est presentement une belle maison qu'il a fait bastir depuis. Elle luy parla de l'exécution de la mareschale d'Ancre, et disoit que c'estoit une grande vilainie que d'avoir fait couper le coü à cette pauvre femme. « *Ta*, *ta*, « *ta !* » luy va-t-il dire brusquement; « vous « parlez, vous parlez sans sçavoir ce que vous « dittes. C'est le commissaire Canto (*a*), votre « voisin, qui vous dit toutes ces belles choses- « là ; c'est de luy que vous tenez toutes vos « nouvelles. Je l'eusse tué, moy ! le mareschal « d'Ancre : M. d'Angoulesme et moy, le de- « vions depescher à la rue des Lombards. » En disant cela, il luy porte trois ou quatre coups du poulce de toute sa force dans le costé qui luy firent si mal qu'elle en cria. « Le voylà « mort ! » dit-il à haute voix, « le voylà mort, « le poltron ! je n'aime point les poltrons : je « le voulois une fois faire sauter avec une « saulcisse, quand il seroit au conseil chez

« et moy aussy ; mais s'il me trompe trois, Dieu me mau- « disse tout seul ! »

a. Juré-crieur ordinaire du Roi.

« Barbin le surintendant. J'avois bien, » adjousta-t-il, « une plus belle invention : j'eusse « porté une espée couverte de crespe le long « de ma cuisse, et, dans la presse, je luy en « eusse donné dans le ventre, en faisant semblant « de regarder ailleurs[1]. »

Cette humeur martiale le prenoit quelquefois au millieu d'un compte de finance. Un trezorier de France, de mes amys, (Perreau, trezorier à Soissons,) m'a dit qu'un jour, travaillant avec luy, il appella Corbinelli (*a*), son premier commis, et luy dit d'un ton serieux : « M. Corbinelli, faittes oster ces corps de cette « cour. » Ce trezorier fut bien estonné; mais Corbinelli s'approchant luy dit : « Ce sont de « ses visions ordinaires, ne laissez pas de con« tinüer. »

Un jour les cochers firent insulte dans la Place-Royale à la Marquise d'Uxelles (*b*), dont le cocher avoit esté tué[2], par son escuyer, comme il le vouloit chastier. Ils furent aussy braver Madame de Rohan, à cause qu'elle avoit chassé le sien; mais M. de Candale y

1. Le cardinal de Richelieu fit prier Madame Pilou de luy venir faire tous les contes qu'elle sçavoit du president de Chevry qui vivoit encore; elle ne le voulut jamais.

2. D'un coup de fourche par la tempe.

a. Raph. Corbinelli. — *b*. Claude Phelippeaux, fille du sieur d'Herbault, morte en 1641.

survint qui chargea son propre cocher et dissippa les autres. Madame Pilou, qui avoit veû cela, le conta au President. Il se mit à pester de ce qu'on ne l'avoit pas averty, luy qui estoit colonel du quartier ; mais qu'elle n'avoit recours qu'à son commissaire Canto. « Voyez la « belle occasion, » luy disoit-il, « que vous « m'avez fait perdre ! j'eusse.... » Le voylà à dire tous les exploits qu'il auroit faits.

Un homme luy avoit gaigné trente pistolles ; il ne vouloit pas les luy payer. « Il m'a trompé, » disoit-il : et il donne ordre à ses gens de le frotter s'il revenoit. Cet homme revient, voylà ses gens après, et luy aussy, mais il partit long-temps après les autres ; il trouve Madame Pilou, qui avoit veû cet homme se sauver. « Eh bien ! » luy dit-il, « ma bonne amye, « n'avez-vous pas veû comme je l'ay frotté ? » Il n'en avoit pas approché de cent pas. Une autre fois, cet homme s'estant vanté de battre les gens du President, le President l'attendoit, et accompagné de son domestique, il se promenoit à grands pas avec des pistollets le long de sa porte de derrière. Madame Pilou, qui logeoit en son quartier, vient à paroistre ; c'estoit l'esté après souper ; il va à elle, le pistollet à la main. « Jésus ! » s'escria-t-elle. — « Ah ! ma bonne amye, » luy dit-il, « tu as bien « fait de parler, je te prenois pour ce coquin. »

En cet equipage, il l'accompagna jusques chez elle ; ils trouvent un charivary, il ne dit mot ; mais quand le charivary fut passé, il se mit à les appeller *canailles ;* et eux et luy se dirent bien des injures, de loing[1]. — Il alloit assez souvent sur un barbe (*a*).

J'ay ouy dire qu'un homme de la Cour n'estant pas satisfait de luy et s'en plaignant assez haut, il le tira à part et luy dit : « Mon-« sieur, si vous n'estes pas content, je vous sa-« tisferay seul à seul quand il vous plaira. » L'autre fût un peu surpris ; mais à quelques jours de là, l'autre n'en ayant pu avoir plus de contentement que par le passé, il voulut voir ce que ce fou avoit dans le ventre, et l'ayant rencontré seul, il luy demanda s'il se souvenoit qu'il luy avoit promis de le satisfaire par les voyes d'honneur. Le President luy respondit

1. Comme il estoit controlleur-general des Finances, president des Comptes et officier de l'ordre du Saint-Esprit, je ne sçay quel flatteur luy apporta une genéalogie où il le faisoit descendre d'un certain Duretius, qu'il avoit trouvé du temps de Philippe Auguste. « Mon amy, » luy dit le President, « j'ay de meilleures preuves que toy ; « mon pere et mon grand-pere estoient medecins, et par-« delà je n'y voy goutte. Si je te trouve jamais céans, je « te feray estriller de sorte que tu ne t'aviseras de ta vie « de faire des flatteries comme celle-là, pour qu'il t'en « souvienne. »

a. Cheval de Barbarie, vif et bien taillé.

en riant : « Mon brave, vous deviez me pren-
« dre au mot, cette humeur-là m'est passée ;
« mais si vous voulez vous battre, allez-vous-
« en arracher un poil de la barbe à Bouteville,
« il vous en fera passer votre envie. »

A propos de cela, un jour en entrant chez luy, il trouva un homme endormy dans sa salle et le reconnut ; c'estoit un officier d'armée, qui venoit souvent solliciter son payement. « Il « est temps, » dit-il à Corbinelli, « de chasser « cet homme ; il commence à devenir trop im-« portun. »

En parlant, il disoit sans cesse à tort et à travers : *Mange mon loup, mange mon chien.* Voiture en a fait une ballade. En parlant à une dame, il l'appelloit quelquefois *mon petit pere.*

La plus grande folie qu'il ayt faitte, ce fut (j'en doute) qu'estant un jour à causer avec M. le Comte de Moret avec lequel il se plaisoit fort, un ambassadeur d'Espagne vint visiter ce prince. « Ah ! je voudrois, » dit le President, « luy avoir fait un pet au nez. — Vous n'ose-« riez, » dit le Comte.— « Vous verrez, » respond Chevry ; et comme l'Ambassadeur faisoit la reverence gravement, le President pette dans sa main et la porte au nez de Son Excellence, qui en fit de grandes plaintes ; mais on fit passer l'autre pour un fou.

Il estoit de fort amoureuse maniere, et faisoit si fort le coq dans son quartier, que le cardinal de La Valette y venant voir fort souvent une certaine dame, il disoit serieusement qu'il ne trouvoit point bon que ce cardinal vinst cajoller ses voisines sans luy en demander permission, et qu'il l'en avertiroit, afin qu'il ne trouvast pas mauvais s'il le couchoit sur le carreau, malgré son cardinalat.

Une fois pour se ragouster, il pria une maquerelle de luy faire voir quelque bavolette toute fraiche-venue de la vallée de Montmorency. On fit habiller une petite garce en bavolette et on la mene au President qui coucha toute la nuict avec elle. Le lendemain, il la fit lever pour aller voir quel temps il faisoit. Elle luy vint dire que le temps estoit nebuleux. — « Nebuleux ! » s'escria-t-il, « ah ! vertuchoux, « j'en tiens : hé ! qu'on me donne viste mes « chausses. »

Il mourut controlleur-general des Finances et president des Comptes. Sa femme avoit eû beaucoup de bien ; luy n'estoit pas gueux et avoit quelque chose de patrimoine. Au prix de ce temps-cy, il ne fit pas une grande fortune. Son filz(*a*) a vendu la Grange et sa charge de president des Comptes ; il a de l'esprit,

a. Chevry.

mais peu de cervelle ; il se ruine. Le President a fait bastir le palais Mazarin.

LE MEDECIN DURET.

Son frere, le medecin Duret, qui a fait bastir la maison du president Le Bailleul, près l'hostel de Guise, estoit un maistre visionnaire, en un mot un digne frere du president de Chevry. Il disoit que l'air de Paris estoit malsain, et il fit nourrir son filz unique dans une loge de verre, où il ne laissa pas de mourir, peut-estre pour y faire trop de façons. Il ne prenoit à disner que des pressis de viande et autres choses semblables, parce, disoit-il, que l'agitation du carrosse troubloit la digestion ; mais il soupoit fort bien. Il se mit dans la fantaisie que le feu luy estoit contraire, et n'en vouloit point voir. Il sçavoit pourtant son mestier, et s'y fit riche. Les Apothicaires le faisoient passer pour fou, parce qu'il s'avisa que le jeusne estoit admirable aux malades, et que bien souvent il ne leur ordonnoit que de l'eau et une pomme cuite.





45. — M. D'AUMONT.

(*Antoine d'Aumont, marquis de Nolay, comte de Chateauroux, baron d'Estrabonne, né vers* 1562, *mort en* 1635.)

Monsieur d'Aumont, filz du mareschal d'Aumont du temps d'Henry IVe, gouverneur de Boulogne-sur-Mer et chevalier de l'Ordre, en son jeune temps fut une vraye peste de cour. Il a eu les plus plaisantes visions du monde. Il disoit de Madame de Beaumarchais (*a*), belle-mere du mareschal de Vitry et femme de ce trezorier de l'Espargne que la Reyne-mere fit tant persécuter, à cause que son gendre avoit tué le mareschal d'Ancre, il disoit donc de cette madame de Beaumarchais, qu'elle ressembloit a un tabouret de poinct de Hongrie. En effet, elle avoit le visage carré, et tout plein de marques rouges. Cela n'empeschoit pas que, pour son argent, elle n'eust des galans et de bonne maison; car M. de Mayenne, le dernier de ce nom, en fut un.

La vision qu'il eut pour la mareschale d'Es-

a. Marie Hothman, femme de Vincent Bouhier, sieur de Beaumarchais.

trées[1] est encore plus plaisante. C'estoit (*a*) et c'est encore une petite femme seiche et qui a le nez fort grand ; mais extresmement propre (*b*). Elle estoit en sa jeunesse toute faitte comme une poupée : « Ne croyez-vous pas, » disoit-il serieusement, car il ne rioit jamais, « qu'on la « pend tous les soirs, toute habillée, par le nez « à un clou à crochet dans une armoire? »

Il disoit d'une dame qui avoit le teint fort luisant, qu'on luy avoit mis un talc comme aux portraits.

Un jour qu'il estoit à l'hostel de Rambouillet, Madame de Bonnueil, dont nous parlerons ailleurs[2], y vint. Elle estoit grosse, et en entrant elle se laissa tomber, se fit grand mal à un genouil et pensa accoucher de sa chute. Le voylà qui se met à resver : « Nous sommes « bein mal bastis, » dit-il, « nous avons des « os en tous les endroits sur lesquels nous tom- « bons d'ordinaire ; il vaudroit bien mieux que « nous eussions des balons de chair aux ge- « noux, aux coudes, au haut des joues et aux « quatre costez de la teste. Quel plaisir ne se- « roit-ce point? » adjousta-t-il. « Un homme « sauteroit par une fenestre sans se blesser, il

1. Fille de Montmor, homme d'affaires.
2. Voy. l'*Histor*. de Fruges (et de Chaudebonne).

a. Anne Habert, fille de Jean H., sieur de Montmor. — *b*. Bien ajustée.

« passeroit par-dessus les murs d'une ville. » Et puis, s'engageant plus avant dans sa resverie, il mena cet homme, avec ces balons de chair, de ville en ville jusqu'à la Haye en Hollande.

Une autre fois, Gombaud contoit en sa présence, à l'hostel de Rambouillet, qu'ayant esté pris pour un grand desbauché, nommé Combaut, pere du Baron d'Autueil[1], il fut maltraitté par un commissaire et par des sergens qui le vouloient mener en prison, jusques-là que, quoyqu'il soit assez patient, il fut pourtant contraint de lever la main pour frapper ce commissaire. M. d'Aumont, après avoir tout escouté, se leve de son siége, et commence à faire la posture d'un bourreau qui danse sur les espaules d'un pendu, et qui tire en mesme temps la corde pour l'estrangler ; et disoit : « Monsieur le Commissaire, je vous pendray, « je vous pendray, Monsieur le Commis- « saire[2]. » Il disoit du cardinal de La Valette qui avoit les lèvres fort grosses, qu'il croyoit que son barbier les luy relevoit en luy relevant les moustaches (a).

1. Voy. l'*Histor.* du Baron d'Autueil.

2. A propos de cela, comme il faisoit pendre quelques soldats à Boulogne, un d'eux cria qu'il estoit gentilhomme : « Je le croy, » luy dit-il; « mais je vous prie d'excuser « mon bourreau ne sçait que pendre. »

a. Mot déjà cité plus haut : *Hist. de Madame la Princesse*.

En mangeant des andouilles mal lavées, il dit : « Ces andouilles sont bonnes, mais elles « sentent un peu le terroir [1]. »

Il disoit d'une dame qui avoit les cheveux d'un blond fort doré, et qui avoit une coiffure beaucoup trop relevée, et presque point de cheveux abattus, comme c'estoit la mode de n'en guère abattre, il disoit qu'elle ressembloit à ces pelottes où les merciers fichent des lardoires.

Je croy que ce fut luy qui dit, voyant une personne fort maussade, qu'elle avoit la mine d'avoir esté faitte dans une garde-robe sur un paquet de linge sale.

Une de ses meilleures visions, ce fut celle qu'il eut pour M. l'archevesque de Rouen (*a*) qui, quoyque jeune, portoit une grande barbe. Il dit qu'il ressembloit à Dieu le Pere, quand il estoit jeune.

Il avoit esté fort galant. Une fois, sa belle-sœur, Madame de Chappes (*b*), le trouva des-

1. Il disoit du Marquis de Sourdis, qui faisoit fort l'empressé chez le cardinal de Richelieu, de la maison duquel il estoit depuis peu intendant, et qui regardoit aux meubles et à toute chose, il disoit qu'il luy sembloit le voir tirer de dessous son manteau un petit sac de tapissier avec un petit marteau, et recogner quelque clou doré à une chaise.

a. Franç. de Harlay. (*Histor*) — *b*. Charlotte Cath. de Villequier.

guisé en minime sur le chemin de Picardie : elle le reconnut, parce qu'il estoit admirablement bien à cheval, et que son cheval estoit trop beau. Il alloit en Flandres voir une dame. Sur ses vieux jours, il estoit plus ajusté qu'un galant de vingt ans. Il se peignoit la barbe, et il estoit si curieux d'estre bien botté, qu'il se tenoit les pieds dans l'eau pour se pouvoir botter plus estroit : c'estoit de ce temps que tout le monde estoit botté. On dit qu'un Espagnol qui vint icy et s'en retourna aussytost, comme on luy demandoit des nouvelles de Paris, dit : « J'y ay veû bien des gens ; mais je « croy qu'il n'y a plus personne à cette heure, « car ils estoient tous bottez, et je pense qu'ils « estoient prests à partir. » Maintenant, tout le monde n'a plus que des souliers, non pas mesme des bottines : il n'y a plus que La Mothe-le-Vayer, precepteur de Monsieur d'Anjou, qui ayt tantost des bottes tantost des bottines ; mais ce n'a jamais esté un homme comme les autres.

M. d'Aumont avoit espousé une fille de Maintenon, de la maison d'Angennes, cousine-germaine de M. le Marquis de Rambouillet. Il n'en a point eu d'enfans. Cette madame d'Aumont est une honneste femme, mais fort aigre. Après la mort de son mary, elle se picqua d'honneur en une plaisante rencontre.



Elle a une chapelle dans les Minimes de la Place-Royale, où M. d'Aumont est enterré. Or, un nepveu de son mary, nommé Beaumont-Chiverny (*a*), estant mort, sa veuve, qui est aussy une honneste femme, mais sage à peu près comme l'autre sur ce chapitre-là, la pria de trouver bon qu'on mist le corps embaumé dans cette chapelle : depuis, cette femme, s'estant retirée en une Religion, obtint des Minimes qu'ils luy laisseroient prendre le cœur de son mary. Madame d'Aumont alla prendre cela au point d'honneur (*b*). Il y en a eu de grands procez. Enfin des curés de Paris les raccommoderent, et cette niepce eut le cœur de son mary.

a. Fils de Charles, marquis d'Aumont, marié à la fille du chancelier de Chiverny, mort en 1644. — *b*. Parce qu'on ne lui en avoit pas demandé permission.





46. 48. — MADAME DE RENIEZ, LE BARON DE PANAT ET MADAME DE GIRONDE.

(*N. de Castelpers-de-Panat, mariée au baron de La Tour-Reniez tuée* 10 *juillet* 1616.—*David de Castelpers-Levis, baron de Panat, tué* 10 *juillet* 1616—....*De Reniez, mariée à Julien de Gironde, sieur de Sigoniac.*)

MADAME DE RENIEZ.

Madame de Reniez estoit de la maison de Castelpers en Languedoc, sœur du Baron de Panat dont nous parlerons en suitte. Avant que d'estre mariée au Baron de Reniez, elle estoit engagée d'inclination avec le Vicomte de Paulin (*a*). Cette amourette dura après qu'elle fut mariée, et le Baron de Panat estoit le confident de leurs amours. Ils en vinrent si avant qu'ils se firent une promesse de mariage reciproque, par laquelle ils se promettoient de s'espouser en cas de viduité : « En foy de quoy, » disoient-ils, « nous avons consommé le mariage. » Un tailleur rendoit les lettres du galant et luy en apportoit response. Par l'entremise de cet homme, ces amans se virent plusieurs fois,

a. B. de Rabasteins, vicomte de Paulin.

tantost dansle village de Reniez mesme (*a*), tantost ailleurs, où le Vicomte venoit tousjours desguisé. Un jour ils se virent dans le chasteau mesme de Reniez, presque aux yeux du mary. Madame de Reniez avoit feint d'estre incommodée et s'estoit fait ordonner le bain, et le Vicomte se mit dans la cuve qu'on luy apporta. Enfin, ils en firent tant que le mary sceût toute l'histoire, et, pour les attrapper, il fit semblant de partir pour un assez long voyage; puis, revenant sur ses pas, il entra dans la chambre de sa femme, et trouva le Vicomte couché avec elle. Il le tua de sa propre main, non sans quelque resistance, car il prit son espée; mais le Baron avoit deux valets avec luy. Le Baron de Panat, qui couchoit au-dessus, accourut aux cris de sa sœur, et fut tué à la porte de la chambre. Pour la femme, elle se cacha sous le lict, tenant entre ses bras une fille de trois ou quatre ans, qu'elle avoit eue du Baron, son mary. Il luy fit arracher cet enfant, et après la fit tuer par ses valets; elle se défendit du mieux qu'elle put, et eut les doigts tous coupez. Le Baron de Reniez eut son abolition.

Cet enfant qu'on osta d'entre les bras de Madame de Reniez fut, après, cette madame

a. A deux lieues de Montauban.

de Gironde dont nous allons conter l'histoire. Mais, avant cela, il est à propos de dire ce que nous avons appris du Baron de Panat.

LE BARON DE PANAT.

Le Baron de Panat estoit un gentilhomme huguenot d'auprès de Montpellier, de qui on disoit : *Lou baron de Panat, puleau mort que nat*, c'est-à-dire *plutost mort que né ;* car on dit que sa mere, grosse de près de neuf mois, mangeant du hachis, avalla un petit os qui, luy ayant bousché le conduit de la respiration, la fit passer pour morte ; qu'elle fut enterrée avec des bagues aux doits ; qu'une servante et un valet la desenterrerent de nuict, pour avoir ses bagues, et que la servante se ressouvenant d'en avoir esté maltraittée, luy donna quelques coups de poing, par hazard, sur la nuque du col, et que ses coups ayant desbousché son gozier, elle commença à respirer ; et que quelque temps après elle accoucha de luy qui, pour avoir esté si miraculeusement sauvé, n'en fut pas plus homme de bien. Au contraire, il fut des disciples de Lucilio Vannini, qui fut bruslé à Toulouse [1]. Il retira Theophile, et pensa luy-mesme estre pris par le prevost. C'estoit un

1. Pour blasphesmes contre J.-C.

fort bel homme : Madame de Sully (*a*), qui vit encore, en devint amoureuse, et luy demanda la courtoisie. On dit qu'il respondit qu'il estoit impuissant. Cependant il estoit marié ; mais Madame de Sully, qui n'estoit pas belle, ne le tenta pas et il s'en desfit de cette sorte.

A propos de femmes qui sont revenües, on conte qu'une femme estant tombée en lethargie, on la crut morte, et comme on la portoit en terre, au tournant d'une rue, les prestres donnerent de la biere contre une borne, et la femme se resveilla de ce coup. Quelques années après, elle mourut tout de bon, et le mary, qui en estoit bien aise, dit aux prestres : « Je « vous prie, prenez bien garde au tournant de « la rue. »

MADAME DE GIRONDE.

Revenons à la petite de Reniez. Son pere, pour oster cet objet de devant ses yeux, la donna à Madame de Castel-Sagrat (*b*), sa sœur. Cette fille, dès l'âge de dix ans, fut admirée pour sa beauté et pour la vivacité de son esprit. Madame de Castel-Sagrat resolut de ne laisser point eschapper un si bon party et de la marier à son second filz, qu'on appelloit le

a. Rachel de Cochefilet, morte 30 déc. 1659. — *b*. Olympe de La Tour, mariée 16 mai 1594.

Baron de Gironde (*a*) ; elle les fit espouser que la fille n'avoit encore que onze ans, après avoir obtenu des dispenses du Roy, car ils estoient cousins-germains et huguenots. On dit que Madame de Gironde eut de tout temps de l'aversion pour son mary, qui estoit un gros homme assez mal basty ; mais cette aversion s'augmenta très-fort, lorsqu'elle se vit cajollée des principaux et des mieux faits de la province ; car son mary l'ayant menée à Montauban, après les guerres de la Religion, feu (*b*) M. d'Espernon et M. de La Vallette son filz, s'y rencontrerent. Il y avoit aussy alors une autre dame nommée Madame d'Islemade, qui seule pouvoit disputer de beauté avec Madame de Gironde. Le pere se donna à celle-cy et le filz à l'autre, et toute la ville avec la noblesse des environs se partageant à leur exemple, ce fut comme une petite guerre civile, bien differente de celle dont on venoit de sortir (*c*). On dit pourtant que M. d'Espernon n'en eut aucune faveur que de bienséance.

La peste vint là-dessus qui interrompit toutes les galanteries, et Madame de Gironde fut contrainte de se retirer à Reniez. Par malheur pour elle, un advocat du presidial de Montau-

a. Julien de Gironde, sieur de Sigoniac.— *b*. *Ce mot ajouté plus tard*. — *c*. Vers 1629, après la prise de la Rochelle.

aller par la ville bizarrement habillée ; car quelquefois on luy a veû un habit de gaze, dans laquelle elle faisoit passer toutes sortes de fleurs, depuis le haut jusqu'au bas, et je vous laisse à penser si son mourant Ranchin manquoit à l'appeller Flore. Elle dit assez plaisamment à un garçon nommé Cayrol [1] qui luy promettoit de faire des vers sur elle, qu'elle ne pretendoit pas luy servir de porte-feuille. Elle disoit les choses fort agréablement ; mais ses lettres ne respondoient pas à sa conversation : sa mere escrivoit bien mieux.

Comme son procez tiroit en longueur, elle alla pour quelque temps à une terre [2] que Cadaret luy avoit donnée pour ses pretentons. Là, Marcellus et Rapin l'allerent voir. Ils arriverent assez tard ; mais à peine l'eurent-ils saluée, qu'on entendit heurter avec violence. C'estoit un gentilhomme du voisinage, qui venoit l'avertir que son mary s'avançoit avec vingt ou trente de ses amys pour l'enlever. Ils se mettent à tenir conseil ; le gentilhomme estoit d'avis qu'on se sauvast, parce que la maison ne valoit rien. Mais Rapin, qui ne connoissoit point ce gentilhomme, et qui esperoit qu'on ne les forceroit pas si aisement, fut

1. Ce Cayrol est icy, et fait des vers pour attrapper quelque chose du Cardinal.

2. Belaire.

d'avis de demeurer. Le Baron ayant sceû qu'il y avoit compagnie et qu'on estoit resolu de se defendre, ne voulut point exposer la vie de ses amys et s'en retourna.

Cependant Marcellus, qui n'avoit eu qu'un amour de galanterie, commença à s'engager tout de bon. Elle le repaissoit de belles paroles; car, en fine coquette, elle faisoit que chacun de ses amans croyoit estre le plus heureux. Pour Rapin qu'elle voyoit cadet (il est gentilhomme), et d'assez bon sens pour conduire une entreprise, elle luy promit plusieurs fois de l'espouser, s'il pouvoit la desfaire de Gironde. Mais il luy respondit que quand avec sa beauté elle auroit une couronne à luy donner, elle ne l'obligeroit pas à faire une meschante action.

Afin de contenter en quelque sorte Marcellus, qui estoit fort alarmé de ce qu'elle sembloit favoriser plus que luy un certain chevalier de Verdelin, elle luy fit une promesse en ces termes : « Je promets au Baron de Mar-« cellus de ne me remarier jamais, si je suis une « fois libre; et, si je change de resolution, que « ce ne sera qu'en sa faveur. » En mesme temps cependant, elle escrivoit au Chevalier qu'il eust bonne esperance, et que pour ce miserable (parlant de Marcellus), il n'auroit qu'un morceau de papier pour son quartier d'hyver.

Mais toutes ces coquetteries ne plaisoient point à son oncle de Cadaret, qui, par jalousie ou pour estre las de la dame, comme quelques-uns ont dit, se joignit à Gironde et luy ayda à l'enlever.

La voylà donc en la puissance de son mary et prisonniere dans une tour de Castel-Sagrat (*a*). Là, ne trouvant point d'autre moyen d'en sortir, elle cajolle Madame de Castel-Sagrat (*b*), femme du frere aisné de Gironde, luy represente le tort qu'on luy a fait de la contraindre, à onze ans, de se marier avec un homme pour qui on sçavoit bien qu'elle avoit de l'aversion; que sans doute le mariage seroit declaré nul, et que si elle vouloit la mettre en liberté, elle espouseroit après M. de Gasque son frere, qui peut-estre ne trouveroit pas ailleurs un meilleur party. Madame de Castel-Sagrat, gaignée, la fait esvader; mais les marys (*c*) la suivirent et l'assiégerent dans un chasteau nommé Debeze où, après avoir resisté quelques jours, elle fut contrainte de se rendre, et fut ramenée à Castel-Sagrat, où Gironde, peut-estre las de se donner tant de peines pour une coureuse, ou peut-estre desjà amoureux d'une autre personne, comme vous le verrez par la

a. A cinq lieues d'Agen. — *b*. Antoinette de Gasque, mariée en 1615 à Léon de Gironde de Castel-Sagrat. — *c*. Gironde et Marcellus.

suitte, consentit à la dissolution du mariage, moyennant deux mille escus pour les frais qu'il avoit faits.

Pour trouver cette somme, la dame a recours à son fidele Marcellus, et luy promet de l'espouser, dez que l'affaire sera achevée. Marcellus en tombe d'accord, mais pour asseurance il demande d'estre saisy cependant de la dispense de mariage, dont la suppression devoit faire dissoudre le mariage (*a*). On la luy met entre les mains, et il part aussytost pour aller faire cette somme. A peine fut-il en son pays, que sa maistresse luy escrit de la venir retrouver en diligence, et de n'oublier pas d'apporter la dispense dont despendoit toute l'affaire. Marcellus la va retrouver à Belaire. Aussytost elle tasche par toutes les caresses imaginables à retirer sa dispense; il n'y veut point entendre, et va loger dans une maison du village. Elle le fait suivre par une femme de chambre et par un garçon de dix à douze ans, qui le prient de souffrir au moins pour toute grace que ce garçon puisse faire une copie de la dispense. Il y consentit enfin, de peur de rompre. Mais comme ce garçon commençoit à copier, cinq ou six hommes armés entrent dans la chambre

a. Gironde en avoit eu besoin, comme cousin-germain.

criant : *Tue ! tue !* ils tirent leurs pistollets, qui apparemment n'estoient chargez que de poudre. Dans ce desordre, le garçon et la femme de chambre se sauvent avec la dispense. Ces hommes se retirerent aussy bientost après, et laisserent notre baron bien camus. A la chaude, il va rendre sa plainte, et, d'amant de Madame de Gironde devenu son plus irreconciliable ennemy, il la fait condamner en trois mille livres d'amende. Elle, cependant, croyoit avoir fait d'une pierre deux coups : s'estre desfaitte de Marcellus, et avoir trouvé moyen de rompre le mariage, sans le consentement de Gironde et sans luy donner de l'argent. Pour cet effect, elle change de religion, et sur l'exposition qu'elle fait au Pape qu'elle a esté mariée avec un cousin-germain, sans dispense et mesme avant l'âge porté par les lois, elle obtient un rescrit pour la dissolution du mariage, adressé à l'official de Montauban ; mais il se trouva que cette dispense, dont elle avoit l'original, estoit enregistrée au presidial d'Agen, de sorte qu'il fallut encore revenir capituler avec Gironde, qui avoit aussy changé de religion. Luy s'en tint tousjours à ses deux mille escus. Alors il fallut avoir recours à Gasque, frère, comme nous avons dit, de Madame de Castel-Sagrat, qui fut plus fin que Marcellus et qui voulut coucher avec elle avant que de don-

ner son argent. Gironde se maria quelque temps après à la fille d'un chandelier de Castel-Sagrat, dont il estoit amoureux. Pour elle, bien qu'elle eust couché avec Gasque, elle estoit encore en doute si elle l'espouseroit, car Rapin luy ayant demandé un jour si tout de bon elle estoit mariée avec Gasque, elle respondit : « Selon ! » c'est-à-dire que si elle estoit grosse, elle l'espouseroit, mais qu'autrement elle tascheroit à s'en defendre. Elle se trouva grosse, espousa Gasque, et peu après mourut en travail d'enfant.



49. — M. DE TURIN.

(*Philibert de Thurin, sieur de Villeray, conseiller au Parlement, de* 1566 *à* 1608.)

Monsieur de Turin estoit un conseiller au parlement de Paris, grand justicier, mais de qui on conte de plaisantes choses. Il appelloit son clerc *cheval*, son laquais *mulet*, et sa femme (*a*) *putain*. Un gentilhomme dont il estoit rapporteur alla une fois pour parler à luy ; il le rencontra en habit court, fait comme un cuistre,

a. Jeanne Cognet.



qui revenoit de la cave, avec son martinet a la main. Il ne l'avoit peut-estre jamais veû, ou il ne le reconnut pas, et il luy dit: « Mon « amy, où est M. de Turin? — *Mon amy !* » dit M. de Turin, « quel impertinent est-ce là? » Le Cavalier, peu accoustumé à souffrir des injures, luy donne un soufflet et se retire. Il sceût après que c'estoit M. de Turin: le voylà en belle peine. Le bonhomme rapporta le procez comme si de rien n'estoit, et dit à son clerc: « *Cheval*, apporte-moy le procez de ce *bat-* « *teur*. » Il le voit, et trouvant que le Cavalier avoit bon droit, il le luy fait gaigner, et l'ayant rencontré sur les degrez du Palais, il luy donne un petit coup sur la joue en riant, et luy dit : « Apprenez à ne battre plus les gens: « vous avez gaigné votre procez. » L'autre, qui croyait tout perdu, se pensa mettre à genoux.

Il se trouva chargé du procez d'entre feu M. de Bouillon et M. de Bouillon La Mark, pour Sedan. Henry IV[e] l'envoya querir, et luy dit (*a*) : « M. de Turin, je veux que M. de Bouillon gaigne son procez. — Hé bien, Sire, » luy respondit le bonhomme, « il n'y a rien de « plus aisé; je vous l'envoieray, vous le juge- « rez vous-mesme. » Quand il fut party, quel-

a. *Mots biffés :* voyez quelle justice !

qu'un dit au Roy : « Sire, vous ne connoissez « pas le personnage, il est homme à faire ce « qu'il vous vient de dire. » Le Roy sur cela y envoya, et on trouva le bonhomme qui chargeoit les sacs sur un crochetteur. Le Roy accommoda cette affaire.

Madame de Guise et Mademoiselle de Guise sa fille, depuis princesse de Conty, le furent solliciter une fois. Il les fit attendre assez longtemps, et après il se mit à crier tout haut : « *Cheval*, ces putains sont-elles encore là-bas? »

Un seigneur qui avoit gaigné une grande affaire à son rapport luy envoya un mulet qui alloit fort bien le pas. M. de Turin trouva ce mulet à son retour du Palais ; il ne fit autre chose que prendre un baston, et en frappa le mulet jusqu'à ce qu'il le vit hors de chez luy.

On dit qu'un gentilhomme luy fit une fois un grand present de gibier. Il laissa descendre cet homme, mais comme il sortoit dans la rue, il luy jetta ce gros pacquet de gibier fort rudement sur la teste, en luy disant qu'il apprist à ne pas corrompre ses juges.





50. 51. — M. PORTAIL. — M. HILLERIN.

(*Paul Portail, conseiller au Parlement, de* 1585 *à* 1623. *Jacques de Hillerin, né vers* 1573, *mort vers* 1663.)

MONSIEUR Portail estoit aussy un conseiller au parlement de Paris, fort homme de bien, mais fort visionnaire. Il avoit retranché son grenier et y avoit fait son cabinet, et ne parloit aux gens que par la fenestre de ce grenier. Un jour qu'il avoit raporté une affaire pour la communauté des Pastissiers, et qu'il la leur avoit fait gaigner, parce qu'ils avoient bonne cause, les Pastissiers luy voulurent donner un plat de leur mestier, et firent un pasté où ils mirent toute leur science. Ils heurtent, les voylà dans la cour; et luy, la teste à la lucarne, leur demande ce qu'ils veulent, et que leur affaire est jugée. Ils disent qu'ils viennent l'en remercier. « Montez, » leur dit-il. Les voylà en haut. Ils luy presentent leur pasté; il regarde ce pasté, et puis dit entre ses dens : « M. Portail « a rapporté un procez pour la communauté « des Pastissiers, ils l'ont gaigné, et ils font « present d'un grand pasté à M. Portail. » Cela

dit, il met ce pasté sur sa fenestre, et le laisse tomber dans la rue.

Une autre fois, un procureur qu'il haïssoit, parce que c'estoit un chicaneur, fut pour luy parler. Il luy demanda par sa lucarne ce qu'il vouloit. « C'est, Monsieur, » dit le Procureur, « une requeste que je vous apporte pour la res- « pondre, s'il vous plaist.— Lisez-la, lisez-la, » dit M. Portail. Ce procureur se met à lire nû-teste, comme vous pouvez penser. La requeste estoit longue, et il faisoit très-grand froid, et le bonhomme, par malice, luy faisoit à toute heure des difficultez.

A propos de conseillers au Parlement, je mettray icy un conte de M. Hilerin, conseiller d'esglise. Ce bonhomme a fait imprimer un livre de théologie qu'il dedie à la Trinité, et commence l'epistre par : *Madame*. En un endroit, il prouve la Trinité par un arrest rendu à son rapport.





52. — LE COMTE DE VILLA-MEDIANA.

Le Comte de Villa-Mediana, de la maison de Taxis, estoit general des Postes d'Espagne [1]. Cette charge y est tenue par des gens de qualité, et vaut cent mille escus de rente. C'estoit un homme bien fait, galant, liberal, vaillant et spirituel. Il escrivoit mesme en vers et en prose; mais c'estoit l'un des hommes du monde le plus emporté en amour. Durant la faveur du Duc de Lerme, du vivant de Philippe III, pere du Roy qui regne aujourd'huy, il devint amoureux d'une dame de la Cour, et il avoit pour rival le Duc d'Ucede, filz du favory (*b*). Un jour il prit une telle jalousie de ce que cette dame avoit parlé à son rival durant la Comedie chez le Roy, qu'au sortir il se mit dans son carrosse et la battit jusqu'à luy en laisser des marques. Non content de cela, il luy osta des pendans de grand prix et des perles qu'il disoit luy avoir données. Il fit bien pis, car, en plein

1. Correro Mayor. Les Taxis sont generaux des Postes (*a*) aussy dans les Estats de l'Empereur.

a. C'etoit depuis 1615 un fief de l'Empire.— *b*. François de Roxas de Sandoval, duc de Lerme.

théatre public, il donna ces pendans et ces perles à une comedienne nommée Gentilezza, grande courtisane, en luy disant : « Tiens, Gentilezza, je les viens d'oster à une telle, la plus « grande putain de Madrit, pour les donner à « la plus honneste femme qui y soit. » Le Roy et le favory furent outrez de cette insolence, et le Comte eut ordre de se retirer. Il s'en alla à Naples. Pour la Dame, elle eut un tel crevecœur de l'affront qu'on luy avoit fait, que son mary, par la faveur du Duc d'Ucede, ayant esté fait vice-roy des Indes, elle y alla avec luy, pour ne plus paroistre à la Cour.

Le Comte revint après la mort de Philippe III, et, tousjours fou en amour, se mit à galantizer une dame que le jeune Roy (*a*) aimoit, et estoit bien mieux avec elle que le Roy mesme. Un jour qu'elle avoit esté saignée, le Roy luy envoya une escharpe violette avec des aiguillettes de diamans, qui pouvoient bien valoir quatre mille escus. C'est la galanterie d'Espagne[1] : le Comte connut aussytost, à la richesse de l'escharpe, qu'elle ne pouvoit venir que du Roy, et en ayant tesmoigné de la jalousie, la Dame luy dit qu'elle la luy donnoit

1. On y fait des presens aux Dames, quand elles se ont saigner.

a. Philippe IV.

de tout son cœur. « Je la prens, » respondit le Comte, « et je la porteray pour l'amour de « vous. » En effect, il se la met, et va chez le Roy en cet equipage. Le Roy conclut par là que le Comte avoit les dernieres faveurs de cette belle, et afin de s'en esclaircir, y alla travesty pour l'y surprendre. Le Comte y estoit effectivement, qui le reconnut et qui le frotta, quoyqu'il fust vestû en personne de condition; mesme pour se pouvoir vanter d'avoir eu du sang d'Autriche, il luy donna un coup de poignard, mais ce ne fut qu'en effleurant la peau vers les reins. Le Roy, le lendemain, sans se vanter d'avoir esté blessé, luy envoya ordre de se retirer. Au lieu de suivre l'ordre du Roy, le Comte va au palais avec une enseigne à son chapeau, où il y avoit un diable dans les flammes avec ce mot, qui se raportoit à luy :

Mas penado, menos arrepentido (*a*).

Le Roy, irrité de cela, le fit tuer dans le Prade d'un coup de mousquet qu'on luy tira dans son carosse, et puis on cria : *Es por mandamiento del Rey*.

On conte sa mort diversement : d'autres disent que le Roy, en passant devant la maison d'un grand seigneur de la Cour qui avoit fait

a. Plus il est tourmenté, moins il se repent.

assassiner le galant de sa femme, dit au Comte de Villa-Mediana, qui estoit dans le carrosse de Sa Majesté: *Escarmentar*, *conde*[1], et que le Comte luy ayant respondu : *Sagradissima maesta*, *en amor no ay escarmiento*, le Roy, le voyant si obstiné, avoit resolu de s'en desfaire.

On a une pièce imprimée qui s'appelle *la gloria di Niquea* (*a*). Elle est de la façon du Comte de Villa-Mediana, mais d'un style qu'ils appellent *parlar culto*, c'est-à-dire phebus. On dit que le Comte la fit joüer à ses despens à l'Aranjuez. La Reyne et les principales dames de la Cour la representerent. Le Comte en estoit amoureux, ou du moins par vanité il vouloit qu'on le crust, et, par une galanterie bien espagnole, il fit mettre le feu à la machine où estoit la Reyne, afin de pouvoir l'embrasser impunément. En la sauvant, comme il la tenoit entre ses bras, il luy declara sa passion et l'invention qu'il avoit trouvée pour cela.

On m'a conté (et cela vient d'une Mademoiselle Bertaut, mere de Madame de Mauteville (*b*), qui fut fort jeune en Espagne quand on y mena Madame Elisabeth de France), on m'a

1. C'est-à-dire : « Profiter de l'exemple d'autruy. »

a. Sujet tiré de l'*Amadis*. — *b*. On écrit aujourd'hui *Motteville*.

conté qu'un grand seigneur d'Espagne traitta le Roy et la Reyne [1] sous des tentes magnifiques, et tapissées par dedans des plus belles tapisseries du monde, en un vallon fort agréable où la Cour devoit passer, et qu'après que le Roy et la Reyne furent partys, on entendit un grand bruit. C'estoit qu'on crioit au feu; car ce seigneur avoit mis le feu à tout ce qui avoit servy à cette magnificence, comme s'il eust cru profaner ces mesmes choses en les faisant servir à d'autres. Philippe II, qui avoit une jeune femme et qui estoit fort soupçonneux, crut aussytost qu'il y avoit de l'amour sur le jeu. Pour s'en esclaircir, à un jeu de canes, il demanda à la Reyne quel de tous les seigneurs de sa cour qui s'exerçoient à ce jeu, luy sembloit faire le mieux. « C'est, » luy dit-elle, « celuy qui a de si grandes plumes. » C'estoit le mesme. Le Roy respondit : *Puede ben tener alas per que duela muy alto*. Cela servit apparemment, avec autre chose, à la faire empoisonner [2].

1. Philippe II; la reyne Elizabeth, sa femme.

2. A propos d'Espagnols, je suis d'avis de parler icy d'un livre qu'on ne trouve plus. Il fut imprimé à Anvers, 1554, chez Martin Xucio; c'est d'un certain Hieronimo San-Pedro Valentiano, qui pour faire lire la Sainte Ecriture plus volontiers, y avoit reduit le vieux Testament, en attendant le Nouveau, en livre de chevalerie, et l'avoit intitulé : « Libro de cavalleria celestial de pie de Rosa fragante



53. — M. VIETE.

(*François Viete, né* 1540, *mort en fevrier* 1603.)

Monsieur Viete estoit un maistre des Requestes, natif de Fontenay-le-Comte, en Bas-Poitou. Jamais homme ne fut plus né aux Mathematiques: il les apprit tout seul, car, avant luy il n'y avoit personne en France qui s'en meslast. Il en fit mesme plusieurs traittez d'un si haut sçavoir, qu'on a eu bien de la peine à les enten-

cuyo spave odor ensena la mareviglios a fabrica de las tablas redondas del Cielo y suelo, y la creacion de los cavalleros celestiales y terrenales che las gezaron. — Tam bien muestrala esperitualcavalleria delos esclarecidos Patriarcas, Profetasy Sacerdotes, Juezes, Capitanesy Reyes del pueblo hebreo y las maravillas che hizieron en armas espirituales en la venturosa demanda de Christo, cavallero del Leon. — Van encheridos en la litteral historia muchos sentimientos allegoricosy morales. »

C'est ce que l'auteur appelle dans le cours de son livre, « la viveza del anciano Allegorin el savio, y la sagacitad di Moralissa, la discreta donzella. » — Tout son livre est divisé en cent douze merveilles, au lieu de chapitres. En voicy quelques-uns :

La premiere merveille conte « como el Emperador Dios omnipotente crio las doz tablas redondas del cielo y de la tierra, y las admirables maravillas que obro en ellas. »

Il appelle le serpent : « el cavallero della Sierpe : » les

dre, entre autres son *Isagogé*, ou *Introduction aux Mathematiques*. Un Alleman, nommé Lansbergius, si je ne me trompe, en deschiffra une partie, et depuis on a entendu le reste.

Voicy ce que j'ai appris de particulier touchant ce grand homme. Du temps d'Henry IVe, un Hollandois, nommé Adrianus Romanus, sçavant aux Mathematiques, mais non pas tant qu'il croyoit, fit un livre où il mit une proposition qu'il donnoit à resoudre à tous les mathematiciens de l'Europe; or, en un endroit de son livre, il nommoit tous les mathematiciens de l'Europe, et n'en donnoit pas un à la France. Il arriva peu de temps après qu'un ambassadeur des Etats vint trouver le Roy à Fon-

anges, « los cavalleros esperituales della tabla redonda del Cielo; » les hommes, « los cavalleros terennales della, etc.; — el principe Adam y la hermosa principessa Eva. » La septiesme merveille dit : « Como se combatio el padre Adam contra el cavallero della Sierpe, y quedo vincido Adam en la batalla. »

Il dit d'Abraham que « Començo a ser cavallero andante en el servicio del soberano Emperador. Lot buscava las aventuras della tabla redonda del suelo. »

La trente-huictiesme conte « la estraña aventura che le acaecio al buen cavallero Judas, antes que al Egitto passasse, y lo que passo con la hermosa dama Tamar en el prado de los dos caminos. » — Elie est el buen cavalero del Fuego. »

Dans leurs comedies, tous les jours « dom Christo et dom Satanas » se battent, et dom Christo a souvent un collet de buffle.

tainebleau. Le Roy prit plaisir à luy en monstrer toutes les curiositez, et luy disoit les gens excellens qu'il y avoit en chaque profession dans son royaume. « Mais, Sire, » luy dit l'Ambassadeur, « vous n'avez point de mathemati-« ciens, car Adrianus Romanus n'en nomme « pas un de françois dans le catalogue qu'il « en fait. — Si fait, si fait, » dit le Roy, « j'ay « un excellent homme : qu'on m'aille querir « M. Viete. » M. Viete avoit suivy le Conseil et estoit à Fontainebleau; il vient. L'Ambassadeur avoit envoyé chercher le livre d'Adrianus Romanus. On monstre la proposition à M. Viete, qui se met à une des fenestres de la galerie où ils estoient alors, et avant que le Roy en sortist, il escrit deux solutions avec du crayon. Le soir il en envoya plusieurs à cet ambassadeur, et adjousta qu'il luy en donneroit tant qu'il luy plairoit, car c'estoit une de ces propositions dont les solutions sont infinies. L'Ambassadeur envoye ces solutions à Adrianus Romanus qui, sur l'heure, se prepare pour venir voir M. Viete. Arrivé a Paris, il trouva que M. Viete estoit allé à Fontenay; le bon Hollandois va à Fontenay. A Fontenay, on luy dit : « M. Viete est à sa mai-« son des champs. » Il l'attend quelques jours et retourne le redemander; on luy dit qu'il estoit en ville. Il fait comme Apelles, qui tira une

ligne : il laisse une proposition; Viete soult cette proposition. Le Hollandois revient; on la luy donne, le voylà bien estonné; il se resoult d'attendre jusqu'à l'heure du disner. Le Maistre des requestes revient; le Hollandois luy embrasse les genoux; M. Viete, tout honteux, le releve, luy fait un million d'amitiez: ils disnent ensemble, et après il le meine dans son cabinet. Adrianus fut six semaines sans le pouvoir quitter.

Un autre estranger, nommé Galtalde (*a*), gentilhomme de Raguse, se fit faire resident de sa republique en France pour conferer avec M. Viete [1].

1. Viete mourut jeune, car il se tua à force d'estudier.

a. Marie Gotkalde, auteur de l'*Apollonius redivivus*.





54. 57. — LE CHANCELLIER DE BELLIEVRE.

LE CHANCELLIER DE SILLERY. — MADAME DE PISIEUX. MADAME DE MAULNY.

(*Pomponne de Bellievre, né en* 1529; *mort* 9 *septembre* 1607. — *Nicolas Brulart de Sillery, né vers* 1544; *mort en* 1624. — *Charlotte d'Estampes de Valençay, femme de Pierre Brulart, marquis de Puisieux, née vers* 1597; *morte* 8 *sept.* 1677. — *Charlotte Brulart, mariée* 16 *mars* 1648, *à François d'Estampes, marquis de Maulny, morte* 22 *sept.* 1697.)

POMPONE de Bellievre fut envoyé ambassadeur en Suisse (*a*); il faut boire en despit qu'on en ayt. On l'ennyvra; c'estoit dans un lieu public. En sortant, il saluoit les pilliers : « Monsieur, ce « sont des pilliers, » luy dit-on. Il ne laissoit pas tousjours de saluer, et disoit : « A tous sei« gneurs tous honneurs ! »

Un peu après qu'il eust esté fait garde des sceaux, quelqu'un, qui ne sçavoit pas son logis (*b*), le demanda à un savettier. Ce savettier dit : « Je ne sçay où c'est. » Cet homme va plus bas, on luy dit : « C'est vis-à-vis ce sa-

a. Deux fois sous Charles IX. — *b*. Il demeuroit au coin de la rue de Bethisy. On vient de renverser son hôtel.



« vettier. — Oh hé! compere, » dit-il au savettier, « vous ne connoissez donc pas vos voi-« sins? — Je ne connois point, » respondit le savettier, « les gens avec qui je n'ay point bû. » Cet homme conta cela au Garde des sceaux, qui envoya convier le savettier à souper. Le galant dit qu'il ne manqueroit pas. En effect, il prend ses habits des dimanches, et avec une bouteille de vin et un chapon tout cuit, dont il avoit rompu un pié, il va chez le Garde des sceaux; il met son vin à l'office et y laisse son chapon aussy, entre deux plats. Comme on eut servy le second : « Oh hé! » dit-il, « Mon-« sieur, je ne vois point mon chapon. » M. de Bellievre demande ce qu'il vouloit dire, il le luy conte et adjouste : « En voylà le pié, que « j'ay rompu de peur qu'on ne me le changeast. « Il vaudra bien tout ce que vous avez là, et « mon vin est bien aussy bon que le vostre ; nous « en usons ainsy entre nous. » On apporta la bouteille et le chapon. Le Garde des sceaux ne but plus et ne mangea plus que de ce qu'avoit apporté le savettier, et ils firent la plus grande amitié du monde.

Un jour, estant Chancellier (*a*), qu'il tenoit un enfant sur les fonts, le Curé luy demanda le nom. Il respondit avec une gravité de chef

a. De 1599 à 1607.

de la Justice : « Pompone. » Le Curé, qui n'avoit jamais esté desjeusné de ce nom-là, le luy fit repeter. Il dit une seconde fois et aussy serieusement : « Pompone. — Ha ! Monsieur, » reprit le Curé, « ce n'est pas une cloche, c'est « un enfant que nous baptisons. »

C'estoit un homme d'une grande douceur. On dit qu'il ne s'est jamais mis en colere. Pour esprouver sa patience, ou plustost son flegme, on alluma derriere luy un grand feu durant les grandes chaleurs, pendant qu'il disnoit. Il ne dit autre chose sinon : « On est « céans de l'avis de ceux qui disent que le feu « est bon en tout temps. »

Pour les accommoder luy et M. de Sillery, à qui on donnoit les Sceaux, on fit un mariage. Le filz du Chancellier espousa la fille du Garde des sceaux, qui estoit une demoiselle fort galante. Et dans les *Visions de la Cour* on mit que pour les mettre d'accord on avoit pris une fourche.

SILLERY.

M. de Sillery-Brulart fut chancellier après luy. On conte de luy une chose qui marque une grande douceur et une grande patience. Un jour, je ne sçay quelle femme l'attendit à sa porte et luy chanta pouilles. Il appella un

homme qui estoit avec elle, et luy demanda s'il la connoissoit. « Ouy, Monsieur, » luy respondit cet homme, « c'est ma femme. — Et « combien y a-t-il que vous estes avec elle ?— « Il y a dix ans, Monsieur. — Vous devez, » reprit-il, « vous estre bien ennuyé, car il n'y « a qu'une demi-heure que j'y suis, et j'en « suis desjà bien las. »

C'est luy qui a basty Berny; M. de Gesvres, secretaire d'Estat, pere de M. de Tresmes, bastissoit en mesme temps Seaux, et chascun vouloit accroistre sa terre. Henry IVe leur defendit à tous deux d'achepter des heritages par-delà le chemin d'Orléans qui les separe. On a dit que quand il fit planter des pommiers le long du grand chemin, il le fit pour la commodité des passans. Je ne sçay ce qui en est, mais il y a de bien grands fossez pour croire qu'on ayt eu dessein que les passans en allassent cueillir les pommes. Il se peut faire que ce ne soit pas luy qui ayt fait faire ces fossez.

MADAME DE PISIEUX.

Il maria son filz, M. de Pisieux, en secondes nopces, à Mademoiselle de Valençay d'Estampes, sœur de feu M. l'archevesque de Rheims, dont nous parlerons ailleurs. Ce filz estoit un pauvre

homme; mais il a gouverné quelque temps, estant secretaire d'Estat (a).

M. de Pisieux (b) n'ayant point eu d'enfans de son premier mariage, le Chancellier ne souhaittoit rien tant que de voir sa belle-fille grosse. Elle fut quelque temps sans la devenir, et enfin elle s'avisa de feindre qu'elle l'estoit, peut-estre pour tirer quelque chose du bonhomme : car, comme vous verrez, c'estoit et c'est encore une assez plaisante créature. On fit toutes les façons imaginables de peur qu'elle ne se blessast (c), et comme elle fut au neuviesme mois, on dit tout d'un coup : « Madame de « Pisieux n'est plus grosse, mais Madame de « Clermont d'Entragues, qu'on ne disoit point « estre grosse, est accouchée. » Voylà une assez plaisante rencontre. Effectivement, cette derniere ne s'en douta point jusqu'à ce que, sentant les tranchées (c'estoit d'un premier enfant), elle crut avoir la colique, et envoya querir un apothicaire pour se faire donner un lavement. Mais cet homme ayant voulu sçavoir où estoit son mal, reconnut ce que c'estoit. Elle se mocquoit de luy, le mary arrive; l'Apothicaire luy dit que sa femme estoit preste à accoucher. Le voylà bien estonné;

a. Il mourut en mars 1640. — b. Puisieux est près de Sillery, à 3 lieues de Reims. — c. C.-à-d. qu'elle ne fît une fausse couche.

il envoye querir une sage-femme, et Madame de Clermont accouche d'un enfant bien formé et bien venu.

Madame de Pisieux a esté belle, mais tousjours extravagante. Son beau-pere et son mary ont esté tous deux ministres d'Estat, et quoyqu'en ce temps-là on ne fist pas de si prodigieuses fortunes qu'on a fait depuis, leur maison ne laissa pas de devenir puissante. Cette femme cependant ne put s'abstenir de faire l'amour par interest : elle se donna à Morant, trezorier de l'Espargne ; cet homme estoit filz d'un sergent de Caen. Elle le porta à achepter la charge (d'Officier (*a*) de l'Ordre qu'avoit M. de Pisieux[1], et ce bonhomme disoit : « M. Morant n'en vouloit donner que « tant ; mais ma femme l'a tant fait monter, l'a « tant fait monter, qu'il est venu jusqu'à ce que « j'en voulois. » Elle a fait cent folies à Berny avec cet homme. On dit qu'elle l'enchaisnoit et luy faisoit tirer un petit char de triomphe le long des allées. Elle avoit des ragousts en mangeaille que personne n'a jamais eus qu'elle ; on m'a asseuré qu'elle mangeoit du poinct coupé. Alors les poincts de Gennes ny de Raguze ny d'Orillac ny de Venise, n'estoient

1. Le cordon demeura à Pisieux.

a. Mot laissé en blanc.

point connûs; et on dit qu'au sermon elle mangea tout le derriere du collet d'un homme qui estoit assis devant elle. Morant et elle s'incommodoient tous deux[1].

Quand M. de Pisieux mourut (*b*), elle joua plaisamment la comedie. Il n'y avoit pas longtemps qu'il luy avoit donné un soufflet; cependant elle fit l'Artemise, et d'une telle force que tout le monde y alloit comme à la farce[2].

1. M. de Chasteauneuf recherchoit Madame d'Acheres, alors Mademoiselle de Valençay (*a*). Mais, durant cette recherche, Madame d'Acheres descouvrit qu'il y avoit grande galanterie entre M. de Chasteauneuf et Madame de Pisieux. Elle vit par-dessus l'espaule de sa sœur quelques mots assez doux dans une lettre; cela luy donna du soupçon. Elle oste au laquais de M. de Chasteauneuf la response de Madame de Pisieux; c'estoit un billet qui parloit fort clairement. Depuis, elle ne voulut plus entendre au mariage, et quand Madame de Pisieux l'en pressa elle luy dit: « Ma sœur, connoissez-vous vostre « escriture? » et en mesme temps luy donna sa lettre. Après cela on ne parla plus de cette affaire.

2. Le Marquis de Sablé (*c*) mourut peu de temps après. On crut que sa femme, qui l'aimoit encore moins que celle-cy n'avoit aimé le sien, en feroit de mesme; mais on fut bien attrappé, car elle ne dit pas un mot de son mary. Elle n'est pas beste.

Elle fit une amitié estroitte avec Madame du Vigean (*d*), qui alors logeoit à l'hostel de Sully que son mary avoit

a. Marguerite d'Estampes, mariée plus tard au baron d'Acheres. — *b*. En 1640. — *c*. Phil. Emm. de Laval, marquis de Sablé, marié à Magdelaine de Souvré. — *d*. Anne de Neubourg, mariée à Fr. Poussart, seigneur du Vigean.

Jamais il n'y eut une si grande friande; depuis Pasques jusqu'à Pentecoste, elle mangea, il n'y a que cinq ou six ans, pour dix-sept cens livres de ce *vedel Mongane* de Normandie que l'on nourrit d'œufs[1]; car, outre le laict de la mere, on leur donne dix-huit œufs par jour. Elle endebta le couvent des Dix-Vertus d'une somme considerable, et cela pour des friponneries (*a*); car le pastissier seul demande beaucoup. Elle s'y estoit retirée après avoir fait plus de douze logis à Paris, et les avoir tous descriez. Elle avoit esté contrainte avant cela de vendre Berny à feu M. le premier president de Bellievre (*b*), mais il luy reste encore une belle maison en Touraine qu'on appelle le Grand-Pressigny. Elle y a des meubles pour toutes les quatre saisons[2]. En 1647, M. de Chavigny y passa : le Marquis de Sillery pria sa mere de le recevoir de son mieux. Elle luy fit une chere

achepté de Gallet qui le fist bastir. Madame de Pisieux demeuroit bien loin de là ; après avoir esté tout le jour ensemble, elles s'escrivoient le soir ; et Madame de Pisieux obligeoit l'autre à ne voir personne l'après-soupée, en son quartier, et cela par jalousie. Enfin Madame d'Aiguillon l'emporta sur elle.

1. On appelle le lieu où l'on nourrit, *Riviere*.

2. Depuis, Baziniere a achepté cette terre, et elle a vescu de six mille livres que le Roy luy donne.

a. Des pâtes friandes. — *b*. Pomponne II, mort le 11 mars 1657.

admirable, quoyqu'il fust cornarien[1]; elle luy changea mesme de meubles à son appartement. « Je voulois, » luy disoit-elle, « vous « monstrer qu'il m'en est encore demeuré un « peu. »

Son filz, le Marquis de Sillery, dit qu'elle a un mary de conscience (*a*). C'est un certain grand nez. « Elle a voulu, » dit le Marquis, « taster d'un grand nez après un camus. » M. de Pisieux avoit le nez court, mais je pense que la bonne dame en avoit tasté de toutes les façons. C'est une grande hableuse : elle a eu pourtant le sens de s'habiller modestement, quoyqu'elle fust encore fraische.

MADAME DE MAULNY.

Elle a une fille mariée avec le Marquis de Maulny, filz du mareschal d'Estampes (*b*), son proche parent. C'est une fort jolie personne, mais il falloit estre bien hardy pour l'espouser : c'estoit une terrible esveillée[2]. On dit qu'un

1. Voy. les *Memoires de la Regence*.

2. On en fait un conte assez gaillard. Sa mere luy faisoit apprendre en mesme temps à escrire, à desseigner, à danser, à jouer du luth et mesme à jouer des gobelets. On luy monstroit l'italien, l'espagnol et l'allemand. Or ils menerent un jeune Allemand au Grand-Pressigny, qui estoit beau garçon, mais fort innocent. Un jour que

a. Ou de *Jean des Vignes*. — *b*. Jacq. d'Estampe, maréchal de France.

jour le cardinal de Richelieu pria Madame de Pisieux de la faire chanter; elle estoit encore fille. Elle, peut-estre par bizarrerie ou bien ne prenant point de plaisir à faire la chanteuse, après s'estre bien fait prier, se mit à chanter une chanson de lacquais où il y a à la fin :

J'ay grand mal au vistanvoire,
J'ay grand mal au doit.

Le Cardinal trouva cela assez ridicule, et dit à la mere : « Madame, je vous conseille de « bien prendre garde au vistanvoire de Made- « moiselle votre fille[1]. »

Ce M. le marquis de Maulny a pourtant si bien fait qu'on n'a point parlé de sa femme. On dit qu'il l'a souffletée quelquefois. Il ne l'a guères perdue de veüe au commencement.

la demoiselle estoit sur son lict, elle lui dit en allemand : « ————— — Ah ! Mademoiselle, luy dit cet adolescent, « vous me perdez. — Voire, voire, » luy respondit-elle, « vous vous mocquez ; si vous n'allez jusqu'au « bout, je diroy que vous m'en avez priée. » On dit que l'Allemand ne fit pas comme Joseph.

1. Une fois à Rheims, des religieuses n'ayant pas voulu qu'elles fissent entrer avec elles un petit laquais pour les servir dans le convent, Mademoiselle de Sillery, on l'appelloit ainsy, se mit en sortant à peindre de gros K sur les murailles, pour se venger des Nonnettes. Sa mere les luy fit effacer; mais elle disoit en les effaçant : « C'est pourtant dommage. »

L'abbé de Grammont, depuis le Chevalier, en fit un vaudeville où il y avoit :

Je laisseray Madame de Maulny
Avecque son mary.

Cet homme n'entendoit pas trop raillerie. L'année que le feu Roy mourut (*a*), Maulny donna des coups de plat d'espée à Vineuil[1], à la porte des Tuilleries, pour quelque chose qu'il avoit dit.

On dit que d'abord elle s'en est donné au cœur joye quand elle l'a pû, mais sans galanterie, en partie pour faire enrager son mary; mais qu'enfin, lasse d'estre espiée et peu estimée, elle a pris le frein aux dents, est devenüe bonne mesnagere, fait fort bien aller toute sa maison et ne laisse pas de se mettre tousjours proprement.

Je ne sçay quel sot galant de Champagne s'avisa de luy escrire un assez ridicule poulet. Elle l'attacha à la tapisserie, et tous ceux qui vinrent le lurent. Jamais pauvre galant ne fut tant mocqué.

Il a pris quelquefois des visions à son mary de quitter l'armée et de s'en aller au galop

1. Ardier. On l'appelloit Ardier-le-Gentilhomme. Voy. les Memoires de la Regence et (l'*Historiette* de) la Comtesse de La Suze.

a. 1643.

pour passer une nuict avec elle [1]. Ce n'estoit point pour la surprendre, car quand il l'a pû il l'en a avertie. Ce n'est point aussy qu'il l'aime fort, car on dit qu'il ne l'aime pas; il faut donc dire qu'il aime la chair et qu'il y a de la sensualité en son fait, car c'est un grand abatteur de bois. Il y a cinq ou six ans qu'elle devint grosse: « J'en tiens, » ce dit-elle, « mais « je l'ay bien gaigné. »

1. Maulny a l'honneur d'estre un des plus grands brutaux qui soit au monde. Depuis peu (en may 1658), il l'a bien fait voir. Il a une terre en Bourgogne auprès de Brinon-l'Archevesque, chasteau dependant de l'archevesque de Sens. Un jour il envoya ses gens pour achepter au marché de Brinon des œufs et du beurre. Le marché n'estoit point encore ouvert; on leur dit qu'ils attendissent. Ses gens vont rapporter à Maulny qu'on leur avoit refusé de leur vendre, etc. Je croy qu'il y avoit desjà eu quelque petite chose entre l'Archevesque et luy, peut-estre un peu de jalousie, car l'Archevesque est galant. Quoyque c'en soit, Maulny, luy huitiesme, va à Brinon, n'y trouve point l'Archevesque qui estoit allé à une paroisse là auprès, appellée Saint-Florentin, tenir son synode. Il rencontre un fermier à la porte du chasteau, qu'il maltraitte. Un Suisse vient et un autre homme; il donne un coup d'espée à l'un au travers du corps, et un coup de pistolet à l'autre: je pense qu'ils en sont morts. L'abbé de Nesmond, à ce qu'on m'a dit, y survint; il estoit là pour ce synode; il luy voulut faire quelques remonstrances. Maulny le maltraitta de paroles. L'Abbé ne s'efarouche point de cela et luy persuade de s'en retourner et d'escrire à M. de Sens. Maulny escrit; mais à peine la lettre est-elle partie, qu'il monte à cheval, et va faire mille insolences à l'Archevesque tenant son synode. On



58. 59. — MADAME D'ALINCOURT ET M. D'ALINCOURT.

(*Jacqueline de Harlay, fille de Nicolas de Harlay baron de Sancy, mariée* 11 *fevrier* 1596 *à Charles de Neufville, marquis d'Alaincourt, mort* 18 *janvier* 1642.)

Un garçon de Paris, nommé M. de Marcognet, filz d'un maistre des Requestes appellé Langlois (*a*), fit amitié avec feu M. d'Alincourt, pere de M. le mareschal de Villeroy, et devint en mesme temps amoureux de Madame d'Alincourt qui estoit belle et dont jusques-là on n'avoit encore rien dit. Il la servit fort long-temps sans en avoir la moindre faveur, et il ne se pouvoit

dit qu'il luy proposa de se battre en luy disant : « Vous « estes gentilhomme, et d'une race assez vaillante. » On se mit entre eux : voylà tous les Montespan, tous les Bellegarde, tous les Termes, tous les Gondrin, tous les d'Antin à cheval, et le mareschal d'Albret leur parent aussy. L'autre assemble ses amys de son costé, mais en petit nombre. Enfin on l'obligea, prenant la chose du costé de la conscience, à venir dans la cathédrale de Sens sur un eschafaud, sans manteau, chapeau, epée ny gants, entendre la messe, et après, demander pardon à son archevesque. Ce qu'il fit *di muy mala gana*.

a. Martin Langlois, seigneur de Beaurepaire, mort en 1612.

vanter que d'estre un peu plus obstiné que ses rivaux. Las de cette vaine recherche, il resolut de tout hazarder; et ayant remarqué plusieurs fois que la dame, qui estoit alors à Lyon dont son mary estoit gouverneur, se retiroit fort souvent toute seule dans un cabinet qui estoit tout au bout d'un grand appartement, et que ses femmes se tenoient dans un lieu assez esloigné, ayant remarqué tout cela, il resolut de l'y surprendre, pour voir s'il ne trouveroit point l'heure du berger. Dans ce dessein, estant à la chasse avec M. d'Alincourt, il se laisse tout exprès tomber dans un bourbier, afin d'avoir pretexte de se retirer. M. d'Alincourt continue sa chasse; Marcognet de retour change d'habit, va chez Madame d'Alincourt, et la trouve où il vouloit. Après luy avoir conté son accident, il luy dit à quel dessein il s'estoit laissé tomber dans le bourbier, et qu'il estoit resolu de jouer de son reste. Après cela, il va fermer toutes les portes. Je vous laisse à penser si cette femme fut estonnée. Il la jetta sur un lict de repos: elle se defendit autant qu'on se peut defendre; mais comme il estoit beaucoup plus fort qu'elle, à la fin il en vint au bout, moitié figue, moitié raisin. Elle n'avoit osé crier de peur de scandale; peut-estre aussy que le dessein de cet homme luy avoit semblé une grande marque d'amour. Il

luy fit après toutes les satisfactions qu'on peut s'imaginer. Elle le menaçoit de le faire poignarder: « Il ne faut point d'autre main que « la vostre pour cela, » luy dit-il, « Madame; » et luy presentant un poignard: « Vengez-« vous vous-mesme, et je vous jure que je « mourray très-content. » Durant ces tendres paroles, il se rapprocha d'elle et trouva à la verité un peu moins de resistance. Enfin, à la troisiesme, elle se laissa flechir, il obtint son pardon, et la quatriesme fut le sceau de leur amitié.

Depuis, elle ne fut pas si cruelle, et ses autres galans n'eurent pas tant de peine que celuy-cy.

D'ALINCOURT.

Pour M. d'Alincourt, ce n'estoit pas un grand personnage. Il s'amusoit, à la mode de certains gouverneurs de frontiere, à vouloir que tous les courriers fussent luy parler. Une fois, le Comte de Clermont de Lodeve, grand seigneur du Rouergue [1], couroit la poste sur la route de Languedoc. Il fallut aller chez M. d'Alincourt à Lyon, car les maistres de la Poste

1. Autrefois assez connu à la Cour sous le nom de Marquis de Sessac (*a*).

a. Alexandre de Castelnau, comte de Clermont, marquis de Saissac.

ne donnent point de chevaux autrement, et on les chastieroit s'ils y avoient manqué. Le Comte n'estoit point connu du Gouverneur, qui faisant le grand Seigneur, luy demanda ce qu'on disoit à Paris : « On y disoit vespres, Monsieur, « quand je suis party. » Voyant qu'on ne parloit pas autrement de s'asseoir, il prend un fautueil qu'il gasta un peu avec ses bottes crottées ; il en donne un autre à un gentilhomme qui estoit avec luy, se couvre et se met à se chauffer : c'estoit l'hiver. Il cause avec son compagnon, comme s'il n'y eust eu qu'eux deux dans la chambre, et quand il eut bien chaud, il fait la reverence à M. le Gouverneur, qui estoit si surpris qu'il n'eut pas le mot à dire. Il le fut encore bien plus, quand, en Languedoc, il vit que M. de Montmorency faisoit mettre à table ce gentilhomme-là, mesme beaucoup au-dessus de luy : alors il apprit qui il estoit.

Une fois ce M. d'Alincourt s'avisa de vouloir taster Mademoiselle de La Moussaye, une grande, vieille et vilaine fille. Elle luy donna un beau soufflet. C'estoit un original que cette Mademoiselle de La Moussaye, tante de La Moussaye, petit-maistre [1]. Jamais il n'y eut une créature si mal bastie, si malpropre : vous

1. Voy. la *Regence*.

eussiez (dit) une Bohemienne; de grands vilains cheveux noirs et gras. Elle avoit pour toute femme de chambre un grand laquais. Avec tout cela elle ne manquoit pas d'esprit, et disoit les choses assez plaisamment. Une jolie femme (feu Madame d'Harambure) disoit que, de toutes les vilaines bestes, elle ne pouvoit souffrir que la Moussaye. Elle demeuroit avec Mademoiselle Anne de Rohan[1].

1. (*Lignes biffées.*) Cette fille avoit une passion si desmesurée pour feu Madame de Nevers (*a*), mere de la R. de Pologne, qu'un jour que le bois du portrait qu'elle en avoit se rompit, et que l'orfevre à qui elle l'avoit donné à raccommoder ne luy rapportoit pas; de peur de demeurer une nuict sans ce portrait, elle alla chez l'orfevre et se le fit rendre tout tel qu'il estoit.

a. Catherine de Lorraine, fille du duc de Mayenne, morte en 1618.





60. 61. — FAURE, PERE ET FILS.

(Jean Faure, sieur de Brumieres, chauffecire de la Chancellerie, marié à Valentine Targer. — Louis Faure, baron de Dompmart, Brumieres, etc., conseiller au Parlement; mort en 1685.)

Monsieur Faure estoit un bourgeois de Paris, riche de deux cent mille escus. C'estoit un des plus grands avares qu'on ayt jamais veû. Il y avoit trois busches dans la cheminée de sa belle chambre; ces busches avoient trempé dans l'eau, de sorte que le fagot qu'on mettoit dessous brusloit tout seul et ne faisoit que les faire süer seulement. La compagnie estant retirée, si le feu du fagot les avoit un peu trop seichées, on les remettoit dans l'eau.

Je l'ay veû venir, un jour d'esté, par le plus beau temps du monde, chez M. Conrart son parent, avec son chapeau de pluye : « Eh « quoy! mon cousin, » luy dit M. Conrart, « avez-vous eu peur de la pluye aujourd'hui? — « Je vous asseure, » dit le bonhomme, que j'ay « regardé à l'Almanach, et il nous menaçoit « d'orage. » Pour moy, jamais en ma vie je n'ay veu un tel chapeau de cocu qu'estoit le sien; le plus beau qu'il eust estoit à peu près comme

ceux de ces crieuses de vieux chapeaux. Cet homme, mal satisfait du siecle, comme toutes les vieilles gens, se mit à declamer contre la venalité des Charges, luy qui a un filz qui, avec son argent, avoit eu bien de la peine à entrer au Parlement, tant il avoit mal respondu.

Notre bourgeois, devenu vœuf, prit la peine de se jouer à sa servante. Elle devint grosse, et accoucha d'un enfant qui vescut, au grand regret du bonhomme; car, quand il fut question de fournir pour la nourriture, il dit que son valet y avoit travaillé aussy bien que luy; le valet fut assez sincere pour l'avouer, et le maistre luy retranchoit tant de ses gages pour donner à la mere de l'enfant. On a mesme dit qu'ils le faisoient eslever par moitié.

FAURE FILS.

Le filz devint amoureux de la veuve d'un lieutenant de l'Artillerie nommé La Barre: cette femme n'avoit que quarante ou cinquante mille livres de bien, mais elle estoit belle et jeune, et n'avoit point eu d'enfans: en recompense, elle est si capricieuse qu'elle pourroit quasy passer pour folle. Son premier mary en avoit esté si jaloux qu'il la faisoit garder quand il estoit à l'Armée. Elle ne sortoit point et ne faisoit tout le jour que donner des chai-

ses, comme s'il fust venu compagnie, et puis elle les remettoit, comme si la compagnie estoit sortie; et en rangeant et en desrangeant des siéges, elle passoit toute la journée. Cela a peut-estre contribué à la rendre si peu raisonnable.

Faure l'espouse clandestinement. Son pere en fit du bruit, mais enfin on l'appaisa et on confirma le mariage. Ce ne fut pas sans donner auparavant de bien mauvaises heures à la pauvre femme; car cet homme alla à la Pissotte (*a*), où ils avoient esté mariez, et trouva moyen de deschirer du registre du Curé le feuillet où estoit l'acte de la celebration de leur mariage, et l'ayant en son pouvoir, il luy faisoit tous les jours des frayeurs espouventables. Pour se recompenser du peu de bien qu'il avoit eu de sa femme, il luy fit porter quatre ans durant la robe dont elle portoit le deuil de son premier mary, car il n'attendit pas le bout de l'an pour l'espouser. Depuis, elle a tousjours esté fagottée à peu près de mesme. Il la tient comme prisonniere, et elle n'est guères mieux en secondes qu'en premieres nopces.

a. C'est aujourd'hui Vincennes presque tout entier.



62. 63. — LE MARQUIS D'ASSIGNY ET LE DUC DE BRISSAC.

(*Charles de Cossé, marquis d'Acigné, mort avant* 1636. — *François de Cossé, duc de Brissac, né vers* 1580; *mort* 3 *decembre* 1651.)

Le Marquis d'Assigny estoit frere de feu M. le Duc de Brissac. C'estoit un don Guichotte d'une nouvelle maniere [1]. Il luy est arrivé plusieurs fois d'envoyer dans les forests de Bretagne pour l'advertir (quand il viendroit en certains endroits où il passoit exprès) qu'une dame estoit retenue par force dans un chasteau; ou quelque autre aventure chevaleureuse : et content d'avoir fait semblant de s'y en aller, il retournoit par un autre chemin à sa maison.

Il depeschoit quelquefois des gentilshommes à M. le cardinal de Richelieu, ou du moins on les voyoit partir, afin de faire accroire qu'il avoit part aux affaires. Une fois Le Pailleur (*a*) en rencontra un sur le chemin de Paris, qui

1. (*Mots biffés.*) Jamais il n'y eut un homme plus approchant de Don Guichotte. Il avoit quasy pris la chevalerie au pied de la lettre.

a. Il a son *Historiette.*

avoit esté nourry page de notre marquis. Cet homme, qui n'estoit pas moins fou que son maistre, luy disoit: « Ah! Monsieur, l'admi-« rable homme que M. le Marquis! au retour « de la chasse, il ne m'a pas permis de rentrer « dans le chasteau; il m'a donné ce paquet que « vous voyez; » et, en disant cela, il luy monstra un paquet de lettres gros comme la teste. « Faittes « diligence, » m'a-t-il dit, « car il y va du ser-« vice du Roy. Il faut avouer, » adjousta ce pauvre fou, « qu'on apprend bien à vivre chez « Monsieur. Que penseriez-vous qu'il fait pour « nous aguerrir? Il fait que quelqu'un, comme « nous venons de nous mettre à table, vient « crier: *Aux armes! les ennemis approchent.* « Aussytost chacun sort avec ses armes, et nous « courons quelquefois une demi-lieue, jusqu'à « ce qu'on nous vient dire qu'ils se sont retirez. « Deux autres gentilshommes et moy sommes « tousjours auprès de Monsieur, de peur qu'il ne « s'engage trop avant parmy les ennemys; aussy « nous tient-il pour les plus vaillans. Après, « nous retournons disner. » Le Pailleur disoit que ce bon gentilhomme parloit si serieusement, qu'on ne sçavoit s'il croyoit qu'effectivement les ennemys parussent quand on venoit donner l'allarme.

Ce M. le Marquis traittoit un jour bon nombre des gentilshommes. Ses propos de table

estoient tousjours de quelque bel exploit de guerre. Ce jour-là on parla fort des Neuf preux, et entre autres d'Alexandre, d'Annibal et de Cesar[1]. Un de la troupe, plus esveillé que les autres et, peut-estre aussy, las d'entendre tant de fariboles, se mit à dire qu'on faisoit trop d'honneur à ces gens-là de ne parler point de leurs vices; qu'Alexandre estoit un ivrogne, qu'il avoit tué Clitus, etc., etc., Cesar un desbauché, un tyran, et Annibal un f— borgne. A peine eut-il prononcé ces blasphemes, que le Marquis se leve et luy fait signe de le suivre en un coing de la salle; là, il luy dit: « Je ne sçay pas de quoy vous vous « avisez de m'offenser de gayeté de cœur comme « cela. » L'autre, le voyant parler si serieusement, eut quelque frayeur et crut que c'estoit tout de bon. Il luy respond qu'il n'a jamais eu intention de le fascher, et qu'il ne sçait pas en quoy il luy peut avoir desplû. « Pourquoy est- « ce donc, » continua le Marquis, « que vous « dittes du mal d'Alexandre, d'Annibal et de « Cesar? — Ah! Monsieur, » dit le gentilhomme qui entendoit raillerie, « je ne sçavois pas, ou « Dieu me damne! qu'ils fussent ny de vos pa-

1. Les autres sont : Josué, David, Charlemagne, Artus, Godefroy de Bouillon (*a*).

a. *Oublié* : Hector.

« rens ny de vos amys ; mais je repareray bien « le tort que je leur ay fait ; » et tout d'un temps, avant que de se remettre à table , il se fait apporter à boire, et boit à Alexandre et à tous les autres, et se fit faire raison.

Ce M. d'Assigny et sa femme (*a*) ont fait le plus chien de mesnage qu'on ayt jamais fait. Il l'a accusée de supposition, et elle luy, d'impuissance[1]. MM. de Brissac ont herité de ce fou-là.

LE DUC DE BRISSAC.

Son aisné, le feu Duc de Brissac, estoit une grosse beste. On appelloit sa femme le duc *Guyon :* elle se nommoit Guyonne (*b*) ; c'estoit elle qui faisoit tout. Il aimoit tant les pommes de renette, que, pour bien louer quelque chose, il adjoustoit tousjours *de renette* au bout, tellement qu'on luy a oüy dire quelquefois : « C'est « un honneste homme *de renette.* »

1. (*Mots biffés.*) Il ne faut point dire, après cela, qu'il n'a point laissé de sa race.

a. Helene de Beaumanoir, morte en 1636. — *b.* Guyonne Ruellan. Voy. plus haut l'*Historiette* de Rocher-Portail, son père.





64. 65. — LA PRINCESSE D'ORANGE, LA MERE, ET HAUTERIVE.

(*Amelie de Solms, fille de Jean-Albert, comte de Solms, et femme de Frederic-Henry de Nassau, prince d'Orange ; morte en* 1675.)



LLE est de la maison de Solme, une fort bonne maison d'Alemagne. Elle vint en Hollande avec la reyne de Boheme (*a*), non pas en qualité de fille d'honneur, mais toutefois nourrie à ses despens. M. d'Hauterive de L'Aubespine [1],

1. HAUTERIVE.

(*François de l'Aubespine, marquis d'Hauterive, gouverneur de Breda, né vers* 1594, *mort à Paris en* 1670.)

On fait deux ou trois plaisans contes de ce M. d'Hauterive. Il avoit un cuisinier qui espissoit toujours trop. Il le menaça longtemps de l'envoyer aux Moluques chercher des espisseries, puisqu'il aimoit tant à espisser. Enfin cet homme ne se corrigeant point pour tout cela, il luy commanda de faire des pastez et de les porter dans un vaisseau qui alloit aux Indes orientales. Il feignoit que c'estoit un present qu'il faisoit à quelqu'un de ce navire. Cependant il avoit donné le mot au Capitaine de faire boire le cuisinier et de lever pendant ce temps-là les ancres. Ainsy le pauvre cuisinier fit le voyage, et après il faisoit tout trop doux, tant il avoit peur d'y retourner.

Une fois il avoit un valet à teste frisée qui ne faisoit

a. En 1621.



frere de M. de Chasteauneuf et depuis gouverneur de Breda (*a*), se mit à luy en conter, et en dit beaucoup de bien au Prince Maurice, qui, craignant que son frere ne s'alliast à quelque maison qui luy fust à charge et qui l'engageast dans quelque party, luy dit qu'il falloit qu'il l'espousast ou qu'il l'espouseroit luy-mesme. Le Prince Maurice avoit raison, car il estoit bien las de ses cousins, les Chastillon (*b*), qu'il avoit sur les bras [1]. Ainsy la voylà femme de

que coquetter tout le jour. Il le menaça de le faire tondre, s'il ne se tenoit davantage au logis. Enfin ce garçon ne se pouvant captiver, un beau matin il fit venir un barbier, et fit tondre le galant si ras que de six mois il ne sortit de sa garde-robe.

La maison de L'Aubespine, dont est ce M. d'Hauterive, est, je pense, la meilleure de Paris. L'oncle de M. d'Hauterive et de M. de Chasteauneuf estoit secretaire d'Estat, et portoit l'espée. Il mourut sans enfans. Son frère qui estoit un vieux conseiller d'Estat fut son heritier. d'Hauterive prit l'espée et l'autre la robe. Estant venû à Paris pour la succession de M. de Chasteauneuf, il donna un jour à disner à M. de Turenne, et comme on estoit à table, au lieu de se moucher avec son mouchoir, il se presse une narine et faisant autant de bruit qu'un pistolet, va donner de son morveau contre le manteau de la cheminée. Ruvigny, qui estoit auprès de M. de Turenne, s'escria à ce bruit : « Monsieur, n'estes-vous point « blessé ? » Ce fut un esclat de rire le plus grand du monde.

1. La mere (des Chastillon) estoit de Nassau (*c*).

a. En 1639. — *b*. Les Chatillon-Coligny, neveux de sa mère. — *c*. Erreur de des Réaux.

celuy qui devoit succeder au Prince Maurice, elle qui n'avoit pas sept mille escus pour tout bien, qui estoit petite et mediocrement jolie. Elle ne fut pas long-temps à apprendre à faire la princesse, car Maurice mourut bientost après (*a*). On conte une chose assez notable de la fin de ce grand homme. Estant à l'extresmité, il fit venir un ministre et un prestre, et les fit disputer de la religion : et après les avoir oüy assez long-temps : « Je voy bien, » dit-il, « qu'il « n'y a rien de certain que les Mathematiques[1]. » Et ayant dit cela se tourna de l'autre costé, et expira.

Nostre princesse gouverna enfin son mary, et se mesconnut tellement, qu'elle traitta avec une ingratitude estrange la reyne de Boheme (*b*), sans qui elle seroit morte de faim, et qui avoit travaillé à son mariage comme si c'eust esté sa fille. Mais la feue Reyne-mere, qui estoit la plus glorieuse personne du monde, vengea un peu cette pauvre Reyne, car elle ne se desmasqua ny pour le Prince d'Orange ny pour la

1. On conte d'un prince d'Allemagne fort addonné aux mathematiques, qu'interrogé à l'article de la mort par un confesseur s'il ne croyoit pas, etc. : « Nous au- « tres mathematiciens, » luy dit-il, « croyons que 2 et 2 « font 4, et 4 et 4 font 8. »

a. 23 avril 1625. — *b*. Elizabeth d'Angleterre, veuve de Frederic V, electeur palatin.

Princesse. Il est vray qu'elle ne traitta pas trop bien cette Reyne mesme, car elle ne baisa point ses filles. La reyne de Boheme en eut un despit estrange, et ne la reconduisit que jusqu'à la porte de son antichambre. La Reyne-mere fut si sottement fiere, qu'à Anvers, où on la receût admirablement bien, elle ne daigna se demasquer que dans la grande eglise. Ce fut pourtant elle qui fit le mariage de la Princesse d'Angleterre avec le feu Prince d'Orange (*a*). Il est vray qu'elle ne leur fit pas là un grand service.

Pour revenir à la Princesse d'Orange, elle traitta fort mal son filz, après la mort de son mary, et elle fut cause que sa belle-fille et sa fille (*b*), qu'elle avoit mariée avec l'electeur de Brandebourg, ne se voyoient point, quand elles estoient toutes deux en Hollande ; car elle vouloit que l'Electrice passast la premiere, parce qu'un Electeur est plus qu'un prince d'Orange, et n'avoit point esgard à une royauté abattue ou du moins qu'on alloit abattre. On n'a jamais veû une femme si avare ; ny elle ny son mary autrefois n'ont jamais assisté ny le feu roy d'Angleterre (*c*) ny celuy-cy, ou du moins ç'a esté si peu de chose, que cela ne vaut pas

a. Marie Stuart et Guillaume II ; en 1641. — *b*. Louise-Henriette, mariée en 1646 à Frederic-Guillaume. — *c*. Charles Ier.

la peine qu'on en fasse mention. Durant la vie de son filz (*a*), elle a pris à toutes mains. Elle tire du roy d'Espagne, elle tire du roy de France, et est à qui plus luy donne. Elle, Knut et Pau gouvernoient tout.

Depuis la mort de son filz (*b*), elle et sa belle-fille sont plus mal que jamais. Il semble qu'elle s'attache entierement à l'electeur de Brandebourg, car elle laisse ruiner le petit Prince d'Orange. Quatre ou cinq Anglois affamez pillent la mere, qui est tutrice. Les Estats, et surtout la province de Hollande[1], ne sont pas faschez que la maison de Nassau ne soit plus si puissante. Si cela continue, il sera gueux, luy qui avoit douze cent mille livres de rente.

1. A cause de l'entreprise du dernier mort sur Amsterdam (*c*); apparemment il se vouloit faire souverain. On a cru mesme qu'il avoit esté empoisonné dans sa petite verolle; d'autres que la limonade l'a tué.

a. Guillaume II, père de Guillaume III, roi d'Angleterre. — *b*. 6 novembre 1650. — *c*. 30 juillet 1650.





66. — LE PRINCE D'ORANGE, LE PERE.

(*Frederic-Henry de Nassau, prince d'Orange, né* 28 *fevrier* 1585, *mort* 12 *mars* 1647.)

Pour se rendre plus puissant envers les gens de guerre, il laissa, contre l'ordre, traitter des charges. La premiere qui fut vendue fut une enseigne qu'un nommé Chenevy, filz d'un huguenot marchand drappier à Paris, achetta cinq cens escus. Le capitaine qui la luy avoit vendue se fit habiller d'escarlatte luy et ses enfans, et on disoit que Chenevy l'avoit payé en escarlatte.

Le feu cardinal de Richelieu et luy se haïssoient à cause d'Orange; car le Cardinal [1] fit surprendre la citadelle, ou, pour mieux dire, gaigna Walquembourg qui y commandoit. Le Prince d'Orange, moyennant quarante mille escus que cela luy cousta, fit tuer Walquembourg dans la ville, chez sa maistresse, et remit la citadelle en sa puissance. Le Cardinal eust pu la luy oster par justice, à cause de M. de Longueville, qui tous les ans fait un acte pour

1. Pour mettre cette principauté dans sa maison et se faire prince.

eviter prescription : il y a de grandes pretentions, cela vient de la maison de Chalon ; mais il eust fallu un siege, et durant un siege on a le loisir de remuer bien des machines. Depuis, ils se firent le pis qu'ils purent l'un à l'autre.

Le Cardinal luy donna de l'Altesse, pour le rendre suspect aux Estats. L'Angleterre luy en donna sans penser plus loing : luy, mordit à la grappe et fit prier Dieu pour luy dans les prieres publiques.

Les Estats voulurent qu'on declarast la guerre à l'Espagne, parce qu'encore que nous les assistassions, leur pays ne laissoit pas d'estre le théatre de la guerre. Puis la bataille de Nortlingue avoit fort affoibly les Suedois. On gaigna la bataille d'Aveyn (*a*), et au lieu d'aller à Namur qu'on eust pris (car l'espouvante estoit si grande qu'on a dit que le Cardinal-infant faisoit tenir un vaisseau prest pour s'en aller), on s'en alla pour joindre le Prince d'Orange, à qui on avoit escrit qu'on luy envoyoit les mareschaux de Chastillon et de Brezé pour faire ce qu'il jugeroit à propos. Luy les fit languir longtemps dans le siege, et ne se hasta point de sortir. Quand il fut joint, on prend Diest qu'il fait traitter de rebelle, disant qu'il estoit baron de Diest. Après, on va à Tillemont : il y avoit

a. Mai 1635.

là dedans des vivres pour nourrir notre armée toute la campagne. M. de Chastillon, à cause de cela, fit tout ce qu'il put pour empescher de la faire emporter d'assault; et, durant qu'ils disputoient, les Anglois d'un costé et les François à leur exemple, de l'autre, la prirent de force. On saccagea tout, on viola dans les eglises mesmes, et depuis, dans les libelles imprimez durant la negociation de Munster, on a reproché aux François qu'une abbesse ayant dit qu'elle estoit l'espouse de Jesus-Christ, un François avoit respondu en riant : « Bien! bien! « nous ferons Dieu cocù. » Il y eut en recompense un François qui fit une action de vertu : c'est le filz d'un ministre de Sedan, nommé de Vesne. Il estoit alors secretaire de feu M. de Bouillon. Une fille de qualité, jugeant à sa mine qu'il estoit homme d'honneur, se mit en sa protection : il la fit marcher devant luy, et la suivit le pistolet à la main. Le Prince d'Orange, M. de Bouillon et autres le rencontrent, et luy disent en riant qu'il luy en falloit des plus belles. Il les laisse dire, et la meine en lieu de seureté. Depuis, de temps en temps, il reçoit des civilitez des parens de cette fille.

Pour affamer nostre armée, le Prince d'Orange la fit aller à Louvain. Il avoit vingt mille hommes et nous trente mille. On ne l'attaqua

point de force, exprès pour nous faire consommer nos vivres, comme il fit (*a*).

Tant que le cardinal de Richelieu a vescû, le Prince d'Orange n'a rien voulu faire. Il y en a qui croyent qu'il ne vouloit point s'exposer que son filz ne fust en âge de luy succeder. Mesme depuis la Regence, il n'a contribué qu'en despit de luy à nos conquestes. Il est vray qu'en cela il pouvoit alors estre d'accord avec les Estats, qui craignoient de nous avoir pour voisins.

Quand ils envoyerent leurs vaisseaux à Gravelines, ils ne croyoient pas que nous la prendrions (*b*). Pour Donquerque (*c*), il affoiblit nostre armée en nous obligeant à luy envoyer six mille hommes avec le mareschal de Grammont; et quant à Ulst, il ne vouloit point passer, si le mareschal de Gassion ne luy eust fait le chemin avec deux mille hommes (*d*). Le Sats de Gant ne fut pris qu'à cause que dix-huit ou vingt François qui, à la verité, estoient de leurs troupes, passerent le canal à la nage, tirant un pont de jonc après eux.

Lorsqu'il fut maistre du fort de la Perle, auprès d'Anvers, ceux d'Anvers se croyoient

a. Siége levé, 4 juillet 1635. — *b*. Prise 28 juillet 1644. — *c*. C'est-à-dire : quand il prévit le siége de Dunkerque, 19 septembre 1645. — *d*. Novembre 1645.

. Mais les Estats, ou du moins la pro-
de Hollande, ne voulurent pas qu'on
cette ville à cause d'Amstredam, dont la
est mal asseurée, et qu'on quitteroit vo-
ers pour transporter tout le commerce à
ers, comme autrefois; car l'Escaut, le long
quay d'Anvers, a soixante brasses de pro-
deur, au lieu que les grands vaisseaux n'ap-
ochent point plus près d'Amstredam que de
distance qu'il y a de là au Tessel, où il s'en
t perdu grand nombre.

A sa derniere campagne, on luy proposa de
onner le commandement à son filz (*a*). Il le
it; mais il s'en repentit aussytost. C'estoit un
grand fourbe; mais il fit un grand pas de clerc
de s'allier avec le roy d'Angleterre.

a. Guillaume II.





67. — M. DE MAYENNE.

(*Henry de Lorraine, duc de Mayenne, né vers* 1578, *mort* 18 *septembre* 1621.)

Le dernier Duc de Mayenne, filz du Duc de Mayenne de la Ligue, estoit un homme fort bien fait, plein de cœur, plein d'honneur, et sur la parole duquel on auroit tout hazardé. Il estoit en grande reputation : ce n'estoit pas un homme d'une grande vivacité d'esprit, mais il avoit un grand sens.

Il a esté galant. Le tour que fait Hylas dans l'*Astrée*, par le moyen d'un miroir où il avoit mis son portraict, est une malice que M. de Mayenne fit à son frere, le Comte de Sommerive, et que le Comte de Sommerive (*a*) ne luy voulut jamais pardonner. Cela arriva à Soissons, et Dorinde, en cet endroit-là, est une Madame Payot, femme d'un trezorier de France, au bureau de cette ville-là.

J'ay veû à Bordeaux une dame qu'on appelloit Madame de Tastes, qui avoit un filz fort bien fait; on disoit qu'il estoit filz de M. de

a. Emmanuel de Lorraine, mort en août 1609.

Mayenne. Ce garçon mourut fort jeune. Je me souviens que comme nous estions enfans, on joua à Bordeaux une tragedie d'*Ixion*, où l'on representoit les enfers. Les autres enfans qui allerent sur le théatre ne vouloient point approcher de ces enfers; celuy-là seul alla partout hardiment. On disoit tout-haut : « Voyez, « il ne se desment point. » Cette femme, à ce qu'on m'a dit, quelquefois en l'embrassant, ne pouvoit s'empescher de l'appeller *mon petit prince*.

M. de Mayenne a esté regardé du peuple comme descendu de leurs defenseurs de la foy catholique; de sorte que quand il fut tué à Montauban d'un coup de mousquet dans l'œil, comme il regardoit entre des gabions, le peuple de Paris s'esmut, et alla brusler le temple de Charenton (*a*). Celuy qui l'avoit tué fut pendu par sa faute. Cet homme fut pris comme il se sauvoit de la ville avec une fille qui estoit amoureuse de luy. Elle offrit mille livres de rançon pour eux deux ; et comme elle les alloit querir, cet impertinent s'alla vanter estourdiment qu'il avoit tué M. de Mayenne. Quand sa maîtresse revint, elle le trouva pendu. On luy dit pour raison que le traité de la rançon n'estant point conclu, et elle

a. 26 septembre 1621.

ayant dit seulement qu'elle alloit querir de quoy le rachetter, on avoit pu le traitter comme on avoit fait. La verité est que le plus fort fit la loy au plus foible.

M. de Mayenne n'estoit point marié (*a*). On parloit de le marier; mais on ne sçait, fier comme il estoit, s'il y eust consenty : c'estoit à une sœur de Combalet. Combalet (*b*) estoit cadet, mais gentilhomme. Cette fille, voyant M. de Mayenne mort, et M. de Luynes en suitte, eut assez de cœur pour se faire carmelite ; elle vit encore.

a. C'est-à-dire n'avoit plus de femme. Henriette de Gonzague qu'il avoit espousée en 1599 etant morte en 1601. — *b*. Antoine du Roure, sieur de Combalet.





68. — LE COMTE DE CRAMAIL.

(*Adrien de Montluc, prince de Chabanais, puis comte de Carmaing, né en* 1568, *mort* 22 *janvier* 1646.)



ON a dit *Cramail* au lieu de *Carmain*. Il estoit petit-filz du mareschal de Montluc; filz de son filz[1]. Il n'a laissé qu'une fille, mariée au Marquis de Sourdis.

Le Comte de Cramail vint en un temps où il ne falloit pas grand chose pour passer pour un bel esprit. Il faisoit des vers et de la prose assez mediocres. Un livre intitulé *les Jeux de l'Inconnu* est de luy; mais ma foy ce n'est pas grand chose. Il fut un des disciples de Lucilio Vanini (*b*). Il disoit une assez plaisante

1. Il avoit espousé l'heritiere de Carmain (*a*), grande maison de Gascogne : sa femme estoit de Foix par les femmes. Ç'a esté une créature bien bizarre. Elle avoit pensé estre mariée à un conte de Clermont de Lodeve, qui estoit un fort pauvre homme; cependant elle eut un tel chagrin d'avoir espousé Cramail au lieu de luy, qu'en douze ans de mariage elle ne luy dit jamais que ouy et non; et de chagrin elle se mit au lict, et on ne luy changeoit de draps que quand ils estoient usez. Elle est morte de melancolie.

a. Jeanne de Foix, mariée en 1592. — *b*. Brûlé à Toulouze en février 1619.

chose : « Pour accorder les deux religions, il « ne faut, » disoit-il, « que mettre vis-à-vis « les uns des autres les articles dont nous con- « venons, et s'en tenir là ; et je donneray « caution bourgeoise à Paris que quiconque les « observera bien sera sauvé[1]. »

Il a tousjours esté galant : il estoit propre, dansoit bien, et estoit bien à cheval. C'estoit un des Dix-sept seigneurs. Il fut quinze ans tout entiers à Paris, en disant tousjours qu'il s'en alloit[2]. Pour un camus, ç'a esté un homme de fort bonne mine. J'oubliois qu'une de ses plus fortes inclinations a esté Madame Quelin ; il l'aima devant et après la mort d'Henry IVe : cela a duré plus de dix ans. Il passoit pour un honneste homme ; on l'avoit souhaitté pour gouverneur du Roy, mais il n'a pas assez vescû pour cela. Je croy qu'il ne l'eust pas esté, quand il eust vescû jusques à cette heure[3].

1. A l'arriere-ban, comme on luy eut ordonné de parler aux Gascons pour les faire demeurer, il commençoit à les esmouvoir, quand un d'entre eux dit brusquement : « Diavle, bous bous ameusez bien à escouter un « homme qui fait des libres ! » Et les emmena tous.

2. Un de ses amys, nommé Forsais, gentilhomme huguenot, fut onze ans entiers à faire ses adieux tous les jours.

3. Le Comte de Cramail avoit un amy qu'on appelloit Lioterais, homme d'esprit. Quand il fut vieux et que la vie commença à lui être à charge, il fut six mois à deliberer tout ouvertement de quelle mort il se feroit mou-



69. — LE CARDINAL DE RICHELIEU.

(*Armand-Jean du Plessis, évêque de Luçon, cardinal-duc de Richelieu, né à Paris, 5 septembre 1585, mort à Paris, 4 decembre 1642.*)

Le pere du cardinal de Richelieu estoit fort bon gentilhomme. Il fut grand prevost de l'Hostel, et chevalier de l'Ordre; mais il embrouilla furieusement sa maison. Il eut trois filz et deux filles. L'aisnée fut mariée à un gentilhomme de Poitou nommé Vignerot, qui estoit un homme *dubiæ nobilitatis* (*a*). Il se poussoit pourtant à la Cour, et estoit tousjours avec les grands seigneurs : il jouoit avec M. de Crequy et M. de Bassompierre. L'autre espousa le Marquis de Brezé (*b*), depuis mareschal de France. L'aisné des garçons (*c*) estoit un homme bien fait et

rir; et un beau matin, en lisant Seneque, il se donne un coup de rasoir et se coupe la gorge. Il tombe : sa garce monte au bruit : « Ah ! » dit-elle, « on dira que je vous ay « tué. » Il y avoit du papier et de l'encre sur la table, il prend une plume et escrit : « C'est moy qui me suis tué, » et signe : « Lioterais. »

a. René de Vignerot, sieur de Pont de Courlay. — *b*. Urbain de Maillé, marquis de Brezé. — *c*. Henry du Plessis-Richelieu.

qui ne manquoit pas d'esprit : il avoit de l'ambition et vouloit plus despenser qu'il ne pouvoit; il affectoit de passer pour un des Dix-sept seigneurs : en ce temps-là on appella ainsy les dix-sept de la Cour qui paroissoient le plus.

On dit que sa femme (*a*), comme un tailleur luy demandoit de quelle façon il luy feroit une robe : « Faittes-la, » dit-elle, « comme pour la « femme d'un des Dix-sept seigneurs. » Mais, quoyqu'il fist fort le seigneur, et qu'effectivement il fust de bonne naissance, il ne passoit pas pourtant pour un homme de qualité : c'est ce qui est cause que le cardinal de Richelieu a eu tant de foiblesses sur sa noblesse et sur sa naissance. Ce M. de Richelieu se mit bien auprès d'Henry IVe, qui vouloit tout sçavoir, en luy contant ce qui se passoit à la Cour et à la Ville, car il prenoit un soin particulier de s'en informer. Il fut tué en duel par le Marquis de Themines (*b*), filz du Mareschal, à Angoulesme, quand la Reyne-mere y estoit, et ne laissa point d'enfans. Le deuxiesme a esté le cardinal de Lyon (*c*), et le dernier le cardinal de Richelieu.

Le pere avoit fait donner l'evesché de Lu-

a. Marguerite Guyot des Charmeaux. — *b*. En avril 1619, par Charles, seigneur de Lauzieres, puis marquis de Themines. — *c*. Alphonse du Plessis-Richelieu.



çon[1] à son second filz, qui le quitta (*a*) pour se faire chartreux. Le troisiesme fut destiné à l'Eglise, et eut cet evesché au lieu de son frere. Estant sur les bancs de Sorbonne, il eut l'ambition de faire un acte sans president (*b*); il desdia ses theses au roy Henry IV[e], et quoy-qu'il fust fort jeune, il luy promettoit dans cette lettre de rendre grands services, s'il estoit jamais employé. On a remarqué que de tout temps il a tasché à se pousser et qu'il a pretendu au maniement des affaires[2].

Les Estats-generaux où il fut deputé (*d*) luy donnerent lieu d'acquerir de la reputation. Il fit quelques harangues qu'on trouva admirables (*e*); on ne s'y connoissoit guères alors.

Après la mort d'Henry IV[e], Barbin, surintendant des Finances, qui estoit son amy, le fit secretaire d'Estat par le mareschal d'Ancre (*f*).

Il y a un assez meschant historien, nommé

1. C'est peu de chose.
2. Il alla à Rome et y fut sacré evesque (*c*). Le Pape luy demanda s'il avoit l'âge; il dit que ouy, et après il luy demanda l'absolution de luy avoir dit qu'il avoit l'âge, quoyqu'il ne l'eust pas. Le Pape dit : *Questo giovano sara un gran furbo.*

a. Fin de 1605. — *b*. 27 octobre 1607. — *c*. Le 17 avril 1607. — *d*. En 1614, pour le clergé du Poitou. — *e*. Surtout celle de clôture, le 23 février 1615. — *f*. 25 novembre 1616.

Toussaincts Le Grain, qui a mis, dans l'Histoire de la regence de Marie de Medicis, que le Roy dit à M. de Luçon, qu'il rencontra le premier dans la galerie, après que le mareschal d'Ancre eust esté tué (*a*) : « Me voylà des- « livré de vostre tyrannie, Monsieur de Luçon. » Le cardinal de Richelieu, quand il fut le tout-puissant, ayant eu avis de cela, crut qu'il luy importoit de faire supprimer cette histoire. Il en fit rechercher avec soing les exemplaires, et cette recherche fut cause que tout le monde achetta ce livre, et qu'on a sceû ce qu'on n'auroit peut-estre jamais appris sans cela.

La Reyne-mere ayant esté releguée à Blois, M. de Luçon fut relegué à Avignon (*b*), afin qu'ils n'eussent aucune communication ensemble. Mais quand feu M. d'Espernon mena la Reyne à Angoulesme, M. de Luçon l'y fut trouver (*c*). Ce fut là que l'abbé de Ruscellai, Florentin, et luy disputerent dix ou douze jours de la faveur auprès de la Reyne-mere, et l'Abbé l'alloit emporter sur l'Evesque, si M. d'Espernon, tout-puissant en cette petite cour, n'eust combattu de toute sa force l'inclination de la Reyne.

La droslerie des Ponts-de-Sé (*d*) vint en

a. 24 avril 1617. — *b*. Avril 1618. — *c*. Avril 1619. — *d*. A une lieue d'Angers, sur la Loire, 7 août 1620.

suitte : le Baron de Fœneste s'en mocque assez plaisamment, et le nom qu'on a donné à cette belle expedition tesmoigne assez que ce ne fut qu'un feu de paille. Bautru, dont nous parlerons assez desormais, y avoit un regiment d'infanterie au service de la Reyne-mere, et il luy disoit un jour : « Pour des gens de pré, « Madame, en voylà assez ; pour des gens de « cœur, c'est une autre affaire. » Il dit encore, quand, pour asseurance d'amitié entre MM. de Luynes et M. de Luçon, on fit le mariage de Mademoiselle du Pont-de-Courlay[1] avec Combalet (*a*), que les canons du costé du Roy disoient *Combalet*, et ceux du costé de la Reyne-mere, *Pont-de-Courlay*.

M. de Luynes, à qui le pere Arnoul[2] commençoit à rendre de mauvais offices auprès du Roy, estant mort, le pere Souffant (*c*), autre jesuite, confesseur de la Reyne-mere, fit une telle peur au Roy du traittement qu'on avoit fait à la Reyne-mere, qu'il croyoit desjà que le Diable le tenoit au collet ; car jamais homme

1. C'est Vignerot, aujourd'huy Madame d'Aiguillon.

2. Un jesuite, confesseur du Roy. Il voulut obliger ce pere à luy reveler sa confession ; le Pere n'y voulut jamais consentir, quoyque sa Société l'y voulust obliger. Il en fut tourmenté par les *magni-magnos* (*b*), et enfin on fit prendre un autre confesseur au Roy.

a. Antoine de Beauvoir du Roure, seigneur de Combalet. — *b*. *Ou :* les gros bonnets. — *c*. Suffren.

n'a moins aimé Dieu et plus craint le Diable que le feu Roy. Ces deux confesseurs remirent donc bien ensemble la mere et le filz, et par ce moyen, M. de Luçon se rendit insensiblement le maistre des affaires, et eut le chapeau de cardinal (*a*).

Quand il fit arrester à Fontainebleau (*b*) le mareschal d'Ornane[1], Monsieur, dont ce mareschal estoit gouverneur, alla à dix heures du soir pester dans la chambre du Roy à qui il fit peur, et luy dit qu'il vouloit sçavoir qui le luy avoit conseillé. Le Roy dit que ç'avoit esté son conseil. Monsieur fut trouver le chancellier Aligre, qui luy respondit en tremblant que ce n'estoit pas luy. Monsieur revint, et pesta tout de nouveau. Le Roy, ne sçachant que luy dire, envoya querir le Cardinal, qui dit asseurément et sans hesiter que c'estoit luy qui avoit conseillé au Roy de faire arrester M. le mareschal d'Ornane, et qu'un jour Monsieur l'en remercieroit. Monsieur luy dit : « Vous estes un « j—f—, » et s'en alla après ces belles paroles.

Je mettray en passant ce que c'estoit que le chancellier Aligre (*c*). Il estoit de Chartres, et

1. Qui empeschoit Monsieur de se marier, parce qu'il voyoit bien que la maison de Guise l'emporteroit sur luy, et qu'il n'auroit plus de credit.

a. En novembre 1622. — *b*. 4 mai 1626. — *c*. Etienne Aligre, né en 1560 ; mort 11 décembre 1635.

d'assez mediocre naissance. Il fut du conseil de M. le Comte de Soissons, le pere. C'estoit un homme fort laborieux, un vray cul de plomb, et un esprit assez doux et assez timide. Après la mort de son maistre, insensiblement on le mit du nombre de ceux à qui on pourroit donner les Sceaux, et en effect on les luy donna. Le cardinal de Richelieu ne le gousta pas, et l'envoya à sa maison de la Riviere, auprès de Chartres. Comme ce n'estoit pas un grand genie, on disoit qu'on l'avoit envoyé *à la riviere* (*a*). M. de Marillac eut les Sceaux.

[1] Le Cardinal haïssoit Monsieur; et craignant, veû le peu de santé que le Roy avoit, qu'il ne parvinst à la couronne, il fit dessein de gaigner la Reyne et de luy ayder à faire un dauphin. Pour venir à son but, il la mit, sans qu'elle sceust d'où cela venoit, fort mal avec le Roy et avec la Reyne-mere, jusques là qu'elle estoit fort maltraittée de l'un et de l'autre. Après, il luy fit dire par Madame du Fargis (*b*), dame d'atours, que si elle vouloit, il la tireroit bientost de la misere dans laquelle elle

1. *Biffé.* [Le Cardinal se voulut servir de Madame du Fargis, qu'il avoit fait dame d'atours de la Reyne regnante, pour la galanterie politique (car on la peut appeller ainsy) qu'il vouloit faire avec la Reyne.]

a. Comme on le dit d'un cheval. En 1626. — *b*. *Historiette*.

vivoit. La Reyne, qui ne croyoit point que ce fust luy qui la fist maltraitter, pensa d'abord que c'estoit par compassion qu'il luy offroit son assistance, souffrit qu'il lui escrivist, et luy fit mesme response, car elle ne s'imaginoit pas que ce commerce produisist autre chose qu'une simple galanterie (*a*).

Le Cardinal, qui voyoit quelque acheminement à son affaire, luy fit proposer par la mesme Madame du Fargis[1] de consentir qu'il tinst auprès d'elle la place du Roy; que si elle n'avoit point d'enfans, elle seroit tousjours mesprisée, et que le Roy, malsain comme il es-

1. Le Cardinal donnoit des rendez-vous à Madame du Fargis chez le cardinal de Berulle (*b*), à Fontainebleau et ailleurs, de peur de faire trop d'esclat si c'estoit chez luy-mesme, et aussy à cause que ce cardinal passoit pour un béat. Berulle croyoit que c'estoit pour quelque autre chose. — Il parla aussy d'amour à Madame du Fargis, et luy mit le marché au poing. — Ce fut la cabale des Marillac qui fit Berulle, leur amy, cardinal et ministre. Le feu Roy disoit que c'estoit le plus vilain homme botté (*c*) de tout le royaume. Malleville disoit qu'en trois semaines qu'il fut au cardinal de Berulle, à l'Oratoire, il apprit plus de fourberies qu'en tout le reste de sa vie. Il y avoit bien de l'hypocrisie; on l'a veû passer dans le fond d'un carrosse, par le millieu du Cours, son breviaire à la main, luy qui ne pouvoit quasy lire au grand soleil, tant il avoit la veûe courte.

a. *Galanterie :* attentions sans conséquence. (*Furetiere.*) — *b*. Pierre cardinal de Berulle; mort à 55 ans, en 1629. — *c*. *Vilain botté :* bourgeois qui fait l'important.

toit, ne pouvant pas vivre long-temps, on la r'envoyeroit en Espagne; au lieu que si elle avoit un filz du Cardinal, et le Roy venant à mourir bientost, comme cela estoit infaillible, elle gouverneroit avec luy, car il ne pourroit avoir que les mesmes interests, estant pere de son enfant; que pour la Reyne-mere, il l'esloigneroit dez qu'il auroit reçeû la faveur qu'il demandoit.

La Reyne rejetta bien loing cette proposition (*a*); mais on ne voulut pas rebutter le Cardinal. Il fit tout ce qu'il put pour la voir une fois dans le lict, mais il n'en put venir à bout[1].

1. Il ne laissa pas d'avoir tousjours quelque petite galanterie avec elle; mais enfin tout fut rompu, quand il descouvrit que La Porte, un des officiers de la Reyne, alloit recevoir les lettres qui venoient d'Espagne, et que le Duc de Lorraine avoit parlé à elle, desguisé, au Val-de-Grace; il y avoit un peu de galanterie parmy. Il fit arrester La Porte (*b*), et le Garde des sceaux, Seguier, interrogea la Reyne au Val-de-Grace. Depuis, le Cardinal a tousjours persecuté la Reyne, et pour la faire enrager, il fit jouer une piece appellée *Mirame* (*c*), où on voit Boucquinquant plus aymé que luy, et le heros, qui est Boucquinquant, battu par le Cardinal. (Desmaretz fit tout cela par son ordre et contre les regles.) Il la força de venir voir cette piece.

— *Variante :* M. de La Rochefoucault dit que le Cardinal estoit fort amoureux de la Reyne, et que de rage,

a. *Mots biffés :* Le Cardinal ne se rebutta pas pourtant. — *b*. 12 août 1639. — *c*. En 1641.

Reyne; et celle-cy qui, quoyque vieille, avoit encore l'amour en teste, estoit bien aise qu'on fist galanterie. Ce fut elle qui apprit à la Reyne à estre coquette[1].

En ce temps-là on parla du mariage de la reyne d'Angleterre (*b*). Le Comte de Carlile et le Comte d'Olland, qui furent envoyez icy pour en traitter, donnerent avis à Bouquinquant, favory du Roy, qui avoit le roman en teste, qu'il y

« fort bon homme, mais il a bien fait les plus sots enfans « du monde. » — Elle (Madame de Verneuil) devint si grosse, que Bautru, en l'allant voir, vouloit payer à la porte, comme pour voir la baleine. Elle ne s'amusa plus qu'à faire des ragousts, quand elle vit Henry IVe mort. Elle ne lui a pas esté infidelle : c'est la seule.

1. Il arriva une chose assez bizarre en ce temps-là. Le jour que le Cardinal alla à Luxembourg (*a*), où la Reyne et luy rompirent, le procureur general Molé, qu'il avoit dessein de faire premier president, n'ayant pas trouvé M. le Cardinal chez luy, alla le chercher à Luxembourg. Par malheur le Cardinal, descendant par le grand escalier, le vit qui montoit par le petit. Il crut que cet homme venoit offrir son service à la Reyne-mere, et il ne s'en desabusa que long-temps après, qu'il le fit premier president. Il fut trompé au jugement qu'il fit de luy et du président Melian. Ce Melian, president des Enquestes, avoit plus de reputation qu'il n'en meritoit. Le Cardinal le fit procureur general, et il se trouva que ce n'estoit nullement un habile homme; et, au contraire, le procureur general qu'il fit premier president, parce qu'il ne passoit pas pour un grand clerc, se trouva plus habile qu'on ne croyoit.

a. Au palais du Luxembourg. — *b*. Henriette de France, mariée en 1625 à Charles Ier.



avoit en France une jeune reyne galante, et que ce seroit une belle conqueste à faire; dez lors il y eut quelque commerce entre eux, par le moyen de Madame de Chevreuse, à qui le Comte d'Olland en contoit; de sorte que quand Bouquinquant arriva pour espouser la reyne d'Angleterre, la Reyne regnante estoit toute disposée à le bien recevoir. Il y eut bien des galanteries; mais ce qui fit le plus de bruit, ce fut que quand la Cour alla à Amiens, pour s'approcher d'autant plus de la mer, Bouquinquant tint la Reyne toute seule dans un jardin; au moins il n'y avoit qu'une Madame du Vernet (*a*), sœur de feu M. de Luynes, dame d'atours de la Reyne; mais elle estoit d'intelligence et s'estoit assez esloignée [1]. Le galant culebutta la Reyne, et luy escorcha les cuisses avec ses chausses en broderies; mais ce fut en vain, car elle appella tant de fois que la dame d'atours, qui faisoit la sourde oreille, fut contrainte de venir au secours [2].

1. Cette madame du Vernet fut chassée pour cela; mais comme elle avoit gaigné du bien, feu M. de Bouillon La Mark l'espousa. On disoit que ce du Vernet avoit esté violon, et avoit monstré à danser aux pages du connestable de Montmorency, en Languedoc. Cependant ils le firent gouverneur de Calais.

2. Quelques jours après, la Reyne regnante estant demeurée à Amiens, soit qu'elle se trouvast mal ou qu'elle

a. Antoinette d'Albert, femme de Barthelemy, sieur du Vernet.

Le Cardinal prit soupçon de toutes les galanteries de Bouquinquant, et empescha qu'il ne retournast en France ambassadeur extraordinaire, comme c'estoit son dessein. Ne pouvant faire mieux, il y vint avec une armée navale attaquer l'isle de Ré[1]. A son arrivée, il prit un gentilhomme de Xaintonge, nommé Saint-Surin, homme adroit et intelligent et qui sçavoit fort bien la Cour. Il luy fit mille civilitez, et luy ayant descouvert son amour, il le mena dans la plus belle chambre de son vaisseau. Cette chambre estoit fort dorée; le plancher estoit couvert de tapis de Perse, et il y avoit

ne fust pas necessaire pour accompagner la reyne d'Angleterre à la mer, car cela n'eust fait que de l'embarras, Bouquinquant, qui avoit pris congé de la Reyne comme les autres, retourna quand il eut fait trois lieues; et comme la Reyne ne songeoit à rien, elle le voit à génoux au chevet de son lict. Il y fut quelque temps, baise le bout des draps, et s'en va.

1. Il y avoit une littiere et des chevaux de bague (a) dans ses vaisseaux. — On a sceû du cardinal Spada, alors nonce en France (il l'a dit à M. de Fontenay-Marueil, quand il estoit ambassadeur à Rome), que la France et l'Espagne estant sur le poinct de se liguer pour attaquer l'Angleterre (c'estoit le cardinal de Berulle, alors general de l'Oratoire et non encore cardinal, qui pressoit cette alliance), le Comte d'Olivarès avertit le Duc de Bouquinquant du dessein, et cela le fit venir dans l'isle, une campagne plustost qu'il n'avoit resolu. L'Espagne vouloit que les Huguenots brouillassent tousjours la France.

a. Sans doute : *de transport*.

comme une espece d'autel où estoit le portrait de la Reyne, avec plusieurs flambeaux allumez. Après, il luy donna la liberté, à condition d'aller dire à M. le Cardinal qu'il se retireroit et livreroit la Rochelle, en un mot, qu'il offroit la carte blanche, pourveû qu'on luy promist de le recevoir ambassadeur en France. Il luy donna aussy ordre de parler à la Reyne de sa part. Saint-Surin vint à Paris, et fit ce qu'il avoit promis. Il parla au Cardinal, qui le menaça de luy faire couper le cou s'il en parloit davantage. Depuis, quand la Reyne apprit la mort de Bouquinquant (*a*), elle en fut sensiblement touchée. Au commencement elle n'en vouloit rien croire, et disoit : « Je viens de re-« cevoir de ses lettres. » Le Cardinal apparemment avoit desjà en teste ce que je vais raconter.

Au voyage de Lyon, où le Roy fut si mal (*b*), la Reyne-mere demanda en grace au Roy qu'il chassast le Cardinal. Il luy promit de le chasser dez que la paix d'Allemagne seroit faitte, mais qu'il avoit affaire de luy jusques là. Le Roy estant guery, part et va à Rouane. La Reyne-mere estoit demeurée à Lyon, à cause qu'elle avoit mal à un pied. De Rouane, le Roy luy

a. Tué à Portsmouth, 2 septembre 1628. — *b*. Septembre 1630.

escrivit qu'elle se guerist, qu'il luy donneroit bientost contentement, que la paix d'Allemagne estoit faitte, et qu'il en envoyoit la ratification.

La Reyne-mere fut si aise de cette nouvelle, qu'à la chaude elle fit brusler quelques fagots, comme pour faire une espece de feu de joye. Le Cardinal sceût qu'elle avoit fait ce feu, et il se douta de quelque chose. Il presse le Roy; le Roy luy confesse tout : la Reyne-mere vient à Rouane. Le Cardinal, comme elle communioit à l'eglise, s'approcha d'elle, et fit signe à Saint-Germain [1], qui comme aumosnier estoit auprès d'elle, de se retirer. Il la conjura de luy pardonner : elle le rebutta : « Madame, » luy dit-il, « j'en feray bien perir avec moy. » C'est de là qu'est venue la rupture sans rime ny raison de la paix de Ratisbonne. A Lyon, tout le monde, c'est-à-dire toutes les caballes, estoient contre le Cardinal. Au retour, il fit arrester le mareschal de Marillac; et le Garde des sceaux fut mené à Angoulesme(*b*); M. de Chasteauneuf eut les Sceaux [2]. Cela irrita furieusement la Reyne-

1. Celui qui a tant escrit contre le Cardinal. Il s'appelle de Mourgues (*a*), et est de Paris.

2. Ce fut à Ruel, dans la propre maison du Cardinal, que le mareschal de Marillac estoit gardé. M. de Chas-

a. Mathieu de Morgues, abbé de Saint-Germain. — *b*. 12 novembre 1630.

mere. Le Cardinal luy fit parler plusieurs fois, et comme le premier president de Verdun luy eust dit que Son Eminence en avoit pleuré cinq fois differentes : « Je ne m'en estonne pas, » respondit-elle, « il pleure quand il veut. » Bonnueil, introducteur des Ambassadeurs, homme devot, mais qui estoit tousjours dans l'adoration du Ministere, et qu'on appelloit vulgairement *le devot de la Cour*, dit aussy à la Reyne-mere qu'il avoit veû le Cardinal si abattu et si changé qu'on ne le connoissoit plus. Elle dit qu'il se changeoit comme il vouloit, et qu'après avoir paru gay, en un instant il paroissoit demy-mort. Il y eut pourtant je ne sçay quelle reconciliation. Peu de temps après, se fit la grande

teauneuf servit bien le Cardinal : car il ne laissa lire les avis qu'une fois au lieu de trois fois, et puis dit : « Il y a « arrest. » Chastellet vouloit revenir. Quand cela fut fait (*a*), le Cardinal leur dit : « Messieurs, il faut avouer que Dieu « donne des connoissances aux juges qu'il ne donne pas « aux autres hommes ; je ne croyois pas qu'il meritast la « mort. » En effect, on ne luy fit son procez que sur des ordres de tirer tant et tant de certains villages du Verdunois pour les exempter de gens de guerre, et l'on disoit qu'il avoit employé cet argent à bastir la citadelle de Verdun. Mais il n'en avoit point d'ordre. Chasteauneuf en a esté bien payé depuis. Bretagne, conseiller de Dijon, fut pour cela premier president de Metz. On le trouva bruslé ; car un jour estant demeuré seul, il estoit tombé dans le feu, et comme il estoit foible, il ne s'en put tirer.

a. 8 mai 1632.

caballe des deux Reynes, de Monsieur et de toute la maison de Guise. Le Cardinal desesperé se vouloit retirer[1], mais le cardinal de La Valette luy remit le cœur au ventre. M. de Rambouillet gaigna Monsieur[2], et comme on croyoit le Cardinal perdu, le Roy se declara pour luy. C'est ce qu'on a appellé la *Journée des duppes*. Ce fut à la Saint-Martin, au retour de la Rochelle (*c*).

1. Par grimasse, il composa un conseil, et fit Saint-Chaumont ministre d'Estat, car il ne vouloit pas des gens bien forts. Saint-Chaumont, qui croyoit qu'on donnoit cela à son merite, en eut bien de la joye. Il rencontra Gordes, capitaine des Gardes du corps, à qui il le dit : « O, ô, » dit Gordes, « tu te mocques ! » Il entre en riant à gorge desployée et dit au Roy : « Sire, Saint-« Chaumont dit que Votre Majesté l'a fait ministre d'Es-« tat ; quelque sot croiroit cela. »

2. Monsieur, par les caballes de la maison de Guise, du Duc de Lorraine et de la Reyne-mere, sortit de France (*a*), mais principalement à cause qu'on n'avoit pas tenu parole à Le Cogneux, chancellier de Monsieur, et à Puylaurens. M. de Rambouillet, par cette negociation, avoit promis à Le Cogneux une charge de president au mortier qu'il eut et un chapeau de cardinal ; et à Puylaurens un brevet de duc. On n'escrivit point à Rome pour le chapeau, le brevet ne s'expedia point. Ces deux hommes aigrissent leur maistre et le font partir. Puylaurens (*b*) croyoit espouser Madame de Phalsbourg, qui estoit veuve. Saint-Chaumont, qui faisoit le siege de Nancy que Madame de Phalsbourg deffendoit, laissa eschapper la Princesse

a. Mars 1631. — *b*. Antoine de Laage, sieur de Puylaurens. — *c*. Des Réaux écrit *la Rochelle* au lieu de *Rouanne* ou *Lyon*.

Madame du Fargis fut chassée à cause de ses caballes et non à cause de ses galanteries. Elle s'estoit jointe à Vaultier et à Beringhen, aujourd'huy premier escuyer de la petite escurie. Elle fut quelque temps cachée aux environs de Paris, mais on la descouvrit bientost, et il fallut aller plus loin.

Je mettray icy ce que j'ay appris de Vaultier (*b*). Un cordellier, nommé pere Crochard[1], l'avoit pour domestique, comme un pauvre garçon; Madame de Guercheville le fit medecin du Commun chez la Reyne-mere, à trois cens livres de gages. Or, quand elle fut à Angoulesme, et que de Lorme l'eust quittée à Aigre (*c*), aux enseignes qu'il disoit en son style qu'elle luy avoit dit des paroles plus aigres que le lieu où elles avoient esté dittes, elle eut be-

Marguerite à cheval, et fut disgracié pour cela. Depuis, elle espousa Monsieur, en Flandres.

— On a dit que Puylaurens avoit esté empoisonné avec des champignons, et on disoit que les champignons du bois de Vincennes estoient bien dangereux. Mais il mourut (*a*), comme le grand-prieur de Vendosme et le mareschal d'Ornane, à cause de l'humidité d'une chambre voustée et qui a si peu d'air que le salpestre s'y forme. Madame de Rambouillet disoit plaisamment que cette chambre valloit son pesant d'arsenic, comme on dit son *pesant d'or*. Le cardinal de La Valette luy redisoit tousjours cela.

1. Qui suivoit partout M. de La Rocheguyon.

a. Juin 1635. — *b*. François Vaultier, né en 1589; mort en 1652. — *c*. Bourg de l'ancien Angoumois.

soing d'un medecin. Il ne se trouva que Vaultier que quelqu'un, qui en avoit esté bien traitté, luy loua fort. Il la guerit d'une heresipelle, et en suitte il réussit si bien et se mit si bien dans son esprit, qu'il estoit mieux avec elle que personne : d'où vint la grande haine du Cardinal contre luy. C'estoit un grand homme bien fait, mais qui avoit de grosses espaules; il faisoit fort l'entendu. Il estoit d'Arles; sa mere gaignoit sa vie à filer, et on disoit qu'il ne l'assistoit point.

Le cardinal de Richelieu, dans le dessein qu'il feignoit d'avoir de se reconcilier avec la Reyne-mere encore une fois (*a*), envoya querir Vitray, aujourd'huy imprimeur du Clergé, homme de bon sens et qui faisoit profession d'amitié avec Vaultier, et luy dit qu'il le prioit de porter les paroles de part et d'autre. Vitray luy dit qu'il le prioit de l'en dispenser; que souvent on sacrifioit de petits compagnons pour appaiser les puissances. « Non, » reprit le Cardinal, « ne craignez rien. — Puisque vous « voulez donc, » dit Vitray, « que j'aye cet hon-« neur, ne me donnez point à deviner; dittes-« moy les choses sincerement. — Allez dire à « Vaultier cela et cela, » adjousta le Cardinal. Il y eut bien des allées et des venues; enfin la

a. Novembre 1630.

chose en vint en ce point, que le Cardinal fit dire à Vaultier, par Vitray, qu'il falloit faire une entreveüe chez Vitray mesme, et que de peur de trop d'esclat, le pere Joseph iroit au lieu de luy. Vaultier respondit : « C'est un « piége ; après, le Cardinal ne manquera pas d'a- « vertir la Reyne-mere de cette conference, et « de luy dire que j'ay commerce avec luy ou avec « ses gens. Je ne sçaurois, » adjousta-t-il, « em- « pescher la Reyne-mere d'aller à Compiegne. » Or, le Cardinal ne demandoit pas mieux que la Reyne fist la sottise d'aller à Compiegne, quoy-qu'il fist semblant de contraire, qu'il eust offert toutes choses à Vaultier, et qu'il eust résolu d'aller jusqu'au chapeau de cardinal. Car la Reyne-mere vouloit regner, et ne se contentoit pas de donner charges et benefices, et d'avoir autant d'argent qu'elle en vouloit. La Princesse de Conty, et par elle toute la maison de Guise et M. de Bellegarde, la portoient sans cesse à perdre le Cardinal. Elle va donc à Compiegne ; on l'y arreste, et on ordonne à Vaultier de retourner à Paris. En chemin on le prend et on le meine à la Bastille. Le Cardinal fait dire à Vitray qu'il estoit fort content de son entreprise ; qu'il n'avoit qu'à voir son amy tant qu'il voudroit. Vitray respondit : « Je m'en garderay bien, c'est un homme qui « a eu le malheur de tomber dans la disgrace du

« Prince : je le serviray assez sans le visiter. » Le Cardinal luy manda qu'il y allast librement, qu'il n'y avoit rien à craindre pour luy : il y fut donc. Vaultier luy dit : « Me voylà bien « bas, mais je seray quelque jour le premier me- « decin du Roy. » Cela est arrivé, mais non pas comme il l'entendoit, car il croyoit que ce seroit du feu Roy, et ç'a esté d'un roy qui n'estoit pas encore au monde. Nous l'avons veû, riche de vingt mille escus de rente, vivre comme un gredin, et prendre de l'argent des malades qu'il voyoit. A la fin il en eut honte et n'en prit plus.

Pour achever ce que je sçay de la Reyne-mere, j'adjousteray qu'elle ne se put garantir à Brusselles mesme des finesses du Cardinal pour l'esloigner de là; car elle estoit assez près pour faire tousjours des caballes contre luy. Il luy fit accroire que si elle rompoit avec les Espagnols, il la feroit revenir. Elle feignit donc d'aller à Spa, et deux mille chevaux hollandois la vinrent prendre. Après, il ne se soucia plus d'elle[1]. On dit qu'en ce temps-là

1. Le Cardinal negocia si bien qu'il fit revenir Monsieur. Il maria peu de temps après trois de ses parentes à M. de La Valette, à Puy-Laurens et au Comte de Guiche. —Ce fut pour l'attrapper (*a*) qu'il luy fit espouser sa parente. M. d'Espernon, pour avoir mal vescu avec sa femme, s'est attiré toutes les calamités qu'il a eues.

a. M. de La Valette, depuis duc d'Espernon ; veuf de Mademoiselle de Verneuil.



elle n'avoit autre but que de jouir de Luxembourg et du Cours qu'elle avoit fait planter, sans se mesler plus de rien. Ainsy elle sortit sottement de Brusselles, où elle estoit bien traitée par les Espagnols, qui luy donnoient douze mille escus par mois, dont elle estoit fort bien payée, et depuis cela ne fit qu'errer et vivotter miserablement. Saint-Germain ne sçavoit rien du dessein de la Reyne-mere : le Cardinal-infant en estoit persuadé, et luy donna pour vivre une prevosté de douze mille livres de rente ; peut-estre vouloit-il l'avoir pour le faire escrire contre le Cardinal. Cet homme revint à Paris à la mort du cardinal de Richelieu, car il avoit autant de revenu que cela en une autre prevosté, en Provence, et n'a point voulu jouir de celle de Flandres, afin qu'on ne le peûst pas accuser d'avoir commerce avec l'ennemy. Il vit icy chez sa sœur, à qui il donne douze mille livres de pension. Il a encore trois mille livres de rente d'ailleurs, et quand il tire quelque chose de ses appointemens, car il a je ne sçay quel employ ou quelque pension, il le distribue aux deux filles de cette sœur. Il ne veut point disposer de ces deux prevostez, parce qu'il dit que c'est usurper le droit des collateurs.

Le bonhomme d'Espernon avoit esté un des plus fermes, mais il fut enfin contraint de

boucquer (*a*), et vint à cheval à Montauban voir le Cardinal. « Vous voyez, » luy dit-il, « ce « pauvre vieillard. » Le Cardinal luy en vouloit, parce que, durant le siege de la Rochelle, quelqu'un l'ayant trouvé avec un breviaire, il dit : « Il faut bien que nous fassions le mes- « tier des autres, puisque les autres font le « nostre. » Il appelloit son filz le cardinal *Valet*. En revanche, il fit grand peur au Cardinal à Bordeaux, car il l'alla voir suivy de deux cens gentilshommes, et le Cardinal estoit seul au lict. Le Cardinal ne luy a jamais pardonné depuis. Ce bonhomme dit plaisamment, quand le Cardinal fut fait generalissime en Italie, que le Roy ne s'estoit reservé que la vertu de guerir des escrouelles [1] ; et quand M. d'Effiat fut fait mareschal de France (*b*), il luy dit : « Eh bien,

1. Le Cardinal, pour avoir l'amirauté et estre absolu aussy bien sur mer que sur terre, fit courir le bruit (*c*) que quelques galions d'Espagne de la flotte des Indes s'estoient perdus vers Bayonne, et fit sçavoir ceste nouvelle au Roy. Au mesme temps, plusieurs personnes apostées disoient à Sa Majesté que, faute d'avoir quelqu'un qui prist soin des naufrages, on perdroit toute la charge de ces galions, et qu'il seroit necessaire de faire un maistre et surintendant de la Navigation ; et tout d'un train ils se mirent à examiner qui pourroit bien s'acquitter comme il faut de cet employ ; et après avoir nommé bien des gens, ils ne trouvoient que M. le Cardinal capable de cette charge ;

a. C'est-à-dire *tendre la joue*. — *b*. Janvier 1631. — *c*. 1626.



« Monsieur d'Effiat, vous voylà mareschal de
« France. De mon temps on en faisoit peu,
« mais on les faisoit bons. »

de sorte qu'ils persuaderent au Roy de luy en parler. Sa Majesté le proposa au Cardinal, qui d'abord dit qu'il n'estoit desjà que trop occupé, qu'il succomberoit sous le faix, et se fit bien prier pour la prendre. Cette charge rendoit celle d'amiral inutile ou superflue : aussy M. de Montmorency fut bien-aise de traitter de celle d'amiral de Ponent, qu'il possedoit. M. de Guise, pour celle de Levant fit plus de ceremonies, et enfin on luy osta et l'amirauté et le gouvernement de Provence.

— Pour monstrer la grande puissance du Cardinal, on faisoit un conte dont Boisrobert divertit Son Eminence. Le colonel Hailbrun, Ecossois, homme qui estoit consideré, passant à cheval dans la rue Tictonne, se sentit pressé. Il entre dans la maison d'un bourgeois, et descharge son paquet dans l'allée. Le bourgeois se trouve là et fait du bruit ; ce bonhomme estoit bien empesché. Son valet dit au bourgeois : « Mon maistre est à M. le « Cardinal.—Ah! Monsieur, » dit le bourgeois, « vous pou- « vez chier partout, puisque vous estes à Son Eminence. »

C'est ce colonel qui disoit en son baragouin que quand la balle avoit sa commission, il n'y avoit pas moyen de l'eschapper.— Le pere Joseph monstroit avec son doit sur la carte : « Nous passerons la riviere là. — Mais, Mon- « sieur Joseph, » luy disoit-il, « vostre doit n'est pas « un pont. »

— Le Cardinal fit en sorte que le Roy jetta les yeux sur La Folene, gentilhomme de Touraine, pour luy donner ordre, sans qu'il parust que le Cardinal en sceust rien, de se tenir auprès de Son Eminence et d'empescher qu'on ne l'accablast, et qu'on ne luy parlast que lorsque l'on auroit quelque chose d'important à luy dire. C'estoit avant qu'il eust un maistre de chambre et des gardes. Ce La Folene estoit le plus beau mangeur de la Cour. Quand

Le Cardinal ne pouvoit digerer qu'on luy reprochast qu'il n'estoit pas de bonne maison, et rien ne luy a tant tenu à l'esprit que cela[1]. Les pieces qu'on imprimoit à Bruxelles contre

les autres disoient : « Ah ! qu'il feroit beau chasser au-« jourd'huy !—Ah ! qu'il feroit beau se promener !—Ah! « qu'il feroit beau jouer à la paume, danser, » etc., luy disoit : « Ah ! qu'il feroit beau manger aujourd'huy ! » En sortant de table, ses graces estoient : « Seigneur, fay-« moy la grace de bien digerer ce que j'ay mangé. »

1. Hocquincourt le pere, grand-prevost, ayant demandé à estre chancellier de l'Ordre, le Cardinal luy dit : « Vrayment voylà une belle dignité ! —C'est pour-« tant cette dignité-là qui fit vostre pere chevalier. » Il n'en fut pas mieux en cour pour cela. — Le grand-prieur de La Porte, voyant que le cardinal de Richelieu ne donnoit pas la main chez luy au Prince de Piémont, depuis duc de Savoye, dit tout haut : « Qui eust jamais pensé « que le petit-filz de l'advocat La Porte eust passé devant « le petit-filz de Charles-Quint ? »

— Au siege de la Rochelle, M. de La Rochefoucault, alors gouverneur de Poitou, eut ordre d'assembler la noblesse de son gouvernement. En quatre jours, il assemble quinze cents gentilshommes, et dit au Roy : « Sire, il « n'y en a pas un qui ne soit mon parent. » M. d'Estissac, son cadet, luy dit : « Vous avez fait là un pas de clerc. « Les nepveux du Cardinal ne sont encore que des gredins, « et vous allez faire clacquer votre fouet. Gare vostre gou-« vernement. » Dez le mois suivant, le Cardinal le luy fit oster pour le donner à un homme qui n'eust pas tant de credit. Ce fut Parabelle.

— Quand le Duc de Weymar vint à Paris (*a*), le Comte de Parabelle, assez sot homme, l'alla voir comme un autre, et fut si impertinent que de luy aller demander pourquoy il avoit donné la bataille de Nortlingue. Le

a. 1637.



luy le chagrinoient aussi terriblement[1]. Il en eut un tel despit, que cela ne contribua pas peu à faire desclarer la guerre à l'Espagne : mais ce fut principalement pour se rendre nécessaire. L'année que les ennemys prirent Corbie (*a*), quoyqu'il y eust tousjours une petite espargne de cinq cens mille escus chez Mauroy l'intendant, le Cardinal estoit pourtant bien empesché. Le bonhomme Bullion, surintendant des finances, l'alla voir : « Qu'avez-« vous, Monseigneur[2]? je vous trouve triste. » Il avoit un ton de vieillard un peu grondeur, mais ferme. « Hé, n'en ay-je pas assez de su-« jet? » dit le Cardinal, « les Espagnols sont « entrez, ils ont pris des villes[3] ; Monsieur le

Duc dit à l'oreille au mareschal de La Meilleraye : « Qui « est ce fat de cordon-bleu ? » Le Mareschal luy dit : « C'est une espece de fou ; ne vous arrestez pas à ce qu'il « dit. — Pourquoy l'a-t-on donc fait cordon-bleu ? — Il « n'estoit pas extravagant en ce temps-là. »

1. L'escrit qui l'a le plus fait enrager depuis cela, a esté cette satire de mille vers, où il y a du feu, mais c'est tout. Il fit emprisonner bien des gens pour cela ; mais il n'en put rien descouvrir. Je me souviens qu'on fermoit la porte sur soy pour la lire : ce tyran-là estoit furieusement redouté. Je croy qu'elle vient de chez le cardinal de Retz ; on n'en sçait pourtant rien de certain.

2. Le Cardinal a affecté de se faire appeller *Monseigneur*.

3. Il fut surpris ; car il croyoit que les Hollandois mettroient en campagne, et luy vouloit, cependant, raffler la Franche-Comté.

a. 1636.

« Comte a esté poussé de deçà l'Oise, et nous « n'avons plus d'armée. — Il en faut lever une « autre, Monseigneur. — Et avec quoy? — Avec « quoy? je vous donneray de quoy lever cin- « quante mille hommes et un million d'or en « croupe » (ce sont ses termes). Le Cardinal l'embrassa. Bullion avoit tousjours six millions chez le trezorier de l'Espargne Fieubet; car c'estoit celuy à qui il se fioit le plus. De là vient la prodigieuse fortune de Lambert[1], le commis du comptant de Fieubet, car il faisoit profiter cet argent; et tel à qui il prestoit cinquante mille livres, quand il pressoit de payer, comme il faisoit exprès, luy jettoit un sac de mille francs pour avoir respit. Le Cardinal pourtant n'estoit guères bien informé des choses, de ne sçavoir pas ce qu'on faisoit de l'argent, ny s'il n'y en avoit pas de reserve; mais c'est qu'il vouloit voler, et laissoit voler les autres.

En ce temps-là, il alla par Paris sans Gardes; mais il avoit du fer à l'espreuve dans les mantelets et dans les cuirs du devant et du derriere de son carrosse, et tousjours quelqu'un en la place des laquais. Il menoit tousjours le mares-

1. Ce Lambert est mort jeune, et se tua tellement à amasser du bien qu'il n'en a point jouy. Il laissa cent mille livres de rente à son frere. Ce sont les filz d'un procureur des Comptes.



chal de La Force avec luy, parce que le peuple l'aymoit.

Le Roy alla à Chantilly, et envoya le mareschal de Chastillon pour faire rompre les ponts de l'Oise : Montatere, gentilhomme d'auprès de Liancourt, rencontra le Mareschal et luy dit : « Que ferons-nous donc, nous au-« tres de delà la riviere? il semble que vous nous « abandonniez au pillage. — Envoyez, » dit le Mareschal, « demander des gardes (*a*) à M. Pi-« colomini ; je vous donneray des lettres, il est « de mes amys ; nous en usasmes ainsy en Flan-« dres, après la bataille d'Avein. » M. de Liancourt et M. d'Humieres ayant appris cela se joignent à Montatere. Le Mareschal escrit : Picolomini envoye trois gardes, et mande au Mareschal que si c'eust esté le mareschal de Brezé, il ne les auroit pas eus. Picolomini estoit homme d'ordre ; car ayant logé chez un gentilhomme, il conserva jusqu'aux espalliers, et fit donner le fouet à un page qui y estoit entré par-dessus les murs. M. de Saint-Simon (*b*), chevalier de l'Ordre et capitaine de Chantilly, pour faire le bon valet, alla dire au Roy qu'il y avoit un garde à Montatere ; que c'estoit un lieu fort haut, que de là on pouvoit descouvrir quand le Roy ne seroit pas bien accompagné,

a. Sauve gardes. — *b*. Père de l'auteur des *Memoires*.

et le venir enlever avec cinq cents chevaux, car il y avoit, disoit-il, des guez à la riviere. Voylà la frayeur qui saisit le Roy; il se met à pester contre Montatere, et dit qu'il vouloit que dans trois jours il eust la tête coupée, et que c'estoit luy qui avoit donné ce bel exemple aux autres. Montatere ne se monstre point, quoyque ce fust au mareschal de Chastillon qu'il s'en falloit prendre. Le Roy luy-mesme avoit donné lieu à la terreur qu'on avoit dans le pays, car il avoit fait desmeubler Chantilly, qui a de bons fossez, et qui est au deçà de la riviere. Cette colere dura deux jours, au bout desquels Sanguin, maistre d'hostel ordinaire, servit au Roy des poires qu'il avoit eues de Montatere. Le Roy les trouva bonnes, et demanda d'où elles venoient : « Sire, » luy dit-il en riant, « si « vous sçaviez d'où elles viennent, vous n'en « voudriez peut-estre plus manger; mangez, « mangez, puis je vous le diray. » Après il luy dit : « C'est cet homme contre qui vous pes- « tiez tant hier qui me les a données pour vous « les servir. » Il se mit à rire, et dit qu'il en vouloit avoir des greffes. Enfin M. d'Angoulesme fit la paix de Montatere, à condition qu'il ne parleroit point. En effect, le Roy luy dit : « Montatere, je te pardonne, mais point d'es- « claircissement, » et il tourna le dos. Il eust bien mieux fait, ou le Cardinal pour luy, de

chastier ceux qui s'enfuirent si vilainement de Paris; car en ce temps-là le chemin d'Orléans estoit tout couvert des carrosses des gens qui croyoient n'estre pas en seureté à Paris. Barentin de Charonne en fut un. Il falloit en faire un exemple, et le condamner à une grosse amende, riche comme il estoit et sans enfans.

Dans le dessein de faire une duché à Richelieu, il voulut avoir l'Isle-Bouchard, qui estoit à M. de La Trimouille; et pour le faire donner dans le panneau, il envoya des mouchards, qui dirent que le Cardinal en donneroit tant; c'estoit plus que cette terre ne valoit: le Duc le crut. Le Cardinal luy demande s'il la luy vouloit vendre. L'autre luy dit que ouy, et qu'il luy en donnoit sa parole. « Et moy, » dit le Cardinal, « je vous donne aussy ma pa« role de l'achepter: il faut donc voir, » adjouste-t-il, « combien elle sera estimée, car vous ne « voudriez pas me survendre.—Ah! on m'avoit « dit, » respondit le Duc, « que vous en donne« riez tout ce qu'on voudroit. » Cependant il fallut en passer par là. La forest seule valoit les cent mille escus qu'il en donna. M. de La Trimouille a bien fait de plus fous marchez que celuy-là. La Moussaye, son beau-frere, a tiré de la forest de Quintin (*a*), qu'il luy ven-

a. Partie de l'ancienne et célèbre forêt de Broceliande.

dit avec la terre de Quintin, les cinq cens mille francs qu'a cousté le tout. Il a donné une forest avec le fonds pour moins que le bois ne vaut.

Il eschangea le domaine de Chinon avec le Roy; et pour n'avoir pas une belle maison dans son voisinage et qui ne pouvoit pas manquer d'estre à un prince, puisqu'elle appartenoit à Mademoiselle, il obligea M. d'Orléans, comme tuteur, à faire l'eschange de Champigny contre le Bois-le-Vicomte, et de razer le chasteau. Il voulut aussy faire razer la Sainte-chapelle qui y est, et où sont les tombeaux de MM. de Montpensier. Pour cela, il avoit exposé au Pape (car une Sainte-chapelle depend directement du Pape) qu'elle menaçoit ruine. Innocent X^e, alors dataire du cardinal Barberin legat en France, fut delegué pour faire une descente sur les lieux. Il trouva que la chapelle estoit magnifique et en fort bon estat; et son rapport fut contraire au Cardinal, qui n'osa faire une mine sous la chapelle, et dire (*a*) que c'estoit le feu du ciel. Depuis, c'est ce qui est cause que Mademoiselle a voulu rentrer dans Champigny, comme nous dirons dans les Mémoires de la Regence, et qu'elle y est rentrée. Regardez quelle foiblesse a cet homme, qui eust pu rendre illustre le lieu le plus obscur

a. *On lit :* et dit.

de France, de croire qu'un grand bastiment adjousté à la maison de son pere feroit beaucoup pour sa gloire; sans considerer, outre tous les embarras de ce domaine du Roy et de Champigny, que le lieu n'estoit ny beau ny sain; car avec tous les privileges qu'il y a mis, on ne s'y habitue point. Il y a fait des fautes considerables; le principal corps-de-logis est trop petit et trop estroit, par la vision qu'il a eue de conserver une partie de la maison de son pere, où l'on monstre la chambre dans laquelle le Cardinal est né, et cela pour faire voir que son pere avoit une maison de pierre de taille, couverte d'ardoise, en un pays où les maisons des paysans sont de mesme. Il a encore affecté de laisser, au coing de son parterre, une eglise assez grande, à cause que ses ancestres y sont enterrez. La cour est fort agréable et fort ornée de statues; il n'y a rien plus doré ny plus embelly de tableaux que les dedans; mais du costé du jardin, la face du logis est ridicule. On y a fait venir des eaux jaillissantes en assez grande quantité [1]. Dans le chas-

1. Les canaux sont de belle eau. C'est une petite riviere qui les fait et les fossez sont aussy plains qu'ils sçauroient estre. Le parc et les jardins sont beaux. (*Mots biffés.*) [Le bois n'y est pas beau; car les chesnes n'aiment pas tant le marescage que ces grandes allées de peupliers. Il eust fait quelque chose de bien plus beau à l'Isle-Bouchard.]

teau ny dans la ville, on ne sçauroit faire une cave; on en a fait au bout du jardin. La basse-cour est belle, la ville riante, car c'est une ville de carte; l'eglise est fort agréable; les maisons de la ville sont toutes d'une mesme structure, et toutes de pierre de taille. Elles ont esté basties par ceux qui estoient dans les finances, dans les partys et dans la maison du Cardinal. Il n'a pas eu la satisfaction de voir Richelieu; il avoit trop d'affaires.

A Paris, il s'est amusé encore à garder une chambre de l'hostel de Rambouillet [1], et par cette fantaisie a gasté son principal corps-de-logis: il a basty à la ville et aux champs en avaricieux. Il faut dire aussy, comme il est vray, que d'abord il n'a pas eu un si grand dessein, et que tout n'a esté fait qu'à bastons rompus. Pour avoir la place necessaire, il voulut achepter la maison où pendoit l'enseigne des *Trois Pucelles*. Au commencement, il y alla par la douceur et se mit à la raison; mais le bourgeois à qui elle appartenoit disoit sottement que c'estoit l'heritage de ses peres. Le Cardinal s'irrita enfin, et le fit mettre, par une vengeance honteuse, à la taxe des *Aisez*. Après, il eut sa maison comme il voulut [2].

1. L'hostel de Rambouillet d'aujourd'huy estoit à M. de Pisani.

2. Il laissa le Palais-Cardinal, comme on voit par son

Il laissa mettre à cette taxe Barentin de Charonne, qui avoit esté son hoste tant de fois[1]. Ce n'est pas qu'il ne le meritast bien, car il estoit fort riche, et luy avoit fait une sottise, en criaillant pour un bout de chandelle qu'on avoit mis contre une muraille, qui noircit quelque miserable destrempe; pensez que ce n'estoit pas du consentement du Cardinal, qui estoit fort propre et qui ne gastoit jamais rien. On n'a point veù de maison mieux tenue ny mieux reglée que la sienne. Barentin fut si sot qu'il en mourut d'affliction, tant il estoit vilain et interessé. Pour excuser le Cardinal, on disoit que deux ou trois petits desordres comme cela qui estoient arrivez à Charonne, et le peu de civilité de ces gens-là, qui ne luy cedoient pas toute leur maison, quoyqu'elle ne fust pas

testament, au Dauphin, pour loger le Dauphin ou du moins l'heritier presomptif de la Couronne. Quant la Cour y alla loger peu de temps après la mort du feu Roy, on fit mettre : *Palais-Royal.* Cela fut fort ridicule de changer cette inscription. En 47, Madame d'Aiguillon prit son temps, et ayant representé le tort que cela faisoit à son oncle, on luy permit de remettre : *Palais-Cardinal.* Le peuple disoit que c'estoit que la Reyne l'avoit donné au cardinal Mazarin.

— Madame de Rambouillet disoit à Madame d'Aiguillon : « Madame, s'il plaisoit à M. le Cardinal de traitter « M. de Rambouillet comme son hostel, il l'agrandiroit hon- « nestement. » Le service qu'il luy a rendu, en gaignant Monsieur à la Journée des duppes, le meritoit bien.

1. Dans sa maison de Charonne.

trop grande, le dispensoient de les exempter de la taxe, et qu'il avoit peur qu'on ne criast contre luy d'espargner Barentin, quand des gens mediocrement à leur aise estoient taxez. Cependant cela ne sonna point bien dans le monde.

A Ruel, pour parler tout de suite de ses bastimens, on ne trouvera pas non plus grand'chose; mais il affectoit d'estre auprès de Saint-Germain [1].

Le pere Caussin, jesuite, qui avoit eu la place du pere Arnoul, s'avisa (*a*) de faire une caballe contre le Cardinal avec la Fayette, fille de la Reyne, dont le Roy estoit amoureux à sa mode. M. de Limoges, oncle de la demoiselle, y entroit aussy. Madame de Senecey, qui estoit sa bonne amie, en fut chassée, et la Fayette religieuse. Voicy comme cela se descouvrit.

M. d'Angoulesme [2], alors veuf, estoit allé prier le Cardinal de souffrir qu'une Ventadour, abbesse de.... en basse Normandie, à qui le Cardinal avoit fait oster son abbaye pour des

1. Pour la Sorbonne, c'est sans doute une belle piece, mais sa niepce ne fait point achever l'autel, etc., quoyqu'elle y soit obligée, aussy bien qu'à faire faire son tombeau.

2. C'est le bastard de Charles IXe.

a. 1637.



libelles qu'elle avoit faits contre luy, pust estre reçeûe dans quelque religion à Paris, afin qu'elle ne fust pas sur le pavé. Le Cardinal le luy accorda. En s'en retournant, il fut aux Jesuites de la rue Saint-Antoine, où le pere Caussin luy dit que le Roy, touché de compassion pour son peuple, avoit resolu de chasser le cardinal de Richelieu; que c'estoit le plus scelérat des humains, et qu'il avoit jetté les yeux sur luy (*a*) pour le faire cardinal et le mettre en la place de l'autre. Voyez l'homme de bien qu'il prenoit! Le bonhomme, qui connoissoit bien le Roy, remercia le pere Caussin; il part, et se met à resver à ce qu'il avoit à faire: il conclut de parler sur l'heure à M. de Chavigny. Chavigny l'embrasse et luy dit: « Vous nous donnez la vie! il y a six mois « qu'on ne peut deviner ce qu'a le Roy. » Chavigny, sans attendre davantage, court viste à Ruel. Le lendemain M. d'Angoulesme s'y rend, et ils vont tous ensemble trouver le Roy. Le Cardinal en riant dit: « Sire, voicy ce mes« chant, ce perfide, ce scelérat; il faut mettre « M. d'Angoulesme en sa place. » Le Roy se mit à rire avec eux, mais du bout des dents, et dit: « Il y a quelque temps que je m'aper« çois que le pauvre pere Caussin s'affoiblit. »

a. M. d'Angoulesme.

M. le Comte d'Alais (*a*) eut pour cela le gouvernement de Provence.

Un peu après cela, comme M. d'Angoulesme couroit un daim avec le Roy dans le bois de Vincennes, le Roy luy dit : « Bonhomme, voyez-vous ce dongeon? Il « n'a pas tenu à M. le Cardinal qu'on ne vous « y ait mis. —Par le corps-dieu, Sire, » dit le bonhomme, « je l'avois donc merité, car il ne « vous l'auroit pas conseillé autrement. »

Le pere Caussin est mort d'une bizarre maniere. Il se mesloit d'astrologie, et trouva qu'il devoit mourir un certain jour; ce jour-là, sans autre mal, il se met en son lict et meurt. —La Reyne-mere croyoit aussy très-fort aux predictions, et elle pensa enrager quand on l'asseura que le Cardinal prospereroit et vivroit long-temps[1].

Le Cabinet asseurément donnoit de l'exercice au Cardinal; aussy despensoit-il fort en espions. Le Roy estoit foible et n'osoit rien faire de luy-mesme. Une fois on trouva qu'il avoit esté bien hardy de donner un evesché: ce fut celuy du Mans, vacant par la mort d'un

1. La Reyne-mere croyoit que les grosses mousches qui bourdonnent entendent ce qu'on dit et le vont redire. Et quand elle en voyoit quelqu'une, elle ne disoit plus rien de secret.

a. Fils de M. d'Angoulesme.



Lavardin (*a*). Le Roy le sceût avant que le Cardinal en eust eu l'advis, et dit à un de ses aumosniers nommé La Ferté (*b*), qu'il le luy donnoit. La Ferté alla trouver le Cardinal, et luy dit en tremblant que le Roy luy avoit donné l'evesché du Mans, sans qu'il le luy eust demandé. « O! voire! » dit le Cardinal, « le « Roy vous a donné l'evesché du Mans; il y a « grande apparence à cela! » Ce garçon croyoit qu'on le luy osteroit, et qu'on luy donneroit quelque petite chose en la place. Mais le Roy dit au Cardinal, la premiere fois qu'il le vit: « J'ay donné l'evesché du Mans à La Ferté. » Le Cardinal, voyant cela, porta ce respect au Roy que de ne pas desfaire ce qu'il avoit fait. Ce La Ferté estoit filz d'un conseiller de Rouen (*c*) qui ne le put pas faire conseiller d'eglise dans son parlement, car il estoit cadet. A Paris, il trouva une charge d'aumosnier, pour vingt mille livres; le pere, quoyque assez malintentionné pour luy, y consentit: une sœur qu'il avoit à Paris le nourrissoit. Il se rendit fort assidu, et le Roy l'aimoit sans le tesmoigner.

La premiere conqueste qu'on fit en Flandres, ce fut celle de Hesdin (*d*). Le grand-maistre de La

a. Charles de Beaumanoir-Lavardin; mort 17 novembre 1637. — *b*. Emery Marc de La Ferté. — *c*. De la cour des Aides, non du Parlement. — *d*. 1639.

Meilleraye commandoit une attaque, et Lambert l'autre ; Lambért avoit un ingenieur qui avoit servy les Estats ; cet homme fit les choses dans l'ordre et comme il les falloit faire. Le Grand-maistre ne voulut pas avoir la patience, il fit tuer bien des gens, et avançoit moins que l'autre. Il envoye querir cet ingenieur. « Combien me de- « mandez-vous de jours ? — Monsieur, ne plus « ne moins qu'à l'autre attaque. Il faut tant de « temps pour passer le fossé. » Il fallut, afin que le Grand-maistre eust l'honneur de la prise et qu'on le fist mareschal de France sur la bresche, retarder l'attaque de Lambert. Ce fut là que le Grand-maistre, dans une disette d'argent, proposa au Cardinal de faire quatre autres intendans des Finances à deux mille livres piecè. Le Cardinal luy dit : « Monsieur le « Grand-maistre, si on vous disoit : Vous avez « un maistre d'hostel qui vous vole ; mais vous « estes trop grand seigneur pour n'estre volé que « par un homme, prenez-en encore quatre ; le « feriez-vous ? » Une autre fois il luy dit, du temps que Laffemas faisoit la charge de lieutenant civil par commission, qu'il connoissoit un homme qui donneroit huit cens mille livres de cette charge. « Ne me le nommez pas, » dit le Cardinal, « il faut que ce soit un voleur. »

Hesdin se rendit huit jours plus tost qu'il n'auroit fait, à cause d'une lettre en chiffre

qu'on intercepta, par laquelle ceux de dedans demandoient secours. Rossignol la deschiffra, et fit respondre en mesme chiffre, au nom du Cardinal-infant, qu'on ne les pouvoit secourir, et qu'ils traittassent. A la Rochelle, il deschiffra aussy une lettre qui donna courage au Cardinal, et l'affermit dans son dessein[1].

Ce Rossignol estoit un pauvre garçon d'Alby, qui n'estoit pas mal habile à deschiffrer. Le Cardinal le gardoit bien autant pour faire peur aux gens que pour autre chose. Il a fait fortune, et est aujourd'hui maistre des comptes à Poitiers. Il estoit devenu devot jusqu'à se donner la discipline. En 1653, il receût quatorze mille escus pour trois ans de pension. Le cardinal Mazarin a cru qu'il luy estoit utile pour les chiffres mentaux (*a*): ny luy ny teste d'homme ne les sçauroit deschiffrer que par

1. Durant le siege de la Rochelle, feu Monsieur le Prince comme on estoit en peine de deschiffrer des lettres en chiffre, se ressouvint qu'il avoit veu à Alby un jeune homme appellé Rossignol, qui avoit du talent pour cela. Il en donna avis au Cardinal qui le fit venir. Il rencontra d'abord et dit à Son Eminence : « L'esperance des Ro-« chelois n'est que du vent. Ils s'attendent à un secours « par mer; les Anglois leur en promettent. » Le Cardinal fit fort valoir cette science et il tascha le plus qu'il put de faire croire qu'il n'y avoit point de chiffre que Rossignol ne deschiffrast. Cela ne luy fut pas inutile contre les caballes.

a. *Ou* de convention.

hazard. On dit qu'il n'en a jamais deschiffré qu'un. Au reste, c'estoit une pauvre espece d'homme. Il comptoit familierement au cardinal de Richelieu les honneurs qu'on luy avoit faits à Alby : « Monseigneur, » disoit-il, « ils « n'osoient m'approcher. Ils me regardoient « comme un favory ; moy, je vivois avec eux « comme auparavant. Ils estoient tout estonnez « de ma civilité. » Le Cardinal levoit les espaules, et dit à Desmaretz après que l'autre fut sorty : « Je vous prie, tirez-luy les vers du nez. » Desmaretz l'accoste et luy dit : « Vous en « avez tantost bien donné à garder à Monsei- « gneur. — Pardieu, » dit Rossignol, « point du « tout, je ne luy en ay pas dit la moitié ; mais « je vous veux tout conter à vous. » Là-dessus, il hable tout son saoul. « Mais il faut, » adjousta-t-il, « que je vous dise quelques-uns de « mes bons mots. Il y avoit un juge qui n'osoit « quasy m'approcher ; je l'embrasse, et luy dis « en riant : *Souvenez-vous de l'Albergat.* » C'estoit un cabaret où ils avoient bu ensemble [1].

Quand le Duc de Lorraine manqua (*a*) au

1. On a sceû du mareschal de La Meilleraye qu'un homme vestu à l'espagnolle vint demander à parler au cardinal de Richelieu teste à teste, et qu'après bien des allées et des venues, voyant qu'il s'obstinoit à parler sans tesmoins, on fut obligé de le fouiller. Il luy proposa,

a. En 1641.

traitté qu'il avoit fait à Saint-Germain avec le Roy, le Cardinal, pour consoler Sa Majesté par quelque espargne, car rien ne le consoloit tant, se doutant que dix mille pistolles que le Duc avoit receües estoient encore à Paris, mit le commissaire Coiffier en queste, et luy en promit six cens. Coiffier, par hazard, connoissoit un Lorrain qui estoit assez bien avec le Duc; il va chez cet homme, et luy dit : « On « veut vous arrester pour telle chose. » Ce Lorrain luy advoue qu'il avoit cet argent : « Eh « bien ! donnez-le-moy, et on ne vous arres- « tera pas, je vous en donne ma parole. » Ce Lorrain le lui donne ; Coiffier le porte au Cardinal, et le Cardinal au Roy. Les six cens pistolles promises furent payées.

Le Cardinal tenoit parole; on le verra en ce que je vais conter. Il y avoit un ingenieur nommé de Meuves, qui, un jour, avoit dit estourdiment : « Il ne faut qu'achetter deux mai- « sons vis-à-vis, dans la rue Saint-Honoré, et par- « dessous la rue faire une mine, et y mettre le

moyennant une somme de douze mille escus par mois, de luy faire sçavoir tout ce qui se passeroit dans le conseil d'Espagne. Le Cardinal accepta le party, resolu de hasarder le premier moys. Depuis, il continua. On portoit l'argent dans un certain esgoust, vers Fontarabie, où l'on trouvoit des relations de tout ce qui s'estoit passé. Je ne sçay pas precisément quand cela a commencé et combien cela a duré.

« feu quand le Cardinal passera. » Jugez si cela est fort faisable. Le Cardinal a avis de cela, et que cet homme avoit un secret pour rompre le fer avec une certaine liqueur. Cela luy fait peur, il resout de se desfaire de cet homme. Ce de Meuves avoit entrée à l'Arsenal, et le Grand-maistre pretendoit tirer de grands avantages de ce secret, en surprenant des villes où il y a des grilles de fer pour donner passage à quelque ruisseau. Un soir, cet homme avoit promis à quelqu'un d'aller coucher à Saint-Cloud ; il estoit tard, il s'advise d'aller rompre la chaisne de quelque bateau avec sa drague, prend son laquais avec un flambeau allumé pour passer sous les ponts. Cette mesme nuict-là le feu se prit au Pont-au-Change. Voilà un beau pretexte : on accuse de Meuves d'y avoir mis le feu, et par malice. Le Cardinal nomme pour chef de ses commissaires (tous conseillers au Chastelet qui jugent prevostalement (*a*) les incendiaires) M. des Cordes, un homme qui a merité qu'on escrivist sa vie[1], afin que, ce juge incorruptible ne l'emportant pas sur les autres, on pust dire cependant : « Il a esté con- « damné par M. des Cordes. » Le Cardinal songea à avoir le secret : il envoye querir le clerc

1. M. de Vence, Antoine Godeau, l'a escritte.

a. En dernier ressort.

de M. des Cordes, nommé de Nieslé, de qui nous tenons cette particularité. De Nieslé luy apporta de la drogue, car on en avoit trouvé chez de Meuves quand on le prit. Le Cardinal en voulut voir l'experience : on en frotta les fiches d'une armoire : au bout d'un demy-quart d'heure, les aix de l'armoire tombent à terre. Le Cardinal voyant cela ne s'obstina plus à vouloir avoir ce secret comme il avoit fait, « parce, » dit-il, « qu'il n'y auroit plus « rien de seur. » Avant cela, il l'avoit fait demander à de Meuves, qui respondit qu'il ne le donneroit point si on ne luy promettoit la vie. « Je ne la luy promettray point, » dit le Cardinal, « car il luy faudroit tenir parole, et je « veux qu'il meure. » En effect, il fut pendu. Voyez le plaisant scrupule! il ne veut pas manquer de parole, et fait mourir un innocent. Un politique, ou plutost un tyran comme luy, regarde que manquer de parole descrie, au lieu que peu de gens sçauront qu'on a fait mourir cet homme injustement [1].

1. Un baron du Languedoc dont j'ay oublié le nom, parent de M. de Cavoye, avoit trouvé une sorte de boulets creux qu'on emplissoit de poudre à canon, et qui, avec certaine mesche qui s'allumoit quand on tiroit le canon, crevoient en terre et faisoient quasy autant d'effect qu'une mine. Le feu roy Louis XIII[e] en fit l'espreuve à Versailles, où exprès on fit construire une demy-lune de terre. Saint-Aoust, lieutenant general de l'Artillerie, envoya par malice

Par ambition, le Cardinal vouloit accommoder les religions, et meditoit cela de longue main. Il avoit desjà corrompu quelques ministres en

de meschante poudre : le Baron s'en plaignit; le Roy se fascha. Saint-Aoust vint et en apporta de bonne. L'effect fut grand. Le Roy presenta le Baron au Cardinal à Ruel : le Cardinal feignit d'estre ravy; mais à cause que cela ostoit le grand proffit à l'Artillerie, en reduisant l'equipage au quart des charrettes, il fit si bien qu'on ordonna à cet homme de se retirer. Rien n'estoit plus utile pour les ouvrages de terre.

DES VALLÉES.

— Il y avoit à Vitray, en Bretagne, un advocat peu employé, nommé des Vallées. Cet homme estoit si né aux langues, qu'en moins de rien il les devinoit et en faisoit la syntaxe et le dictionnaire. En cinq ou six leçons, il monstroit l'hebreu. Il pretendoit avoir trouvé une langue matrice qui luy faisoit entendre toutes les autres. Le cardinal de Richelieu le fit venir icy; mais il se brouilla avec de Muys, le professeur en langue hebraïque, et un autre, peut-être estoit-ce Syonita (a), cet homme du Liban qui travailloit à la Bible de Le Geay. Le Pailleur, qui estoit de ses amys, luy avoit demandé sur toutes choses de ne les point chocquer. Un jour que Le Pailleur, en voyant quelques espreuves de ce travail, demanda si cela estoit corrigé, des Vallées dit : « Voire ! ce ne sont que des « ignorans. » De Muys sceût cela et le descria. Le cardinal de Richelieu vouloit pourtant qu'il fist imprimer ce qu'il sçavoit de cette langue matrice : « Mais (disoit-il) vous « me faittes divulguer mon secret, donnez-moy donc de « quoy vivre. » Le Cardinal le negligea, et le secret a esté enterré avec des Vallées.

a. Gabrielle Sionita, savant maronite mort à Paris en 1648.

Languedoc; ceux qui estoient mariez avec de l'argent, et ceux qui ne l'estoient pas en leur promettant des benefices. Il avoit dessein de faire faire une conference, et d'y faire desputer ceux qu'il avoit gaignez, qui, donnant les mains, engageroient le reste à faire de mesme. En cette intention, il jette les yeux sur l'abbé de Saint-Cyran, homme de grande reputation et de grande probité, pour le faire le chef des docteurs qui disputeroient contre les ministres. Saint-Cyran luy dit qu'il luy avoit fait beaucoup d'honneur de le croyre digne d'estre à la teste de tant d'habiles gens, mais qu'il estoit obligé en conscience de luy dire que ce n'estoit point la voye du Saint-Esprit; que c'estoit plustost la voye de la chair et du sang, et qu'il ne falloit convertir les heretiques que par les bons exemples qu'on leur donnera. Le Cardinal ne gousta nullement cette remonstrance, et ce fut la véritable cause de la prison de Saint-Cyran.

En Languedoc, le Cardinal envoya querir un des ministres de Montpellier, nommé Le Fauscheur, natif de Geneve. Il le vouloit gaigner à cause de sa reputation; il luy envoya dix mille francs. Ce bonhomme fut fort surpris. « Hé! pourquoy m'envoyer cela? » dit-il à celuy qui le luy apportoit. — « M. le Car-« dinal, » dit cet homme, « vous prie de pren-

« dre cette somme comme un bienfait du Roy. » Le Fauscheur n'y voulut point entendre. Le Cardinal le trouva mauvais, et le pauvre ministre fut interdit fort long-temps, jusqu'à ce qu'il eust permission de prescher à Paris. — Un de ses confreres, nommé Mestrezat, rapporta dix mille escus aux heritiers d'un homme qui les luy avoit donnez en despost, sans qu'eux ny qui que ce soit au monde en sceust rien[1].

1. J'ay appris qu'une des choses qui donna autant d'occasion à la reforme des Monasteres, principalement de dames (*a*), fut la folie d'une Madame de Frontenac, religieuse à Poissy, qui, non contente de faire l'amour, s'avisa de danser un ballet avec cinq autres religieuses et leurs six galans. Ils allerent à Saint-Germain, où le Roy estoit. On crut d'abord que ce ballet venoit de Paris; mais dez le lendemain matin on sceut l'affaire, et le jour mesme les six religieuses furent envoyées en exil. Avant cela, elles avoient chascune leur logement à part et leur jardin, et mangeoient en leur particulier si elles vouloient.

Variante : Ce qui luy fit venir la pensée de reformer, fut l'insolence de deux religieuses de Poissy, qui vinrent danser une entrée de ballet à Saint-Germain, devant le Roy, avec leurs deux galans. On les suivit, on les reconnut. L'une estoit fille de M. de Frontenac, premier maistre d'hostel, et l'autre aussy estoit de bon lieu, mais je n'ay pu sçavoir son nom. Elles furent cachées à Poissy, je ne sçay combien de jours; on ne put jamais obtenir de la Prieure qu'elle leur pardonnast et les receûst à faire penitence, disant qu'elles gasteroient les autres. La Frontenac n'en a jamais eu de veritable repentir; ses parens luy firent donner un hospital à Dourdan, où elle a vescu avec beaucoup de scandale. L'autre fut receûe dans un

a. A l'instigation du P. Joseph.

Le Cardinal a eu quelquefois bien autant

monastere de Provence, où elle fit de grandes austeritez et mourut peu de temps après.

— Le Cardinal, qui avoit alors besoin de la cour de Rome, envoya l'evesque de Chartres, Valençay, trouver un vieux docteur de Sorbonne nommé Filesac, et luy dit, de la part de Son Eminence, qu'on le prioit d'examiner telle et telle affaire; et de voir en quoy on pouvoit gratifier le Pape. Ce bonhomme luy respondit : « Monsieur, « j'ai passé quatre-vingts ans; pour examiner ce que vous « me proposez, il me faut six mois: car je seray obligé de « revoir six gros volumes de recueils que voylà! — Bien, « dit le prelat, je reviendray dans le temps que vous me « marquez. » Le terme venu, M. de Chartres retourne : le vieillard luy dit : « On a bien des incommoditez à mon « âge; je n'ay pu lire encore que la moitié de mes recueils. » Le prelat voulut gronder et l'intimider : « Voyez-vous, » luy respondit-il, « Monsieur, je ne crains rien. Il n'y a pas « plus loin de la Bastille au Paradis que de la Sorbonne : « vous faittes un mestier bien indigne de vostre rang et de « vostre naissance; vous en devriez mourir de honte. Al- « lez et ne mettez jamais le pié dans ma chambre. »

— Un autre, nommé Richer, proviseur du college du cardinal Le Moine, fut plus tourmenté. On luy deffendit de sortir de son college : on le luy donna pour prison. Après, on l'obligea, dans la chambre du pere Joseph, chez le cardinal de Richelieu, de signer des choses qu'il ne vouloit point signer. On le vouloit ensuitte renvoyer en carosse, comme on l'avoit amené, il dit qu'il vouloit faire exercice; mais c'estoit qu'il vouloit entrer chez le premier notaire, où il fit des protestations contre la violence qu'on luy avoit faitte.

— Le livre intitulé *Optatus Gallus* fut fait par le docteur Arsent(*a*), de concert avec le Nonce du Pape, pour monstrer que le cardinal de Richelieu tendoit à faire un schisme en France.

a. Charles Hersent, docteur de Sorbonne, mort en 1660.

d'heur que de science [1]; car, après avoir poussé M. le Comte de Soissons à bout, il luy oppose à la verité un bon chef, mais une très-foible armée. Lamboy n'eut pas de peine à desfaire le mareschal de Chastillon. En conscience, n'importoit-il pas au moins autant au Cardinal que le Grand-maistre eust la gloire de prendre Aire, que de battre Monsieur le Comte[2]? On a cru sur cela qu'il estoit asseuré de le faire tuer dans le combat; c'est une chanson : cela se seroit descouvert avec le temps. Tout le monde croit que Monsieur le Comte, en voulant lever sa visiere avec le bout de son pistollet, se tua luy-mesme; et s'il ne se fust point tué, où en estoit l'Eminentissime? Toute la Champagne, dont Monsieur le

1. Mal informé de la disposition où estoient les Catalans, il leur donna la carte blanche, au lieu qu'eux la luy eussent donnée; car ils estoient resolus d'appeller le Turc, s'il faut ainsy dire, plustost que de se soumettre à l'Espagne. Cette faute a horriblement cousté à la France; car la Catalogne a tiré bien de l'argent. On payoit tout comme dans une hostellerie, et cette principauté, et par consequent l'Espagne, s'enrichissoit à nos despens.

2. Ayant appris la desfaite du mareschal de Chastillon, à Sedan, il envoya ordre au mareschal de La Meilleraye([a]) de laisser l'armée au mareschal de Guiche, et de l'aller trouver à Rethel avec son regiment de cavalerie, celuy de La Meilleraye. Depuis, le Mareschal fut contremandé.

a. Le Grand-Maistre.

Comte estoit gouverneur, eust ouvert les portes au victorieux. Tous les malcontens se fussent joints à luy; le Roy mesme eust peut-estre esté bien aise d'avoir une occasion de se desfaire d'un ministre qui luy estoit à charge, et qu'il craignoit; car le Cardinal n'estoit pas comme celuy-ci (*a*); il avoit de veritables amys, et des créatures qui ne luy eussent jamais manqué.

Quand on apporta la nouvelle de la desfaite de M. de Chastillon, le Cardinal fut cinq heures durant au desespoir, et ne se remit que quand on luy vint dire la mort de Monsieur le Comte [1]. Dans ce combat, le Marquis de Praslin (*c*), filz du Mareschal, eut cent coups après sa mort. On croit qu'il avoit donné parole à

1. M. de Bouillon, après cela, fit une paix de pair à pair avec le Roy. Le Cardinal en achevant le traitté dit : « Il y a une condition à adjouster : c'est que Madame de « Bouillon croira que je suis son très-humble serviteur. » Après cela, M. de Bouillon se va sottement engager (*b*) avec M. d'Orléans et Monsieur le Grand. Son pere luy avoit tant recommandé de se tenir dans son petit corps de garde, et il va caballer quand il commande en Piémont. On le prist à la teste de son armée, et sa femme fut contrainte de rendre Sedan pour luy sauver la vie. Il ne tesmoigna pas grande constance dans la prison.

Monsieur le Comte avoit mis dans ses enseignes : *Pour le Roy contre le Cardinal;* M. de Bouillon : *Amy du Roy, ennemy du Cardinal;* M. de Guise une chaise renversée et

a. Le cardinal Mazarin. — *b*. En 1642. — *c*. Roger de Choiseul, marquis de Praslin.

Monsieur le Comte, et puis luy avoit manqué; c'estoit un homme de service, mais un meschant homme. Il avoit fait long-temps l'impie; et pour se remettre en bonne reputation de ce costé-là, il feignit une apparation. Mais le Cardinal de Richelieu s'en mocqua[1].

Cela me fait souvenir d'un sçavant medecin de la Faculté, nommé Patin, qui tout de mesme a feint qu'un de ses malades à qui il fit promettre à l'article de la mort de luy venir dire s'il y avoit un purgatoire, luy estoit apparu un matin, mais sans luy rien dire; car ces gens qui reviennent de l'autre monde ne parlent jamais.

Le Cardinal estoit avare; ce n'est pas qu'il ne fist bien de la despense, mais il aimoit le bien. M. de Crequy (*a*) ayant esté tué d'un

un chapeau rouge dessus, avec ces mots : *Deposuit potentem de sede.*

Le Prince de Simmeren, de la maison palatine, estoit à Sedan lorsque Monsieur le Comte s'y retira. Estant retourné en son pays, quand la bataille de Sedan fut donnée, il escrivit naïfvement cette lettre à M. le Comte de Soissons : « Le bruit court icy que vous avez gaigné la « bataille, mais que vous y avez ésté tué. Mandez-moy ce « qui en est, car je serois très-fasché de vostre mort. » Le Comte de Roussy m'a dit avoir veû la lettre.

1. Saint-Hibar a esté la cause du malheur de Monsieur le Comte; car il luy mit dans la teste de faire le fier et de terrasser le Cardinal.

a. Hist., tom. I, p. 133.

coup de canon en Italie, il alla voir ses tableaux, prit tout le meilleur au prix de l'inventaire, et n'en a jamais payé un sol. Il fit pis; car Gilliers, intendant de M. de Crequy, luy en ayant apporté trois des siens par son ordre, et luy en ayant presenté un qu'il le prioit d'accepter, le Cardinal dit : « Je les veux tous « trois, » et les doit encore.

Il ne payoit guères mieux les demoiselles que les tableaux. Marion de Lorme (*a*) alla deux fois chez luy[1]. A la premiere visite, il la receût en habit de satin gris de lin, en broderie d'or et d'argent, botté et avec des plumes. Elle a dit que cette barbe en pointe et ces cheveux au-dessus de l'oreille faisoient le plus plaisant effect du monde. Après ces deux visites, il luy fit presenter cent pistolles par des Bournais, son valet de chambre qui avoit fait le maquerellage. Elle les jetta et se mocqua du Cardinal.

On l'a veû plusieurs fois avec des mouches, mais il n'en mettoit pas pour une.

Une fois, il voulut desbauscher la Princesse Marie, aujourd'huy la reyne de Pologne. Elle luy avoit envoyé demander audience. Il se

1. J'ay ouy dire qu'une fois elle y entra en homme : on dit que c'estoit un courrier. Elle-même l'a conté.

a. *Historiette*.

tint au lict; on la fit entrer toute seule, et le capitaine des Gardes fit retirer tout le monde. « Monsieur, » luy dit-elle, « j'estois venue « pour.... » Il interrompit : « Madame, » luy dit-il, « je vous promets toute chose; je ne « veux point sçavoir ce que c'est: mais, Madame, « que vous voilà propre! Jamais vous ne fustes « si bien. Pour moy, j'ai tousjours eu une incli- « nation particuliere à vous servir. » En disant cela, il luy prend la main; elle la retire, et luy veut conter son affaire. Il recommence et luy veut prendre encore la main, elle se leve et s'en va.

Pour Madame d'Aiguillon et Madame de Chaune, nous dirons cela en suitte, quand nous viendrons à l'historiette de Madame d'Aiguillon. Le Cardinal aimoit les femmes; mais il craignoit le Roy qui estoit mesdisant [1].

Le Cardinal railloit quelquefois assez sotte-

1. La Riviere, qui est mort evesque de Langres, disoit que le cardinal de Richelieu estoit sujet à battre ses gens, qu'il a plus d'une fois battu le chancellier Seguier et Bullion. Un jour que ce surintendant des Finances refusoit de signer une chose qui suffisoit pour luy faire faire son procez, il prit les tenailles du feu et luy serroit le cou en luy disant : « Petit ladre, je t'estrangleray. » Et l'autre respondoit : « Estranglez, je n'en feray rien. » Enfin, il le lascha, et le lendemain, Bullion, à la persuasion de ses amys qui luy remonstrerent qu'il étoit perdu, signa tout ce que le Cardinal voulut.

— Le Cardinal estoit rude à ses gens et tousjours en

ment et sans grand fondement[1]. Durant le siege d'Arras, il m'arriva d'escrire une epistre en vers au petit Quillet, medecin du mareschal d'Estrées. Il estoit alors à la Cour, à Amiens, pour cette belle guerre de Parme (*a*). Le paquet estoit adressé chez Bautru, amy de Quillet. Par hazard on le porta à Nogent, son frere, qui voulut avoir le plaisir de l'ouvrir, puisqu'il luy avoit cousté un quart d'escu; car c'est le plus avare des humains. Nogent porta cette bagatelle chez le Cardinal pour l'en faire rire. Son Eminence prit occasion de railler (à cause

mauvaise humeur. Il est vray qu'il se contraignoit assez aisément.

— Il a, dit-on, quelquefois frappé Cavoye, son capitaine des Gardes, et autres, transporté de colere. On dit que le Mazarin en a fait autant à Noailles, quand il estoit son capitaine des Gardes.

1. M. de Chavigny delibera de faire appeller l'hostel de Saint-Paul l'hostel de Bouteillier, et de le mettre sur la porte. Le cardinal de Richelieu s'en mocqua, et luy dit : « Tous les Suisses y voudront aller boire : ils liront « l'hostel *de la Bouteille*. » L'archevesque de Tours signoit tousjours Le Bouteillier, pretendant venir des comtes de Senlis. Dans la verité, il sont venus d'un paysan de Touraine qui se transplanta à Angoulesme; son filz eut quelque charge. Du costé des femmes, ils viennent de Ravaillac, c'est-à-dire une d'une sœur de Ravaillac : au moins en sont-ils bien proches. Le pere de l'Archevesque et du Surintendant estoit advocat à Paris, et avoit escrit l'histoire de Marthe Brossier, cette fille qui faisoit la possedée; ils l'ont supprimée autant qu'ils ont pu.

a. Voy. tom. I, p. 388 et 391.

qu'il y avoit quelques endroits qui pouvoient convenir à M. de Bullion[1] qui estoit, aussi bien que Quillet, petit, gros, rouge et de bonne chere), il prit occasion de railler Senetere, qui estoit le courtisan de Bullion; et Senetere luy ayant remonstré que le nom de Quillet y estoit: « Qu'importe, » dit-il, « que ce soit pour « M. de Bullion ou pour le medecin de vostre « amy? c'est à vous à faire response, » et luy mit la lettre entre les mains. Il la rendit depuis à Quillet, et luy dit d'un air fort chagrin, car il avoit peur que Bouillon ne le sceust, qu'il recommandast bien à ses amys de n'escrire jamais, aux lieux où seroit la Cour, des choses qui pussent s'appliquer à plus d'une personne. Si mon pere eust sceû cela, et qu'après il luy fust arrivé quelque desordre dans ses affaires, il m'eust voulu faire accroire que ma poésie en eust esté cause.

En ce temps-là, il dit en riant à Quillet qui est de Chinon: « Voyez-vous ce petit homme- « là? il est parent de Rabelais, et medecin comme « luy. — Je n'ay pas l'honneur, » dit Quillet, « d'estre parent de Rabelais. — Mais, » adjousta le Cardinal, « vous ne nierez pas que

1. On appelloit Bullion *le gros Guillaume raccourcy*. Les gens de lettres le haïssoient, car il faisoit profession de les mespriser.

« vous ne soyez du pays de Rabelais.—J'avoue, « Monseigneur, que je suis du pays de Rabelais, » reprit Quillet, « mais le pays de Rabelais a « l'honneur d'appartenir à Votre Eminence[1]. »

Cela estoit assez hardy. Mais un M. Mulot, de Paris, qu'il avoit fait chanoine de la Sainte-Chapelle, luy parloit bien encore plus hardiment. Il est vray que le Cardinal avoit bien de l'obligation à cet homme; car lorsqu'il fut relégué à Avignon, Mulot vendit tout ce qu'il avoit, et luy porta trois ou quatre mille escus, dont il avoit fort grand besoing. Ce M. Mulot n'avoit rien tant à contre-cœur que d'estre appellé aumosnier de Son Eminence. Une fois le Cardinal, pour se divertir, car il se chatouilloit souvent pour se faire rire, fit semblant d'avoir receû une lettre où il y avoit : *A Monsieur, Monsieur Mulot, aumosnier de Son Eminence,* et la luy donna. Cela le mit en colere, et il dit tout haut que c'estoient des sots qui avoient fait cela. « Ouais! » dit le Cardinal, » et si « c'estoit moy?—Quand ce seroit vous, » respondit Mulot, « ce ne seroit pas la premiere « sottise que vous auriez faitte. » Une autre fois, il luy reprocha qu'il ne croyoit point en Dieu, et qu'il s'en estoit confessé à luy. Le Cardinal

1. Par engagement (*a*).

a, Aliénation temporaire.

fit mettre une fois des espines sous la selle de son cheval : le pauvre M. Mulot ne fut pas plus tost dessus, que la selle pressant les espines, le cheval se sentit piqué et se mit à regimber d'une telle force, que le bon chanoine se pensa rompre le cou. Le Cardinal rioit comme un fou : Mulot trouve moyen de descendre, et s'en va à luy tout bouillant de colere : « Vous estes un meschant homme ! — « Taisez-vous ! » luy dit l'Eminentissime ; « je « vous feray pendre ; vous revelez ma confes- « sion. » Ce M. Mulot avoit un nez qui faisoit voir qu'il ne haïssoit pas le vin. En effect, il l'aimoit tant qu'il ne pouvoit s'empescher de faire une aigre reprimande à tous ceux qui n'en avoient pas de bon ; et quelquefois, quand il avoit disné chez quelqu'un qui ne luy avoit pas fait boire de bon vin, il faisoit venir les valets et leur disoit : « Or çà, n'estes-vous pas « bien malheureux de n'avertir pas votre mais- « tre, qui peut-estre ne s'y connoist pas, qu'il se « fait tort de n'avoir pas de bon vin à donner à « ses amys[1] ? » Il avoit beaucoup d'amitié pour

1. Le Cardinal avoit deux petits pages, dont l'un s'appelloit Meniguet et l'autre Saint.... j'ay oublié le nom de ce saint-là. Ils rencontroient admirablement à faire des equivoques sur-le-champ ; le Cardinal s'en divertissoit. Un jour M. de Lansac (*a*) entre ; Son Eminence dit : « Meniguet, une equivoque sur M. de Lansac. — Monsei-

a. Artus de Saint-Gelais, sieur de Lansac.

Madame de Rambouillet; et ayant descouvert que M. de Lizieux [1], quoyqu'il eust du bien de reste, jouissoit tousjours d'une petite terre, qui luy avoit esté donnée autrefois par le beau-pere de cette dame, pour en jouir sa vie durant, il ne le pouvoit souffrir, et à tout bout de champ il le luy vouloit aller dire. Toutes les fois qu'il voyoit Madame de Rambouillet, la premiere chose qu'il luy disoit c'estoit: « Madame, M. de Lizieux a-t-il rendu cette « terre? » Enfin il fallut que Madame de Rambouillet se mist à genoux devant luy pour obtenir qu'il n'en parleroit jamais. M. de Lizieux avoit oublié d'où luy venoit cette terre, ou, pour mieux dire, il avoit oublié qu'il l'avoit. Jamais homme n'a moins sceû ses affaires que celuy-là.

« gneur, il me faut une pistolle, sans cela je ne sçaurois « equivoquer.—Comment, une pistolle? » dit le Cardinal. — « Ouy, Monseigneur, il m'en faut une, et si « je n'equivoque bien, je me soumets à avoir le fouet. » Le Cardinal luy en donne donc une. Le petit page la met dans sa poche et dit : *Pistolle Lansac* (pistole en sac). Le Cardinal la trouva si plaisante qu'il luy en fit donner dix.

— Il luy prenoit assez souvent des melancolies si fortes, qu'il envoyoit chercher Boisrobert et les autres qui le pouvoient divertir, et il leur disoit : « Resjouissez-« moy, si vous en sçavez le secret. » Alors chascun bouffonnoit, et quand il estoit soulagé, il se remettoit aux affaires.

1. Voy. Lizieux (*Historiette de l'evesque de*).

On a remarqué que le Cardinal de Richelieu avoit puny fort severement la sedition des *Piez-nus* en Normandie (*a*), parce que cette province a eu des souverains autrefois, qu'elle le porte plus haut qu'une autre province, qu'elle est voisine des Anglois, et qu'elle a peut-estre encore quelque inclination à avoir un duc.

On a remarqué aussy que ce fut une grande beveue que de deffendre de peser les pistolles; car on roigna si bien qu'elles ne pesoient plus que six livres, et que le Roy se ruinoit quand il falloit porter de l'or hors de France; enfin cela fit ouvrir les yeux au Cardinal. Il est vray qu'il prit le chemin qu'il falloit pour arrester ce desordre, car il les descria tout d'un coup. Il fallut après faire un party des roigneurs. Montauran en donnoit tant au Roy, et les faisoit condamner à la plus grosse somme qu'il pouvoit. Il y en avoit tant que toute la corde du Royaume n'eust pas suffy pour les pendre. Quelques particuliers du Conseil, qui avoient de l'or leger, furent cause qu'on donna ce ridicule arrest qui deffendoit de peser les pistolles. Cela obligea à faire les Louis d'or (*b*).

Le cardinal de Richelieu ayant harangué au Parlement en presence du Roy (*c*), sa haran-

a. En 1639. — *b*. Les premiers sont de 1640. — *c*. 18 janvier 1634.

gue, qui fut assez longue, fit bien du bruit. L'orateur y servit beaucoup, car effectivement ce n'estoit pas grandchose [1]. On parla de la faire imprimer. Il pria le cardinal de La Valette d'assembler quelques personnes intelligentes: ce fut chez Bautru (*a*). M. Godeau, M. Chapelain, M. Gombaud, M. Guyet, M. Desmaretz que Bautru y mit de son chef, en estoient. On la lut fort exactement, car le Cardinal le souhaittoit. Ils furent depuis dix heures du matin jusqu'au soir à ne marquer que le plus gros; dez qu'il sceût qu'on avoit esté si long-temps à l'examiner, il renguaisna et ne pensa plus à la faire imprimer. Bautru ne fut pas d'avis qu'on luy monstrast les marques qu'on avoit faittes, car il y en a trop, et cela l'auroit fasché [2]. Depuis, il ne fut pas si docile;

1. Talon l'aisné, advocat-general, homme de petite cervelle, alla sottement, en presence du Roy au Parlement, louer le cardinal de Richelieu par-dessus les maisons. En sortant, le Cardinal luy dit : «M. Talon, vous «n'avez rien fait aujourd'huy, ny pour vous ny pour moy.»

2. Elle estoit pleine de fautes contre la langue, aussy bien que son Catechisme ou Instruction chretienne. Il voyoit bien les choses, mais ne les entendoit pas bien. A parler succinctement, il estoit admirable et delicat. Il n'y a que l'*Instruction des Curez* qui soit de luy ; encore a-t-il pris des uns et des autres : pour le reste, la matiere est de Lescot, et le françois de Desmaretz. — Il avoit fait une comedie qui estoit fort ridicule, et il la vouloit

a. A l'entrée actuelle de la rue *Neuve-des-Petits-Champs*.

il croyoit escrire mieux en prose que tout le reste du monde; mais il ne faisoit estat que des vers. Il a escrit un catechisme qu'il fit imprimer, où il dit en un endroit: « C'est comme « qui entreprendroit d'entendre *le more de* « *Terence* sans commentaire. » C'est signe qu'il avait bien lu Terence [1].

Il y a encore deux autres livres de luy; le premier s'appelle la *Perfection du Chrétien*. Dans la preface il dit qu'il a fait ce livre durant les desordres de Corbie: c'est une vanité ridicule. Quand cela seroit, à quoy il n'y a nulle apparence, car il n'en avoit pas le loisir et avoit assez d'autres choses dans la teste, il ne faudroit pas le dire. M. Desmaretz, par l'ordre de Madame d'Aiguillon, et M. de Chartres, Lescot, qui avoit esté son confesseur, ont un peu reveù cet ouvrage.

L'autre est intitulé: *Traité enseignant la methode la plus aisée et la plus asseurée pour convertir ceux qui se sont separez de l'Eglise* [2].

faire jouer. Madame d'Aiguillon et le mareschal de La Meilleraye firent agir Boisrobert pour l'en destourner; le pauvre homme en fut disgracié quinze jours. Desmaretz avoit des peines enragées avec luy. Il falloit se servir de ses pensées, ou du moins les desguiser.

1. Le Catechisme a esté corrigé depuis par Desmaretz, qui l'a mis en l'estat où on le voit aujourd'huy.

2. Beaucoup de gens croyent que ce dernier ouvrage est de M. de Chartres; car le style est assez conforme

M. de Chartres et M. l'abbé de Bourzez l'ont reveû. Après eux, elle (*a*) pria M. Chapelain de refondre une *Invocation à la Vierge:* il le fit; mais elle n'y changea rien, par scrupule, ou par veneration pour son oncle.

Une chose m'a encore surpris de cet homme, c'est qu'il n'avoit jamais lu les Memoires de Charles IX. En voicy une preuve convaincante. Quelqu'un luy ayant parlé de la *Servitude volontaire* d'Estienne de La Boetie, c'est un des Traittés de ces Memoires (et un Traitté, pour dire ce que j'en pense, qui n'est qu'une amplification de college, et qui a eu bien plus de reputation qu'il n'en merite); il eut envie de voir cette piece: il envoye un de ses gentilshommes par toute la rue Saint-Jacques demander la *Servitude volontaire.* Les libraires disoient tous: « Nous ne sçavons ce que c'est. » Ils ne se ressouvenoient point que cela estoit dans les Memoires de Charles IX. Enfin le filz de Blaise, un libraire assez celebre, s'en ressouvint et le dit à son pere; et quand le Gentilhomme repassa: « Monsieur, » luy dit-il, « il y a un curieux qui a ce que vous cherchez,

(autant qu'on en peut juger par un eschantillon) à l'approbation que ce prelat a mise au devant du livre. Le Cardinal faisoit travailler plusieurs personnes aux matieres; après il les choisissoit, et choisissoit passablement bien.

a Madame d'Aiguillon.

« mais sans estre relié, et il en veut avoir cinq « pistolles. — N'importe ! » dit le Gentilhomme. Le galant sort par la porte de derriere et revient avec les cahiers qu'il avoit descousus, et eut les cinq pistolles [1].

1. Le Cardinal a aussy laissé des Memoires pour escrire l'histoire de son temps. Madame d'Aiguillon s'informa depuis de Madame de Rambouillet, de qui elle se pouvoit servir. Madame de Rambouillet en voulut avoir l'avis de M. de Vaugelas, qui luy nomma M. d'Ablancourt et M. Patru. Elle ne voulut pas du premier à cause de sa religion. Pour Patru, à qui elle en fit parler par M. Desmaretz, il luy fit dire que pour bien escrire cette histoire il falloit renoncer à toute autre chose ; qu'ainsy, il seroit obligé de quitter le palais ; qu'il luy fist donc donner un benefice de mille escus de rente, ou une somme une fois payée. Elle luy envoya offrir la charge de lieutenant-general de Richelieu. Il respondit que pour cent mille escus il ne quitteroit pas la conversation de ses amys de Paris. Depuis, il m'a juré qu'il estoit ravy de n'avoir pas esté pris au mot, et qu'il auroit enragé d'estre obligé de louer un tyran qui avoit aboly toutes les lois et qui avoit mis la France sous un joug insupportable. Il n'y a pas plus de quatre ans que M. de Montauzier croyoit avoir fait quelque chose pour faire avoir cet employ à M. d'Ablancourt, car Madame du Vigean, à qui luy et Chapelain en avoient parlé par rencontre, s'en alla persuadée que la religion n'estoit d'aucun obstacle à cela, et que Madame d'Aiguillon ne pouvoit mieux faire. Mais cela n'a rien produit, quoyqu'on l'en quittast pour deux mille livres de pension. On a dit que l'evesque de Saint-Malo, Sancy (*a*), travailloit à l'histoire, sur les Memoires du Cardinal, mais cela n'a point paru. Ce M. de Saint-Malo estant ambassadeur à

a. Voy. plus haut, *Hist.* de M. de Sully.

Pour l'Academie, que Saint-Germain appelloit assez plaisamment *la voliere de Psaphon*, je n'ay rien à adjouster à ce qu'en a dit M. Pellisson dans l'*Histoire* qu'il en a faitte (*a*). Je diray seulement que le Cardinal estoit ravy quand on luy remettoit la decision de quelque difficulté. Il en faisoit faire compliment aux Academiciens, et les prioit de luy en envoyer souvent de mesme. Mais son avarice en cecy n'a-t-elle pas esté ridicule? S'il eust donné à Vaugelas de quoy subsister honorablement [1] sans s'occuper à autre chose qu'au Dictionnaire, le Dictionnaire eust esté fait de son vivant, car après (*b*), on en eust esté quitte pour nommer des commissaires qui eussent reveû chaque lettre avec luy. Il eust fallu payer aussy ces commissaires : mais cela luy coustoit-il rien? estoit-ce de son fonds qu'il payoit les

la Porte, son secretaire, nommé Martin, trouva le moyen de faire eschapper des Sept-Tours de grands seigneurs polonois et une dame qui luy avoit promis de l'espouser. Il se sauva avec eux. Saucy en eut cent coups de latte sur la plante des piez. Il n'estoit pas evesque alors. — On trouva, après la mort du Cardinal, ce qu'on a appellé son *Journal*. Il est imprimé. Là on voit que beaucoup de ceux qu'on croyoit ses ennemys luy donnoient des avis contre leurs propres amys.

1. Il restablit la pension de Vaugelas, qui estoit de douze cens escus; mais Vaugelas n'en fut point payé.

a. Première édition, 1653. — *b*. *C'est-à dire :* une fois le Dictionnaire achevé.

gens? Cela eust esté utile et honorable à la France. Il a negligé aussy de faire un bastiment pour cette pauvre Academie.

Il estoit avide de louanges. On m'a asseuré que dans une epistre liminaire d'un livre qu'on luy desdioit, il avoit rayé *heros* pour mettre *demy-dieu* [1].

J'ay desjà dit qu'il n'aimoit que les vers. Un jour qu'il estoit enfermé avec Desmarestz que Bautru avoit introduit chez luy, il luy demanda : « A quoy pensez-vous que je prenne « le plus de plaisir? — A faire le bonheur de la « France, » luy respondit Desmarestz. « — Point « du tout, » respliqua-t-il, « c'est à faire des « vers. » Il eut une jalousie enragée contre *le Cid*, à cause que ces pieces des Cinq-Auteurs n'avoient pas trop bien réussy. Il ne faisoit que des tirades pour des pieces de théatre; mais quand il travailloit, il ne donnoit audience

1. Une espece de fou, nommé La Peyre, s'advisa de mettre au devant d'un livre un grand soleil, dans le milieu duquel le Cardinal estoit representé. Il en sortoit quarante rayons, au bout desquels estoient les noms des quarante academiciens. M. le Chancellier, comme le plus qualifié, avoit un rayon direct. Je pense que M. Servien, alors secretaire d'Estat, avoit l'autre ; Bautru en suitte, et les autres « au *prorata* de leurs qualitez, » pour user des termes du surintendant de La Vieuville. Il y mit Cherelles-Bautru, qui n'en estoit point, au lieu du commissaire Habert. C'estoit un Auvergnat qui a fait de ridicules traittez de chronologie.

à personne. D'ailleurs, il ne vouloit pas qu'on le reprist. Une fois L'Estoile, moins complaisant que les autres, luy dit le plus doucement qu'il put qu'il y avoit quelque chose à refaire à un vers. Ce vers n'avoit seulement que trois syllabes de plus qu'il ne luy falloit. « Là, là, « Monsieur de L'Estoile, » luy dit-il, comme s'il eust esté question d'un edict, « nous le fe- « rons bien passer [1]. »

1. Il fit une fois un dessein de piece de théatre avec toutes les pensées; il le donna à Boisrobert en presence de Madame d'Aiguillon qui suivit Boisrobert quand il sortit, pour luy dire qu'il trouvast le moyen d'empescher que cela ne parust, car il n'y avoit rien plus ridicule. Boisrobert, quelques jours après, voulut prendre ses biais pour cela. Le Cardinal, qui s'en aperceût, dit : « Appor- « tez une chaise à Du Bois » (je diray pourquoy il l'appelloit ainsy) (*a*), « il veut prescher. » M. Chapelain après fit des remarques sur ce dessein par l'ordre du Cardinal; elles estoient les plus douces qu'il se pouvoit. L'Eminentissime deschira la piece, puis il fit recoller les deschirures, le tout dans son lict, la nuict, et enfin conclut de n'en plus parler.
— Il avoit assez meschant goust. On luy a veû se faire rejouer plus de trois fois une ridicule piece en prose que La Serre avoit faitte. C'est *Thomas Morus*. En un endroit, Anne de Boulen disoit au roy Henry VIII[e] qui luy offroit une promesse de mariage : « Sire, des promesses « de mariage les petites filles s'en mocquent. » En un autre, elle moralisoit sur la fragilité des choses humaines, et disoit au Roy que le trosne des Rois estoit un trosne de paille : « C'est donc, » disoit le Roy, « de paille de « diamant. » On appelle une *paille* certaine marque dans les diamans, qui est un defaut.

a. Historiette.

Pour l'ordinaire, il traittoit les gens de lettres fort civilement. Il ne voulut jamais se couvrir parce que Gombaud voulut demeurer nud teste; et mettant son chapeau sur la table, il dit : « Nous nous incommoderons l'un et l'au- « tre. » Cependant, regardez si cela s'accorde : il s'assit, et le laissa lire une comedie tout debout, sans considerer que la bougie qui estoit sur la table, car c'estoit la nuict, estoit plus basse que luy. Cela s'appelle obliger et desobliger en mesme temps[1]. On l'a pourtant loué de sçavoir obliger de bonne grace quand il le vouloit[2].

Il avoit, à ce que dit La Mesnardiere (*a*), dessein de faire à Paris un grand college avec cent mille livres de rente, où il pretendoit at-

1. Cela ne luy arrivoit guères. Vingt fois il a fait couvrir et asseoir Desmaretz dans un fauteuil comme luy, et vouloit qu'il ne l'appellast que *Monsieur*.

2. Le Cardinal donna à Madame la Duchesse d'Anghien une petite chambre où il y avoit six pouppées, une femme en couches, une nourrice quasy au naturel, un enfant, une garde, une sage-femme et la grand'maman. Mademoiselle de Rambouillet, Mademoiselle de Bouteville et autres jouoient avec elle. On deshabilloit et couchoit tous les soirs les pouppées ; on les rhabilloit le lendemain; on les faisoit manger, on leur faisoit prendre medecine. Un jour elle voulut les faire baigner, et l'on eut bien de la peine à l'en empescher. « Ah ! » disoit-elle, « que « Saint-Maigrin est un bon garçon ! qu'il joue bien « avec les pouppées ! »

a. *Historiette*.

tirer les plus grands hommes du siecle. Là, il y eust eu un logement pour l'Academie, qui eust esté la directrice de ce college. C'estoit à Narbonne, un peu devant sa mort, que La Mesnardiere dit qu'il le fit venir sept ou huit fois pour luy en parler : et il avoit cela si fort dans la teste que, malgré son mal et toutes les affaires qu'il avoit alors sur les espaules, il y pensoit fort souvent. Il avoit, adjouste La Mesnardiere, desjà achepté quelque college. Il laissa une assez belle bibliotheque ; mais l'avarice de Madame d'Aiguillon, et le peu de soing qu'elle en a eu, la laisse fort deperir. Feu Fourrille (*a*), grand mareschal-des-logis, quand le Roy alla loger au Palais (*b*) voulut à toute force en avoir la clef. Après, on y trouva pour sept à huit mille livres de livres à dire. Ce fat de La Serre y loge presentement, et y a fait je ne sçay quel taudis.

Le Cardinal faisoit escrire la nuict quand il se resveilloit. Pour cela on luy donna un pauvre petit garçon de Nogent-le-Rotrou, nommé Cheret. Ce garçon plut au Cardinal, parce qu'il estoit secret et assidu. Il arriva quelques années après qu'un certain homme ayant esté mis à la Bastille, Laffemas, qui fut commis

a. Montreuil-Fourrille, gouverneur d'Angers. — *b*. Au Palais-Royal.

pour l'interroger, trouva dans ses papiers quatre lettres de Cheret, dans l'une desquelles il disoit à cet homme : « Je ne puis vous aller « trouver, car nous vivons icy dans la plus es- « trange servitude du monde, et avons affaire « au plus grand tyran qui fut jamais. » Laffemas porte ces lettres au Cardinal, qui aussytost fait appeler Cheret. « Cheret, » luy dit-il, « qu'a- « viez-vous quand vous estes venu à mon ser- « vice? — Rien, Monseigneur. — Escrivez cela. « Qu'avez-vous maintenant? — Monseigneur, » respondit le pauvre garçon bien estonné, « il « faut que j'y pense un peu. — Y avez-vous « pensé? » dit le Cardinal, après quelque temps. « — Ouy, Monseigneur, j'ay tant en cela, tant « en telle chose, etc. — Escrivez. » Quand cela fut escrit : « Est-ce tout? — Ouy, Monsei- « gneur. — Vous oubliez, » adjousta le Cardinal, « une partie de cinquante mille livres. — « Monseigneur, je n'ay pas touché l'argent. — « Je vous le feray toucher; c'est moy qui vous « ay fait faire cette affaire. » Somme toute, il se trouva six vingt mille escus de bien. Alors il luy monstra ses lettres. « Tenez, n'est-ce pas « là votre escriture? lisez. Allez, vous estes un « coquin; que je ne vous voye jamais. » Madame d'Aiguillon et le Grand-maistre le firent reprendre au Cardinal; peut-estre sçavoit-il des choses qu'ils craignoient qu'il divulguast. Ce

n'est pas que le Cardinal ne fust terriblement redouté: pour moy, je trouve que l'Eminentissime, cette fois, fut assez clement. Ce Cheret est maistre des Comptes. Il avoit placé un de ses freres chez le Grand-maistre, qui, je croy, a fait aussy quelque chose (*a*) [1].

Il est temps de parler de Monsieur le Grand (*b*). Le Cardinal, qui ne s'estoit pas bien trouvé de la Fayette, et qui voyoit bien qu'il falloit quelque amusement au Roy, jetta les yeux sur Cinq-Mars, second filz du mareschal d'Effiat. Il avoit remarqué que le Roy avoit desjà un peu d'inclination pour ce jeune seigneur, qui estoit beau et bien fait, et il crut qu'estant le filz d'un homme qui estoit sa créature, il seroit plus soumis à ses volontez qu'un autre. Cinq-Mars fut un an et demy à s'en deffendre; il aimoit ses plaisirs et connoissoit

1. Le Cardinal avoit un premier secretaire un peu plus homme de bien : il s'appelloit Charpentier. Cet homme n'a jamais voulu prendre la moindre confiscation, a refusé des dons, et s'est contenté de peu de chose.

— Un jeune garçon, dont je n'ay pu sçavoir le nom, commençoit à estre fort bien avec luy. Mais un jour, il vit que ce monsieur lisoit quelques papiers qui estoient sur la table. Cette curiosité luy desplut, il le regarda d'un œil de despit, et le lendemain, il le congedia sans luy en dire la raison.

a. Est devenu quelque chose. — *b*. Henry Coeffier-Ruzé, marquis de Cinq-Mars, grand ecuyer de France, né en 1620, décapité 12 septembre 1642.

assez bien le Roy; enfin son destin l'y entraisna. Le Roy n'a jamais aimé personne si chaudement[1]. Au siége d'Arras, quand Cinq-Mars y fut avec le mareschal de L'Hospital mener le convoy (*a*), il falloit que Monsieur le Grand escrivist deux fois le jour au Roy; et le bon sire se mit à pleurer, une fois qu'il tarda trop à luy faire sçavoir de ses nouvelles. Le Cardinal vouloit qu'il luy dist jusqu'aux bagatelles; luy ne vouloit dire que ce qui importoit au Cardinal; leur mesintelligence commença à esclatter quand Monsieur le Grand pretendit entrer au Conseil[2].

1. Le Roy l'appelloit *cher amy*.

2. Le Cardinal ne trouva pas bon non plus que Cinq-Mars eust voulu estre grand-escuyer au lieu de premier escuyer de la petite Escurie. Le Roy disoit tout en sa presence; il sçavoit toutes les affaires : le Cardinal en representa tous les inconveniens au Roy, et que c'estoit un trop jeune homme. Cela outra le Grand-escuyer, qui fit maltraitter son espion, La Chesnaye premier valet de chambre, par le Roy qui le chassa honteusement. Le Roy, en maltraittant La Chesnaye, disoit aux assistans : « Il n'est pas gentilhomme, au moins. » Il l'appella coquin, et le menaça de coups de baston. Cinq-Mars s'en lava comme il put auprès du Cardinal, en luy disant que cet homme, le mettant mal avec le Roy, l'eust empesché de rendre à Son Eminence ce qu'il luy devoit. La Meilleraye, son beau-frere (*b*), luy proposa à Ruel, où il fit son apologie, de donner un escrit signé de sa main, par lequel il s'obligeroit de dire au Cardinal tout ce que le Roy luy diroit. Il respondit que ce seroit signer sa condamnation.

a. Juillet 1640. — *b*. Mari de Marie Ruzé-d'Effiat.

C'est apparemment Fonterailles[1] qui irrita le plus Cinq-Mars contre l'Eminentissime, car il estoit enragé contre le Cardinal, et voicy pourquoy. Fonterailles, Ruvigny et autres estoient à Ruel dans l'antichambre du Cardinal; on vint dire que je ne sçay quel ambassadeur venoit; le Cardinal sort au-devant de luy dans l'antichambre, et ayant trouvé Fonterailles, il luy dit, le raillant un peu fortement : « Rangez-vous, Monsieur de Fonterailles, ne vous « monstrez point, cet ambassadeur n'aime pas « les monstres. » Fonterailles grinça les dents, et dit en luy-mesme: « Ah! schelme, tu me « viens de mettre le poignard dans le sein, mais « je te l'y mettray à mon tour, ou je ne le pour- « ray. » Après, le Cardinal le fit entrer, et goguenarda avec luy pour raccommoder ce qu'il avoit dit. Mais l'autre ne luy a jamais pardonné. Cette parole-là a peut-estre fait faire la grande conjuration qui pensa ruiner le Cardinal.

Avant que de dire le reste, il faut parler de la Catalogne et du Roussillon, puisque aussy bien fut-ce à Perpignan que la catastrophe arriva. Au commencement, le Cardinal fit peu d'estat de la Catalogne, car je croy qu'il n'a-

1. Homme de qualité de Languedoc (*a*), bossu devant et derriere, et fort laid de visage, mais qui n'a pas la mine d'un sot. Il est fort petit et gros.

a. Louis d'Astarac, vicomte de Fontranles.

voit pas lu les *Memoires de la Ligue*, non plus que ceux de Charles IX, et qu'il ne sçavoit pas que c'estoit par les Pyrenées, et non par les Alpes, qu'il falloit chasser les Espagnols d'Italie et des Pays-Bas. Peut-estre le sçavoit-il, mais il vouloit faire durer la guerre. Quoy que c'en soit, La Motte-Houdancourt luy ayant envoyé par La Vallée, qui estoit l'homme du Roy en l'armée de Catalogne, des memoires par lesquels il luy monstroit clairement qu'il avoit de grandes intelligences dans l'Arragon et dans la Valence, le Cardinal, touchant dans la main de cet envoyé, luy dit: « Asseurez M. de La « Motte que dans peu de temps je meneray le « Roy en personne en Espagne. » Je pense que, le Roy estant las de la guerre (*a*), le Cardinal y eust esté tout de bon cette fois-là. Pour cet effect, il fit faire au Roy le voyage de Perpignan. Durant ce siége, les plus riches de Sarragosse se retirerent dans la Castille et ailleurs. Le dessein du Cardinal estoit de mener le Roy à Barcelonne avec une armée de quarante mille hommes, d'envoyer un des meilleurs generaux avec quelques troupes en Portugal et de faire assiéger en mesme temps Fontarabie, qui estant prise (car apparemment le roy d'Espagne n'eust pu couvrir ce mo-

a. *C'est-à-dire:* de voir traîner la guerre.

mon) (*a*), l'armée eust passé le long des Pyrénées pour se venir joindre après à celle du Roy. Il n'y avoit que Pampelune dans toute la Navarre à assiéger. Le Roy goustoit assez cette entreprise, et avoit ordonné à La Vallée de faire accommoder le chemin de Notre-Dame de Mont-Serrat. En effect, on y depensa huit mille livres, mais on y fit de l'ouvrage pour plus de cent mille francs; car les paysans, sçachant que c'estoit pour le roy de France, ne vouloient point prendre d'argent. On prit Colioure avant Perpignan, mais ce fut par le plus grand hazard du monde: le chasteau, qui est sur le roc, et qui a des murs d'une espaisseur effroyable, ne craint ny le canon ny la mine. Le mareschal de La Meilleraye fit pourtant jouer un fourneau, sans rime ny raison, et ce fourneau combla le seul puits qu'ils eussent. Ainsy il se fallut rendre pour ne pas mourir de soif.

Salses vaut beaucoup mieux. Feu Monsieur le Prince la prit. Bautru disoit qu'on en feroit un Extraordinaire (*b*), car il avoit manqué Dole et Fontarabie. Un homme qui sçaura son mestier, avec cinq cens hommes y fera perir une armée de quarante mille. Espenan y alla met-

a. Réponse à cette attaque imprévue. (*Terme de jeu.*) — *b*. Un Supplément à la *Gazette*.

tre trois mille hommes qui s'affamerent l'un l'autre. Depuis, elle fut surprise comme on alloit à Perpignan. Cet Espenan estoit un grand ignorant : il alla mettre de la cavalerie en grand nombre dans Tarragone, et après se rendit on ne sçait comment. Il est mort gouverneur de Philipsbourg. Au commencement de la guerre il estoit aisé de faire fortune; pour peu qu'on eust ouy parler du mestier, on estoit recherché, car personne ne le sçavoit.

En allant en Roussillon, le Cardinal apprit à Tarascon que Machault, maistre des Requestes, avoit fait pendre fort legerement des marchands de blé à Narbonne. Il voulut sçavoir le destail de cette affaire. On luy dit qu'il y avoit dans la ville un advocat de Paris qui s'appelloit Langlois (au Palais on l'appelloit Langlois *tireur d'armes*, parce que son pere estoit de ce mestier-là, afin de le distinguer des autres qui s'appelloient comme luy). Cet advocat avoit esté procureur de roy de l'intendance de Machault. Langlois vient, et en contant l'affaire, il ne disoit jamais que *Monsieur*. Tous ceux qui estoient là luy disoient tout bas: « Dittes « *Monseigneur*. » L'autre continuoit tousjours à dire *Monsieur*. Le Cardinal se crevoit de rire de l'empressement de tous ces flatteurs, et escousta Langlois fort attentivement. L'advocat, quand il fut hors de là, dit: « Nous ne par-

« lons au Palais que par *Monsieur;* je suis du « Palais et je ne sçay point d'autre langage. »

Pour revenir à Monsieur le Grand, l'amiral de Brezé ne faisoit que d'arriver (c'estoit vers l'Avent 1641), quand le Cardinal, qui vouloit partir à la fin de janvier pour Perpignan, luy dit qu'il falloit se preparer pour armer les vaisseaux à Brest, et puis passer le destroit pour s'aller planter devant Barcelonne, afin d'empescher le secours de Perpignan. Quelques jours après, Brezé entra dans la chambre du Roy : pensez que l'huissier ne le laissoit pas gratter deux fois (*a*). Le Roy et Monsieur le Grand parloient dans la ruelle. Brezé entend, sans estre veù, que Monsieur le Grand disoit le diable du Cardinal. Il se retire; il consulte en luy-mesme. Il n'avoit pas vingt-deux ans encore; il avoit peur de n'estre pas cru. Il se resout de suivre le Roy à la chasse le plus souvent qu'il pourroit, et s'il trouvoit Monsieur le Grand à l'escart, de luy faire mettre l'espée à la main. Une fois il le trouva assez à propos; mais voyant venir un chien, il crut qu'il y auroit des gens après. Le lendemain, le Cardinal luy ordonna de partir le jour suivant. Il fut deux jours caché, faisant travailler à son equipage. L'Eminentissime le sceût, l'envoya que-

a. Il étoit neveu du Cardinal.

rir et le malmena. Enfin, le jeune homme, ne sçachant plus que faire, va trouver M. de Noyers et luy dit ce qu'il avoit entendu, et ce qu'il avoit eu dessein de faire. M. de Noyers luy dit : « Monsieur, ne partez point encore « demain. » Le Cardinal, averty de tout, le mande, le remercie de son zele, et le fait partir après luy avoir dit qu'il y mettroit ordre.

Dans le voyage les choses s'aigrirent. Le Cardinal vouloit qu'on chassast Monsieur le Grand[1]. Le Roy ne le vouloit pas, à cause que le Cardinal le vouloit; non, comme vous allez voir, qu'il aimast encore Monsieur le Grand. L'Eminentissime se retire à Narbonne[2], sous

1. Le bruit ayant couru qu'il avoit fait venir des gens pour assassiner le Cardinal, M. le Duc d'Anghien offrit à Son Eminence de le tuer. Le Marquis de Pienne le sceût et le dit à Ruvigny, qui conseilla à Monsieur le Grand de le dire au Roy. Il dit le lendemain à Ruvigny : « Le « Roy m'a dit : Prends de mes gardes, cher amy. » Ruvigny, le regardant entre deux yeux, luy dit : « Eh ! pour- « quoy n'en avez-vous pas pris? Vous ne dittes pas vray. » Le jeune homme rougit. « Au moins, » adjousta Ruvigny, « allez chez Monsieur le Duc accompagné de trois ou « quatre de vos amys, pour luy faire voir que vous n'a- « vez point de peur. » Il y fut. Monsieur le Duc jouoit; on le receût fort bien, et l'on causa fort gayement. Ruvigny l'y accompagna.

2. Le mareschal de La Motte, sous pretexte d'empescher le secours de Perpignan, car exprès il faisoit courir le bruit que les ennemys avoient ce dessein-là, s'avança à trente lieues près de la ville. Le Mareschal manda au

pretexte de son mal, et laisse Fabert[1], capitaine aux Gardes, mais qui estoit bien dans l'esprit du Roy, et à qui le Roy avoit mesme dit un jour qu'il se voudroit servir de luy pour se desfaire du Cardinal. On l'avoit choisy comme un homme de cœur et un homme de sens. M. de Thou sonda un jour Fabert pour luy faire prendre le party de Monsieur le Grand. Fabert luy fit sentir qu'il en sçavoit bien des choses, et le pria de ne luy rien dire qu'il fust obligé de descouvrir. « Mais « vous n'avez, » luy dit l'autre, « aucune re- « compense ; vous avez achepté vostre com- « pagnie aux Gardes. — Et vous, » respondit Fabert, « n'avez-vous point de honte d'estre « comme le suivant d'un jeune homme qui ne « fait que sortir de page? Vous estes dans un « plus mauvais pas que vous ne pensez. »

Or, voicy comment on descouvrit que le Roy n'aimoit plus Monsieur le Grand. Un jour,

Cardinal qui s'estoit avancé pour le servir, et qu'il luy donnoit sa parole de le desgager quand il voudroit, et de le venir enlever à la porte du logis du Roy ; qu'il avoit mille hommes dont il luy respondoit comme de luy-mesme. Le Cardinal dit qu'il admiroit l'adresse qu'avoit eue le Mareschal, et luy manda qu'il n'avançast pas davantage. Monsieur le Grand, qui avoit plus d'esprit que de cervelle, se douta du dessein du Mareschal, et en avertit le Roy.

1. Créature du cardinal de La Valette.

en presence du Roy, on vint à parler de fortifications et de siéges. Monsieur le Grand disputa long-temps contre Fabert, qui en sçavoit un peu plus que luy. Le feu Roy luy dit: « Monsieur le Grand, vous avez tort, vous qui « n'avez jamais rien veù, de vouloir l'emporter « contre un homme d'experience, » et ensuitte dit assez de choses à Monsieur le Grand sur sa presomption, puis s'assit. Monsieur le Grand enragé luy alla dire sottement : « Vostre Ma- « jesté se seroit bien passée de me dire tout ce « qu'elle m'a dit. » Alors le Roy s'emporta tout à fait. Monsieur le Grand sort, et en s'en allant il dit tout bas à Fabert: « Je vous re- « mercie, Monsieur Fabert! » comme l'accusant de tout cela. Le Roy voulut sçavoir ce que c'estoit; Fabert ne luy vouloit jamais dire. « Il vous menace peut-estre? » dit le Roy. — « Sire, on ne fait point de menaces en vostre « presence, et ailleurs on ne le souffriroit pas. « — Il faut vous dire tout, Monsieur Fabert, « il y a six mois que je le vomis. » (Ce sont les propres termes du Roy.) « Mais pour faire « croire le contraire, et qu'on pensast qu'il « m'entretenoit encore, après que tout le monde « estoit retiré, » continua le Roy, « il demeu- « roit une heure et demie dans la garde-robe « à lire l'Arioste; les deux premiers valets de « garde-robe estoient à sa devotion. Il n'y a

« point d'homme plus perdu de vices, ny si peu « complaisant. C'est le plus grand ingrat du « monde. Il m'a fait attendre quelquefois des « heures entieres dans mon carrosse, tandis « qu'il crapuloit. Un royaume ne suffiroit pas « à ses depenses. Il a, à l'heure que je vous « parle, jusqu'à trois cens paires de bottes [1]. » La verité est que Monsieur le Grand estoit las de la ridicule vie que le Roy menoit, et peut-estre encore plus de ses caresses. Fabert donna avis de tout cecy au Cardinal. M. de Chavigny,

1. *Variante.* Il se brouilla avec le Roy par sa faute, et ce ne fut que quinze jours avant qu'il fust arresté. Ce fut dans une conversation où il contesta sur la guerre contre le mareschal de La Meilleraye. Le Roy luy dit que c'estoit bien à luy qui n'avoit rien veû à disputer contre un homme qui faisoit la guerre depuis si long-temps. « Sire, » respondit-il, « quand on a du sens et de la lu« miere, on sçait les choses sans les avoir veûes. » Quoy que Ruvigny pust luy dire, il negligea de se remettre bien avec le Roy; il se fioit sur son traitté avec l'Espagne. Il avoit envoyé Montmort, parent de Fonterailles, au Comte de Brion, car on n'osoit, à cause de La Riviere, s'adresser à Monsieur directement. Par malheur pour luy, M. de Brion estoit à Paris aux nopces de Mademoiselle de Bourbon et de M. de Longueville. Cela empescha qu'il n'eust response, et donna le temps d'avoir le traitté d'Espagne. — La Princesse Marie luy avoit promis de l'espouser quand il se seroit plus eslevé; cela avoit contribué à luy faire tourner la teste.

— Le feu Roy, en faisant des confitures, dit : « L'ame « de Cinq-Mars estoit aussy noire que le cû de ce pois« lon. »

qu'il envoya trouver Fabert, ne pouvoit croire ce qu'il entendoit. Cela donna courage au Cardinal, qui, voyant qu'après cela Monsieur le Grand faisoit tousjours bonne mine, conjectura qu'il y avoit quelque grande caballe qui le soustenoit; c'estoit ce traitté d'Espagne.

Avant que de dire mes conjectures sur le moyen par lequel il l'eut, je diray quelle estoit la resolution du Cardinal. Un peu devant (*a*), le Cardinal dictoit un manifeste dont les cahiers ont esté bruslez. Il parloit de se retirer en Provence, à cause du Comte d'Alais : il esperoit que ses amys l'y viendroient joindre. Il partit effectivement, après s'estre fait dire par les medecins que l'air de la mer luy estoit si contraire qu'il ne gueriroit point, s'il ne s'en esloignoit davantage. Et au lieu d'aller par terre, pour plus grande seureté, il se mit sur le lac pour aller à Tarascon, disant que le branle de la litiere luy faisoit mal (*b*). Comme il estoit près de passer le Rhosne, on dit qu'un courrier, qui ne l'avoit point trouvé à Narbonne, arriva avec un paquet du mareschal de Brezé, vice-roy de Catalogne, qui, en quatre lignes, luy mandoit qu'une barque ayant eschoué à la coste, on y avoit trouvé le traitté

a. *Biffé :* sa retraite de Narbonne, sous prétexte de sa maladie. — *b*. En juin 1644.

de Monsieur le Grand, ou plustost le traitté de Monsieur d'Orléans avec l'Espagne, et qu'il le luy envoyoit.

Voylà le bruit qu'on fit courir, mais ce n'est pas la verité, comme nous dirons en suitte. Aussy n'y a-t-il guères d'apparence à ce qu'on disoit là, et ceux qui l'ont cru sont de facile croyance. Le Cardinal (à ce qu'a dit Charpentier, son premier secretaire, qui peut avoir esté trompé comme un autre, et qui a conté l'aventure de la barque), fort surpris, commanda que tout le monde se retirast, excepté Charpentier. « Faittes-moy apporter un bouil-« lon, je suis tout troublé. » Charpentier le va prendre à la porte de la chambre, qu'on ferme après au verrouil. Alors le Cardinal levant les mains au ciel dit : « O Dieu ! il faut que tu « ayes bien du soing de ce royaume et de ma « personne ! Lisez cela, » dit-il à Charpentier, « et faittes-en des copies. » Aussytost il envoye un exprès à M. de Chavigny, avec ordre de le venir trouver, quelque part qu'il fust. Chavigny le vint trouver à Tarascon, car il jugea à propos de passer le Rhosne. Chavigny, chargé d'une copie du traitté, va trouver le Roy. Le Cardinal l'avoit bien instruit. « Le Roy vous « dira que c'est une fausseté, mais proposez-« luy d'arrester Monsieur le Grand, et qu'après « il sera bien aisé de le delivrer, si la chose est

« fausse; mais que si une fois l'ennemy entre « en Champagne, il ne sera pas si aisé d'y re- « medier. » Le Roy ne manqua pas; il se mit en une colere horrible contre M. de Noyers et M. de Chavigny, et dit que c'estoit une meschanceté du Cardinal, qui vouloit perdre Monsieur le Grand (*a*). Ils eurent bien de la peine à le ramener; enfin pourtant il fit arrester Monsieur le Grand, et puis alla à Tarascon s'esclaircir de tout avec le Cardinal.

Or, comme Fonterailles vit que le Roy estoit si longtemps avec M. de Noyers, et M. de Chavigny sans qu'on y appellast Monsieur le Grand, il luy dit: « Monsieur, il est temps de « se retirer. » Monsieur le Grand ne le voulut pas. « Pour vous, » luy dit-il, « Monsieur, « vous serez encore d'assez belle taille quand « on vous aura osté la teste de dessus les es- « paules, mais en verité je suis trop petit pour « cela. » Il se sauva en habit de capucin, comme il estoit allé faire le traitté en Espagne [1].

1. Avant que de se mesler d'intrigues, Fonterailles avoit mis tout son bien à couvert. Il est de bonne maison de Languedoc, et a vingt-deux mille livres de rente en fonds de terre, sans un sou de dettes. Il dit une plaisante chose au feu Roy, qui luy monstroit des louis: « Sire, » luy dit-il, « j'ayme les vieux amys et les vieux « escus. » Il ne veut point qu'on raille de sa bosse; sur tout le reste, il entend raillerie. Il estoit des esprits forts

a. 11 juin.

La verité touchant le moyen qu'on a tenu pour avoir le traitté n'est point encore divulguée. Fabert a dit que le feu Roy l'avoit sçeû, ainsy que M. de Chavigny et M. de Noyers, et qu'il n'y avoit plus que la Reyne, M. d'Orléans, M. le cardinal Mazarin et luy qui le sçeûssent, mais qu'il se gardera bien de le dire. Un jour quelqu'un demanda à Monsieur le Prince par quelle invention on avoit descouvert ce traitté? Monsieur le Prince dit quelque chose tout bas à cet homme; Voiture,

du Marais. Ces Messieurs se mirent, il y a près de vingt ans, à porter des bottes qui avoient de fort longs pieds, mais non pas si longs qu'on les a portez depuis. Quelques capitaines aux Gardes danserent un ballet *des longs pieds :* Fonterailles alla prendre cela pour eux, et engagea le Comte de Fiesque et Ruvigny à se battre. Le Comte et son homme se blesserent; Fonterailles fut cullebutté par le sien, et Ruvigny desarma le troisiesme. Ces Messieurs du Marais chargerent les filous, et leur enjoignirent de ne voler plus dans le Marais. Ainsy le Marais fut quelque temps un lieu de seureté. En despit de luy, Espenan, soldat de fortune, qui avoit esté garde de M. d'Espernon, espousa sa sœur; il avoit gaigné la mere et le cadet de Fonterailles. Cet Espenan avoit esté en credit pour avoir deposé contre M. de La Valette à l'affaire de Fontarabie (*a*). Fonterailles le fit appeller en vain plusieurs fois en duel. Le cadet se mit si fort contre l'aisné qu'il luy envoya un cartel; Fonterailles en eut horreur, et, par l'avis de Ruvigny, conta cela à tout le monde. Le cadet fut blasmé; il est mort à la guerre en Catalogne.

a. En 1638.

qui avoit veû cela, dit à M. de Chavigny: « Vous faittes tant le fin de ce grand secret, « cependant Monsieur le Prince l'a dit à un tel. « — Monsieur le Prince ne le sçait pas, » dit Chavigny; « puis quand il le sçauroit, il n'ose- « roit le dire. » De là Voiture conjecturoit que cela venoit de la Reyne, et pour preuve de cela, on remarquoit qu'après avoir long-temps parlé de luy oster ses enfans, on cessa tout à coup d'en parler. On dira à cela que si la chose avoit esté ainsy, Madame de Lansac (*a*), qui tenoit la place de Madame de Senecey et qui estoit en mesme temps gouvernante de Monsieur le Dauphin, n'eust pas tiré le rideau de la Reyne si brusquement, pour luy insulter, en luy disant d'un ton aigre que Monsieur le Grand estoit arresté. Cela n'y fait rien, car, pour donner le change, on laissa apparemment faire tout cela à Madame de Lansac, et peut-estre le luy fit-on faire exprès. Le temps nous en apprendra davantage.

Monsieur le Chancellier dit tant à Monsieur le Grand que le Roy l'aymoit trop pour le perdre, que cela n'iroit qu'à quelque temps de prison, que Sa Majesté auroit esgard à sa jeunesse; que le pauvre Monsieur le Grand en crut quelque chose et confessa tout. Après, de

a. Françoise de Souvré, sœur de Madame de Sablé.

peur de la question qu'on luy presenta, et qu'on luy eust donné jusqu'à la mort, il persista.

Pour M. de Thou, il n'avoit pas esté d'avis du traitté d'Espagne; mais il avoit tousjours brouillé: on trouva la piste de toutes ses menées. C'estoit le plus inquiet de tous les hommes. Monsieur le Grand l'avoit appellé *Son Inquiétude.* Quand il sortoit, il estoit quelquefois une heure sans pouvoir se determiner où il iroit. Par une ridicule affectation de generosité, dez qu'un homme estoit disgracié, il le vouloit connoistre, et luy alloit faire offres de services [1].

Monsieur le Grand estoit plein de cœur, il ne s'esbranla point d'un si grand revers; au contraire, il escrivit de fort bon sens, et mesme elegamment, à la mareschale d'Effiat, sa mere. Il mourut en galant homme; mais M. de Thou fit le cagot. Il demandoit sans cesse s'il n'y avoit point de vanité dans son humilité. Il fit des inscriptions pour mettre à des offrandes

1. Estant conseiller, ou maistre des Requestes, il alla voir le cardinal de La Valette à Mayence, et fut à la guerre, d'où il revint avec un bras cassé. On se mocqua de luy. — Il faisoit le coup de pistollet; estant intendant de l'armée, il logeoit M. de Turenne; il estoit amoureux de Madame de Guimené. On dit qu'il luy escrivit après avoir esté condamné : au moins, escrivit-il à une dame. C'estoit un vilain rousseau.

qu'il faisoit[1]. Enfin il paillarda furieusement son vin, comme on dit; et il sembloit avec ses longs propos qu'il voulust se familiariser avec la mort. Je trouve qu'il mourut en pedant, luy qui avoit tousjours vescu en cavalier, car sa soutane ne tenoit à rien. Les grands seigneurs et les grandes dames l'avoient gasté, et aussy l'opinion d'estre descendu des comtes de Toul; eux qui se devoient contenter d'estre d'une maison illustre par de belles charges et des escrits celebres. Si on cherchoit, on trouveroit qu'ils viennent de peu de chose; j'ai ouy dire d'un paysan d'Atis[2].

Le Cardinal, qui avoit traisné M. de Thou

1. *Variante:* Il fit des inscriptions, des vœux, des fondations et autres choses semblables.

2. Cyprien Perrot, conseiller de la Grand chambre, amy intime du president de Thou l'historien, trouva un jour, par hazard, un acte par lequel il paroissoit que l'advocat de Thou, de qui venoit le president et le premier president du Parlement, estoit filz d'un habitant d'Atis, village qui est à une journée de Paris. Cela le fit rire: il l'envoya au President, et luy manda que par cette piece il prouveroit nettement qu'il venoit des comtes de Toul; c'estoit la chimere de la famille. Le President prit cela comme il devoit, il n'en fit que rire, et M. Perrot fut un de ses executeurs testamentaires. Perrot, sieur d'Ablancourt, y estoit quand on trouva cette piece. C'est de luy que nous le tenons.

Variante: Cyprien Perrot, pere du president Perrot, en cherchant du papier, trouva un contrat de mariage, par lequel on voyoit que MM. de Thou venoient d'un paysan d'Atis, qui estoit pere, je pense, de cet advocat-

après luy sur le Rhosne, eut bien de la peine à gaigner la Loire[1]. On le portoit dans une machine, et pour ne le pas incommoder, on rompoit les murailles des maisons où il logeoit, et si c'estoit par haut, on faisoit un rampant dez la cour, et il entroit par une fenestre dont on avoit osté la croisée. Vingt-quatre hommes le portoient en se relayant. Une fois qu'il eut attrapé la Loire, on n'avoit que la peine de le porter du batteau à son logis. Madame d'Aiguillon le suivoit dans un batteau à part; bien d'autres gens en firent de mesme. C'estoit comme une petite flotte. Deux compagnies de cavalerie, l'une deçà, l'autre delà la riviere, l'escortoient. On eut soin de faire des routes pour réunir les eaux qui estoient basses; et pour le canal de Briare qui estoit presque tary, on y lascha les escluses. M. d'Anguien eut ce bel employ.

general de la cour des Aydes qui fut pere du president au mortier, pere du premier president. Notez que celuy qui fut premier president, quoyque filz d'un president au mortier, fut advocat. M. Perrot dit en riant à son clerc: « Tenez, portez cela à mon bon amy M. de Thou » (c'estoit l'historien), « voylà les comtes d'Allemagne. »

1. Il passa aux bains de Bourbon-Lansy; mais ce remede ne luy servit guères. On trouva dans Pline que deux consuls romains estoient morts de furuncles qu'ils prirent, comme luy, dans la Gaule narbonnoise. Le Cardinal estoit sujet aux hemorroïdes, et Juif l'avoit une fois charcuté à bon escient.

Quand il fut de retour à Paris, il fit adjouster à l'*Europe* la prise de Sedan, qu'il appelloit dans la piece: *l'Antre des monstres*. Cette vision luy estoit venue dans le dessein qu'il avoit de destruire la monarchie d'Espagne. C'estoit comme une espece de manifeste. M. Desmarestz en fit les vers et en disposa le sujet (*a*).

Le Cardinal, s'il eust voulu, dans la puissance qu'il avoit, faire le bien qu'il pouvoit faire, auroit esté un homme dont la memoire eust esté benite à jamais. Il est vray que le cabinet luy donnoit bien de la peine. On a bien perdu à sa mort, car il choyoit tousjours Paris; et puisqu'il en estoit venu si avant, il estoit à souhaitter qu'il durast assez pour abattre la maison d'Austriche. La grandeur de sa maison a esté sa plus grande folie.

Pour monstrer combien le cabinet luy donnoit de peine, il ne faut que dire combien Treville luy causa de mauvaises heures. Il avoit sçeû, peut-estre par la deposition de Monsieur le Grand, que le Roy, en monstrant Treville, avoit dit: « Monsieur le Grand, voylà « un homme qui me desfera du Cardinal quand « je voudray. » Treville commandoit les Mousquetaires à cheval que le Roy avoit mis sur

a. Imprimée 13 janvier 1643.

pié pour en estre accompagné partout, à la chasse et ailleurs, et il en choisissoit luy-mesme les soldats. On y a veû des filz de M. d'Usez. On faisoit sa cour par ce moyen-là. Treville est un Béarnois, soldat de fortune. Le Cardinal avoit gaigné sa cuisiniere; on dit qu'elle avoit quatre cens livres de pension. Le Cardinal ne vouloit point laisser auprès du Roy un homme en qui le Roy avoit tant de confiance: M. de Chavigny fut, de la part du Cardinal, presser le Roy de le chasser. Le Roy bien humblement luy dit: « Mais, Monsieur de Chavigny, que l'on considere qu'on me perd de « reputation, que Treville m'a bien servy, qu'il « en porte des marques, qu'il est fidele. — « Mais, Sire, » dit M. de Chavigny, « vous devez aussy considerer que M. le Cardinal vous « a bien servy, qu'il est fidele, qu'il est necessaire à vostre Estat, et que vous ne devez « point mettre Treville et luy dans la balance. « — Quoy! Monsieur de Chavigny, » dit le Cardinal à qui il faisoit ce rapport, « vous « n'avez pas plus pressé le Roy que cela? vous « ne luy avez pas dit qu'il le falloit? La teste « vous a tourné, Monsieur de Chavigny, la « teste vous a tourné. » Chavigny en suitte luy jura qu'il avoit dit au Roy: « Sire, il faut que « vous le fassiez. » Le Cardinal sçavoit bien à qui il avoit affaire. Le Roy craignoit le far-

deau, et de plus, il avoit peur que le Cardinal, qui tenoit presque toutes les places, ne luy fist un meschant tour; enfin, il fallut chasser Treville.

L'Eminentissime croyoit revenir de sa maladie; toutes les declarations contre M. d'Orléans en sont une marque. Il le haïssoit et le mesprisoit, et il le vouloit faire desclarer incapable de la couronne, afin que le Roy, qui ne pouvoit pas vivre longtemps, venant à mourir, ce prince ne pust avoir part au gouvernement.

Il y en a qui ont cru que le Cardinal avoit fait dessein de gouverner la Reyne par le cardinal Mazarin; qu'il l'avoit fait exprès cardinal. Il est vray que M. de Chavigny y servit fort pour empescher M. de Noyers de l'estre. On a mesme cru qu'il y avoit desjà de l'intelligence entre la Reyne et le cardinal de Richelieu, et qu'elle avoit commencé dez le temps qu'il eut d'elle le traitté d'Espagne. J'ay ouy dire à Lyonne que la premiere fois que le cardinal de Richelieu presenta Mazarin à la Reyne (c'estoit après le traitté de Cazal) (*a*), il luy dit: « Madame, vous l'aimerez bien, il a de « l'air de Bouquinquant. » Je ne sçay si cela y a servy, mais on croit que la Reyne avoit de l'inclination pour luy de longue main, et que le cardinal de Richelieu s'en estoit aperçeû, ou

a. Fin de 1630.

que cette ressemblance luy donnoit lieu de l'esperer.

Quand on joua l'*Europe*, il n'y estoit pas; il l'avoit bien veu repeter plusieurs fois avec les habits qu'il fit faire à ses despens; son bras ne luy permit pas d'y aller. Au retour, il dit à sa niepce, luy montrant le cardinal Mazarin: « Ma niepce, j'instruisois un ministre d'Estat, « tandis que vous estiez à la comedie. » Et on dit qu'il le nomma au feu Roy, et qu'une autre fois il dit : « Je ne sçache qu'un homme qui « me puisse succeder, encore est-il estranger. » D'autres pensent que c'est trop subtiliser que de dire ce que j'ai dit du dessein de gouverner la Reyne par le cardinal Mazarin [1], et croyent que son intention n'a esté autre que de mettre dans les affaires un homme qui, estant estranger et sa créature, par gratitude et par le besoing qu'il auroit d'appuy, s'attacheroit apparemment à ses heritiers et à ses

1. Arnoul, qui travailloit à la marine, dit que le dessein du cardinal de Richelieu estoit d'envoyer le cardinal Mazarin à Rome pour y servir le Roy, et qu'il luy dit en sa presence : « Monsieur Arnoul, dans combien « de temps pouvez-vous apprester un vaisseau pour pas« ser M. le cardinal Mazarin en Italie? — Monseigneur, » dit Arnoul, « il y en aura un de prest au premier jour. » Le Mazarin alla supplier Arnoul de differer, et cependant le Cardinal se porta plus mal. Jamais le Mazarin n'a reconnu ce service.

proches; mais ce n'est pas la premiere fois qu'il s'est trompé. Il prenoit M. de Chavigny pour le plus grand esprit du monde, et Morant, maistre des Requestes, pour le premier homme de la robe. On parlera ailleurs de l'un et de l'autre (*a*).

Le Roy ne fut voir le Cardinal qu'un peu avant qu'il mourust[1], et l'ayant trouvé fort mal, en sortit fort gay. Le curé de Saint-Eustache vint pour l'assister. On dit qu'il luy dit qu'il n'avoit d'ennemys que ceux de l'Estat, et que Madame d'Aiguillon estant entrée toute eschauffée, et luy ayant dit: « Monsieur, vous « ne mourrez point; une sainte fille, une brave « carmelite, en a eu une revelation. — Allez, « allez, » luy dit-il, « ma niepce, il faut se moc- « quer de tout cela, il ne faut croire qu'à l'E- « vangile. »

On a dit qu'il estoit mort fort constant. Mais Boisrobert dit que les deux dernieres années de sa vie, le Cardinal estoit devenu tout scrupuleux, et ne vouloit pas souffrir le moindre mot à double entente. Il adjouste que le curé de Saint-Eustache, à qui il en avoit parlé, ne luy avoit point dit que le Car-

1. Il se fit fermer son cautere, parce que son bras maigrissoit trop. Cela pourrait bien l'avoir tué; il ne vescut plus guères après.

a. T. I, *Histor.* de Madame de Pisieux.

dinal fust mort si constamment qu'on l'avoit chanté. M. de Chartres, Lescot, a dit plusieurs fois qu'il ne connoissoit pas le moindre peché en M. le Cardinal. Par ma foy! qui croira cela pourra bien croire autre chose[1].

1. Il est fort parlé, dans le *Journal* du Cardinal, de la petite Lavau. Voicy ce que c'estoit :

L'infante Claire-Eugenie envoya une naine à la Reyne dans une cage. Le gentilhomme qui la luy presenta dit que c'estoit un perroquet, et offrit à la Reyne, pourveu qu'on n'ostast point la couverture, de peur de l'effaroucher, de luy faire faire par ce perroquet un compliment en cinq ou six langues differentes. En effect, elle en fit en espagnol, en italien, en françois, en anglois et en hollandois. On dit aussytost : « Ce ne sauroit estre un perroquet. » Il osta la couverture, on trouva la naine. Elle crut assez pour estre une fort petite femme, et on la maria à un assez grand homme, nommé La Vau-Irland, qui estoit à la Reyne. Elle fut femme de chambre, et mourut au bout de quelques années en mal d'enfant.

— Mademoiselle a eu une naine qui estoit la plus petite qu'on eust jamais veûe. Elle n'avoit pas deux piez de haut, estoit bien proportionnée, hors qu'elle avoit le nez trop grand ; elle faisoit peur. Les mediocres poupées estoient aussy grandes. Je croy qu'elle est morte.

— Le feu roy d'Angleterre avoit un fort petit nain, nommé Geoffroy, mais fort bien proportionné. Il avoit un portier qui avoit huit pieds de haut, et on trouva en ce temps-là un paysan qui avoit cent trente-sept ans, de sorte que ce prince se vantoit d'avoir le plus grand, le plus petit et le plus vieil homme de l'Europe.

FIN DU PREMIER VOLUME.



TABLE

DU PREMIER VOLUME.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03045 0798



